



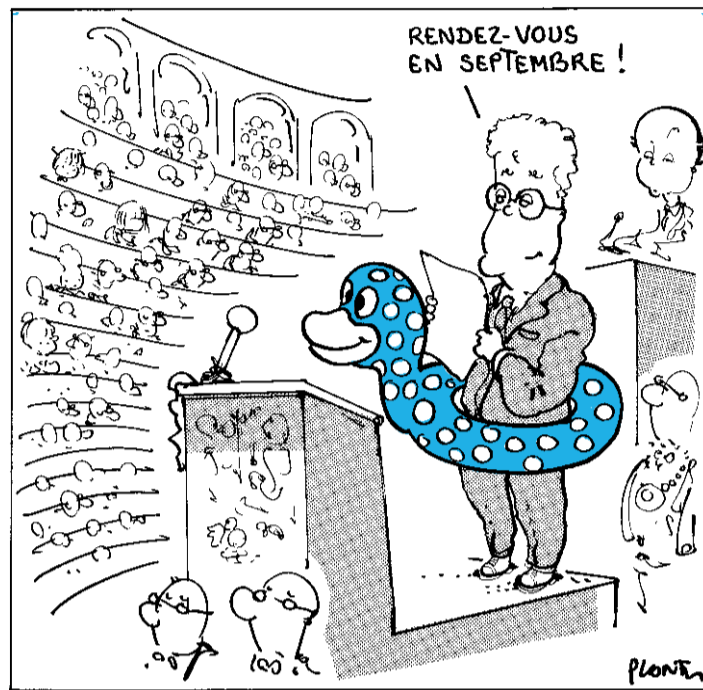
« Le Monde » en musique

SAMEDI 21 JUIN, c'est la 16^e Fête de la musique. A cette occasion, *Le Monde* publie un cahier spécial de vingt pages présentant les programmes à Paris, en Ile-de-France, dans les régions et même en Europe. Rues et places, églises et parvis, salles de concert et cafés, maisons d'arrêt et hôpitaux, etc. : nous présentons une sélection des meilleurs rendez-vous de la nuit la plus courte de l'année. Tous les programmes sont accessibles, gratuitement, sur le site Internet du *Monde* (<http://www.lemonde.fr>).

Le pacte social et moral de Lionel Jospin

- 700 000 emplois promis aux jeunes, semaine de 35 heures d'ici cinq ans, augmentation du SMIC, allocations familiales sous condition de ressources
- Nouvelles lois sur l'immigration, retour au « droit du sol », indépendance accrue de la justice, transparence de la police
- « Ni pause, ni recul, ni reniement », affirme le premier ministre

LIONEL JOSPIN a proposé aux Français, jeudi 19 juin, un « nouveau pacte républicain » et un « pacte de développement et de solidarité » qui confirment les engagements pris pendant la campagne électorale. Dans sa déclaration de politique générale qui a été approuvée par 297 voix contre 252, M. Jospin a insisté sur la durée de son action et le poids de la « parole donnée » : « Il n'y aura ni pause, ni recul, ni reniement. » Il a annoncé des mesures immédiates, telles que la hausse du SMIC de 4 % au 1^{er} juillet ou la suppression des allocations familiales pour les foyers dont le revenu mensuel dépasse 25 000 francs (*lire ci-dessous*). Le PC, la CGT et FO jugent trop faible l'augmentation du SMIC. Pour la CFDT, la semaine de 35 heures sans perte de salaire, ne sera pas créatrice d'emplois. Il s'agit, selon le CNPF, d'une erreur « grave ». La Bourse de Paris a reculé, jeudi, de 0,44 % et le franc a cédé un peu de terrain face au mark.



La rupture

ON NE JOUE PLUS ! Les Français, la politique, la démocratie méritent mieux que le jeu habituel, d'ailleurs sanctionné par le pays, consistant à ne traiter sérieusement des problèmes qu'une fois la campagne électorale achevée. On parle légèrement pour gagner des voix, puis on est réputé gérer sérieusement : telle semblait être la règle d'airain de la conquête, puis de l'exercice du pouvoir. En 1995, Jacques Chirac

avait dit, en mai, que « la feuille de salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi », avant de confier à Alain Juppé, en juillet, le soin d'organiser le choc en retour fiscal. Telle est la rupture, avec le mitterrandisme au moins autant qu'avec le chiraquisme - tous héritiers du bon docteur Queuille -, qu'incarne aujourd'hui Lionel Jospin. Premier ministre d'un « parler vrai » réhabilité - son affichage moral et social est conforme à ses engagements de campagne -, il lui reste à devenir celui d'un « agir vrai ».

J.-M. C.

Lire la suite page 19



EDITORIAL

- **Analyses** : quelle économie, quelle République, quelle Europe ? p. 6, 7
- **Débat** : texte intégral de M. Jospin, réponses de l'opposition p. 8 à 11
- « **Pacte républicain** » : immigration, justice, police, parité p. 12, 13
- « **Pacte de développement** » : Sécu, salaires, emplois p. 14, 15

Europe : ce que la France voulait

Le Monde révèle le détail du mémorandum français sur le pacte de stabilité européen, refusé par l'Allemagne au sommet de Poitiers. p. 36

A la Hague, Greenpeace accuse

Selon l'organisation écologiste, les rejets de l'usine de traitement des déchets nucléaires de la Hague contaminent l'eau de mer. p. 16

L'Amérique au chevet du monde

Bill Clinton, qui accueille à Denver le sommet des huit pays les plus industrialisés, s'inquiète des faiblesses européennes et japonaises qui limitent les exportations américaines. p. 2

Nouveau destin pour Suez

La holding, en s'associant avec la Lyonnaise des eaux, réoriente encore une fois son activité pour devenir le premier groupe mondial de services. p. 17

La télé au secours du documentaire

Grâce au soutien financier des chaînes de télévision, le documentaire connaît une nouvelle jeunesse. p. 30

Opel se renouvelle

La filiale européenne de General Motors renouvelle sa gamme pour faire face au recul des ventes. p. 22

Le programme du gouvernement en 45 mesures-clés

- Parité hommes-femmes inscrite dans la Constitution.
- Limitation accrue du cumul des mandats.
- Inscription automatique des jeunes de 18 ans sur les listes électorales.
- Harmonisation à cinq ans de la durée des mandats électifs.
- Réexamen de la législation sur le licenciement économique.
- Rentrée anticipée du Parlement, à la mi-septembre 1997.
- Réexamen des lois sur la nationalité.
- Rétablissement du droit du sol.
- Examen immédiat par les préfets de la situation des sans-papiers.
- Carrières de tous les magistrats garanties par le Conseil supérieur de la magistrature.
- Suppression de toute intervention du garde des Sceaux au cours de l'instruction.
- Renfort de 35 000 emplois de proximité pour la police nationale.
- Instance indépendante de contrôle du respect des règles déontologiques par les services de police.
- Autorité indépendante pour juger de l'utilisation du « secret-défense ».
- Suppression de toute activité de rensei-

gnement sur la vie politique démocratique.

- Plan spécial contre la violence à l'école.
- Création d'une Agence de sécurité sanitaire.
- Adaptation du régime des aides publiques à la presse d'information.
- Soutien au service public de la télévision.
- Renforcement des pouvoirs du CSA.
- Révision de la procédure de déclaration d'utilité publique pour les grands projets.
- Abandon du surgénérateur Superphénix.
- Arrêt du projet de canal Rhin-Rhône.
- Révision de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.
- Audit des finances publiques, remis mi-juillet.
- Conférence nationale sur l'emploi, en septembre, pour engager la réduction de la durée du travail, de 39 à 35 heures.
- Mise en œuvre de la priorité en faveur de l'emploi des jeunes.
- Hausse du SMIC de 4 % au 1^{er} juillet.
- Interruption des suppressions d'emplois dans la fonction publique.
- Stabilisation, voire diminution, des prélèvements obligatoires.
- Baisse dès que possible de la TVA.

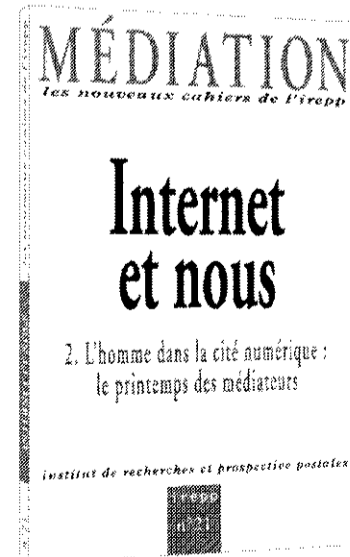
- Transfert des cotisations salariales d'assurance-maladie sur une CSG élargie.
- Instauration de l'assurance-maladie universelle.
- Evolution du cadre actuel de la maîtrise des dépenses de santé.
- Remise en cause de la législation récente sur les fonds de pension.
- Retraite avant soixante ans pour tout salarié ayant cotisé quarante ans.
- Réhabilitation d'un million de logements en cinq ans.
- Revalorisation, au 1^{er} juillet, du barème de l'aide personnalisée au logement.
- Réexamen de la taxation du surloyer de solidarité.
- Allocation de rentrée scolaire portée de 420 à 1 600 francs en septembre.
- Allocations familiales placées sous conditions de ressources.
- Crédits supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire.
- Mise en place d'un plan social étudiant.
- 1 % du budget de l'Etat réellement consacré à la culture.
- Préservation des services publics et adaptation des entreprises du secteur public.

A nos lecteurs

JEUDI 19 JUIN, le numéro du *Monde* daté vendredi 20 n'a pu sortir de nos imprimeries d'Ivry. Notre site d'impression ayant été bloqué jusqu'à 19 heures par des salariés des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), le journal n'a pu être mis en vente. Nos lecteurs et nos abonnés ont donc été privés de leur quotidien en raison d'un conflit qui ne nous concerne pas et dont nous n'avons pas la maîtrise (*lire page 33*). Ce numéro était accompagné d'un « Monde des livres » exceptionnel, consacré aux lectures d'été et faisant l'éloge de la nouvelle, « art de la perfection ». Ce cahier spécial paraîtra mercredi 25 juin, dans nos éditions datées jeudi 26 juin.

Consacrant une très large place à la déclaration de politique générale du premier ministre, Lionel Jospin, notre édition de ce jour ne comprend exceptionnellement qu'une seule page Bourse.

Le commerce et les échanges L'homme dans la cité numérique



Claude Bourmaud, Jean-Marie Colombani, Régis Debray, Jean-Louis Guigou, Michel Hervé, Jean-Marie Messier, Philippe Quéau, André Santini, François-Henri de Virieu... proposent d'indispensables points de repère

Les Nouveaux Cahiers de l'Irepp n° 20 et 21
Prix unitaire : 90 francs TTC.

Pour commander : 01 45 67 96 86

info@irepp.com - <http://www.irepp.com>
IREPP 52-56, rue de la Croix-Nivert 75015 Paris

Directeur de la publication : Paul Soriano

irepp

INSTITUT DE RECHERCHES ET PROSPECTIVE POSTALES

POINT DE VUE

La comédie d'Amsterdam

par Jean-Louis Bourlanges

LIONEL JOSPIN a bien mérité du Conseil européen. Sans lui, le risque était grand qu'on vit enfin la pauvreté de ce qui se débattait à Amsterdam : la prétendue réforme des institutions dans la perspective des élargissements futurs. A trois reprises déjà, un tel risque avait été conjuré sous l'effet sollicité d'une actualité plus ou moins chaude : à Florence, il y a un an, par la grâce de la « vache folle » ; à Dublin, en octobre 1996, sous la pression de la crise africaine et derechef à Dublin, deux mois plus tard, avec la première version du psychodrame sur le pacte de stabilité. En nous proposant une nouvelle et flamboyante mise en scène, le premier ministre français démontre qu'il est digne d'appartenir à un club dont le partage aussi évidemment le penchant pour les leures et les apparences.

première avant de consentir au second, il a fait coup double : au grand théâtre de l'Europe, il a sauvé le sommet de l'ennui en dérivant l'attention générale de ce qui était à l'ordre du jour et qui n'excitait guère, la révision du traité, vers ce qui n'y était pas, le pacte de stabilité, sur l'existence duquel il aura su faire planer un suspense de bon aloi tout en prétendant n'y vouloir rien changer. Du grand art !

Sur la scène intérieure, le premier ministre pourra se vanter d'avoir contraint les partenaires de la France à parler davantage de chômage et d'emploi depuis quinze jours que dans les deux années qui précèdent. Au cœur d'un pays éternellement tenté par ce que Jean-Paul Fitoussi qualifiait un jour de « préférence pour le nominal », l'avantage politique d'une telle prouesse linguistique n'est pas mince.

Lire la suite page 15

Jean-Louis Bourlanges est député européen (PPE), président en France du Mouvement européen.

Un bleu aux antipodes



DAVID AUCAGNE

POUR LE PREMIER test-match de sa tournée en Australie, samedi 21 juin, le XV de France doit se passer des services de son demi d'ouverture Alain Penaud, blessé. Les entraîneurs de l'équipe de France de rugby ont choisi de le remplacer par le jeune Palois David Aucagne, qui s'était distingué lors du France-Ecosse du dernier Tournoi des cinq nations.

Lire page 25

International.....	2	Météorologie.....	28
France.....	6	Jeux.....	27
Société.....	16	Annonces classées.....	28
Horizons.....	17	Culture.....	30
Carnet.....	20	Communication.....	33
Entreprises.....	22	Abonnements.....	34
Finances/marchés.....	24	Radio-Télévision.....	34
Aujourd'hui.....	25	Kiosque.....	35



ÉCONOMIE Les dirigeants des huit pays les plus industrialisés ont convergé vers Denver (Colorado) pour assister, du 20 au 22 juin, à un sommet où le président russe, Boris

Eltine, sera pour la première fois un participant à part entière. ● LA RENCONTRE devrait, sur le plan économique, se concentrer sur l'examen de mesures destinées à stabiliser les

marchés financiers dans les pays émergents. M. Clinton compte aussi vanter l'insolente santé de l'économie américaine qui connaît une expansion continue depuis sept ans.

● À L'HEURE DE LA GLOBALISATION des économies, le président américain devrait recommander aux Européens et aux Japonais de s'inspirer de cet exemple. ● LES RECOMMANDATIONS

américaines concernent aussi un plan pour le développement de l'Afrique, annoncé par Washington : les Etats-Unis souhaitent que leurs partenaires s'y rallient.

Bill Clinton invite ses partenaires du G 8 à suivre la voie américaine

Le président des Etats-Unis, qui accueillent le sommet annuel des pays les plus industrialisés, s'inquiète de la faiblesse des économies européenne et japonaise qui limite les possibilités d'exportation de l'industrie américaine

DENVER

de notre envoyé spécial

Les Américains ne savourent pas leurs succès économiques avec modestie. Mais il est vrai que leur propension à verser dans l'autosatisfaction à l'occasion du sommet de Denver (Colorado) peut se comprendre. La dernière fois que les Etats-Unis ont accueilli un G 7 (à Houston, en 1990), George Bush avait dû supporter les critiques de ses homologues européens, qui soulignaient volontiers le « déclin » de l'Amérique. Trois ans plus tard, Bill Clinton recevait presque un avertissement de la part de ses partenaires du « club » des pays les plus industrialisés : le déficit chronique des finances publiques américaines allait inévitablement entraîner une hausse des taux d'intérêt et provoquer un ralentissement de la croissance économique mondiale.

Aujourd'hui, les rôles sont inversés et le chef de la Maison Blanche ne se prive pas de vanter les « recettes » du libéralisme économique américain. Alors que l'Allemagne, la France et l'Italie peinent à sortir de la crise, avec des taux de chômage à deux chiffres, des déficits budgétaires supérieurs au plafond prévu pour réaliser l'Union économique et monétaire et une croissance encore anémique, les Etats-Unis affichent un palmarès flatteur.

Les Etats-Unis soulignent que le seul pays européen pouvant prétendre être sorti de la crise, la Grande-Bretagne, est celui dont la politique économique est la plus proche de celle des Etats-Unis. Si Washington est préoccupé par la faiblesse des économies européennes et japonaise, c'est notamment parce que celle-ci a pour résultat de limiter le volume des

exportations de l'industrie américaine.

Le sommet de Denver va donc être consacré à trois objectifs principaux : la promotion de la croissance économique dans les pays du G 7 et en Russie ; l'étude des mécanismes de stabilité permettant d'anticiper des crises financières (comme celle du Mexique, fin 1994) ; l'intégration des économies en développement (notamment africaines) et en transition (particulièrement en Europe de l'Est).

En dépit des approches économiques divergentes de ses membres, le G 8 pourra aboutir à un constat unanime : la globalisation des échanges mondiaux, qualifiée d'« irréversible », par Bill Clinton, a créé des opportunités, mais aussi des risques. C'est pour cette raison qu'il est urgent de mettre en place un mécanisme de surveillance mondial des marchés finan-

ciers. Le chef de la Maison Blanche a estimé que « tous les pays du monde sont placés devant les mêmes choix » que les Etats-Unis, mais la réussite américaine repose sur un environnement économique particulier. Aux Etats-Unis, par exemple, les dépenses publiques ne représentent que 33 % du PNB, contre plus de 50 % en Europe de l'Ouest. La réduction drastique du déficit budgétaire a permis de dégager des ressources en faveur du secteur privé, ce qui a provoqué un véritable « boom » de l'investissement.

LES LEÇONS DE BILL CLINTON

Il faut dépasser la « vieille idée » selon laquelle la réduction des déficits se traduit à court terme par une récession, a souligné Bill Clinton. Par ailleurs, la baisse des coûts de l'industrie, la pratique systématique du *downsizing* (le « dégraissage » des effectifs), la sage poli-

tique monétaire de la Réserve fédérale américaine ont été des facteurs déterminants. Reconnaisant que les coûts du travail sont plus élevés en Europe, où les traditions sociales ne peuvent être bouleversées sans risques politiques, l'administration américaine ne cherche pas à exporter le « modèle américain », mais elle invite ses partenaires à s'en inspirer, à l'instar de la Grande-Bretagne.

M. Clinton souhaite qu'un consensus se dégage à Denver en faveur de la poursuite des réformes structurelles génératrices d'emplois et de croissance. Les Européens sont concernés mais aussi le Japon. Washington demande au gouvernement de Ryutaro Hashimoto de faire un effort plus soutenu pour libéraliser l'économie japonaise et orienter celle-ci vers une croissance de la demande domestique.

Ce souhait n'est évidemment pas désintéressé : la persistance du déficit commercial avec le Japon (qui a augmenté de 5,1 % en avril) préoccupe les Etats-Unis. Les deux pays ont cependant conclu un accord, jeudi 19 juin. Tout en donnant quelques leçons à ses partenaires, Bill Clinton va devoir tempérer son triomphalisme. L'avenir de l'économie américaine n'est en effet pas exempt de nuages : comme les pays européens, les Etats-Unis n'ont pas encore relevé le formidable défi que représente, en termes d'accroissement des budgets des programmes sociaux, le vieillissement de leur population. Il n'est pas question pour les membres du G 8 d'élaborer des solutions à ce sujet, mais le fait d'évoquer cette question à Denver en souligne l'urgence.

Laurent Zecchini

L'économie américaine sort fortifiée de sept années d'expansion

NEW YORK

de notre correspondante

Cela pourrait s'appeler « le long boom, titre ce mois-ci *Wired* sur fond de couverture ensoleillée : Nous avons devant

ANALYSE

Les indicateurs sont au beau fixe et les signes de surchauffe restent négligeables

nous vingt-cinq ans de prospérité, de liberté et un meilleur environnement pour le monde entier. Ça vous pose un problème ? » Tel est le scénario idyllique que propose le magazine des mordus de la high tech à des lecteurs résolument optimistes, mais Bill Clinton, qui accueille vendredi 20 juin à Denver (Colorado) ses partenaires du monde industrialisé, ne saurait désapprouver cette façon de présenter les choses, face à une Europe quelque peu perturbée.

Aux Etats-Unis, confie-t-il cette semaine à *Business Week*, « nous sommes en train de tester les limites d'une théorie dont personne ne connaissait le résultat lorsque nous avons commencé : jusqu'où, grâce à la productivité, l'ouverture des

marchés, l'avance technologique et une saine politique, peut-on pousser un cycle au-delà de ses limites ? »

En cette septième année d'expansion économique, les Américains laissent désormais libre cours à leur euphorie. Si l'hiver 1995-1996 fut celui de l'anxiété et du doute sur ce cycle de croissance trop beau pour durer, 1997 est l'année de l'assurance retrouvée, tant les chiffres, mois après mois, semblent donner raison aux optimistes, pour lesquels il est possible d'échapper au cycle expansion-récession.

On aurait mauvaise grâce, en effet, de boudier ceux de mai... Croissance : 4,1 % sur les douze derniers mois. Chômage : 4,8 %. Inflation : 2,8 % (l'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 0,1 % en mai). Et un déficit budgétaire en baisse. Les signes de surchauffe restent négligeables : si la production industrielle continue d'augmenter, l'inflation est toujours bien maîtrisée.

Mieux : si longtemps stagnants, les salaires commencent à monter, surtout les plus bas, dont on observe une progression depuis dix-huit mois. Dans de nombreuses régions des Etats-Unis – pas seulement dans l'eldorado californien de la haute technologie, où la chasse aux ingénieurs est féroce, mais aussi dans l'an-

cienne *Rust Belt*, le Michigan, l'Ohio, le Wisconsin – il y a pénurie de main-d'œuvre.

Selon une étude récente de Manpower, 30 % des entreprises américaines prévoient d'embaucher au 3^e trimestre et 5 % seulement ont l'intention de « dégraisser ». Même le fameux « emballeur de hamburgers », qui symbolise à l'étranger les « petits boulots » mal payés sur lesquels reposerait le plein emploi aux Etats-Unis, peut enfin espérer voir sa situation s'améliorer. Chez Burger King, par exemple, le salaire horaire a augmenté d'un dollar en un an (7,50 dollars), tandis que, parallèlement, l'entreprise parvenait à réduire les prix. C'est là l'autre aspect intéressant de ce cycle de croissance : les employeurs commencent à consentir des hausses de salaires sans pour autant augmenter les prix, tant la concurrence reste vive.

VISIONS D'ÂGE D'OR

Les Américains aiment s'enthousiasmer. Déjà, certains commentateurs voient dans ces chiffres non pas un retour à l'âge d'or mais l'avènement d'un nouvel âge d'or. « Le voilà, le bon vieux temps ! », s'exclame le magazine *Fortune*, « c'est la meilleure économie que nous ayons jamais eue. Mieux que les *swing*

sixties, mieux que les solides années 50 et mieux que les années 20 rugissantes. C'est maintenant, 1997... »

Dans sa vision idéaliste de la mondialisation, *Wired* calcule que deux grandes tendances, « le changement technologique fondamental et une nouvelle éthique d'ouverture, vont transformer le monde en donnant naissance à une civilisation globale, une civilisation des civilisations, qui s'épanouira le siècle prochain ». A condition que quelques obstacles ne viennent pas faire échouer ce scénario : si, par exemple, les nouvelles technologies ne tenaient pas leurs promesses économiques, si l'intégration européenne tombait en panne, si un désastre écologique se produisait ou si un retour de bâton « social et culturel » grippait la machine.

Pour l'instant, cette menace demeure lointaine aux Etats-Unis. Certes, les riches sont plus riches et la pauvreté reste une réalité pour une partie trop importante de la population. Mais la mise en œuvre de la réforme de l'aide sociale, par exemple, qui se révélait très douloureuse, bénéficie de l'excellente situation de l'emploi, tandis que la renaissance des centres urbains de grandes villes offre un souffle d'espoir à ceux que l'on voyait condamnés aux ghettos, même si cette perspective reste limitée.

Il s'élève quand même quelques voix pour tempérer ces visions d'âge d'or : pour gagner autant que dans les années 50 et 60, les Américains doivent aujourd'hui travailler plus dur, de plus longues heures, au détriment de leur vie de famille. En 1950, 40 % des foyers vivaient de deux revenus ; ce pourcentage est aujourd'hui proche de 60 %. « Nous ne sommes pas retournés en arrière, souligne dans le *New York Times* le Prix Nobel d'économie 1987, Robert Solow, du MIT. Certains indices économiques sont peut-être aussi bons, voire meilleurs que ceux des années d'avant 1973. Mais pas le niveau de bien-être. »

La stratégie radicale de réduction des effectifs et des coûts des entreprises a eu des effets pervers, notamment sur le moral de la main-d'œuvre et la qualité des services, qui suscitent aujourd'hui de nouvelles interrogations. Et, surtout, d'autres défis s'annoncent, tout particulièrement ceux du vieillissement de la population, du financement des retraites et de l'assurance-maladie des personnes âgées. Pour les affronter, murmure-t-on, Bill Clinton attendra sans doute d'avoir passé le cap des élections législatives de 1998.

Sylvie Kauffmann

La situation de l'Afrique noire s'améliore depuis deux ans

LES PAYS RICHES membres du G 7 s'intéressent à l'Afrique subsaharienne à un moment où elle affiche un léger mieux. Pour la deuxième année consécutive, en 1996, la croissance du produit national brut (PNB), proche de 5 %, a été supérieure à celle de la population, tandis que la hausse des prix s'est assagie (12 % attendu en 1997 contre 42 % deux ans auparavant), selon les estimations publiées fin mai par la Banque africaine de développement (BAD), une institution financière internationale.

S'agit-il d'un changement durable ou d'un feu de paille ? D'un accident heureux ou d'une tendance lourde ? « On peut être raisonnablement optimiste. Notre continent, après une période difficile, est sur le point d'émerger et d'offrir des opportunités de croissance », a assuré le président de la BAD, le Marocain Omar Kabaj. « Les résultats de l'Afrique en 1996 sont particulièrement encourageants, observe de son côté le Fonds

monétaire international (FMI) dans son dernier rapport sur les perspectives de l'économie mondiale. Il y a des signes qui montrent que la mise en œuvre de politiques macroéconomiques fortes [...] et une meilleure « gouvernance » ont commencé à donner une croissance plus élevée dans de plus en plus de pays. »

DES DÉFIS « FORMIDABLES »

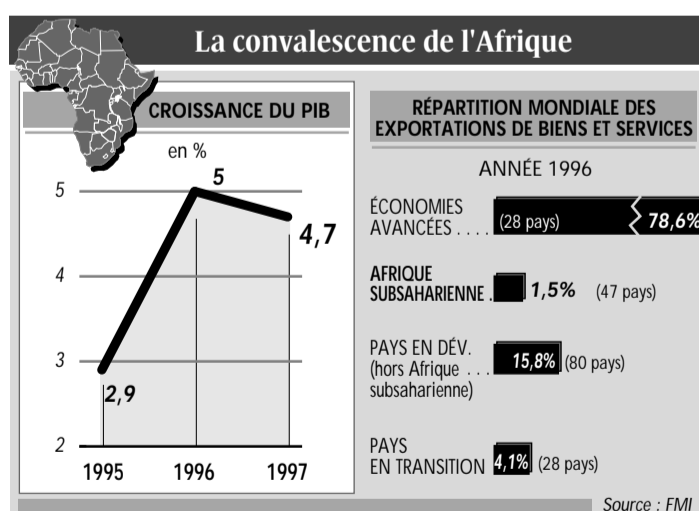
Les derniers affrontements armés au Congo-Brazzaville, le coup d'Etat militaire au Sierra Leone, la crise dans l'ex-Zaïre viennent nuancer l'image d'une Afrique subsaharienne débarrassée de ses démons traditionnels. Ils ne la démentent pas s'agissant d'un continent riche d'une cinquantaine d'Etats.

Plus inquiétant est le retard économique accumulé par le continent noir au cours des vingt dernières années et qu'il va falloir combler. Agriculture, industrie minière, tourisme, secteur agroalimentaire, l'Afrique, reconnaît l'Onudi,

une agence des Nations unies, dispose d'« un potentiel excellent » mais dont l'exploitation suppose de surmonter des défis tout aussi « formidables ». Dans un rapport interne présenté en septembre, le président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, a cité quelques exemples éditants de ce mal-développement. Au Gabon, 15 % à peine des fonctionnaires possèdent la qualification requise par leur emploi. Trois professeurs de mathématiques sur quatre sont des expatriés. Au Malawi, « la plupart des magistrats n'ont pas à leur disposition de code civil ». En Guinée-Bissau, le secteur privé était inconnu avant 1987. Aux Comores, il se limite à une vingtaine de PME – dont le chiffre d'affaires global ne dépasse pas 1 million de francs...

La sanction de cette dégringolade peut se résumer à deux observations. Il y a trente ans, le revenu d'un Africain représentait en moyenne 14 % de celui d'un habitant des pays développés. Aujourd'hui, il est descendu à 7 %. Les quarante-sept pays de l'Afrique subsaharienne ne réalisent que 2,4 % du PNB mondial (dont un peu moins de la moitié est à mettre sur le compte des deux « géants » noirs : le Nigeria et l'Afrique du Sud). Un autre indicateur témoigne de cette marginalisation de tout un continent. Au milieu des années 50, l'Afrique réalisait 3 % du commerce mondial. Actuellement, elle ne dépasse pas 1,5 %, selon le FMI.

Les bons résultats enregistrés en 1996 doivent beaucoup à la bonne tenue des cours des matières pre-



Trois années de croissance économique ne feront pas oublier vingt ans de récession. La France exporte quatre fois plus que l'Afrique noire.

mières (pétrole, coton, café, cacao), à la hausse du dollar, et aux conditions climatiques favorables – de ce point de vue, 1997 sera moins brillant. Les efforts des Africains ne doivent pas pour autant être sous-estimés. Dans nombre de pays, l'accent est mis sur une saine gestion des finances publiques. Des projets de coopération régionale progressent. Des Bourses éclosent en Afrique pour financer les entreprises locales et attirer les capitaux étrangers. La privatisation du secteur public n'est plus taboue. Le développement des mines – une des richesses du continent – est encouragé, de même que l'essor de l'agriculture.

Le flux de capitaux étrangers privés en direction de l'Afrique subsaharienne a plus que doublé entre 1994 et 1996, pour atteindre près de 12 milliards de dollars. Pourtant, en dépit des apparences, mieux vaut ne pas pavoiser. Le chiffre est trompeur. Outre l'Afrique du Sud, qui est une puissance économique régionale, trois pays pétroliers monopolisent l'essentiel de la manne étrangère (l'Angola, le Nigeria, le Cameroun). Les autres n'ont eu droit qu'à des miettes. Plus préoccupant, la part du continent noir dans les investissements étrangers directs ne cesse de s'effriter. De près de 3 % au début des années 90, elle

est revenue à 2,3 % en 1996. Le continent noir aura perdu l'image de marque négative qui lui colle à la peau lorsque les capitaux étrangers auront retrouvé le chemin de l'Afrique noire. Pour accélérer le mouvement, les Etats-Unis viennent de décider d'ouvrir leur marché à l'importation de 1 800 produits supplémentaires en provenance des pays africains les plus pauvres. Quant à ceux qui mettront en œuvre des « réformes économiques concertées », ils bénéficieront de réductions douanières importantes. Washington va, en parallèle, apporter sa garantie à des fonds d'investissement orientés vers le continent noir.

Cette politique de soutien à l'Afrique noire, d'essence libérale, qui privilégie les investissements privés, la Maison blanche plaidera à Denver pour qu'elle soit mise en œuvre par ses autres partenaires du G 7. Ce n'est pas acquis. La France – le premier pays contributeur en Afrique subsaharienne – privilégie une approche différente. Plutôt que de s'en remettre au seul secteur privé pour relancer la croissance en Afrique, l'Elysée et Matignon croient davantage aux vertus d'un allègement de la dette extérieure africaine. Et, surtout, à la poursuite de l'aide publique au développement, qui reste, malgré tout, le meilleur baromètre de l'intérêt porté au continent noir par les pays riches. Sans elle, pas d'écoles nouvelles en Afrique, d'hôpitaux dignes de ce nom, d'infrastructures de transports...

Jean-Pierre Tuquoy

LE PIÈGE DE LA MONDIALISATION

« Il faut lire l'étourdissant livre de deux journalistes du *Spiegel*, Hans-Peter Martin et Harald Schumann. »

MICHEL ROCARD

(Le Nouvel Observateur)

SOLIN / ACTES SUD

William Hague a été élu à la tête du Parti conservateur britannique

Un eurosceptique sans grande expérience ministérielle

Le Parti conservateur britannique s'est donné, jeudi 19 juin, un nouveau chef, en la personne de William Hague. Après plusieurs semaines

de dure campagne au sein du groupe parlementaire, cet eurosceptique de trente-six ans, sans grande expérience ministérielle, devient

le leader de l'opposition, un poste abandonné par John Major après sa défaite aux élections législatives du 1^{er} mai.

LONDRES

de notre correspondant

A trente-six ans, William Hague, considéré comme le poulain de M^{me} Thatcher, est devenu le plus

PORTRAIT

L'image droitière du candidat de M^{me} Thatcher divise le Parti conservateur

jeune dirigeant tory depuis deux siècles en battant Kenneth Clarke, ancien chancelier de l'Échiquier, porte-parole de l'aile modérée et pro-européenne, par 92 voix contre 70.

Né en 1961 dans le Yorkshire, dont il a conservé le fort accent, M. Hague est diplômé d'Oxford et de l'Insead de Fontainebleau. Passionné de politique depuis son jeune âge, il avait impressionné M^{me} Thatcher quand, adolescent dans les années 70, il s'était livré à un plaidoyer ultra-conservateur à la tribune du congrès du Parti tory. Député depuis 1989, ce jeune homme ambitieux et pressé, qui ne vit que pour et par la politique, n'a qu'une maigre expérience ministérielle : deux années passées à la tête du Welsh Office, chargé de

gérer les affaires du Pays de Galles. Le front haut et dégarni, la voix mécanique, ayant l'air beaucoup plus vieux que son âge, M. Hague s'est récemment fiancé à une jeune et ravissante Galloise pour faire taire les rumeurs qui circulaient sur sa vie personnelle.

Il ne semblait pas le candidat idéal pour le poste. Et il ne semblait pas faire le poids face à ses principaux rivaux, Ken Clarke et John Redwood, derrière lequel se regroupait l'aile extrême et anti-européenne du parti. Mercredi, ces deux hommes avaient fait alliance pour barrer la route à M. Hague, qui avait obtenu le soutien public de la Dame de fer. Cette entente tactique paraissait habile puisqu'elle laissait de côté leur différend sur l'Europe – qui déchire les tories depuis des années – MM. Clarke et Redwood s'étant mis d'accord pour une liberté de vote sur cette question. Mais elle était sans doute trop habile et la combine n'a pas plu, comparée, par la presse, au pacte Molotov-Ribbentrop et, par Tony Blair, aux Communes à la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin.

Dès son élection, M. Hague s'est présenté en rassembleur d'un parti au bord de l'éclatement, affir-

mant qu'il avait l'intention de « diriger et de panser les blessures ». Ce sera difficile étant donné le profond déclin des plaies laissées par cette bataille intestine. Mais surtout en raison de la ligne eurosceptique préconisée par M. Hague, qui exige en outre des futurs membres du cabinet fantôme qu'ils s'engagent à soutenir sa politique. Or, en dehors de la question de l'Europe et de la monnaie unique, sur lesquelles il a adopté une position dure, M. Hague n'est pas connu pour avoir exprimé des idées précises. D'où le surnom qu'il a gagné durant la campagne de « Hague le vague ».

SATISFACTION TRAVAILLISTE

M. Clarke a déjà fait savoir qu'il ne participerait pas au cabinet fantôme et qu'il redeviendrait un député ordinaire. On peut donc se demander si l'aile gauche conservatrice va regarder sans réagir la dérive d'un parti qui vient de perdre les dernières élections en raison de son obsession anti-européenne et ultra-droitière. Dernier poids lourd historique des tories, formidable débattre, M. Clarke était sans doute le candidat le plus redouté de Tony Blair, auquel il disputait le terrain au centre. La

jeunesse, le manque d'expérience et l'image droitière de M. Hague ne peuvent que profiter au Labour. Ce dernier a déjà commencé à semer la division dans les rangs de l'opposition en faisant état de contacts établis avec des déçus de la gauche du parti et de rumeurs de défections potentielles.

En tout cas, William Hague va devoir constituer son équipe. On verra à ce moment s'il parviendra à rétablir l'unité, du moins de façade, du parti. Il lui faudra ensuite réformer un mouvement vidé de ses élus locaux et de ses militants, dont la moyenne d'âge est de plus de 60 ans et qui étaient en majorité favorables à M. Clarke, et aussi se doter d'un programme. Il devra enfin faire ses preuves aux Communes face à un Tony Blair sûr de lui et de sa majorité écrasante. Les lustres de domination du Parti conservateur sur la vie politique britannique sont révolus, la traversée du désert commence. Et nombre de commentateurs s'accordent pour penser que, si les tories restent divisés et obsédés par leurs querelles sur l'Europe, ce n'est pas vers les élections de 2002 qu'ils doivent regarder, mais vers celles de 2007.

Patrice de Beer

Le président turc consulte avant de désigner un nouveau premier ministre

ISTANBUL

de notre correspondante

Tous les yeux sont désormais tournés vers le chef de l'Etat à qui il incombe de désigner le prochain premier ministre turc. Suleyman Demirel a commencé, jeudi, à s'entretenir avec les divers chefs de parti. Malgré l'hostilité de l'armée, Necmettin Erbakan et sa partenaire Tansu Ciller, du Parti de la juste voie, s'accrochent à un dernier espoir : une transition à la tête du gouvernement qui permettrait à M^{me} Ciller d'être premier ministre jusqu'à des élections anticipées prévues, selon M. Erbakan, dans trois ou quatre mois.

En l'état actuel, la coalition n'a pas le nombre nécessaire de sièges à l'Assemblée nationale pour obtenir le vote de confiance. Pour convaincre le président de la viabilité de cette solution, le premier ministre a soumis au chef de l'Etat une lettre signalant les intentions des deux partenaires. La lettre a également été signée par Muhsin Yazicioglu, le dirigeant du petit Parti de la grande unité (BBP), une formation d'extrême droite qui déclare appuyer les efforts de M. Erbakan et de M^{me} Ciller. Le gouvernement et l'opposition ne disposant pas d'une majorité à l'Assemblée, les huit députés du BBP occupent actuellement une position-clé sur la scène politique.

Le président acceptera-t-il la proposition de M^{me} Ciller contre le vœu des militaires, ou s'appuiera-t-il sur la tradition pour désigner Mesut Yilmaz, dont le Parti de la Mère patrie est la deuxième formation de l'Assemblée nationale ? Si aucun gouvernement stable n'émerge dans un délai de quarante-cinq jours,

le chef de l'Etat pourrait également former un gouvernement de technocrates, l'option préférée des militaires, et organiser des législatives anticipées. Pour les généraux, qui souhaitent depuis plusieurs mois faire tomber un gouvernement qu'ils perçoivent comme fondamentaliste et dangereux, la démission de Necmettin Erbakan est déjà un succès.

LAÏCS CONTRE ISLAMISTES

Le départ du premier ministre, moins d'un an après son arrivée au pouvoir, représente en revanche un véritable échec personnel : la formation du gouvernement, l'été dernier, avait laissé entrevoir l'espoir d'accords entre le Parti de la prospérité et les institutions étatiques qui auraient permis l'épuration des islamistes au sein du système politique démocratique. Mais ni l'un ni l'autre des deux camps ne sont parvenus à surmonter leur méfiance. Necmettin Erbakan, qui attendait son heure de gloire depuis 1969, date à laquelle il était entré à l'Assemblée nationale, n'a pas su s'adapter à son nouveau rôle. Trop souvent, ses déclarations sont apparues comme celles d'un dirigeant de l'opposition. Et il n'a pas pu empêcher les envolées verbales, souvent très radicales, de ses collègues, qui n'étaient pas de nature à rassurer les défenseurs de la laïcité. Le premier ministre a fait preuve de la même maladresse dans sa politique étrangère marquée par des tentatives de rapprochement avec l'Iran, et un voyage désastreux en Libye.

La politique de M. Erbakan n'a pas eu, non plus, d'impact sur la vie quotidienne de la majorité des Turcs au cours des douze derniers

mois. Son entrée au gouvernement n'a mis fin ni aux soirées animées et bien arrosées dans les tavernes de Beyoglu, ni aux embouteillages causés jusqu'aux petites heures du matin par les milliers de jeunes gens qui fréquentent les discothèques. Il a également été obligé d'apposer sa signature à des accords qui marquent un rapprochement spectaculaire avec Israël. Les « laïcs » ont de leur côté préféré attendre que les institutions républicaines les débarassent de l'« intrus » installé au gouvernement.

Peu habitués à la résistance que M. Erbakan leur a opposée en retardant notamment l'application de dix-huit mesures anti-islamistes adoptées par le Conseil national de sécurité, le 28 février dernier, et sachant qu'un véritable coup d'Etat aurait des conséquences désastreuses pour la Turquie, les généraux – appuyés avec enthousiasme par la presse nationale laïque – ont graduellement augmenté la pression pour mettre ce gouvernement à l'écart. L'armée a gagné cette manche, mais le pays sort meurtri d'une confrontation qui a paralysé la coalition pendant des mois. Quelle que soit la décision du président de la République, une autre période de flottement paraît inévitable avant que la Turquie ne puisse espérer retrouver un gouvernement capable de prendre la barre, de remettre en route le programme de privatisations et de réformes économiques, et surtout de réparer le dommage causé, à long terme, au sein de la société par l'intense polarisation des « laïcs » et des islamistes au cours des derniers mois.

Nicole Pope

Bruxelles exige les documents relatifs à l'affaire Dassault

BRUXELLES

de notre correspondant

La patience de Stefaan De Clerck, ministre belge de la justice (chrétien-social flamand) a des limites. Il veut bien tenir compte des péripéties du calendrier électoral français, mais il est pour lui plus qu'urgent que le nouveau garde des sceaux, Elisabeth Guigou, agisse dans un dossier qui alimente depuis plusieurs mois le contentieux franco-belge : la transmission de onze pièces relatives à l'affaire de corruption des Partis socialistes flamand et francophones par l'avionneur français Serge Dassault. « Je suis prêt à rencontrer M^{me} Guigou où et quand elle veut, à Lille peut-être, dans le bureau de Pierre Mauroy qui se situe à un quart d'heure de ma résidence de Courtrai, car l'affaire n'a que trop duré », a déclaré, jeudi 19 juin, au Monde, M. De Clerck.

MENACES

La veille, en réponse à une interpellation de députés nationalistes flamands et écologistes, le ministre avait menacé la France d'un « incident diplomatique de grande importance » si Paris maintenait dans ce domaine l'attitude

prise au mois d'avril dernier par Jacques Toubon, qui se refusait à transmettre les documents à Bruxelles, arguant des « intérêts supérieurs de la défense nationale ». « Nous avons alors proposé une solution pragmatique, explique aujourd'hui M. De Clerck, un magistrat belge et un magistrat français auraient évalué en commun ces pièces, pour ne verser au dossier que les éléments intéressant le dossier judiciaire à l'instruction à Liège, et préserver ainsi le secret-défense français, mais nous n'avons eu aucune réponse. »

L'affaire Dassault a provoqué ces derniers mois un séisme dans le monde politique belge, en mettant en lumière que les Partis socialistes flamand et francophone avaient, en 1989, touché des pots-de-vin se montant à plusieurs millions de francs en échange de l'obtention de contrats de modernisation de la force aérienne belge. Echaudé par l'affaire Pineau-Valencienne, qui avait vu le PDG de Schneider être incarcéré pendant douze jours en mai 1995 dans le cadre d'une instruction menée par la parquet de Bruxelles, Serge Dassault avait refusé de se rendre aux convocations du juge Jean-

Louis Prignon, chargé du dossier à Liège. En novembre 1995, des juges et policiers belges perquisitionnaient au siège des usines Dassault, et entendaient son PDG. Les pièces comptables saisies à cette occasion ont été remises à la chancellerie dans l'attente d'une transmission à la justice belge. En décembre 1996, à la suite de demandes réitérées de Bruxelles, une partie du dossier est transmise, à l'exception de pièces relatives à la gestion de comptes suisses de filiales de Dassault ayant servi au transit des commissions occultes.

« MANQUE DE COOPÉRATION »

Vendredi 13 juin, le juge Jean-Louis Prignon levait le mandat d'arrêt international lancé contre Serge Dassault. Cette décision alimentait les spéculations, avancées dans plusieurs journaux belges, selon lesquelles Serge Dassault aurait lui-même fait parvenir à la justice belge les documents en question, à la condition que ces derniers ne soient pas transmis à l'administration fiscale française. Pour Stefaan De Clerck, qui ne confirme ni ne dément ces hypothèses, le problème n'est pas là :

« Il y a un manque de coopération entre la justice belge et la justice française qui doit être corrigé. Pour notre part, nous avons toujours répondu aux demandes qui nous étaient formulées par Paris, qu'il s'agisse du trafic de drogue, ou de la délinquance transfrontalière. Nous ne demandons que la réciprocité de la part de la France, à un moment où les Quinze de l'Union européenne sont en train d'harmoniser leurs pratiques », affirme-t-il.

La rudesse des propos du ministre belge, quelque peu inhabituelle dans le style des relations entre les deux pays, s'explique par le calendrier judiciaire lié à l'affaire Dassault. Les faits incriminés seront frappés de prescription en septembre 1998. La procédure implique l'intervention de la Cour de cassation, seule habilitée à juger des crimes et délits commis par des ministres dans l'exercice de leurs fonctions, une machine lourde à mettre en mouvement. Les réticences de la justice française pourraient, si elles n'étaient pas rapidement levées, faire capoter le volet judiciaire d'une opération « mains propres » à la belge.

Luc Rosenzweig

MARTINE AUBRY

Martine Aubry

IL EST GRAND TEMPS...



Ph. D. Simon/Gamma

UN LIVRE QUI REDONNE L'ESPOIR

ALBIN MICHEL

La « reconversion » des Khmers rouges agite les milieux politiques cambodgiens

L'incertitude continue de régner autour du sort de Pol Pot

La radio khmère rouge a annoncé, mercredi 18 juin, la reddition de Pol Pot, chef historique du mouvement, en indiquant qu'il avait « re-

connu ses torts ». Une grande confusion règne sur les forces qui contrôlent cette radio alors que le pays est en proie aux rumeurs. Le calme

est revenu, mercredi, à Phnom Penh, après les affrontements qui ont opposé les deux factions de la coalition gouvernementale.

PHNOM PENH

de notre envoyé spécial

« Pol Pot a reconnu ses torts le 18 juin. La nuit du régime brutal de Pol Pot, qui s'est abattue sur le Cambodge depuis 1975, a été éliminée. Le peuple cambodgien a désormais complètement détruit ce régime. Une ère nouvelle a commencé » : c'est dans ces termes que l'émetteur clandestin des Khmers rouges a annoncé, mercredi 18 juin, la fin politique du principal dirigeant d'un mouvement responsable de deux millions de morts dans les années 70. Toutefois, le flou et l'ambiguïté de ce langage inhabituel posent plus de questions qu'ils n'offrent de réponses.

Pol Pot serait donc vivant et aurait fait son autocritique. La veille, le même émetteur avait déclaré que « le problème » posé par « les trahisons de Pol Pot » avait été « résolu avec calme par les forces de l'unité ». Par le passé, chez les Khmers rouges, un « traître » était soit en fuite, soit mort. Après avoir reconnu ses fautes – ce qui est déjà étrange –, Pol Pot, dont la radio n'avait plus jamais prononcé le nom depuis

1985 au moins, serait à la fois vivant et limogé. Ce qui paraît encore plus bizarre.

Qui contrôle cette radio volante depuis qu'elle a repris ses émissions mardi, après quatre jours d'interruption ? Pourquoi a-t-elle changé de langue de bois ? Qu'est devenu Ta Mok, chef militaire des Khmers rouges à Anlong Veng, dans le nord du royaume ? Qu'en est-il de Khieu Samphan et des autres membres d'un « gouvernement » khmer rouge formé en 1994 ? Ce « gouvernement » ainsi que le « Parti de la solidarité nationale » (PSN), créé en 1996 et également présidé par Khieu Samphan, sont-ils les véhicules de la « nouvelle ère » annoncée ?

CESSION DES COMBATS

Il reste encore trop de « blancs » dans le texte pour que l'on sache s'il s'agit d'une mise en scène ou de l'éclatement du dernier noyau de Khmers rouges qui poursuivent la lutte armée. La radio n'a pas reconnu le gouvernement de Phnom Penh et n'a même pas évoqué, ce qui aurait constitué un premier pas, la dissolution du « gouvernement » de

Khieu Samphan. On ne peut donc exclure, avec le soutien apporté auparavant par le PSN, du même Khieu Samphan, au Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (Funcinpec, royaliste), que les derniers rebelles khmers rouges jouent encore sur plusieurs tableaux.

Hun Sen, le « second » premier ministre et chef du Parti du peuple cambodgien (PPC), a donc réitéré son scepticisme et appelé à « la prudence ». Pour sa part, le roi Sihanouk a annoncé de Pékin, où il réside, qu'il était prêt à comparaître devant un tribunal international pour défendre son honneur alors qu'il est mis en cause par certains médias occidentaux, qui rappellent qu'il fut un « compagnon de route » ponctuel des Khmers rouges.

A Phnom Penh, la situation est redevenue calme depuis les brefs affrontements entre gardes du corps du Funcinpec et du PPC dans la nuit de mardi à mercredi. La capitale attend même la visite, en principe maintenue, samedi et dimanche, du premier ministre thaïlandais, le général Chaovalit

Yongchaiyudh. En revanche, le département d'Etat américain a reporté sa décision concernant la visite, les 28 et 29 juin, de Madeleine Albright. Washington en a profité pour adresser à Phnom Penh une mise en garde concernant l'éventualité d'une rentrée politique des Khmers rouges, ce qui ressemble fort à une pierre jetée dans le jardin du Funcinpec, qui s'était félicité du soutien que lui a apporté, voilà deux semaines, Khieu Samphan en sa qualité de président du PSN.

De leur côté, tout en exprimant leur préoccupation, plusieurs capitales de la région ont fait savoir que l'adhésion du Cambodge à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean), prévue fin juillet, n'était pas remise en cause par les dissensions au sein du gouvernement royal. Outre les visites attendues de personnalités et l'entrée dans le club de l'Asean, la prochaine réunion des pays et organismes donateurs, les 1^{er} et 2 juillet à Paris, devrait contribuer à calmer au moins provisoirement le jeu.

Jean-Claude Pomonti

La trêve à Brazzaville est fragilisée par le départ des Français

BRAZZAVILLE

de notre envoyée spéciale

« Entre Congolais, nous pouvons trouver la solution. Comme en 1993, après trois mois de conflit. » Un gendarme du Comité de médiation résume, sur le perron de l'ambassade de France, jeudi 19 juin, son « espoir de paix », alors qu'au premier étage la négociation entre délégués militaires se poursuit. « En 1993, nous n'avons pas eu besoin de force d'interposition. »

Le général Landrin, qui commandait l'opération « Pélican », est parti dans la matinée. Il a exprimé sa « fierté d'avoir réussi à évacuer six mille personnes sans anicroche », une fierté teintée « de l'amertume d'avoir vu une capitale s'autodétruire ». Le dernier vol emmenant des soldats français a quitté le soir Brazzaville, berceau de la présence française en Afrique, capitale de la France libre. L'ambassade de France est désormais gardée par trente-cinq gendarmes et vingt policiers.

Les représentants des protagonistes – le président Lissouba, le général Sassou Nguesso, et le toujours neutre Bernard Kolelas, maire de la capitale – s'y retrouvent chaque jour. Ils veulent éviter que l'affrontement, jusqu'ici militaire, ne se transforme en guerre interethnique.

En ville, les tirs se sont tus. Disciplinés, les « Cobras », miliciens de M. Sassou Nguesso, et les « Zoulous » du président Lissouba ont accepté la trêve. Dans le centre-ville, des soldats de l'armée et de la sécurité présidentielle pillent

le bâtiment d'un régiment français et une dizaine de villas de diplomates. A deux pas de l'hôpital militaire, un troufion des Forces armées du Congo (FAC) arrête d'un tronc d'arbre un de ses colonels : « J'ai faim. Je n'ai pas mangé depuis ce matin. »

A la table de négociation, un blocage surgit à propos de la démilitarisation de l'aéroport prévue par l'accord de cessez-le-feu. Un officier s'en explique avec véhémence auprès d'un des médiateurs. « Vous ne nous avez pas consultés avant de nous demander de partir. Aucun des camps présents aux abords de l'aéroport ne peut plier bagages dans un délai aussi court. » Les FAC ont réinstallé, dans l'entrée de l'aérogare, la mitrailleuse qu'elles avaient enlevé en signe d'apaisement.

UN « HAVRE DE COHABITATION »

Les citadins ne prennent aucun pari, « ils ne se fient qu'à leurs pieds », selon l'expression locale. Des familles, avec leurs bébés, leurs ballots et leurs brouettes, prennent la direction de Bacongo. Ce quartier, autour du petit port fluvial de la Main bleue, reste « un havre de cohabitation entre ethnies, à l'abri des obus », se félicite le chef du quartier, le maire Kolelas. Dans sa résidence, les « mamans » de Bacongo viennent aux nouvelles. L'une a vu l'effectif de sa maison passer de quatre à vingt personnes. L'autre passe ses journées dans une école qui, faute de professeurs, a été transformée en

centre d'accueil pour les fuyards du centre-ville. Sur le marché, bien approvisionné, le prix du manioc a triplé et celui de la boule de pain a doublé.

Depuis le début des combats, Bernard Kolelas a soigneusement tenu ses « Ninjas » en dehors du conflit. Il joue son rôle de médiateur. C'est aussi sa façon de préparer l'élection présidentielle, reportée du 27 juillet à une date indéterminée. La participation d'un de ses proches à l'actuel gouvernement ne l'empêche pas de rester très critique à l'égard du président Lissouba.

Ce dernier ne cède rien à la négociation en cours. Il entend rester au pouvoir au nom de la démocratie. Cette position est « inacceptable » pour le général Sassou Nguesso, qui souhaite un gouvernement de transition. Mohamed Sahnoun, l'envoyé spécial des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine en Afrique centrale, était à Brazzaville, mercredi, afin de tenter de calmer les protagonistes. La population craint que ses efforts ne restent vains.

Réalistes, le ministère de la santé et la Croix-Rouge se dépêchent d'organiser l'approvisionnement en médicaments des hôpitaux, le ramassage des cadavres, abandonnés au milieu des rues, et l'évacuation de citoyens parfois isolés, du fait de leur appartenance ethnique, dans des zones qui, avant le cessez-le-feu, étaient la cible favorite des artilleurs.

Danielle Rouard

M. Nétanyahou est attaqué par ses alliés sur sa façon de gouverner

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Moins d'une semaine après que la Cour suprême a définitivement classé l'affaire dite du « Bibigate », le gouvernement de Benyamin Nétanyahou est à nouveau sérieusement menacé, cette fois de l'intérieur. Après la démission, mercredi 18 juin, de Dan Méridor jusque-là ministre des finances, une véritable rébellion contre l'« autocratie » du premier ministre est en cours. Itzhak Shamir, l'ancien chef (Likoud) du gouvernement qui mit en son temps le pied de M. Nétanyahou à l'étrier, soutient les rebelles de tout son poids de « patriarche » de la droite, et affirme qu'il n'a plus « la moindre confiance ni dans l'homme ni dans ses méthodes ».

Jeudi, le vieux nationaliste retiré de la politique a carrément propo-

sé de remplacer le premier ministre, qui est aussi le président du Likoud, par un autre homme qui recevrait à sa place l'imprimatur du parti pour les prochaines élections. « Personnellement, a dit M. Shamir, je ne voterai plus pour cet homme. » Troisième ministre Likoud à claquer la porte du gouvernement en six mois – après Ben Begin en janvier et David Magen en mai –, Dan Méridor, s'affirmant victime d'une véritable embuscade tendue par M. Nétanyahou à propos d'un différend avec le gouverneur de la Banque d'Israël, affirme la même chose. D'autres ministres de la coalition, comme Nathan Chtcharansky (commerce et industrie), chef du parti « russe », ne cachent plus leur irritation à l'endroit des méthodes de M. Nétanyahou.

L'ancien refuznik soviétique qui contrôle 7 mandats sur les 70 de la majorité parlementaire, confiait, jeudi, que son parti avait « déjà un pied en dehors du gouvernement ». Plusieurs voix, comme celle de Yéhouda Harel, s'élèvent enfin au sein du parti de la Troisième Voie (quatre mandats à la Knesset) pour dire que « la confiance que nous avons en M. Nétanyahou s'effrite de jour en jour ». La réputation sans tache de M. Méridor, notamment une intégrité personnelle unanimement reconnue, donne un poids important à ses critiques. « J'ai servi sous Menahem Begin et Itzhak Shamir,

rappelait jeudi l'intéressé, et je n'ai jamais vu un gouvernement fonctionner comme celui-là ». Jeudi matin, la plupart des éditorialistes de la droite donnaient tort au premier ministre.

DISSOLUTION ?

Théoriquement prévues pour l'an 2000, les élections générales – depuis 1996 les Israéliens élisent le même jour leurs députés et le premier ministre au suffrage universel – pourraient en fait avoir lieu beaucoup plus tôt. C'est en tout cas l'espoir de l'opposition qui a déposé, pour mardi prochain, une proposition de loi réclamant de nouvelles élections. Une simple majorité de 61 voix suffirait à renvoyer le pays devant les urnes pour une double élection. L'actuelle opposition, tous partis confondus, compte 52 élus. Peut-elle trouver les 9 voix qui lui manquent ? Même si M. Chtcharansky, coutumier des menaces de dissidence non suivies d'effet, a d'ores et déjà indiqué qu'il laisserait ses élus libres de voter ou non la dissolution de l'Assemblée, les derniers pointages laissent peu d'espoir immédiat à l'opposition.

Pour être largement partagée à l'intérieur de la coalition, sauf parmi les trois partis religieux qui soutiennent le gouvernement, la gronde contre les méthodes de M. Nétanyahou, ses « nombreuses promesses non tenues, son amateurisme, son autocratie », se heurte

d'une part aux ambitions personnelles des uns et des autres – une course de vitesse déjà engagée entre plusieurs ténors du Likoud pour remplacer M. Méridor aux finances... – et à une certaine solidarité idéologique.

Politiquement, bien que le premier ait une image plus modérée que le second, M. Méridor et M. Nétanyahou sont sur la même longueur d'onde : « oui » à la colonisation des territoires arabes occupés, « oui » au plus « Grand Israël » possible, « non » à l'avènement d'un Etat palestinien. Pour s'allier, même temporairement, avec des hommes comme MM. Méridor, Begin, Magen ou Chtcharansky, Ehoud Barak, le nouveau chef de l'opposition travailliste devrait singulièrement durcir son discours sur la question palestinienne.

Patrice Claude

■ **Le taux de chômage en Israël a augmenté de 12,3 % en un an.** 7,3 % de la population active étaient au chômage à la fin du premier trimestre 1997, contre 6,3 % à la même période en 1996 et 7,1 % en décembre, a annoncé, jeudi 19 juin, le Bureau national de la statistique. C'est le taux de chômage le plus élevé depuis deux ans. De 1992 à 1996, lorsque les travaillistes étaient au pouvoir, le taux de chômage avait reculé de 11,2 % à 7 %. – (AFP)

Washington demande de nouvelles sanctions contre Bagdad

NEW YORK. Les Etats-Unis ont formellement réclamé, jeudi 19 juin, sous forme de projet de résolution soumis au Conseil de sécurité, l'adoption par l'ONU de sanctions diplomatiques contre l'Irak, pour « son manque de coopération » avec les inspecteurs chargés de superviser son désarmement. Cette initiative est consécutive aux plaintes formulées par Rolf Ekeus, chef de la commission chargée de ce désarmement (UNSCOM), selon lesquelles les autorités irakiennes ont récemment empêché trois inspections de l'ONU. La veille, l'Irak avait accusé les inspecteurs des Nations unies d'avoir « violé » trois lieux de culte chrétiens à Bagdad, traité M. Ekeus de « menteur » et demandé que l'UNSCOM « achève sa mission et présente un rapport sur ses activités attestant que l'Irak a rempli tous ses engagements ». – (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : les troupes turques** qui mènent, depuis le 14 mai, une opération d'envergure contre les rebelles kurdes turcs dans le nord de l'Irak ont opéré un retrait partiel, a rapporté, jeudi 19 juin, l'agence semi-officielle Anatolie. Sur les trois cents chars qui participaient à l'opération, une cinquantaine sont rentrés dans leurs bases en Turquie, a précisé Anatolie. – (AFP)

■ **IRAN : treize intellectuels français** ont lancé, mercredi 18 juin, un appel contre le retour de l'ambassadeur de France en Iran. Accusant le régime de Téhéran d'avoir « fait assassiner plus d'une centaine d'opposants en exil » et « plusieurs fois renouvelé son décret de mort à l'encontre de Salman Rushdie », les signataires, dont Claude Lanzmann, directeur de la revue *Les Temps modernes*, Claude Lefort, président du Comité de défense de Salman Rushdie, et Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, demandent que soit mis fin aux « complaisances inadmissibles » envers un régime meurtrier.

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : au moins deux personnes ont été tuées et une vingtaine blessées**, jeudi 19 juin, en plein centre d'Alger par l'explosion d'une bombe artisanale dans un cinéma de quartier fréquenté par les jeunes, selon un premier bilan officiel. En une semaine, plus de soixante personnes ont été massacrées dans le pays, selon des bilans partiels officieux. – (AFP)

■ **MAROC : l'ex-président du Zaïre, le maréchal Mobutu Sese Seko**, sera hospitalisé dans les prochains jours à l'hôpital Mohamed-V de Tanger. M. Mobutu souffre d'un cancer de la prostate. Il a quitté, mercredi, Rabat pour Tanger, où il s'est installé dans un hôtel luxueux face au détroit de Gibraltar. – (AFP)

■ **Les résultats définitifs des élections municipales** du 13 juin ont été rendus publics, jeudi 19 juin, à Rabat par le ministère de l'intérieur. La droite a gagné 7334 sièges (30,36 % des élus), alors que le centre, animé par le Rassemblement national des indépendants (RNI, libéral) de l'ancien premier ministre, Ahmad Osmane, a gagné 6 406 circonscriptions. Composé de quatre partis d'opposition, le Bloc démocratique (Koutla) a amélioré son score, par rapport aux élections de 1992, en obtenant un total de 7 685 sièges contre 4 556 il y a cinq ans. – (AFP)

■ **SIERRA LEONE : plus de cinquante personnes ont été tuées**, jeudi, dans les combats qui opposent l'armée régulière aux milices de chasseurs traditionnels, les Kamajors, dans l'est de la Sierra Leone. Cinquante Kamajors et deux soldats auraient été tués. – (AFP)

■ **RWANDA : deux employés locaux de l'ONU** ont été assassinés, samedi 14 juin, par des agresseurs non identifiés. Didace Nkezagera a été tué dans sa maison avec sa femme et un enfant, et Jean de Dieu Murwanashyaka a été retrouvé dans une forêt. Trois médecins espagnols et cinq observateurs des Nations unies ont été assassinés cette année au Rwanda. – (AFP)

AMÉRIQUES

■ **CUBA : La Havane a demandé**, mercredi 18 juin, à l'Union européenne (UE) d'accroître le montant de son aide humanitaire pour atteindre celle octroyée en 1995 (près de 105 millions de francs). L'aide européenne à Cuba est tombée, en 1996, à 56 millions de francs. Cette aide communautaire « a un effet très positif sur le système de santé cubain », a souligné Ramon Diaz Vallina, vice-ministre cubain de la santé. – (AFP)

■ **CHILI : la réforme de la Constitution** promulguée sous l'ancien régime militaire a été rejetée, mardi 17 juin, par le Sénat. La droite et huit sénateurs « désignés » par l'ancien président Augusto Pinochet ont voté contre. La réforme proposée par le président Eduardo Frei devait supprimer les postes de ces sénateurs « désignés » à vie et enrayer l'esprit « autoritaire » de la Charte approuvée sous le régime du général Pinochet, qui a dirigé le pays de 1973 à 1990. – (AFP)

■ **ÉTATS-UNIS : le déficit commercial** a augmenté de 7,8 % en avril par rapport à mars, atteignant 8,4 milliards de dollars (48 milliards de francs). Les exportations et les importations ont toutes deux atteint un niveau record, pour le troisième mois consécutif. – (AFP)

EUROPE

■ **ALBANIE : le bilan des violences s'alourdit** chaque jour en Albanie, où cent trente-deux personnes ont été tuées en une semaine, selon des sources policières et hospitalières, à onze jours des législatives anticipées, prévues le 29 juin. Depuis le début des émeutes en février, plus de mille six cents personnes ont trouvé la mort. – (AFP)

■ **Le Conseil de sécurité des Nations unies** a décidé, jeudi, d'étendre le mandat de la force multinationale en Albanie jusqu'à la mi-août. La résolution 1114 prévoit que les troupes de dix pays dirigées par l'Italie, envoyées en Albanie pour protéger l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'au 28 juin, resteront finalement quarante-cinq jours de plus. Cette extension couvre la période qui suivra immédiatement les élections législatives. – (AFP)

■ **CROATIE : le président Franjo Tudjman a remporté** son troisième mandat présidentiel avec 61,41 % des suffrages, selon le résultat final annoncé mercredi 18 juin par la commission électorale. Il devance le communiste réformé Zdravko Tomac (21,03 %), et le libéral Vlado Gotovac (17,56 %). – (AFP)

■ **ROUMANIE : la grève sauvage entamée depuis huit jours** par les quarante-cinq mille mineurs de la Vallée du Jiu (centre du pays) a reçu, jeudi 19 juin, le soutien de cinquante mille autres mineurs de la région d'Olt (sud). Les mineurs réclament une augmentation de 45 % de leurs salaires. Le gouvernement a offert une augmentation de 15 %, refusée par les grévistes. – (AFP)

■ **RUSSIE : le Kremlin a officiellement annoncé**, jeudi 19 juin, que Boris Eltsine a décidé de ne pas se rendre en juillet au sommet de l'OTAN à Madrid. Selon une information publiée, mercredi, par l'agence officielle Itar-Tass, le président russe a refusé d'assister au sommet, qui doit discuter de l'entrée de nouveaux membres dans l'Alliance atlantique. – (AFP, Reuter.)

■ **VATICAN : le Saint-Siège pourrait adopter l'euro comme monnaie officielle** à la place de la lire italienne, a déclaré, mercredi 18 juin, le cardinal américain Edmund Szoka, préfet des affaires économiques. Depuis les accords du Latran de 1929 avec l'Italie, le Saint-Siège frappe chaque année une quantité de pièces en liras à l'image du pape, destinées surtout aux collectionneurs. Ces pièces ont un cours légal au Vatican et dans la péninsule. – (AFP)

Le Guide du Pouvoir publie

Les nouveaux députés

Biographies & photos, 128 p.

100 frs

Editions Jean-François Doumic
Tél. 01 42 46 58 10

Moins fort
la TVA,
on n'entend plus
la musique!

Saviez-vous que la TVA sur le disque atteint 20,6 %, quand celle du livre se limite à 5,5 % ? Comme si le disque ne méritait pas, décidément, le label culturel. Comme si un album de Leonard Cohen ou de Lou Reed était moins culturel que leurs recueils de poèmes composés des mêmes textes, sous la forme d'un livre. Une démonstration par l'absurde. L'absurdité, surtout, d'une culture à deux vitesses qui refuse de considérer la musique comme un art. Comme tous les arts, celle-ci a pourtant besoin d'être protégée.

Nous proclamons que le disque appartient à l'art, en joignant le geste à la parole :
le 21 juin 1997, la Fnac abaisse la TVA du disque
(20,6 %) au même niveau de celle du livre (5,5 %)*
(hors Prix Vert, CD 2 titres, Maxi single, Maxi 45 tours et vidéo).



GOVERNEMENT L'Assemblée nationale a voté la confiance au gouvernement de Lionel Jospin, jeudi 19 juin, par 297 voix contre 252. Le premier ministre, dans sa déclaration

de politique générale, a proposé « un nouveau pacte républicain » et un « pacte de développement et de solidarité ». ● M. JOSPIN a annoncé 45 mesures dont une hausse du SMIC

de 4 % au 1^{er} juillet et une revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire à 1 600 francs. La rentrée du Parlement sera anticipée en septembre avec l'examen d'un collectif budgétaire.

● PHILIPPE SÉGUIN s'est posé en chef de file de l'opposition, se fixant l'objectif de « réussir la synthèse entre compétitivité et solidarité ». ● UNE PASSE D'ARMES a oppo-

sé M. Jospin et M. Séguin sur les résultats du conseil européen d'Amsterdam. Le premier ministre a rappelé que le président de la République s'en était publiquement félicité.

Lionel Jospin défend les résultats d'Amsterdam contre Philippe Séguin

Le premier ministre a obtenu la confiance de la majorité de gauche, mais les communistes ont rappelé leurs exigences en matière de hausses des salaires. Précis pour les réformes de société, le programme du gouvernement prévoit une relance prudente de l'économie

UNE DRÔLE D'ATTENTE. Sans fébrilité excessive, sans l'électricité qui tend parfois les couloirs du Palais-Bourbon. Le costume sombre, légèrement engoncé par une veste

trois boutons, Lionel Jospin piétine littéralement les marches pour monter à la tribune. « Notre pays a besoin d'un projet », commence-t-il, le front plissé, la voix plutôt forte, avant de proposer « un nouveau pacte républicain », un pacte de « développement » et de « solidarité ». L'école, l'immigration, la justice, la sécurité. Un tantinet professoral, il dessine les chapitres en les accompagnant de scrupuleux mouvements de tête. Son épouse l'observe des tribunes.

Tandis que, sur les bancs du RPR, Philippe Séguin et Françoise de Panafieu nouent d'obscures tractations autour d'une boîte de pastilles, Roselyne Bachelot, maternelle, couve Alain Juppé, qui l'a accueillie d'un baise-main furtif. L'opposition s'anime. Elle s'exclame quand M. Jospin invite la France à définir une « politique d'immigration digne et ferme ». La limitation du cumul des mandats déclenche la sonore approbation de Robert Pandraud (RPR, Seine-Saint Denis), quand Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) réclame la parité hommes-femmes chez les sénateurs. Les chefs de l'UDF s'agitent. Un regroupement s'opère autour de François Léotard et d'Alain Madelin, séparés

par un couloir, en conversation agitée avec Gilles de Robien. Ce dernier, candidat contre M. Madelin à la présidence du Parti républicain, réclame qu'on lui communique les fichiers des adhérents. M. Léotard est d'accord, mais M. Madelin refuse. M. de Robien se fâche. Un armistice interviendra un peu plus tard. Vient le chapitre économique. Le premier ministre s'interrompt et répond volontiers aux interpellations de l'opposition. D'abord sur le résultat du sommet européen d'Amsterdam. « Si vous trouvez qu'il est insuffisant, signalez-le au président de la République qui s'en est publiquement félicité », lance-t-il à Nicole Catala (RPR, Paris). Puis sur le Crédit lyonnais: « Je ne suis pas sûr qu'il vous faille en parler, étant donné les personnes qui ont présidé à ses destinées. »

CHASSÉ-CROISÉ

Sur l'Europe, les rangs communistes, à l'autre bout de l'hémicycle, ont refusé de se joindre aux approbations des députés socialistes et RCV. Visiblement déçus par l'annonce d'une hausse de 4 % du SMIC, ils ébauchent une protestation. Le secrétaire national du PCF, Robert Hue, à mi-travée, le cartable sur le pupitre, ne bronche pas. M. Jospin achève sa déclaration. Sa majorité se lève pour l'applaudir. Le groupe PC s'exécute avec un entrain modéré. Maxime Gremetz reste obstinément assis.

Le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, délivre une longue défense et illustration de la

Le calendrier des mesures annoncées

● **Décisions à effet immédiat** : arrêt du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône. Le surabondant Superphénix « sera abandonné ».

● **Fin juin** : instructions aux préfets pour un examen du cas des étrangers en situation irrégulière ; arrêt des instructions données par le ministre de la justice dans des affaires individuelles ; le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie présente les premières orientations économiques du gouvernement. Il est invité à « examiner les perspectives d'une baisse de la TVA ». En vue d'un projet de loi, le ministre de l'emploi et de la solidarité engage

le réexamen de la législation sur les licenciements économiques ; M^{me} Aubry recense également les activités concernées pour le programme « 700 000 jeunes » qui doit commencer à « porter ses fruits dès cet automne ».

● **1^{er} juillet** : hausse du SMIC de 4 % ; actualisation et revalorisation du barème de l'aide personnalisée au logement.

● **Mi-juillet** : résultats de l'audit des comptes publics qui permettra l'élaboration d'un collectif budgétaire pour l'automne.

● **Fin août** : conclusions de la mission interministérielle sur la législation de la nationalité, le droit des étrangers et

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

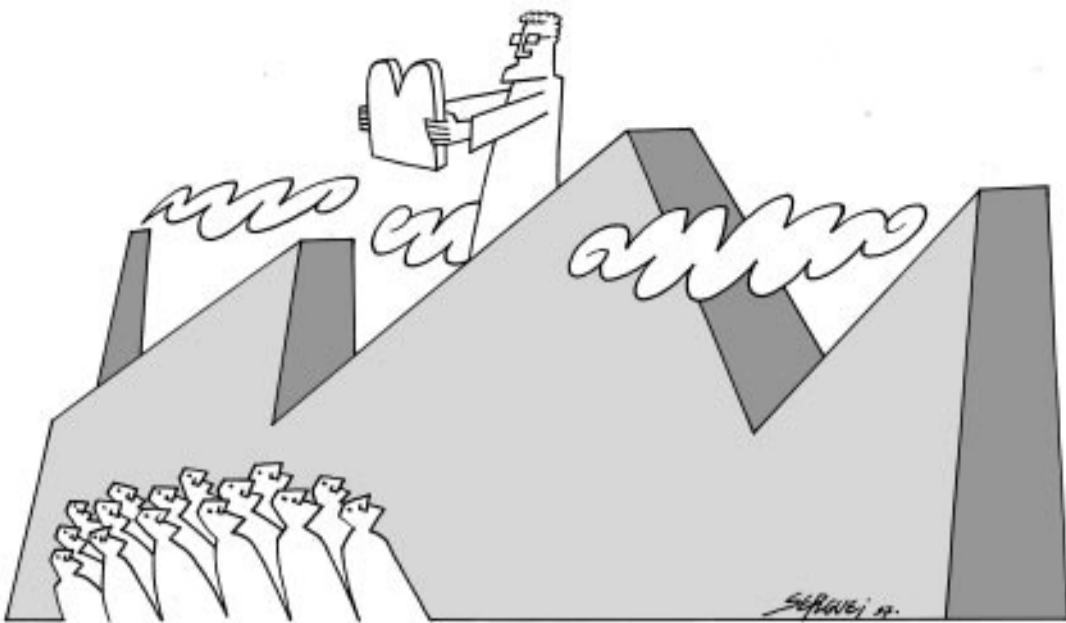
l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

● **Septembre** : revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire (de 420 francs à 1 600 francs) ; mise en œuvre d'un plan spécial contre la violence à l'école ; mobilisation de moyens supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire ; anticipation de la rentrée parlementaire à la mi-septembre et examen d'un collectif

● **Mi-septembre** : conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail à laquelle sera présentée un projet de loi-cadre ramenant la durée légale du travail de 39 à 35 heures avant la fin de la législature.

● **Début 1998** : réunion des états-général de la santé.

l'immigration. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du



Relever le défi du « sens »

IL Y AVAIT bien longtemps qu'un premier ministre n'avait pas commencé un discours de politique générale, à l'Assemblée nationale, par un long exposé sur la Répu-

ANALYSE

Lionel Jospin reprend à son compte le « pacte républicain »

blique et la Nation, à laquelle Lionel Jospin met, comme à la première, une majuscule. « Je veux l'Europe sans renoncer à la France », avait-il dit lorsqu'il avait répondu, le 21 avril, à l'annonce par le président de la République de la dissolution de l'Assemblée. « La Nation, a-t-il déclaré jeudi 19 juin, est non seulement la réalité vivante à laquelle nous sommes tous attachés, mais surtout le lieu où bat le cœur de la démocratie, l'ensemble où se nouent les solidarités les plus profondes. »

Cette conception de la nation correspond à celle que défend depuis toujours Jean-Pierre Chevènement. Elle fonde, chez le président du Mouvement des citoyens, aujourd'hui ministre de l'intérieur, son refus d'une Europe dont le mode de construction aboutit à déposséder les citoyens de leur pouvoir. Pour M. Chevènement, comme aussi pour Philippe Séguin, la nation est le seul cadre dans lequel peut s'exercer la démocratie. M. Jospin ne va pas aussi loin puisqu'il admet, lui, que l'Europe peut être « un espace supplémentaire de démocratie ». Il exclut, en revanche, qu'elle puisse « se substituer à la Nation ».

D'autres courants de la gauche donnent la priorité à la recherche d'une organisation démocratique supranationale. Michel Rocard, par exemple, expliquait volontiers, lorsqu'il était premier ministre, que le seul sujet qui vaille est la « bataille pour l'organisation de la planète », autrement dit l'établissement de relations internationales qui permettent de fédérer les énergies des Etats face aux dangers d'un règne exclusif des logiques financières et commerciales. Sans considérer l'Etat-nation comme dépassé, la « deuxième gauche », à laquelle se rattache également Jacques Delors, tend cependant à juger l'Etat inadéquat, et la nation trop étroite, face aux réalités techniques, économiques et sociales d'aujourd'hui.

M. Jospin ne partage pas cette méfiance, ni envers l'Etat, ni envers la nation. Il s'inscrit bien, en cela,

dans la « première gauche », et les références de son discours devant l'Assemblée se situent dans le patrimoine commun des républicains, même si, comme le précise son ami Claude Allègre dans *Le Nouvel Observateur* (daté 18-25 juin), le premier ministre ne partage pas le culte de certains d'entre eux pour l'Etat ni, moins encore, leur disposition à se soumettre à la « raison d'Etat ». Audessus de l'Etat, M. Jospin place en effet le droit, auquel, a-t-il dit jeudi, la puissance publique et ceux qui en sont dépositaires doivent se conformer.

DROIT DU SOL

Il reste qu'en proposant aux Français de nouer avec eux « un nouveau pacte républicain », le chef du gouvernement a énoncé les principes d'un retour aux sources. « Faire retour », « rétablir » sont des mots qu'il n'a pas craint d'employer, que ce soit pour parler de l'éthique à laquelle doivent obéir tous les serveurs de la République, élus ou fonctionnaires, ou de la priorité qui doit être donnée à l'école, dispensatrice non seulement d'enseignement, mais aussi d'instruction et, plus encore, de « morale » civiques. Enfin, il a placé l'ouverture, et par conséquent l'intégration des immigrants, au cœur du pacte républicain. Ainsi a-t-il affirmé que « le droit du

sol est consubstantiel à la nation française », ce que les historiens contesteront, mais qui revient en fait à opposer la conception républicaine de la nation à ceux qui en ont une vision ethnique.

En se donnant pour première tâche de reconstituer un lien social et politique dont l'affaiblissement prive selon lui les Français de « sens », M. Jospin formule moins une profession de foi qu'il ne s'efforce de répondre à l'attente du pays, telle qu'il la perçoit. Politique réaliste, le premier ministre ne se fait pas faute de reprendre à son compte des thèmes inaugurés par d'autres que lui et validés par les électeurs lors de précédentes compétitions électorales : le « pacte républicain » avait été placé par M. Séguin au centre de la campagne de Jacques Chirac pour l'élection présidentielle de 1995.

Et c'est M. Chirac lui-même qui, reprenant la parole le 27 mai après le premier tour de l'élection présidentielle, avait expliqué la dissolution par la nécessité qu'il avait éprouvée de « ressaisir l'énergie nationale (...) pour donner à la nation une force qui s'échappait ». Cet « aveu d'échec », selon M. Jospin, était aussi à ses yeux un défi, auquel il entreprend aujourd'hui de répondre.

Patrick Jarreau

La désaffection envers l'Europe

CE N'EST CERTES PAS une rupture : il n'y a pas eu de parole irré-médiable, pas de rébellion ouverte, pas de remise en cause fondamentale. Ce n'est pas une rupture, c'est une désaffection. Une chute d'intensité. Une espèce d'affaissement central du discours français sur l'Europe, qui berçait nos oreilles depuis plus de quinze ans, au fil des gouvernements, avec tout ce qu'il avait d'incantatoire, avec tout ce que l'Europe avait de trop évident et de trop compliqué pour que l'on prit la peine d'en expliquer correctement le sens.

Ce n'est pas un divorce : Lionel Jospin ne répudie pas l'Europe. Mais il s'arrange pour faire comprendre que sa relation avec elle est pour lui surtout contraignante, que l'Europe a déçu, qu'il faudrait qu'elle s'amende, qu'il ne la vénère pas jusqu'à tout lui céder. En somme, que le temps de l'idylle est passé et celui des hostilités éventuellement ouvert.

Le discours du premier ministre n'aura pas rassuré les dirigeants européens qu'inquiètent les dernières péripéties de la vie politique française. Ils en auront sans doute une approche comptable : combien tout cela va-t-il coûter, où en sera le déficit public en France au jour J de l'examen de passage à la monnaie unique ? les dépenses supplémentaires annoncées supposent-elles un renoncement non avoué à cet objectif ? Le premier ministre n'a pas abattu toutes ses cartes et les comptes sont pour l'heure difficiles à faire. Mais, indépendamment de cette évaluation chiffrée du programme annoncé par M. Jospin et

de sa compatibilité avec les fameux « critères » que chaque Etat est censé respecter pour pouvoir adopter l'euro (notamment un déficit public qui ne dépasse pas 3 % du PNB), ce qui frappe dans le discours du premier ministre, c'est le peu d'enthousiasme exprimé pour cet objectif de la monnaie unique.

« JEU DE DÉFAUSSE »

Comme le faisait remarquer Philippe Séguin, c'est à cela probablement que Lionel Jospin doit en grande partie sa victoire électorale : à sa prise en compte de l'exaspération face à l'austérité que la France de François Mitterrand s'est imposée à elle-même pour longtemps – sans en mesurer la pénibilité future –, en voulant lier au sien le destin de l'Allemagne et en choisissant pour ce faire le plus sûr moyen qui soit : le mark. C'était en une autre ère, où l'on parlait d'Histoire. Le temps à passé vite et, quelques années plus tard, l'effondrement du bloc communiste étant dans le meilleur des cas relégué au rang de la mémoire archéologique, la récession économique ayant fait son œuvre en Europe, nul n'est plus en mesure de convaincre un chômeur, un parent de futur chômeur, un sans-logis, un « bénéficiaire » de plan social, un imminent retraité légitimement inquiet, que la cause européenne vaut bien son sacrifice.

On ne saurait faire grief à Lionel Jospin d'avoir pris la mesure de l'inadéquation d'un discours européen trop manifestement figé, dans lequel il n'a pas voulu se couler. La démarche est au contraire salubre : comme il le note au début de son

discours, il faut redonner du « sens » aux grandes options politiques ; celui de l'Europe, effective, s'est perdu. On ne peut pas non plus lui reprocher d'imputer à l'Europe tous les maux de la terre, puisqu'il prend la peine en une phrase de récuser « le jeu de défausse » consistant à faire assumer à l'Europe nos propres défaillances. Il n'en reste pas moins, dans cette solennelle déclaration d'intention, une part d'ambivalence, d'hésitation, de non-dit à propos de l'Europe, qui, de la part d'un homme manifestement désireux de parler clair, est un signe indubitable de faiblesse.

M. Jospin, depuis le début de la campagne électorale, esquive la question que se posent notamment les partenaires européens de la France : comment entend-il concilier la générosité de la politique qu'il annonce avec l'échéance de la monnaie unique ? « Il va vous falloir choisir entre deux paroles données, l'une à vos électeurs, l'autre à nos partenaires », lui disait jeudi Philippe Séguin. Pour ce qui est de la seconde, le premier ministre avait répondu par avance, avec un rien de mauvaise foi, en laissant entendre dans son discours que ce n'était pas lui qui l'avait donnée. Incriminant implicitement non le traité de Maastricht, qui fixe à l'Europe l'objectif de la monnaie unique et son calendrier, mais le pacte de stabilité budgétaire qui fut conclu après, M. Jospin avait renvoyé sur Jacques Chirac l'entière responsabilité de cette parole donnée par la France à l'Europe.

On trouverait aisément d'autres signes de son peu d'adhésion à la construction européenne telle qu'elle se présente aujourd'hui, à commencer par le vocabulaire qu'il s'approprie pour son propre projet – le « pacte » républicain, comme si un pacte devait s'opposer à un autre –, ou par la façon dont il affirme avec insistance qu'il entend gouverner pleinement, c'est à dire décider de la politique économique de la France, comme si elle devait entrer un jour en conflit avec des engagements internationaux qui relèvent des prérogatives présidentielles.

Claire Tréan

Réformer la coopération

La politique étrangère, hormis la référence à l'Union monétaire européenne, a été presque totalement absente du discours du premier ministre. Affirmant son attachement à la promotion des droits de l'homme, à l'action humanitaire, aux interventions en faveur de la paix, et à la poursuite d'une politique de la francophonie, M. Jospin n'a exprimé de volonté de changement qu'à propos d'un seul domaine : l'Afrique. L'aide au développement de ce continent est sa « priorité », a-t-il indiqué, en ajoutant qu'il fallait définir « un nouveau partenariat », ce qui implique une « réforme du dispositif de la coopération ». Il faisait allusion à l'idée – que son prédécesseur avait eue avant lui, sans parvenir à la mettre en œuvre – de créer une Agence pour le développement, dont l'un des buts devrait être de revoir la répartition des aides aux différents pays, mais aussi d'établir une gestion plus saine des relations franco-africaines en cassant les « réseaux ».

Bons points sur la démocratie, mauvaises notes sur l'économie

LIONEL JOSPIN aura fait un heureux à droite. A l'issue de la déclaration de politique générale, Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) pointe la « seule bonne nouvelle » : il n'y aura pas de session extraordinaire en juillet. André Santini (UDF-FD, Hauts-de-Seine) constate lui aussi que le premier ministre « a mis les députés en congés payés ».

Des vacances ? Pas si sûr : Yves Colmou, directeur de cabinet de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, insiste, dans les couloirs, sur le travail qui attend les commissions en juillet. Pour le reste, M. Devedjian a trouvé la première partie de l'intervention de M. Jospin « plutôt bonne ». Selon lui, elle a également plu à Edouard Balladur. « Sur la société, c'est moderne. Le style est bien. La méthode de gouvernement est de qualité », estime-t-il, conciliant. En revanche, « la deuxième partie était médiocre ».

Il en a forgé une loi d'airain « navrante » : « La gauche est mauvaise sur les questions économiques, et la droite mauvaise sur les questions de société ». Nicolas Sarkozy, lui, a préféré « la forme au fond ». « Je n'ai rien contre l'homme », indique t-il, en affirmant, par référence à Tony Blair, que la France a « le Parti socialiste le plus dur d'Europe ».

Philippe Briand (RPR), qui est placé dans l'hémicycle à côté d'Alain Juppé, rapporte les impressions de l'ancien premier ministre : « Sur le SMIC, j'avais fait 4,5 % », lui a dit M. Juppé. La loi d'orientation agricole, annoncée par M. Jospin ? « Elle est prête ». M. Juppé « ne voit pas en quoi tout cela va changer la vie des Français ».

Selon Claude Goasguen, secrétaire général de l'UDF, M. Jospin « n'a pas trouvé son style », à la différence de M. Juppé en 1995, ou même de Michel Rocard en 1988. Pierre Méhaignerie (UDF-FD, Ile-et-Vilaine) ne retrouve pas « la deuxième gauche » dans les propos jospiniens. Pierre-André Wiltzer (UDF, Essonne) déplore l'influence de « l'idéologie de la vieille gauche ».

Charles Millon s'essaye au jeu du portrait : « M. Jospin n'est ni décentralisateur, ni européen, ni libéral, pas même social, il est socialiste ». Pour connaître le point de vue de Jean-Marie Le Chevallier, unique député Front national, il faudra attendre son communiqué. « Des embouteillages sur la route de Toulon à l'aéroport » l'aurait empêché de venir à Paris. C'est donc de Toulon où il est maire qu'il aura suivi les débats et déclaré que les « propositions socialistes sont sans surprises » et les

réponses de MM. Séguin et Bayrou, « complaisantes ».

A gauche aussi, le premier volet du discours, sur la vie publique, la morale et la démocratie, est mieux passé. Jean-Pierre Michel (RCV, Haute-Saône) l'a trouvé « excellent ». Le second, sur l'économie et le social, « plus faible » : « Comment financer tout ce qui a été annoncé » s'interroge curieusement ce chevé-nementiste. Jack Lang, président de la commission des affaires étrangères, lui répond : « Mieux vaut surprendre dans trois mois par une accélération, que de décevoir en ayant trop promis ».

DISTRIBUTION DES RÔLES AU PC

Maxime Gremetz (PC, Somme) goûte les délices de l'opposition. S'il ne s'est pas levé pour applaudir le premier ministre, c'est parce que ce genre de manifestation lui rappelle « les pays de l'Est ». Alain Bocquet, président du groupe communiste, et Robert Hue, secrétaire national, affichent une mine satisfaite, en dépit de ce coup de pouce au Smic jugé trop timide. Les deux responsables du PCF distribuent les rôles : les ministres communistes sont priés de se mêler de leur ministère, tandis que le Parti et les députés ont le privilège de

pouvoir critiquer – jusqu'à un certain point – le gouvernement.

Tout aussi ravi, l'apparenté Jean-Pierre Brard est allé glisser son compliment à l'oreille de M. Jospin. Il en a profité pour lui signaler que, s'il a du courrier à lui adresser – comme ce mot de félicitations après son élection à Montreuil, le 1^{er} juin –, mieux vaut ne pas l'envoyer au comité fédéral du Parti... M. Gremetz a donné à son ami Leroy une délégation pour le vote. Le député de la Somme s'abstient. M. Hue balaise l'incident d'un soupir : « Pour faire de l'opposition, il faut avoir la carrure ». M. Bocquet soupire à son tour : « Quand je pense qu'en 1993, lorsqu'on a voté la liberté de vote dans le groupe, il a été le premier à s'y opposer ! En plus, il me fait devenir centriste ».

Anne Sinclair vient saluer Aquilino Morelle qui était assis aux côtés de Sylviane Jospin dans les travées. La « plume » du premier ministre râle qu'une coquille – « Je demanderai au président de la République la tenue d'une session extraordinaire » – ait pu demeurer dans un texte relu « quinze fois » encore le jour même. Au PS, certains parlent d'un « acte manqué ».

Récit du service France

Syndicats et patronat mi-figue, mi-raisin

CHAQUE ORGANISATION syndicale a trouvé dans le discours de Lionel Jospin, simultanément, matière à satisfactions et à regrets. Ainsi la CGT y voit-elle « une certaine volonté de prendre en compte ce qu'ont exprimé les élections ». Elle se félicite de la perspective des états généraux de la santé, de la revalorisation de l'aide personnalisée au logement et des 1 600 francs de l'allocation de rentrée scolaire. En revanche, « la limitation de la hausse du SMIC à 4 % va susciter force déceptions », selon la centrale de Montreuil, qui n'approuve ni le transfert des cotisations sociales sur la CSG ni « l'ambiguïté du vocabulaire » à propos de France Télécom.

La commission exécutive de la CFDT applaudit la poursuite de « la réforme de l'assurance-maladie et l'instauration de l'assurandé-maladie universelle », mais craint que la réduction de la durée du travail en cinq ans ait un impact « insignifiant » sur l'emploi. C'est aussi

l'avis de Force ouvrière, qui aurait souhaité un relèvement du SMIC plus fort et un appel à la renégociation des salaires minima, même si la confédération de Marc Blondel se retrouve dans l'approche « keynésienne du rôle de l'Etat dans l'économie ».

Favorables à la remise en cause des fonds de pension, la CFTC et la CFE-CGC marquent leur distance en matière d'allocation familiales. Quant aux fédérations de fonctionnaires, elles apprécient la fin des suppressions d'emplois dans la fonction publique mais déplorent que le premier ministre n'ait rien dit sur les salaires.

Si le patronat se réjouit unanimement de la démarche prudente et de la concertation annoncée par Lionel Jospin, le CNPF cloue au pilori « l'erreur la plus grave », à ses yeux, du premier ministre : la réduction généralisée du temps de travail de 39 à 35 heures sans perte de salaire. Selon lui, cette mesure conduirait « à la régression écono-

mique et à la perte de nombreux emplois ».

L'hostilité des chefs d'entreprise se focalise sur la réduction du temps de travail. Victor Scherrer, président des industries agroalimentaires, « voit rouge » quand on parle d'allourdir ainsi le coût global du travail. Lucien Rebuffel, président de la CGPME, est satisfait de la reconnaissance du rôle des PME, mais il dénonce les trois « dangers mortels » qui menacent, selon lui, celles-ci : le SMIC sans abaissement des charges sociales, l'autorisation préalable de licenciement et les 35 heures, qui sont « impraticables ».

Gérard Trémège, président de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, n'a pas peur du programme du gouvernement, qui « a transformé des promesses en projets ». Il aurait aimé que le gouvernement annonce une diminution immédiate des prélèvements obligatoires qui lui semble être « une condition et

non une conséquence de la croissance ». Alain de Bruguière, délégué général des patrons et dirigeants chrétiens, se réjouit que « la place de l'homme soit rappelée », mais souligne qu'une fois encore « on privilégie ceux qui sont dans le système plutôt que ceux qui en sont exclus ».

Gérard Brémont, PDG du groupe immobilier éponyme, se dit optimiste devant un gouvernement qui parie sur le dialogue et la modestie : « C'est la seule méthode pour redonner confiance aux Français et leur faire accepter les réformes indispensables ». Quant à Henri Lachman, PDG de Strafor-Facom et proche de Jacques Chirac, il donne un bon point à la réforme des allocations familiales et un mauvais pour le maintien du nombre des fonctionnaires. Il conclut : « Pour le reste, c'est en haut du mur qu'on voit le maçon et il faut lui souhaiter bonne chance. »

Alain Faujas

Le discours de Lionel Jospin

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les Députés,

LES Français se sont saisis lucidement du débat électoral ouvert à l'improviste : vous en avez été les acteurs. Ils ont entendu, en pleine connaissance de cause, trancher ce débat : vous en êtes les interprètes. Notre démocratie, souvent taudée par le doute, a su à cette occasion retrouver sa vitalité : vous en serez les garants. Assurément, les Français ont tenu à rejeter sans ambiguïté une pratique dépassée du pouvoir. Ils ont aussi exprimé un choix, porteur d'espoir, mais pétri d'exigences.

Exigence de respect, à commencer par celui de la parole donnée. Les engagements pris devant le peuple français durant la campagne seront honorés.

Exigence d'efficacité. Progressive, maîtrisée, inscrite dans la durée, la méthode de travail que j'ai assignée à mon gouvernement est à mes yeux essentielle, parce qu'elle conditionne l'efficacité de son action.

Exigence de compréhension. Notre attitude à l'égard des Françaises et des Français doit être celle du dialogue continu, de l'attention scrupuleuse, de la disponibilité constante.

Exigence de changement, enfin. La nouvelle majorité a été choisie par les Français parce qu'elle leur paraissait la mieux à même d'incarner non « le changement » en général, mais un changement précis, dont il importe de tracer le mouvement.

L'histoire de notre pays a vu se succéder des phases de confiance et des moments de doute. Le chemin suivi fut incertain, douloureux parfois, exaltant souvent. Chacun sent qu'aujourd'hui nous traversons une période de difficultés. Il nous faut les surmonter. J'entends à cette fin me saisir pleinement du mandat que les Français nous ont confié. Redonner à notre pays une chose précieuse entre toutes et qui, pourtant, lui a progressivement échappé : un sens. Un sens, c'est-à-dire à la fois une signification – la France doit conforter son identité, mise à mal ; et une direction – notre pays demande un projet.

Aux Françaises et aux Français que vous représentez ici et qui, au-delà de cette enceinte, nous écoutent, je veux dire ceci : faisons un pacte.

Un pacte républicain.

Un pacte de développement et de solidarité.

I. Je propose d'abord de nouer avec les Français un nouveau pacte républicain

Il sera fondé : sur le retour aux sources de notre République ; sur la modernisation de notre démocratie.

La France, ce n'est pas seulement le bonheur des paysages, une langue enrichie des œuvres de l'esprit ; c'est d'abord une histoire. Une histoire où s'est forgé le « modèle républicain ». Ce modèle, qui doit tant à la gauche, à l'exigence de progrès et de justice, semble s'effriter sous nos yeux, se déliter, et le sentiment de cette incertitude provoque chez beaucoup le désarroi.

Aujourd'hui, tirant les enseignements de notre expérience du pouvoir, je veux vous indiquer les références qui me semblent essentielles et les évolutions qui sont nécessaires.

Il convient de faire retour à l'esprit républicain. Avant même de s'inscrire dans des institutions, la République, c'est un état d'esprit. Cet état d'esprit, il nous faut le conforter, partout, et d'abord chez les femmes et les hommes qui servent la République. Plus que jamais, alors que la vie publique pâtit de l'individualisme et du règne de l'argent, il est indispensable de rétablir les règles de l'éthique républicaine.

De la base au sommet de l'Etat, du fonctionnaire au ministre, une seule façon d'être et d'agir, une seule façon de décider, doit prévaloir : celle du service de la nation. Nous sommes des citoyens responsables de l'Etat au service des citoyens ; nous leur devons compte, nous leur rendrons compte. C'est ainsi que l'Etat peut être véritablement l'expression de la nation. La nation est non seulement la réalité vivante à laquelle nous sommes tous attachés, mais surtout le lieu où bat le cœur de la démocratie, l'ensemble où se nouent les solidarités les plus profondes. Elle reste le cadre naturel des réformes essentielles dont notre pays a besoin.

Voilà pourquoi nous ne voulons plus de ce « jeu de défiance » qui a trop souvent consisté à se décharger sur l'Europe de tâches qui auraient dû être assumées dans le cadre national, à imputer à l'Union européenne des défaillances qui procédaient souvent de nos propres insuffisances. Pour moi, l'Europe doit être un espace supplémentaire de démocratie, doit ouvrir des perspectives nouvelles pour la citoyenneté. Elle ne saurait se substituer à la nation, mais la prolonger, l'amplifier.

Dans la nation, faire retour à la République, c'est d'abord se confier à l'école. L'école est le berceau de la République.

Outre sa mission d'instruction, elle doit assurer l'apprentissage du civisme. Dès l'enfance, il faut faire naître et vivre durablement un profond sentiment d'attachement aux valeurs républicaines, au premier rang desquelles la laïcité, le respect de la chose publique, l'adhésion à une citoyenneté active et responsable, ensemble indissociable de droits et de devoirs. Je demande au ministre de l'éducation nationale de prendre des mesures pour que soient enseignées et pratiquées non seulement l'instruction civique mais aussi la morale civique.

Cette nation, nous la voulons forte et soudée ; nous la voulons aussi vivante et ouverte. La France, vieux pays d'intégration républicaine, s'est construite par sédimentations, creusant donnant naissance à un alliage d'autant plus fort que ses composants étaient divers et nombreux. C'est pourquoi le droit du sol est consubstantiel à la nation française. Nous le rétablirons. Rien n'est plus étranger à la France que le discours xénophobe et raciste. La France doit définir une politique d'immigration ferme et digne, sans renier ses valeurs, sans compromettre son équilibre social.

L'immigration est une réalité économique, sociale et humaine qu'il faut organiser, contrôler et maîtriser au mieux, en affirmant les intérêts de la nation et en respectant les droits de la personne. Une politique d'intégration républicaine, déterminée et généreuse, propre à recueillir l'assentiment de nos concitoyens, sera mise en œuvre. La République accueille ses

hôtes selon ses lois, qui doivent être claires et précises. L'immigration irrégulière et le travail clandestin – dont je sais qu'il n'est pas le seul fait des étrangers – seront combattus sans défaillance parce que l'un et l'autre compromettent l'intégration et parce qu'ils sont contraires à la dignité des immigrés.

La politique de coopération avec les Etats d'émigration prendra en compte l'objectif de la maîtrise des flux migratoires.

La législation sur la nationalité, le droit des étrangers et l'immigration, rendue complexe et parfois incohérente par trop de modifications successives, fera l'objet d'un réexamen d'ensemble. Une mission interministérielle, réunissant autour de M. Patrick Weil des représentants des ministères de l'intérieur, de l'emploi et de la solidarité, et de la justice, présentera ses conclusions d'ici deux mois. Un projet de loi sera présenté à la prochaine session du Parlement.

Sans attendre, le gouvernement a décidé de mettre fin à certaines situations intolérables et inextricables, qui résultent des contradictions de la législation en vigueur. Des instruc-



DESSINS : CAGNAT

tions seront données aux préfets, dans les prochains jours, pour qu'ils procèdent, sur le fondement de critères précis, à un examen attentif et personnel de ces situations.

Dans la nation, faire vivre la République, c'est s'assurer d'un Etat qui inspire le respect, qui redevienne impartial, qui se conforme au droit. Les responsabilités de l'Etat doivent être assumées sans défaillance.

Au premier rang de celles-ci, il y a la justice. Le respect du droit est fondamental pour la République et la démocratie. Sans lui, le lien social se dissout et les institutions sont discréditées. Aussi la justice doit-elle être indépendante et impartiale. C'est pourquoi je réaffirme aujourd'hui que le Conseil supérieur de la magistrature doit assurer à la carrière des magistrats du parquet les mêmes garanties qu'à celle des juges du siège.

Le gouvernement a l'espoir que les travaux de la commission présidée par M. Truche permettront d'enrichir sa réflexion et d'éclairer ses décisions, notamment quant au rôle de la garde des sceaux dans la détermination des orientations générales de la politique pénale. Toutefois, sans attendre, j'annonce solennellement que, dès aujourd'hui, plus aucune instruction concernant des affaires individuelles, de nature à dévier le cours de la justice, ne sera donnée par le garde des sceaux, et que les projets de nomination de magistrats du parquet qui recueilleraient un avis défavorable du Conseil supérieur de la magistrature ne seront pas maintenus par le gouvernement.

La responsabilité d'un exercice équitable et non partisan de l'action publique se trouve ainsi remise aux procureurs généraux et procureurs, qui en seront comptables devant les citoyens.

Je m'engage également à prendre des mesures permettant aux autorités judiciaires d'exercer effectivement le contrôle et l'évaluation de l'activité des services chargés de la police judiciaire.

Assurer la sécurité est un autre devoir primordial de l'Etat. La sécurité, garante de la liberté, est un droit fondamental de la personne humaine. L'insécurité menace d'abord les plus faibles – notamment les personnes âgées – et les plus démunis d'entre nous. Nous devons tout particulièrement la sécurité à nos enfants, notamment dans les établissements scolaires, où la situation s'est dégradée de manière inacceptable ces dernières années. Un plan spécial contre la violence sera mis en œuvre dès la rentrée scolaire prochaine.

Toute personne vivant sur le territoire de la République a droit à la sécurité. On ne peut accepter une société dans laquelle il y aurait d'un côté des quartiers protégés et de l'autre des zones de non-droit. Dans des conditions souvent difficiles et parfois dangereuses, les policiers et les gendarmes assurent la protection des personnes et des biens avec un dévouement auquel je rends hommage. Il faut leur donner les moyens de mieux faire face à leurs missions : la police nationale recevra le renfort de 35 000 emplois de proximité. Des effectifs seront redéployés sur la voie publique. Le gouvernement proposera aux communes l'élaboration de contrats locaux de sécurité

pour mettre en œuvre les objectifs de sécurité publique. Dans un Etat républicain, il est aussi indispensable de garantir le respect par la force publique d'une déontologie. Je proposerai au Parlement un projet de loi portant création d'une instance indépendante chargée de contrôler le respect des règles déontologiques par les services responsables de la sécurité publique.

L'action des services de sécurité intérieure exclura désormais tout renseignement sur la vie politique démocratique. Dans la République, il n'y a pas de place pour une police politique. La mise en œuvre de la loi de 1991 permettant le contrôle des interceptions de sécurité des télécommunications ne doit pas être compromise par une utilisation abusive du « secret-défense ». Je proposerai qu'une autorité indépendante puisse être saisie et se prononcer dans ces situations.

La sécurité, c'est aussi – et on l'a trop longtemps oublié – la sécurité sanitaire, la santé publique. Avant la fin de l'année, sera mise en place l'Agence de sécurité sanitaire dont notre pays a besoin.

Le respect du droit est fondamental pour la République et la démocratie. Sans lui, le lien social se dissout et les institutions sont discréditées. Aussi la justice doit-elle être indépendante et impartiale

Pour assurer ses missions, l'Etat doit savoir se réformer. L'évolution du monde et de notre société, les nouvelles technologies, rendent nécessaires aujourd'hui une adaptation de l'Etat et un vaste effort de rénovation du service public. Ces réformes doivent impliquer l'adhésion des fonctionnaires. La qualité de la fonction publique, le sens de la responsabilité des agents publics sont les meilleurs gages de la réussite de la réforme de l'Etat. Nous mettrons fin à la politique de suppression des emplois de la fonction publique.

Mais la réforme de l'Etat n'est pas seulement l'affaire de l'administration. Les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et sociales, les associations, les usagers doivent y concourir.

L'Etat doit être impartial. Cet impératif s'appliquera aux nominations individuelles qui seront décidées, mais, au-delà, il inspirera l'ensemble des comportements individuels et collectifs des responsables publics.

L'Etat doit être plus proche des citoyens, plus accessible, plus efficace.

L'Etat de droit ne doit pas souffrir d'exception. En Corse – comme partout ailleurs sur le territoire national –, le gouvernement veillera au respect de la loi républicaine auquel la population aspire et sans lequel il n'y a pas d'essor possible. Parallèlement, il fera en sorte que la solidarité nationale s'exerce pour rattraper le retard de développement dû à l'insularité. Le gouvernement encouragera l'affirmation de l'identité culturelle de la Corse et l'enseignement de sa langue.

Revenir aux sources de notre République doit nous faire saisir à quel point notre pays souffre d'un retard démocratique. La modernisation de notre démocratie ne suppose pas seulement des réformes institutionnelles ; elle nécessite de profonds changements culturels.

Il faut d'abord permettre aux Françaises de s'engager sans entraves dans la vie publique. Dans ce domaine, le progrès passe d'abord par l'évolution des mentalités et le changement des comportements. Les socialistes et la majorité ont montré l'exemple, tracé le chemin. Il faut aller plus loin. Une révision de la Constitution, afin d'y inscrire l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes, sera proposée.

Faire participer les jeunes, en particulier les « jeunes des quartiers », à la vie démocratique représente un enjeu d'une particulière importance. L'inscription de chaque citoyen sur les listes électorales sera rendue automatique l'année de sa majorité.

Nos concitoyens veulent que leurs représentants se consacrent entièrement à leur mandat. Ils ont besoin de retrouver confiance dans la vie politique et en particulier en ceux qui l'animent. Limiter strictement le cumul des mandats est ainsi devenu une priorité. J'ai demandé aux membres du gouvernement d'appliquer, dès leur nomination, ce principe pour eux-mêmes. La législation sur le cumul des mandats et sur les incompatibilités sera renforcée, notamment en ce qui concerne les fonctions exécutives locales.

Comme je m'y suis engagé, je proposerai que les mandats électifs soient harmonisés sur une base de cinq ans.

Incarnation de la souveraineté nationale, le Parlement doit pleinement exercer son rôle éminent au sein de nos institutions. Associer étroitement la majorité à la conception de la politique suivie, respecter les droits de l'opposition, impliquer davantage le Parlement dans la construction européenne sont les trois objectifs que mon gouvernement poursuivra. Le Parlement doit être un lieu essentiel de la communication gouvernementale.

Dans cet esprit, je demande au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et au secrétaire d'Etat au budget de prendre contact avec les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat afin de présenter, la semaine prochaine, les premières orientations de la politique économique et financière du gouvernement. Ils s'attacheront également à associer les parlementaires à la préparation du projet de loi de finances pour 1998, les élections législatives n'ayant pu rendre possible l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire.

Le dépôt d'un projet de loi de finances rectificative aurait nécessité une session extraordinaire s'achevant vers la mi-août. Il aurait anticipé les résultats de l'évaluation des comptes publics, qui ne seront disponibles que pour la mi-juillet. C'est pourquoi je ne propose pas maintenant un collectif budgétaire. Les mesures financières que le gouvernement sera amené à prendre seront, bien entendu, soumises au Parlement lors du collectif budgétaire de l'automne. Afin que le gouvernement consacre l'été à la préparation de ses projets essentiels, je ne demanderai pas au président de la République la tenue d'une session extraordinaire. En revanche, l'importance du travail législatif qui nous attend nécessitera sans doute, malgré la session unique, une rentrée anticipée du Parlement, à la mi-septembre.

La démocratie ne peut vivre sans pluralisme. Agir pour le pluralisme de la presse implique d'adapter le régime des aides publiques en faveur de la presse d'information, la plus

fragilisée par la dispersion de la publicité sur d'autres supports. A la télévision, favoriser le pluralisme, c'est encourager et soutenir un service public fort et de qualité, ce qui impose de rééquilibrer le partage actuel entre les ressources publiques et les recettes publicitaires.

L'impératif d'indépendance est le corollaire de la liberté de communication. L'indépendance, ce sont au premier chef les garanties données aux journalistes pour l'exercice de leur profession, et notamment aux rédactions par rapport aux actionnaires.

Il est nécessaire d'adapter notre législation : renforcement des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel pour lui permettre de faire face à la multiplication des offres de programme, mécanismes anticoncentration, indépendance des producteurs, sans oublier le régime des nouveaux supports de communication ni le pôle audiovisuel extérieur de la France.

La culture est l'âme de la démocratie. Les œuvres de l'esprit, les fruits de la création ne peuvent être assimilés à des marchandises ou à des produits comme les autres. Porteurs de valeurs universelles, ils sont aussi l'expression de notre singularité nationale et européenne. Le gouvernement sera donc particulièrement vigilant dans la défense de l'exception culturelle. Entre 1993 et 1997, le budget de la culture, à structures constantes, est passé très en dessous de 1%. L'objectif du gouvernement est d'inverser résolument la tendance et de parvenir progressivement à consacrer réellement 1% du budget de l'Etat à la culture.

La démocratie ne peut souffrir la confiscation du pouvoir de décider. La décision doit être préparée avec les personnes qu'elle concerne. Cet impératif est particulièrement net s'agissant des implantations de grands équipements aux retombées économiques, écologiques et humaines considérables. Une révision de la procédure de déclaration d'utilité publique sera engagée. Ainsi sera évitée la mise en chantier d'équipements lourds, dont les nuisances et les coûts sont disproportionnés par rapport aux avantages que peut en retirer la collectivité : tel est le cas du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône, dont le gouvernement décide l'arrêt.

Dans les domaines de haute technologie, qui comportent parfois des risques importants, je souhaite que les fonctions de contrôle ne soient pas confondues avec celles qui relèvent de l'exploitation. Si l'industrie nucléaire est un atout important pour notre pays, elle ne doit pas pour autant s'exempter des règles démocratiques ni poursuivre des projets dont le coût est excessif et la réussite très aléatoire : c'est pourquoi le surgénérateur qu'on appelle Superphénix sera abandonné.

La démocratie doit s'exercer pleinement dans la vie locale. Les collectivités territoriales de la République exercent aujourd'hui des responsabilités essentielles en matière économique et sociale. Par la qualité de leur engagement public, les élus locaux font honneur à notre pays. La contrepartie de ces responsabilités accrues doit être trouvée dans un contrôle mieux assuré, une transparence plus grande des décisions, une évaluation réelle des politiques menées.

Enfin, la modernisation que je vous propose serait inachevée si la démocratie s'arrêtait aux portes de l'entreprise. Dès mon arrivée, j'ai été confronté aux conséquences du conflit de l'usine de Vilvorde. Je souhaite que cette situation ne se reproduise pas. Le plan social ne doit être qu'une solution de dernier recours, envisagée au terme d'une véritable négociation. C'est pourquoi, j'ai demandé au ministre de l'emploi et de la solidarité de réexaminer la législation en matière de licenciement économique, afin que celle-ci ne puisse conjurer précarité pour les salariés et incertitude juridique pour les entreprises. Sur la base de son rapport, le gouvernement présentera un projet de loi à l'approbation du Parlement.

Quant au mouvement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, il sera repris.

Avec vous, je veux aussi faire vivre la République et la démocratie. Je vous ai dit comment. Mais nous n'y parviendrons vraiment que si nous savons faire reculer le chômage, la pauvreté, la précarité, les inégalités.

II. Voilà pourquoi je propose aux Français un pacte de développement et de solidarité

Il y a dans notre société quelque chose d'aussi absurde qu'injuste. Nous n'avons globalement jamais été aussi riches, et pourtant des milliers de personnes dorment dans la rue, renoncent à se soigner faute d'argent, des enfants ne peuvent même plus fréquenter les cantines scolaires. La crainte de l'avenir se fait toujours plus forte. C'est cette spirale qu'il faut briser. C'est ce changement-là que les Français attendent. C'est à cette aspiration que nous voulons répondre. Là encore, l'action du gouvernement s'inscrira dans la durée :

- dans le sens du développement et de la croissance, d'une part ;

- dans le sens de la solidarité et de l'égalité, d'autre part.

Trouver sa place dans la société, c'est d'abord avoir un emploi. Je l'ai dit pendant la campagne, je le répète aujourd'hui : l'emploi est notre priorité. Pour faire reculer le chômage, nous devons retrouver une croissance durable et imaginer ensemble un modèle de développement plus solidaire et plus riche en emplois.

Certes, la croissance ne se décrète pas ; elle se prépare, elle se gagne. Nous n'y parviendrons pas seuls. L'atonie de la

l'engagement que j'ai pris n'est évidemment pas épuisé avec ce premier résultat. Il nous faut poursuivre dans cette voie avec persévérance. La politique que j'entends conduire en matière européenne, dans le cadre des compétences qui sont les miennes, ira dans le sens d'un renforcement de l'Union, à condition que celle-ci soit d'abord au service des peuples qui la composent. Nous irons vers une Europe plus sociale, garante de progrès, de paix et d'indépendance.

Dans notre pays même, nous devons réunir les conditions d'une croissance plus vigoureuse. Pour engager cette politique, il faut d'abord connaître l'état réel de nos comptes publics. Nous procédons à leur évaluation pour l'année 1997 ; son résultat me sera remis dans le courant du mois de juillet. Les premières indications qui me sont données laissent penser que la situation des finances publiques est sérieuse.

J'ai déjà dit mon attachement à la stabilisation des prélèvements obligatoires, qui ont fortement augmenté au cours des trois dernières années. Si la croissance le permet, mon objectif est à terme de les diminuer.

Pour favoriser l'emploi et la justice sociale, il faut moins taxer les revenus du travail et supprimer les privilèges indus dont bénéficient d'autres catégories de revenus. Nous transférerons progressivement les cotisations salariales d'assurance-maladie sur une contribution sociale élargie à l'ensemble des revenus, y compris financiers. Pour soutenir la croissance, il faut une fiscalité plus favorable à la consommation. Je demande au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie d'examiner les perspectives d'une baisse de la TVA.

Notre voie est étroite. J'en ai conscience. Désormais, toutes les marges disponibles seront consacrées à encourager les créateurs d'emplois et d'activités, à renforcer la solidarité nationale et à soutenir les plus fragiles. J'engage ce mouvement sans délai dans trois directions :

● **Le logement.** Un programme exceptionnel de réhabilitation d'un million de logements sera réalisé avant la fin de la législature. Dès cette année, les crédits nécessaires à la réhabilitation de 100 000 logements supplémentaires – dont 50 000 HLM – seront mobilisés. Au 1^{er} juillet, le barème de l'aide personnalisée au logement sera actualisé et revalorisé – il ne l'avait pas été depuis 1994. La taxation du surloyer dit de solidarité sera réexaminée ;

● **Les familles.** Dès le mois de septembre, l'allocation de rentrée scolaire – inscrite au budget par le précédent gouvernement pour 420 francs – sera portée à 1 600 francs. L'Etat assumera toutes ses responsabilités pour qu'aucun enfant ne soit plus – pour des raisons financières – exclu de cantine scolaire. Afin de rendre plus juste et plus efficace notre système d'aide aux familles et d'en réserver le bénéfice à celles qui en ont effectivement besoin, les allocations familiales seront placées sous conditions de ressources inférieures à 25 000 francs par foyer ;

● **L'école.** Dans les établissements scolaires, il faut donner plus de moyens lorsque la tâche est plus difficile, encadrer davantage lorsque la contrainte sociale est plus grande. L'égalité, oui, mais qui respecte la diversité. Je demande donc que des moyens supplémentaires soient mobilisés, dès la prochaine rentrée scolaire, pour les zones d'éducation prioritaire. De même, et bien que le dispositif soit à cette date de l'année largement arrêté, je donne les instructions nécessaires pour que l'on réexamine, dès cette rentrée, les situations les plus difficiles créées par les fermetures de classe.

Enfin, le gouvernement proposera à la Commission nationale de la négociation collective une hausse du SMIC de 4%. Compte tenu de la hausse des prix nettement inférieure à 1%,

cet automne. Tous les acteurs publics et privés, sous l'impulsion et avec l'aide de l'Etat, seront mobilisés pour que les engagements pris soient tenus.

Il faut, dans le même temps, entamer une réduction négociée de la durée du travail privilégiant l'emploi. Réduire le temps de travail, sans perte de salaire, représente à la fois un progrès économique – susceptible de créer de nombreux emplois – et un progrès social. C'est pourquoi, en accord avec les partenaires sociaux, le passage de la durée légale du travail de 39 à 35 heures sera engagé. Ce sera la mission de la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail que d'établir un cadre général et de débattre de tous les aspects de ce processus. Celle-ci s'ouvrira en septembre. Pour assurer son succès, un travail préparatoire approfondi doit, en effet, être conduit cet été avec les partenaires sociaux.

Une loi-cadre ramenant la durée légale du travail à 35 heures avant la fin de la législature, limitant les recours abusifs aux heures supplémentaires et favorisant le temps partiel choisi sera présentée à l'issue de cette conférence. C'est sur cette base que des négociations seront ensuite conduites branche par branche et dans les entreprises. L'Etat apportera son appui, notamment financier, aux entreprises qui concluent des accords innovants, ainsi qu'aux entreprises de main-d'œuvre, de sorte que leur compétitivité ne soit pas compromise.

Dans ce combat pour l'emploi, nous avons la chance de disposer de grands services publics, d'entreprises performantes,

actives sur la scène internationale. L'économie en France s'est toujours appuyée sur une volonté publique forte. Il ne faut pas rompre avec notre tradition. Il convient de distinguer les services publics et le secteur public. Les services publics relèvent d'une conception fondamentale de la société à laquelle nous tenons par-dessus tout. Ils sont au cœur du lien social. Ils garantissent à tous les citoyens l'égalité d'accès et de traitement, dans les régions ou à Paris, dans les villes ou les campagnes. Certains contribuent à notre indépendance énergétique. C'est pour cela que nous refusons leur transformation en objet de profit.

Je constate que le secteur public, lui, qu'il concerne les télécommunications, l'électronique, l'aéronautique ou d'autres secteurs, est devenu aujourd'hui un enjeu de propriété. En l'absence de justification tirée de l'intérêt national, nous ne sommes pas favorables à la privatisation de ce patrimoine commun que sont les grandes entreprises publiques en situation de concurrence. Pour autant, nous savons que des adaptations seront nécessaires pour garder notre rang parmi les nations les plus développées du monde et se rapprocher d'autres partenaires européens.

Un autre atout essentiel est notre agriculture. Au cours des trois dernières décennies, les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires ont largement contribué, par leur dynamisme, au développement de notre économie ainsi qu'à notre excédent commercial. En concertation avec les organisations agricoles, le gouvernement conduira les travaux nécessaires à l'élaboration d'une loi d'orientation. Dans le même esprit, une modulation des aides sera recherchée en vue d'une plus grande équité dans leur répartition. Le gouvernement poursuivra avec détermination la politique d'installation des jeunes agriculteurs.

La compétition économique de demain sera une bataille de la création, de l'invention. C'est pourquoi l'éducation, la formation, la recherche, la technologie d'aujourd'hui sont les investissements et les emplois de demain. C'est à cette fin que j'ai créé un grand ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, qui, pour la première fois, regroupe et coordonne des hommes et des moyens qui sont à l'avant-garde de cette bataille de l'intelligence.

Les petites et moyennes entreprises assurent le meilleur relais de l'innovation industrielle. Dès aujourd'hui, et plus encore demain, la majorité des emplois créés le seront dans de petites entreprises, pour des services nouveaux. Nous créerons des conditions propices au développement de ces entreprises, par une fiscalité favorable à l'investissement, par la mobilisation de l'épargne pour le renforcement des fonds propres des PME, par la simplification des procédures administratives, par une politique active de « capital-risque ». C'est là, je le sais bien, que se situe le principal gisement d'emplois du tournant du siècle.

Pour nous, le développement et la croissance doivent être au service de la solidarité et de l'égalité.

La solidarité s'exerce d'abord entre générations. La montée du chômage, l'évolution de la démographie fragilisent nos systèmes de retraite par répartition. Nous devons les consolider, en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux. Les dispositions récemment adoptées en faveur des fonds de pension qui peuvent porter atteinte aux régimes par répartition seront remises en cause.

La solidarité doit s'exercer au bénéfice de tous sans exception. Une loi contre les exclusions sociales sera à cette fin présentée au Parlement.

L'égalité d'accès à la santé, au savoir et à la justice doit être garantie.

Tout d'abord l'égalité devant les soins. Que des citoyens ne puissent se soigner correctement est inacceptable. Un meilleur remboursement des soins, d'abord pour les personnes en difficulté, doit être recherché. L'assurance-maladie universelle sera mise en place. La maîtrise des dépenses de santé est indispensable. Mais, pour l'avenir, il faudra faire évoluer le cadre actuel. Les états généraux de la santé – qui se tiendront au début de l'année prochaine – permettront de redéfinir les objectifs et les moyens permettant à tous les acteurs du système de santé de mieux remplir leurs missions.

L'égalité devant l'accès au savoir est elle aussi déterminante. Le retour de la priorité à l'éducation, abandonnée depuis quatre ans, est une obligation nationale. A l'université, c'est la mise en place d'un plan social étudiant qui permettra à tous de travailler dans des conditions matérielles convenables.

L'égalité entre citoyens doit également être assurée devant la justice. Adapter la carte et l'organisation judiciaires en favorisant la proximité, faciliter l'accès des citoyens à la justice et leur accueil dans les tribunaux, rechercher la simplification et l'accélération des procédures supposent de nouveaux moyens. Ils seront dégagés.

L'égalité se mesure enfin dans l'espace national. Le ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire proposera une révision de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire afin que toutes les dimensions – écologiques, culturelles et économiques – du développement soient prises en compte dans les régions.

Outre-mer, l'attente de plus de justice et de solidarité vient de s'exprimer avec force. La formation et l'emploi des jeunes, l'approfondissement de la décentralisation et le respect des

*La priorité est de créer des emplois,
beaucoup d'emplois.
C'est la raison d'être
de toute l'action gouvernementale.
C'est à la fois une exigence immédiate
et une œuvre de longue haleine*



cela représente la plus forte progression du pouvoir d'achat depuis quinze ans.

La priorité est de créer des emplois, beaucoup d'emplois. C'est la raison d'être de toute l'action gouvernementale. C'est à la fois une exigence immédiate et une œuvre de longue haleine. Tout salarié ou chômeur ayant cotisé quarante ans devrait pouvoir cesser son activité dans des conditions satisfaisantes. Très vite, l'Etat ouvrira une négociation avec les organisations syndicales et patronales pour élargir les possibilités existantes.

L'emploi doit surtout bénéficier aux jeunes. Quel avenir se donne une société lorsque ses enfants ne peuvent s'insérer dans la vie professionnelle après leur scolarité ! Le programme connu sous le nom de « 700 000 jeunes » répond à cette priorité absolue. Dès les prochains jours, le ministre de l'emploi et de la solidarité, en liaison avec les autres ministères intéressés, recensera les activités concernées et les emplois à développer. J'entends que ce dispositif – à travers les premiers contrats signés – commence à porter ses fruits dès

*La politique que j'entends conduire
en matière européenne ira
dans le sens d'un renforcement
de l'Union, à condition que celle-ci
soit d'abord au service
des peuples qui la composent*

croissance est un problème posé à l'Europe tout entière. La réponse doit par conséquent être commune. C'est dans cette perspective que nous réaffirmons notre volonté de réaliser l'union économique et monétaire aux échéances prévues par le traité. Mais on ne partage pas une monnaie sans créer des solidarités économiques. Quant à l'indépendance d'une banque centrale, elle ne signifie pas le vide politique. Tel est le sens des propositions que nous avons faites au sommet d'Amsterdam.

Dans un délai très court, nous avons pu obtenir de tous nos partenaires, d'une part, l'acceptation d'une résolution sur la croissance et l'emploi venant compléter et équilibrer le pacte de stabilité, et, d'autre part, la tenue d'un sommet exceptionnel consacré à l'emploi. Ces réorientations sont le résultat d'une négociation difficile, engagée dans des conditions a priori peu favorables, puisque, à son entrée en fonction, le gouvernement a trouvé une situation qui semblait totalement figée. La parole de la France avait été donnée sur le pacte de stabilité.

●●● identités, la préservation des intérêts de l'outre-mer dans l'Union européenne et l'encouragement à la coopération régionale seront les priorités du gouvernement. En Nouvelle-Calédonie, dans la voie ouverte par les accords de Matignon, les partenaires calédoniens ont engagé des discussions pour préparer l'avenir institutionnel du territoire, à l'échéance de 1998, en recherchant ensemble une solution négociée. Le gouvernement est déterminé à tout mettre en œuvre pour qu'elle aboutisse.

Au-delà de notre espace national, changer notre avenir, c'est aussi prendre part à l'avenir du monde. Il nous faut partout agir en faveur des droits de l'homme et de la démocratie. La France se doit d'être la voix de ceux qui en sont privés. Rappelons avec force la valeur universelle des droits fondamentaux de la personne humaine au moment où nous nous préparons à célébrer le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies à l'initiative de René Cassin. Le gouvernement procédera à un réexamen attentif de tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels la France n'est pas partie prenante, en vue d'y adhérer.

Notre deuxième message est celui de la paix. Maintien ou rétablissement de la paix, prévention des crises, ingérence humanitaire : la France a marqué de son empreinte ces champs d'action depuis 1988. Je confirme l'engagement de notre pays à poursuivre dans cette voie. Je voudrais ici rendre hommage à tous ceux qui, militaires, diplomates, médecins ou simples volontaires de l'action humanitaire, contribuent – comme encore tout récemment au Congo – à la protection de nos ressortissants et à la sauvegarde des droits de la personne.

J'en viens maintenant au troisième grand objectif de notre action internationale : la coopération pour le développement. Notre coopération a vocation à répondre au besoin de solidarité de l'ensemble du monde en développement ; elle s'appuiera aussi pour ce faire sur les mécanismes européens, notamment la convention qui lie l'Union européenne aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Mais la France conservera une priorité marquée en faveur de l'Afrique, à laquelle nous unissons des liens anciens, profonds et confiants, tout en définissant avec les Etats concernés les conditions d'un nouveau partenariat.

La France engagera l'indispensable réforme de son dispositif de coopération que cette nouvelle ambition appelle. Plus que jamais il est nécessaire que soient maintenus des niveaux substantiels d'aide au développement. Le gouvernement s'attachera enfin au développement d'une francophonie vivante et attractive.

Ce que les Français attendent de nous, c'est la conscience de nos engagements, c'est la fidélité à nos objectifs, c'est l'authenticité de notre parole, c'est l'explication sans faux-fuyants de nos actes

Pour tenir sa place dans le monde, la France a besoin d'une défense moderne. La sécurité, la protection de notre communauté et de nos intérêts nationaux constituent l'ambition première de notre défense. Nos armées sont un pilier essentiel de l'édifice républicain dans l'exercice de cette mission, mais aussi en raison des nombreuses actions d'intérêt général qui leur sont confiées. Depuis le début des années 90, la transformation de notre outil de défense est engagée. Le gouvernement, comme je l'avais annoncé, ne reviendra pas sur le processus de professionnalisation des armées décidé en 1996. Le calendrier de mise en place sera maintenu. La suppression du service militaire implique une nouvelle articulation entre les armées professionnelles et tous ceux, volontaires et réservistes, qui, dans l'avenir, leur apporteront un indispensable concours. La relation solidaire qui unira chaque citoyen à la défense du pays doit être mieux définie. Le gouvernement recherchera avec le Parlement l'assentiment le plus large possible sur le dispositif qu'il conviendra de retenir.

L'Europe est importante pour notre défense. Le gouvernement souhaite donc imprimer un nouveau dynamisme à la coopération qui sera développée dans ce cadre. Il est à cet égard urgent de mettre en place une politique plus cohérente pour les industries de défense. Nos entreprises doivent impérativement se concentrer, restaurer et accroître leur compétitivité afin de trouver toute leur place dans les futures coopérations en Europe.

Mesdames et messieurs les Députés,

En m'adressant à vous, je mesure le poids de ma responsabilité personnelle et de celle de mon gouvernement. Cette responsabilité, je l'accepte, je la revendique même, car elle est au cœur de la relation démocratique et citoyenne que j'ai voulu nouer avec les Français. Mais je tiens à en préciser les termes.

J'entends dire ici ou là que, selon une expression convenue, « nous n'avons pas le droit à l'erreur ». Telle n'est pas ma conception ni mon langage. Les Français le savent. Nous serons confrontés à des problèmes et à des situations très difficiles, dont l'appréciation et la résolution comporteront des risques et des incertitudes. Ce qu'ils attendent de nous, ce n'est pas le discours artificiel et léniifiant de la certitude : c'est la conscience de nos engagements, c'est la fidélité à nos objectifs, c'est l'authenticité de notre parole, c'est l'explication sans faux-fuyants de nos actes.

Nous sommes un peuple adulte, mûri par les épreuves, désireux d'entendre, de comprendre le langage de la vérité. Le gouvernement sera toujours prêt au dialogue, toujours attentif aux critiques d'où qu'elles viennent, pourvu qu'elles soient inspirées par l'intérêt national. Il négociera sa route mais il ne se laissera pas dévier de son but.

Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Le premier ministre dirige l'action du gouvernement. Telles sont les prescriptions claires et précises de la Constitution. Elles seront mises en œuvre. De sa majorité, le gouvernement attend un soutien lucide et attentif. A la nation, il dit : rien ne peut être fait sans son concours actif, sans l'adhésion individuelle et collective des citoyens qui la composent. Les efforts seront justement répartis. La réussite sera l'œuvre de tous. Ses fruits doivent être partagés. Cette réussite nécessitera du temps et de la persévérance. Elle s'inscrira dans la durée, celle du mandat de législature que le peuple nous a confié. Il n'y aura ni pause, ni recul, ni reniement.

Je le dis aux Français, ce pacte républicain, ce pacte de développement et de croissance, ce ne sont pas des promesses octroyées, mais une parole donnée pour qu'ensemble, tous ensemble, nous donnions à la France le ressort et la force d'affronter son avenir.

Mesdames et messieurs les Députés, je le dis avec gravité et avec résolution : je vous demande votre confiance parce qu'en conscience et en vérité, pour notre pays, j'ai confiance.

Philippe Séguin (RPR) : « Nous serons prêts à toute éventualité »

Monsieur le Premier Ministre,

UI, il y a deux mois, deux mois, jour pour jour, alors que la dissolution n'était encore que rumeur, qui aurait pu imaginer la scène que nous sommes en train de vivre ? Ni vous, probablement. Ni nous, assurément.

De tous ces événements, alors imprévisibles, nous avons à tirer (...) les enseignements. Je vais vous livrer notre analyse : vous avez moins gagné que nous n'avons perdu. Vous avez profité du rejet systématique par le corps électoral de ceux qui s'essayent à gouverner. Il n'est pas désobligeant de noter qu'en l'espace de six ans et quelques semaines à peine vous aurez été le sixième premier ministre de la France.

On aurait tort de ne voir dans ce phénomène que l'expression de je ne sais quelle versatilité. Outre que ce serait faire injure à ce vieux peuple dont nous tenons, vous comme nous, notre légitimité, ce serait de surcroît ne pas entendre les deux messages qu'avec constance il s'obstine à nous adresser.

Le premier est une mise en garde. Les Français ont le sentiment que les sacrifices qui leur sont demandés ne sont pas seulement lourds, mais plus encore inutiles. Ils n'en sont que plus portés à se replier sur eux-mêmes, à défendre ce que certains appellent des avantages acquis, et à s'accrocher à ce qu'on dénonce comme leurs corporatismes. De là à penser que notre système n'a plus guère de prise sur les choses, et même qu'il en a si peu que la politique n'a plus de réel enjeu, il n'y a qu'un pas, que nombre d'entre eux ont franchi. Ainsi s'explique l'inquiétante montée de l'abstention et du vote pour le Front national. (...) En fait, à la longue, cet avertissement risque fort de se muer en condamnation : celle de notre système institutionnel, celle du principe même de la démocratie. (...)

Les Français nous adressent aussi, et heureusement, un appel pressant. Ils ne veulent plus que l'on se contente de rafistoler, d'accompagner le mouvement. Ils sont demandeurs d'un projet moderne et cohérent, permettant à notre pays d'entrer debout dans le troisième millénaire, mais sans y perdre ses racines et son âme. Cette exigence est parfaitement légitime, au regard des bouleversements qui secouent le monde. Nous ne vivons pas une crise dans l'acception habituelle du terme, mais une véritable révolution. Et même une triple révolution.

La première est une internationalisation accélérée de l'économie que les groupes industriels et financiers traduisent en délocalisations de plus en plus fréquentes vers les pays à bas salaires ; la deuxième est la montée en puissance d'une sphère financière qui tend de plus en plus à s'autonomiser par rapport aux autres composantes économiques et à imposer sa propre logique ; la troisième, et sans doute la plus importante, est l'explosion technologique des industries de la communication.

Condamner cette triple révolution serait aussi absurde qu'inutile (...). Là est le commun défi que nous avons à relever, chacun avec nos références, notre culture politique, notre histoire. Or, il n'est pas – ou plus – de corps de doctrine qui soit adaptable, en toutes circonstances, au monde que nous vivons. Il n'est pas – ou plus – de systèmes « clé en main » permettant de répondre à la fois aux espérances qui se font jour et aux détresses qui nous sollicitent.

Nous devons donc accomplir un énorme effort de remise en question des certitudes héritées d'un cycle définitivement clos. Il nous faut tenir les deux bouts d'une société écartelée entre la mondialisation et l'exclusion. Bref, il nous faut réussir la synthèse entre compétitivité et solidarité. La France se doit de participer à la grande aventure de la mondialisation ; elle se doit aussi d'en reconnaître les contraintes. Il est impossible de vivre dans un monde ouvert et d'en refuser les conséquences, à commencer par la première d'entre elles : l'exigence de compétitivité.

Compétitivité du service public, ce qui suppose notamment une profonde réforme de notre appareil administratif.

Compétitivité de la nation, ce qui suppose, outre des finances solides, des équipements collectifs performants.

Compétitivité des entreprises, enfin, ce qui suppose de leur laisser la plus grande liberté de gestion possible. Car il n'existe pas d'« entreprises citoyennes » : il existe des entreprises qui sont confrontées quotidiennement à une compétition exacerbée et dont le premier devoir est de survivre. (...)

La croissance ne réglera pas tout. Mais sans croissance, on ne réglera rien. La voilà, la première réponse au lancinant cancer du chômage. La seconde passe par une profonde mutation de notre système de solidarité. La solidarité (...) devient la condition même de tout équilibre social. Les gaullistes que nous sommes ont dans ce domaine quelques références à faire valoir. Nous sommes d'autant mieux placés pour convenir que notre système est à bout de souffle.

De cette situation, nous sommes tous responsables. Nous nous sommes trop longtemps contentés de colmater les brèches, au nom en particulier d'un traitement social du chômage dont nous pouvons aujourd'hui mesurer le coût et l'inefficacité. (...) Il nous faut impérativement modifier notre méthode en passant résolument de l'assistance à l'insertion. Lourde tâche puisqu'elle suppose, outre une réforme du financement de notre protection sociale dont chacun sait qu'il pénalise outrageusement le travail, une transformation profonde de nos approches et de nos comportements. (...)

Pour tout vous dire, nous n'avons pas retiré, à vous entendre, le sentiment que votre propos réalisait cette synthèse, voire même la recherchait. Vous nous avez paru ne pas toujours vous affranchir de certains des schémas du passé. (...)

Il est vrai que de nouvelles contraintes sont apparues, nécessitant des concessions à vos divers alliés et, en particulier, à ceux de la mouvance bucolique. Vous pouvez pourtant vous rassurer : le temps viendra vite où l'autre aile de votre majorité leur fera savoir qu'il est un son encore plus insupportable que celui des avions qui décollent ou des voitures qui roulent : c'est le silence pesant des usines et des chantiers qui, si on les suivait, pourraient ne plus ouvrir.

Au cœur de ce double impératif de compétitivité et de solidarité, nous trouvons bien sûr l'Europe. L'Europe, dont nous savons les uns et les autres qu'elle est tout à la fois indispensable, incomplète et fragile. L'instant ne serait pas si grave que j'esquisserais un sourire en vous observant vous colleter avec la mise en œuvre du traité de Maastricht.

C'est en 1992 que vous-mêmes et vos amis vous êtes mis dans la contradiction dans laquelle vous vous débattez. En acceptant alors la priorité monétaire, vous en acceptiez forcément les implications, que vous ne pouviez ignorer. Car les Allemands avaient joué cartes sur table. C'est dire que, pour un temps, du moins, vous acceptiez forcément une Europe différente de celle que vous prétendiez appeler de vos vœux. Que vous en conceviez des regrets n'échappe à personne. Mais ces regrets (...) sont bien tardifs. Quand on a tiré le vin, il faut le boire, surtout quand on est allé soi-même chercher les bouteilles à la cave.

A l'époque, il avait semblé à beaucoup que les objectifs de prospérité, d'indépendance et de liberté de l'Europe auraient pu être poursuivis à moindres frais si nous avions mis la recherche d'une convergence sociale, politique et démocratique avant la mise en place de la toiture monétaire. On sait ce qu'il

Le président

du groupe RPR

à l'Assemblée

nationale,

répond

à la déclaration

de politique

générale

du premier

ministre

est advenu. Désormais, le traité s'impose à chacun. A vous comme à moi. Il est devenu la loi de la nation.

En êtes-vous aussi convaincu que vous le dites ? Plus, en tout cas, que votre ministre chargé des affaires européennes ? Votre majorité, plurielle, est-elle prête à endosser cette lourde contrainte ? Cette question, nous nous l'étions posée à la lecture de votre programme électoral. Nous nous la posons plus encore au vu de la manière dont vous avez abordé le dossier de la ratification du pacte de stabilité et de croissance, pacte qui, par parenthèse, était plus qu'en pointillés dans le traité de Maastricht, et dont il faudrait enfin comprendre qu'il était la seule clé d'un assouplissement éventuel des critères.

Entendons-nous, il ne s'agit pas de vous chipoter sur votre contribution aux décisions d'Amsterdam, contribution dont nous nous contenterons de ne pas exagérer la portée, tant les concessions qui vous ont été faites nous paraissent tout à la fois rhétoriques et cosmétiques. Je recommande d'ailleurs à nos collègues qui siègent à gauche la lecture du texte sur l'emploi que vous avez réalisé : ils seront édifiés ! Il restera de tout cela que la continuité a prévalu et que les décisions de Dublin ont été définitivement entérinées. Ce qui explique le satisfecit que vous a adressé le président de la République.

Il ne s'agit pas davantage de contester le fond de votre démarche. Nous la contestons d'autant moins que Jacques Chirac l'avait largement initiée. Mais il n'avait pas seulement été le premier à évoquer l'impérieuse obligation de créer un modèle social européen.

Il avait eu de surcroît le courage et la lucidité d'admettre qu'il n'était pas possible de tenir un tel discours sans faire parallèlement la démonstration que la France était résolue à tenir les engagements qu'elle avait contractés – ce qui supposait la poursuite de la remise à niveau des finances publiques entamée par Edouard Balladur. Oui, il fallait du courage et de la lucidité pour faire un tel choix et de l'abnégation pour le mettre en œuvre. Cette abnégation dont a su faire preuve Alain Juppé. Vous êtes-vous seulement interrogé, Monsieur le Premier Ministre, sur le poids que ce courage et cette abnégation avaient pesé dans votre victoire électorale ? Permettez-nous du moins d'espérer que vous n'aurez pas recours à cette ficelle dérisoire de l'héritage, par audit interposé, pour justifier un recul dans vos engagements européens ou le renvoi aux calendes grecques de vos promesses électorales.

C'est assez dire que le plus dur est devant vous. Ce sont nos quatorze partenaires qu'il vous faut désormais convaincre de la pertinence des mesures nationales que vous souhaitez mettre en œuvre, mais aussi et surtout de leur cohérence avec les engagements que le peuple français a pris en ratifiant le traité de Maastricht. Et c'est là, bien sûr, que le bât blesse.

Car voyez-vous, Monsieur le Premier Ministre, il ne peut leur sembler, pas plus qu'à nous, ni pertinent ni cohérent d'envisager :

- de créer 700 000 emplois financés par des fonds publics ;
- de réduire de 39 à 35 heures le temps de travail sans réduction des salaires ;
- de geler le périmètre des participations industrielles et financières de l'Etat, renouant ainsi avec un « ni-ni » de sinistre mémoire.

Il va donc vous falloir choisir entre deux paroles données : l'une à vos électeurs, l'autre à nos partenaires. (...)

Si j'ai bien compris, le chef de l'Etat vous a permis de sortir d'un mauvais pas en vous laissant le beau rôle : celui qui dit ce qu'il fait et qui essaie de faire ce qu'il dit. Situation confortable, mais qui ne durera pas. Le président de la République n'est commis ni au rôle d'empêcheur de rêver en rond ni à celui de pompier de service. Comme nous, il ne peut qu'attendre, pour vérifier si le gouvernement est bien capable de conduire une politique qui soit compatible avec les promesses de la majorité comme avec les engagements internationaux de la France.

Pour l'heure, vous admettez comme moi, Monsieur le Premier Ministre, qu'il attend sereinement et loyalement. Voilà qui fournit une première réponse à ceux qui feignaient de s'interroger sur la capacité de Jacques Chirac à conduire une cohabitation. Loyal – et efficace, en plus, ce qui ne gâte rien –, il l'a été à Poitiers et à Amsterdam, où il a fait en sorte que la France parle d'une seule voix. Serein, il l'a été lorsqu'il vous a invité à lui présenter votre équipe gouvernementale, marquant ainsi qu'il ne vous considérait pas comme des « ennemis de l'intérieur ».

A la vérité, cette cohabitation sera, Monsieur le Premier Ministre, telle que vous la déciderez. Constructive, si votre gouvernement se contente de gouverner, ce qui n'est pas rien, conflictuelle s'il devait en être autrement. Nous serons prêts à toute éventualité, mais surtout déterminés à démontrer que le chef de l'Etat n'est pas isolé.

Mais nos attentes ne se limitent pas là. Nous attendons également de vous et de votre gouvernement que vous usiez vis-à-vis de l'opposition et, en particulier au Parlement, de la même ouverture d'esprit que la nôtre, tout au long de la précédente législature, malgré l'existence d'un rapport de forces infiniment plus inégal. (...) N'oublions pas en effet que la qualité d'une démocratie s'évalue tant à l'aune de la vertu qu'on y pratique qu'à celle du respect qu'on porte à la minorité.

Les chantiers qui s'ouvrent devant vous sont vastes. Les attentes des Français, telles que nous les percevons, au Rassemblement pour la République, ne le sont pas moins. Les réponses que vous nous proposez ne sont pas de nature à nous convaincre. En conséquence, il va de soi que nous ne vous apporterons par nos voix. Avec nos amis de l'UDF, nous formerons une opposition résolue et loyale. La polémique gratuite est une facilité que les démocraties peuvent offrir lorsqu'elles sont prospères, un luxe que la République ne peut se permettre que lorsque toutes les forces qui s'affrontent en son sein lui sont également attachées. Nous n'en sommes, hélas ! plus là et, dans ces conditions, nous aurons à cœur de ne vous critiquer que sur l'essentiel.

Un dernier mot, Monsieur le Premier Ministre, un dernier mot personnel, si vous le voulez bien. Nous venons l'un et l'autre du même monde : celui de l'enseignement public. Tous deux nous nous sommes engagés, pour cette raison, entre autres, dans la voie d'une carrière publique de haut fonctionnaire d'abord, d'homme politique, ensuite. Puis nos vies ont divergé. J'ai choisi le général de Gaulle et sa haute espérance fondée sur l'exaltation de la dignité et de l'impartialité de l'Etat. Vous avez vous-même embrassé l'idéal socialiste.

Aujourd'hui encore, Monsieur le Premier Ministre, j'ai le sentiment que l'idéal du chef de la France libre nous mène plus haut et plus loin que les promesses qu'avance et la social-démocratie française. Le verdict de l'Histoire tombera vite. Pour ce pays que, comme vous, j'aime par-dessus tout, j'espère sincèrement qu'il ne sera pas trop cruel.

Ce sont nos quatorze partenaires qu'il vous faut désormais convaincre de la pertinence des mesures nationales que vous souhaitez mettre en œuvre, mais aussi et surtout de leur cohérence avec les engagements pris

François Bayrou (UDF) : « Vos promesses vous guettent »

Les présidents
des groupes
UDF, PS, PCF
et RCV
interviennent
à la tribune
de l'Assemblée
nationale,
avant que
le premier
ministre
ne réponde
à l'ensemble
des orateurs

VOUS avez abordé dans votre propos plusieurs aspects de la reconstruction du lien de confiance. La morale à l'école en faisait partie. Un effort a été commencé. Pour le poursuivre, notre soutien sera avec vous. Le mot « décentralisation » n'a pas figuré dans votre intervention d'une heure. Et je crois que cela est significatif. Nous avons eu le sentiment d'entendre que c'est d'en haut que doivent se prendre les décisions. Vous construisez un projet jacobin destiné à renforcer la décision du sommet et n'ayant pas confiance dans les citoyens. Dans une société de confiance, les décisions sont discutées au Parlement, dans la transparence, et non pas dans l'opacité des bureaux. Permettez-moi de vous dire que la décision de ne discuter aucun collectif budgétaire, l'astuce de décrets d'avance et d'annulation, sans contrôle et sans dialogue, la suppression du débat sur la programmation budgétaire, qui était une vraie et profonde novation, ce ne sont pas des pas vers la transparence, la confiance et la réhabilitation du rôle du Parlement !

La confiance, c'est la cohérence : en quelques jours, votre gouvernement a réussi le tour de force d'annoncer la régularisation de dizaines de milliers d'immigrants clandestins, courant ainsi le risque de créer un formidable appel à de nouvelles vagues d'immigration clandestine. La confiance, c'est le réalisme : au moment même où vous exigez des grands travaux en Europe, vous annoncez l'annulation du canal Rhin-Rhône, qui est pourtant sur la liste des douze grands chantiers français. Et vous avez tort d'annoncer la réduction de la modernisation indispensable de la SNCF et de la privatisation indispensable d'Air France. (...)

Le projet européen, ce n'est pas à nos yeux un projet politique comme les autres, c'est en réalité la condition de tous les autres. (...) Il y avait deux obstacles à passer pour l'Europe.

Nous avons passé l'un et nous avons manqué l'autre. (...) Quelles qu'aient été vos déclarations antérieures, nous avons réussi à passer l'obstacle du pacte de stabilité. Il y a eu naturellement, pour vous faire plaisir, une déclaration sur l'emploi, sans moyens et en termes vagues. Mais mon intention n'est pas de vous critiquer sur ce point. Tous les efforts qui vont dans le sens de l'emploi, même symboliques, sont de bons efforts.

Bien sûr, c'était en contradiction avec vos déclarations antérieures, comme l'a souligné M. Dray. Mais vous avez eu raison de signer. Parce qu'une monnaie commune sans discipline, c'est une monnaie qui ne pourrait plus jouer son rôle de contrepois au dollar, et ce sont les états sérieux qui paieraient pour les autres. (...) Nous avons échoué sur les institutions. Je ne veux pas vous en faire porter la seule responsabilité. (...) Or, l'échec de cette réforme, l'incapacité à faire accepter que les grands pays réussissent à peser davantage pour que la décision européenne ait plus de crédibilité, cela a un sens : on a choisi l'Europe de la décision impossible et de la bureaucratie impuissante. On a choisi l'Europe du chacun pour soi. (...)

Si l'Europe n'est pas une puissance, il faut que nous en ayons conscience, alors c'est l'autre modèle européen, celui que vous et nous, ensemble, avons combattu, sans répit, qui se trouvera imposé par la réalité : l'Europe sera une zone de libre-échange offerte aux convoitises marchandes. (...) C'est maintenant que cela va se jouer. Et c'est entre vos mains que sera la réponse. Entre vos mains, et heureusement aussi entre celles du président de la République, dont nous savons la volonté européenne et que nous assurons de notre soutien. (...)

Votre ministre des affaires européennes (...) a repoussé l'euro au rang des décisions à prendre une fois qu'on aurait vu l'état des finances publiques. Monsieur le premier ministre,

des problèmes de finances publiques, il y en a. Il y en a eu, beaucoup, du fait de vos gouvernements et de votre majorité. Et il y en aura. Nous en savons quelque chose. Lorsque vous avez dû quitter le pouvoir, en 1993, la France plongeait dans les déficits, et donc dans la dette, au rythme d'un milliard et demi de francs par jour. Il nous a fallu des efforts très lourds, très impopulaires, pour que le gouvernement d'Alain Juppé fasse diminuer le rythme de ce déficit de quelque 30 %.

En réalité, assez vite, vous allez vous trouver devant le même choix, le même dilemme, qui fut celui de François Mitterrand en 1983. Continuer les dépenses, dont on sait qu'elles conduisent à l'impasse, et de surcroît perdre l'Europe en perdant l'euro. Ou bien renoncer aux promesses intenables en sauvant l'essentiel, la capacité de la France, et les cinquante années d'effort ininterrompu pour donner à son génie et à ses citoyens l'arme de la puissance européenne. (...) Comme François Mitterrand, vous serez obligé de convenir que le choix n'existe pas.

Pour l'instant, vous avez décidé, et cela provoquera déjà des déceptions, d'échouer ce choix. Vous avez décidé d'attendre. Mais vos promesses vous guettent, et ceux, de bonne foi, qui y ont cru s'interrogent. Le jour où vous serez contraints d'avouer qu'elles sont impossibles à tenir, il vous faudra faire face à la vague de déception et de scepticisme. C'est pour ce jour dangereux – la déception et le scepticisme produisent généralement des fruits mauvais – qu'il faudra que l'opposition ait achevé son travail de reconstruction. Il n'y aura, je le dis à l'avance, qu'un moyen de rendre à la démocratie sa vigueur et son allant, ce sera de construire sur la vérité. J'espère de toutes mes forces qu'il apparaîtra, lorsque la réalité vous aura assigné à son rendez-vous, que ces élections auront été les dernières élections à promesses.

Jean-Marc Ayrault (PS) : « Un tel changement ne peut s'accommoder de précipitation »

LE gouvernement issu des urnes s'est installé dans la durée, celle d'une législature. (...) Les résultats de la conférence intergouvernementale européenne d'Amsterdam font l'objet de commentaires mitigés. C'est un fait. Mais n'est-ce point le lot des événements, petits ou grands, qui jalonnent l'histoire de la construction européenne ? Celle-ci a toujours reflété l'équilibre entre compromis et perspective. Conformément aux engagements pris, la question de l'emploi a été mise, par l'action de nos représentants, au cœur de la démarche européenne, au même titre que la création d'une monnaie unique. Votre détermination, Monsieur le Premier Ministre, a permis, non un simple rééquilibrage des thèses monétaristes, mais une nouvelle mise en perspective de la création de l'euro. Certains étaient prêts, souhaitaient même une crise, une rupture. C'est mal mesurer le prix à payer – immense – d'un coup d'arrêt brutal qui n'ouvrirait la voie qu'à l'aventure. (...)

Notre pays s'est installé dans une croissance molle qui dé-

courage et démolit. Le partage salaire/profit, trop déséquilibré en faveur des profits, a créé l'atonie. Dans le même temps s'accroissent les difficultés des ménages, particulièrement des bas revenus ou des revenus modestes, des actifs comme des retraités. Parallèlement, la faiblesse de l'activité économique ne pouvait permettre d'endiguer et de diminuer le chômage. Il convient donc de modifier le cours des choses et de redonner du tonus à la demande intérieure. Cela est nécessaire pour créer les conditions d'une croissance plus forte et plus sûre : cela est également indispensable pour établir plus de justice dans notre société et engager les réformes nécessaires. (...)

Chacun d'entre nous est conscient qu'un tel ressourcement, qu'un tel changement de cap ne peuvent s'accommoder d'effets d'annonce et de précipitation. (...) Rien ne serait plus dangereux et plus fallacieux qu'une avalanche de mesures et de textes, qu'une sorte de « tout, tout de suite ». La maturité de

nos concitoyens est grande : ils deviennent, ils sentent, ils connaissent la difficulté du moment et savent trop bien que, trop souvent, les périodes d'euphorie artificielle sont suivies de coups de frein brutaux qui réinstallent la dépression et le désenchantement. (...)

Nous ne croyons pas aux programmes de quarante jours, aux textes concoctés à la hâte par des bureaux, soumis au Parlement dans l'urgence à une majorité qui marche au clairon. Par contre, nous croyons à un Parlement actif, disposant de son temps pour étudier, proposer, légiférer et contrôler. Nous croyons également à la concertation, à la démarche contractuelle, à la décentralisation des centres de décision afin que le citoyen trouve au plus près ses interlocuteurs. C'est en effet par la décentralisation que pourront être mieux comprises et mieux traitées les préoccupations quotidiennes de nos compatriotes et que prendra tout son sens la nécessaire modernisation de la vie publique.

Alain Bocquet (PCF) : « Le SMIC aurait dû être un peu plus augmenté »

LES Françaises et les Français ont dit avec force leur refus d'une politique d'austérité, d'injustice et de régression pour notre société et notre pays. (...) La France ne veut plus être le pays des promesses non tenues. (...) Cette situation inédite met le gouvernement et la majorité de gauche devant de grandes responsabilités. La majorité n'a pas le droit de décevoir. Les Français ne se contenteront pas de mots ou d'effets d'annonce. Il faudra faire ce qui a été dit ! Le gouvernement, auquel participent trois ministres communistes, la majorité à l'Assemblée nationale, les partis politiques, les syndicats, le mouvement associatif et citoyen ont chacun un rôle distinct. (...)

Nous, communistes, nous sommes partie prenante de la majorité, non pour des raisons politiciennes, mais parce que nous voulons le bonheur de notre peuple, que l'intérêt national l'emporte, qu'un vrai changement se concrétise rapidement, progressivement et durablement. C'est dans les conditions de l'équilibre établi par le suffrage universel que le groupe communiste travaillera, ici et sur le terrain, dans un esprit responsable et constructif. Nous le ferons en restant nous-mêmes, sans fard ni surenchère, mais aussi sans retenue quant à la défense fidèle et loyale des intérêts et de la souveraineté de notre peuple. (...)

Dans notre pays, quatrième puissance économique du monde, l'argent ne manque pas pour impulser une relance de l'activité économique répondant à l'attente de nos compatriotes. Il faut pour cela réorienter résolument l'argent pour l'emploi. Les députés et les sénateurs communistes veulent travailler tout de suite, nous avons demandé qu'un collectif budgétaire réponde aux besoins urgents. (...)

Les communistes ne sont ni pour creuser les déficits ni pour reproduire la même politique qui a échoué. (...)

La priorité, c'est de faire reculer le chômage avec une croissance impulsée par l'augmentation du pouvoir d'achat du SMIC de 4 % – je pense qu'elle aurait dû être un peu plus élevée –, du RMI, des salaires, des pensions, des allocations familiales, des aides personnelles au logement. (...)

Une autre conception de l'aide aux entreprises doit prévaloir sous forme d'engagements contractuels et contrôlés par les salariés, par les élus : pas d'aide publique sans embauche sur contrat à durée indéterminée. (...) Cette politique contribuerait du même coup à rééquilibrer financièrement la protection sociale, alors que le plan Juppé, loin de résorber le déficit de la Sécurité sociale, a aggravé les inégalités en matière d'accès aux soins. Le droit à la santé est fondamental. Il passe par des remboursements corrects aux malades, des revenus décents pour les médecins et par des moyens conséquents pour l'hôpital. Un financement équitable doit conduire à faire cotiser des revenus financiers au même taux que les salaires.

Le dogmatisme des privatisations a seulement accentué le chômage, amoindri les capacités industrielles de la France et enrichi une poignée de grandes sociétés. Il convient de mettre un coup d'arrêt à toutes les privatisations lancées par la droite au pouvoir ! (...) Qu'ils restent privés ne dispense pas les grands groupes de leur responsabilité sociale, citoyenne et d'aménagement territorial. Ne convient-il pas, comme en matière de privatisation, de renoncer à toutes les décisions de fermeture d'entreprises et des services publics, comme d'annuler les sanctions disciplinaires prises à l'en-

contre des salariés qui ont défendu l'outil de travail ? (...) Orienter les stratégies des entreprises vers la création de richesses en France appelle un examen sans complaisance des avantages fiscaux des sociétés et des hauts revenus qui ne servent qu'à arbitrer la spéculation financière contre l'emploi. N'est-il pas temps de desserrer l'étau des marchés financiers en taxant les mouvements de capitaux ? (...) L'approfondissement de la fracture sociale s'est accompagné de l'explosion du nombre des grandes fortunes. Quadrupler l'impôt sur la fortune lui donnerait enfin la dimension de solidarité qui lui fait défaut. (...) La proposition d'un emprunt obligatoire sur les banques, les compagnies d'assurances et les hauts revenus, pour la résorption de la dette, mérite d'être étudiée. (...)

L'urgence, c'est le logement social, il faut construire et réhabiliter des centaines de milliers de logements par an. Les collectivités, et d'abord les communes, ont un rôle majeur à jouer pour l'emploi et prévenir la fracture sociale dans les quartiers. Il faut stimuler l'initiative locale, lui donner plus de moyens, la dégager des charges indues qu'elle supporte.

En Europe, la contradiction s'aiguise entre la logique du projet de passage à la monnaie unique – celle de la rentabilité financière et de la guerre économique – et l'objectif de l'Europe sociale. Le gouvernement a pris l'initiative de poser la question de l'emploi, on reste cependant loin du compte. Rien d'essentiel n'a été changé. Le pacte de stabilité (...) est particulièrement néfaste. (...) Nous avons fait la proposition, à l'opposé d'une monnaie unique, d'une monnaie commune de coopération fondée sur les monnaies nationales et conçue pour favoriser l'emploi et le développement social.

Michel Crépeau (RCV) : « La torture existe toujours dans notre pays »

PARLER vrai, dire ce que l'on fait et faire tout ce que l'on dit, promettre très peu mais tenir beaucoup : il y a dans votre discours, Monsieur le Premier Ministre, quelque chose de Pierre Mendès France, le maître à penser des radicaux. C'est cette image de sérieux et d'intégrité qui est la vôtre qui, très largement, nous a permis de gagner ces élections.

Je veux parler ici de l'Europe, ce grand thème pour tous les hommes et les femmes de ma génération. A son propos, il convient, non seulement de parler vrai, mais aussi de parler simple. (...) Si vous voulez être compris du peuple, renoncez à tout le charabia technocratique qui caractérise aujourd'hui les discours sur l'Europe. (...) Mon arrière-grand-père a fait la guerre de 1870, mon grand-père a pataugé dans la boue à Verdun et mon père a fait la guerre de 1939. Mais moi, je n'ai pas

fait la guerre et mes enfants non plus. Voilà l'essentiel, qu'il convient de rappeler à propos de l'Europe.

Selon moi, l'indépendance des magistrats du siège et celle des magistrats du parquet, ce n'est pas tout à fait la même chose. Le sujet mérite réflexion. L'avocat général n'est pas un OVNI juridique ni un électron libre. Il parle au nom de quel qu'un. Aussi convient-il d'attendre les conclusions de la commission Truche pour voir ce qui doit être fait dans la sérénité de la commission des lois. La torture existe toujours dans notre pays ! (...) Le pilori moderne, ce sont les photos dans les journaux, les images à la télévision de gens mis en examen, pourtant présumés innocents. Or, les écrits et les photos restent et la vie de ces personnes risque d'être gâchée, même si elles sont reconnues innocentes et acquittées.

Une autre torture consiste à passer les menottes à des gens qui ne sont pas dangereux. Pour passer les menottes, il faudrait l'autorisation d'un magistrat et une ordonnance motivée. Il est scandaleux que les journaux publient des photos de gens menottés alors que ces gens sont présumés innocents. Enfin, il faut reprendre le projet de M. Toubon sur l'appel des procès d'assises. (...)

Peut-être la création de notre groupe et l'attitude d'autres groupes feront-elles naître une liberté de parole dont on ne jouissait guère auparavant lorsqu'on appartenait au parti majoritaire. Ainsi connaissait-on, dès le lendemain des élections, tous les votes de la législature ! Voilà pourquoi les députés ne venaient pas. Si vous changez cela, Monsieur le Premier Ministre, nous serons là pour vous aider à réussir.

Lionel Jospin : « M. Séguin, j'ai du mal à comprendre votre logique »

UNE partie de votre discours [M. Séguin] était plutôt destinée à une personne qui ne vient pas à l'Assemblée (...) et semblait moins concerner l'avenir qui est devant moi qu'un passé récent dont vous venez de sortir ensemble. Ainsi, je me suis demandé si ce qui concernait Maastricht s'adressait essentiellement à moi. Pour ma part, estimant que le refus de ratifier le traité de Maastricht aurait ouvert une crise majeure en Europe, j'avais, à l'époque, employé la formule suivante : « Je dis non au non et je dis donc oui au oui. » Il me semble qu'il est plus cohérent d'avoir dit alors « oui, mais » et de continuer aujourd'hui en mettant des conditions à la monnaie unique que d'avoir dit « non » hier et de dire « oui » aujourd'hui ! Soyons clairs ! A propos de la rencontre d'Amsterdam, j'ai du mal à comprendre votre logique. Si nous n'avons

encore rien obtenu, je ne vois pas pourquoi le président de la République s'est félicité des pas en avant qui avaient été faits ! N'a-t-il pas dit, à la conférence de presse, que le changement de gouvernement avait été une bonne occasion de faire avancer un certain nombre de questions qui étaient dans sa pensée ? Nous avons fait ce que je voulais faire : ouvrir un espace (...)

M. Bocquet (...) s'est exprimé dans l'esprit de liberté et de solidarité qui convient entre la majorité et le gouvernement. (...) Je comprends que M. Bocquet puisse regretter que le SMIC et les minima sociaux ne soient pas davantage revalorisés. Mais les syndicats préfèrent souvent obtenir quelque chose par la négociation que se le voir octroyer par le pouvoir politique (...)

Quant à l'intervention de M. Bayrou (...), je n'ai rien vu

dans ce que le gouvernement et le ministre de l'intérieur ont dit ou ont fait qui permette d'affirmer que je voudrais régulariser des dizaines de milliers de travailleurs clandestins (...). Car nous n'entendons pas favoriser l'immigration clandestine, mais au contraire arriver à une régularisation.

Enfin, je voudrais revenir, à propos de l'intervention de M. Bayrou, sur le sommet d'Amsterdam et sur ce qu'il a appelé l'« échec des institutions » (...). Je vous rappelle que ce n'est pas moi qui ai traité ce dossier depuis dix-huit mois, ni négocié avec la présidence et avec la Commission, ni préparé les instructions données à la délégation française : les choses étaient bouclées. Je ne considère pas, moi, que le sommet ait été un échec, même s'il n'a pas été à la hauteur de ce que nous avions souhaité lorsque nous étions dans l'opposition.

Le « pacte républicain » proposé par le chef du gouvernement

DÉMOCRATIE

- Objectif de la parité hommes-femmes inscrit dans la Constitution.
- Renforcement de la législation limitant le cumul des mandats.
- Inscription automatique des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorales.
- Harmonisation de la durée des mandats électifs sur une base de 5 ans.
- Réexamen de la législation sur le licenciement économique.
- Rentrée anticipée du Parlement, à la mi-septembre 1997.

IMMIGRATION

- Réexamen d'ensemble de la législation sur la nationalité et dépôt d'un projet de loi à la prochaine session du Parlement.
- Rétablissement de l'acquisition automatique de la nationalité française pour les enfants d'étrangers nés en France.
- Examen immédiat par les préfets de la situation des sans-papiers.

JUSTICE

- Carrières des magistrats du parquet garanties, comme celles des magistrats du siège, par le Conseil supérieur de la magistrature.
- Suppression de toute instruction du ministre de la justice concernant des affaires individuelles.

SÉCURITÉ

- Renfort de 35 000 emplois de proximité pour la police nationale.
- Création d'une instance indépendante chargée de contrôler le respect des règles déontologiques par les services de police.
- Création d'une autorité indépendante pour juger de l'utilisation du « secret-défense ».
- Suppression de toute activité de renseignement sur la vie politique démocratique.
- Plan spécial contre la violence dans les établissements scolaires dès la rentrée prochaine.
- Création, avant la fin de l'année, d'une Agence de sécurité sanitaire.

PRESSE

- Adaptation du régime des aides publiques à la presse.
- Soutien au service public de la télévision grâce à un rééquilibrage entre ressources publiques et recettes publicitaires.
- Renforcement des pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

ÉCOLOGIE

- Révision de la procédure de déclaration d'utilité publique pour les implantations de grands équipements.
- Abandon du surgénérateur « Superphénix » et arrêt du projet de canal Rhin-Rhône.
- Révision de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

L'annonce d'un « aggiornamento » sur la politique d'immigration

Préparée par une mission interministérielle, une refonte d'ensemble, incluant la législation sur la nationalité, est précédée d'une opération de régularisation

Abondant les thèmes de l'immigration et de la nationalité dès les premières minutes de son discours, le premier ministre a annoncé qu'un « réexamen d'ensemble » des lois sur l'immigration et la nationalité sera proposé

au Parlement lors de la session d'automne. Une mission interministérielle pilotée par le chercheur Patrick Weil devra dans les deux mois proposer au gouvernement un projet de réforme. Auparavant, une circulaire,

adressée aux préfets dès la semaine prochaine, définira les conditions de régularisation de certains étrangers en situation irrégulière. Le discours de M. Jospin a confirmé le changement de ton très net in-

tervenu sur l'immigration. La réaffirmation du droit du sol dans l'acquisition de la nationalité et l'esquisse de nouvelles politiques de coopération ont également été présentées.

LIONEL JOSPIN a confirmé qu'un « réexamen d'ensemble » des lois sur l'immigration et sur la nationalité serait soumis au Parlement dès la session d'automne. La préparation de cette vaste réforme a été confiée à une « mission interministérielle » dirigée par Patrick Weil, directeur de recherches au CNRS, qui doit remettre un rapport d'ici deux mois (*lire ci-dessous*). Auparavant, certains étrangers en situation irrégulière pourront voir leur cas réexaminé par les préfets. A côté d'une « politique d'intégration républicaine déterminée et généreuse », le premier ministre a précisé que l'immigration irrégulière et le travail clandestin seraient « combattus sans défaillance ».

Spectaculairement abordés dès les premières minutes du discours de Lionel Jospin, les thèmes de l'immigration, de l'intégration et de la nationalité figurent parmi les mesures les plus symboliquement marquées à gauche annoncées par le premier ministre. En faisant de la refonte de la politique d'immigration l'un des signes principaux du « retour aux sources de la République », le chef du gouvernement a rompu avec ses propres hésitations sur le sujet pendant le mouvement des sans-papiers et des pétitions contre la loi Debré, mais surtout avec les discours de tous bords qui, depuis quinze ans, n'ont cessé d'amalgamer plus ou moins ouvertement immigration et insécurité.

En se réappropriant le thème de l'identité nationale tant exploité par l'extrême droite, M. Jospin a

rappelé que, loin de menacer la France, l'arrivée d'étrangers avait également façonné la nation depuis des siècles. Il a même affirmé que le droit du sol, c'est-à-dire l'acquisition de la nationalité par la simple naissance sur le territoire, est « consubstantiel » à la nation française, ce qui apparaît abusif car ce principe n'a jamais cessé d'être mêlé avec la tradition du droit du sang (acquisition de la nationalité par filiation) tout au long de l'histoire. Certes, la loi Méhaignerie de 1993 a rompu l'équilibre en jetant la suspicion sur les enfants d'étran-

gers nés en France. Mais le premier ministre n'a pas donné de sens précis à sa promesse de « rétablir le droit du sol », se gardant de trancher la question d'une éventuelle suppression de la fameuse « manifestation de volonté » de devenir français introduite en 1993.

M. Jospin a présenté l'immigration comme une « réalité économique, sociale et humaine » à maîtriser. L'idée d'une ouverture des frontières n'est donc pas à l'ordre du jour. L'heure reste au « contrôle » de l'immigration, non plus au nom de la protection d'une

identité menacée, mais « en affirmant les intérêts de la nation et en respectant les droits de la personne ». Le « réexamen d'ensemble » des lois sur la nationalité et l'immigration se justifierait ainsi par la nécessité d'adapter des flux inéluctables aux possibilités d'accueil de la France – ce qui n'est pas nouveau –, mais aussi aux besoins d'une économie engagée dans la compétition internationale, ce qui est considéré comme tabou depuis l'arrêt officiel de l'immigration de main-d'œuvre, en 1974.

Le choix de Patrick Weil, défen-

seur du « parler vrai » sur l'immigration, pour diriger la mission qui doit préparer une réforme d'ensemble des ordonnances de 1945 sur la nationalité et sur les étrangers, confirme nettement ces choix. Certes, les reconduites à la frontière et les expulsions continueront « sans défaillance », a laissé entendre M. Jospin. Mais la maîtrise des flux devrait davantage passer par une double politique préventive : lutte contre le travail clandestin, et couplage de la politique de coopération avec la maîtrise des flux d'entrée. Ainsi, l'embauche de jeunes chômeurs pourrait être rendue plus rentable que le recours au travail « au noir » au moyen d'exonérations de charge.

Quant au rapprochement immigration-coopération, il pourrait consister à conditionner le versement de l'aide française à la bonne volonté des pays de départ en matière de réadmission des expulsés, à négocier un nouveau statut pour les étudiants étrangers, et à concentrer l'aide au développement sur les zones d'émigration vers la France. L'aggiornamento ainsi annoncé suppose, dans la logique gouvernementale, une remise à plat immédiate des situations irrégulières. La teneur et la mise en œuvre de la circulaire qui doit être adressée aux préfets la semaine prochaine pour remédier aux situations « intolérables et inextricables » nées des failles des lois Pasqua, préfigureront les orientations des futures lois Aubry-Chevènement.

Patrick Weil, un spécialiste pour réformer les lois Pasqua

Dans l'incessant tohu-bohu politique sur l'immigration, Patrick Weil tient depuis plus de dix ans le rôle à la fois prestigieux et inconfortable d'homme de référé-

PORTRAIT

Cet universitaire dénonce le mythe d'une « immigration zéro »

rence. A chaque emballement du débat, des responsables politiques, des journalistes, des observateurs étrangers sollicitent ses analyses. Patrick Weil est un des rares chercheurs en ce domaine capable de nourrir son expertise d'un précieux recul historique, d'une vision internationale et de solides connaissances juridiques.

A quarante ans, l'homme a déjà vu du pays en matière d'immigration. En 1981, alors responsable des jeunes du Ceres (la gauche socialiste animée par Jean-Pierre Chevènement), membre du comité directeur du PS, bardé d'un diplôme de l'Essec, il est nommé chef de cabinet de François Aутain, secrétaire d'Etat aux immigrants. Il vit en direct l'opération de régularisation des clandestins. Dix ans plus tard, devenu enseignant-chercheur à l'Institut d'études politiques de Paris, il stigmatise dans *La France et ses étrangers* (collection Folio), fruit d'une thèse de doctorat, les discours politiques mensongers sur l'arrêt de l'immigration qui font le lit de l'extrême droite.

Cette dénonciation s'étoffe en 1995 d'une note publiée par la Fondation Saint-Simon, qui

contient les fondements d'un véritable programme de gouvernement sur l'immigration (*Le Monde* du 16 janvier 1996). Prévention des flux par l'assèchement du marché du travail clandestin, organisation du travail saisonnier, coopération avec les pays d'origine, politique cohérente à l'égard des étudiants étrangers... constituent quelques-unes de ses propositions. Patrick Weil, aujourd'hui directeur de recherches au CNRS (centre Pierre Léon à Lyon) et membre du Haut Conseil à l'intégration, a désormais deux mois pour traduire son projet sous une forme législative, laissant à Lionel Jospin le soin de mettre en œuvre sa première exigence : dire la vérité sur l'immigration.

Ph. B.

Philippe Bernard

L'interdiction de toute intervention du garde des sceaux dans les affaires

DANS le chapitre de son discours consacré à la restauration du pacte républicain, Lionel Jospin a longuement évoqué la justice. « Le respect du droit est fondamentalement pour la République et la démocratie, a-t-il déclaré. *Sans lui, le lien social se dissout et les institutions sont discréditées. Aussi, la justice doit-elle être indépendante et impartiale.* » Dans l'attente d'une réforme d'ampleur, le premier ministre a pris un engagement symbolique : la fin des interventions de la Place Vendôme. « L'annonce solennellement que dès aujourd'hui, plus aucune instruction concernant des affaires individuelles de nature à dévier le cours de la justice ne sera donnée par le garde des sceaux. »

En arrivant à la chancellerie, Jacques Toubon avait, lui aussi, pris des engagements mais il s'était contenté d'écarter les « instructions de non-poursuite » – une promesse qu'il n'avait d'ailleurs pas respectée. Implicitement, il se réservait donc le droit d'orienter les procédures : à ses yeux, rien ne l'empêchait, par exemple, de demander à un procureur d'ordonner une simple enquête préliminaire plutôt qu'une information judiciaire. Deux ans plus tard, M. Jospin va nettement plus loin : en s'engageant à ne pas « dévier » le cours de la justice, il laisse apparemment

les parquets libres de gérer seuls l'action publique. « La responsabilité d'un exercice équitable et non partisan de l'action publique se trouve ainsi remise aux procureurs généraux et procureurs qui en seront comptables devant les citoyens », a-t-il conclu.

Nul ne sait encore si cet engagement sera clairement inscrit dans la loi. Actuellement, le code de procédure pénale autorise le garde des sceaux à donner aux parquets des injonctions de poursuites mais depuis 1993, elles doivent être « écrites et versées au dossier ». Dans les instructions sensibles, la pratique est cependant tout autre : le classement de l'affaire Mancel ou les retards calculés de l'affaire Cassetta ont été ordonnés au téléphone par le directeur des affaires criminelles et des grâces, Marc Moinard. Pour mettre fin à toute suspicion, le programme du PS prévoyait donc de « retirer définitivement à l'exécutif la possibilité d'intervenir dans les affaires individuelles, en particulier pour s'opposer à l'engagement de poursuites pénales ».

Toujours dans le souci d'instaurer une justice indépendante et impartiale, Lionel Jospin a annoncé que les projets de nomination des magistrats du parquet qui recueilleraient un avis défavorable du Conseil supérieur de

la magistrature (CSM) seraient retirés. Depuis 1993, le CSM rend un avis consultatif sur toutes les nominations du ministère public, à l'exception des postes de procureurs généraux, qui sont pourvus en conseil des ministres. Sur les 500 projets qui lui ont été soumis du 1^{er} juillet 1995 au 31 décembre 1996, le Conseil a rendu quinze avis négatifs. Dans la moitié des cas, Jacques Toubon avait choisi de passer outre. « L'indépendance des magistrats du parquet, s'agissant de leur nomination, est encore imparfaitement assurée », concluait le Conseil dans son rapport annuel.

RÉFORME DU SYSTÈME DES NOMINATIONS

Au-delà de la pratique nouvelle, qui consistera à transformer l'avis simple en avis conforme, M. Jospin a confirmé que le gouvernement allait réformer le système des nominations. « Le CSM doit assurer à la carrière des magistrats du parquet les mêmes garanties qu'à celle des juges du siège. » La réforme constitutionnelle de 1993 a en effet instauré un système à double vitesse : les magistrats du siège sont nommés sur avis conforme, voire sur proposition, du Conseil tandis que la carrière des magistrats du parquet dépend pour beaucoup du bon vouloir du pouvoir politique. Pour les autres volets de la renova-

tion du ministère public, et notamment pour le problème de la définition de la politique pénale, M. Jospin a déclaré que les travaux de la commission présidée par Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation, permettraient au gouvernement « d'enrichir sa réflexion et d'éclairer ses décisions ».

Enfin, le premier ministre s'est engagé à prendre des mesures « permettant aux autorités judiciaires d'exercer effectivement le contrôle et l'évaluation de l'activité des services chargés de la police judiciaire ». Les services de PJ, qui sont théoriquement placés sous la direction du procureur, la surveillance du procureur général et le contrôle de la chambre d'accusation, dépendent en réalité du ministère de l'intérieur. Lors de la perquisition au domicile des époux Tiberi, entre l'obligation d'assistance au juge d'instruction prévue par le code de procédure pénale et les ordres illégaux de leur directeur, Olivier Foll, les policiers avaient choisi de violer la loi. Depuis 1993, la notation du procureur général est prise en compte pour l'avancement des policiers mais, visiblement, cette réforme ne suffit pas à assurer le contrôle de l'autorité judiciaire sur la PJ.

Anne Chemin

Une police « déontologique » au service de « l'Etat républicain »

SUPPRESSION de toute « police politique », instauration d'une autorité indépendante veillant au bon usage du « secret défense », création d'une commission indépendante contrôlant « le respect des règles déontologiques » par les services chargés de la sécurité publique : trois axes de réformes ont été retenus par Lionel Jospin pour assurer des pratiques policières dignes d'un « Etat républicain ». Ainsi esquissés, ces projets visent des errements que le PS avait, ces dernières années, contribué à dénoncer à l'occasion de dérapages flagrants.

Echaudé par l'« espionnage » des débats à huis clos de son conseil national par les renseignements généraux (RG) parisiens, le 19 juin 1994, le PS avait déposé une plainte pour atteinte à la liberté individuelle et à l'intimité de la vie privée. Révélée par la presse, l'interception des débats internes d'un parti par un policier, membre d'une section des RG chargée du suivi des partis politiques, avait fait grand bruit. Le ministre de l'intérieur Charles Pasqua avait alors engagé une réforme en demi-teinte : les

RG s'étaient vu imposer « l'arrêt du suivi des partis politiques », mais leur mission « de prévisions électorales » et de « suivi des campagnes électorales » avait été confirmée.

« Dans la République, il n'y a pas de place pour une police politique », a tranché Lionel Jospin. Aux services de police, il interdira la recherche de « tout renseignement sur la vie politique démocratique ». Les RG, auxquels cette mission incombait depuis plus d'un demi-siècle, en seront déchargés. Ils pourraient toutefois continuer à s'intéresser aux mouvements politiques ne respectant pas les règles du jeu républicain, menaçant l'ordre public ou usant de méthodes d'action violentes.

L'ABUS DU « SECRET-DÉFENSE »

Au chapitre de « l'utilisation abusive du secret-défense », dénoncée par le premier ministre, c'est l'affaire des « écoutes » de la cellule dite antiterroriste de l'Elysée qui avait conduit Lionel Jospin, alors premier secrétaire du PS, à préciser ses positions. « Le secret-défense n'a pas à s'appliquer – sous peine de graves dérives – hors des cas où il est

strictement prévu. Il ne doit pas être invoqué abusivement et je prétends quand il peut fort bien être distingué quand il est en cause et quand il est sans fondement », avait-il déclaré le 9 avril, en annonçant qu'une commission nationale serait chargée d'opérer cette distinction. Le gouvernement devrait s'inspirer de la proposition inscrite en 1995 par le Conseil d'Etat dans son rapport annuel : la création « d'une commission nationale du secret-défense (...) constituerait un pas décisif (...) vers la suppression d'un des derniers bastions de l'autocontrôle de l'administration ». Cette proposition préfigure l'instauration de l'« autorité indépendante » annoncée par le premier ministre.

Face aux « bavures » ou aux dysfonctionnements policiers, le premier ministre s'est enfin engagé à présenter un projet de loi « portant création d'une instance indépendante chargée de contrôler le respect des règles déontologiques par les services responsables de la sécurité publique ». Recevant force de loi, cette instance serait assurée d'une durée de vie plus longue que celle connue par les premières expé-

riences en ce domaine. En février 1993, le ministre socialiste de l'intérieur, Paul Quilès, avait signé un décret créant un Conseil supérieur de l'activité de la police (CSAP) : chargé d'émettre « des avis sur le fonctionnement des services de la police nationale dans ses relations avec le public », il aurait pu être saisi par les ministres de l'intérieur ou de la justice, un parlementaire, un syndicat policier ou une association.

Mais Charles Pasqua avait supprimé cette instance dès mai 1993, la remplaçant par un Haut Conseil de déontologie aux prérogatives nettement moins étendues et qui se prononçait seulement à la demande du ministre de l'intérieur. Dans son rapport de mars 1997, le PS préconisait d'aller « au-delà » du CSAP : créer une instance pouvant être saisie par l'administration ou par les citoyens, diligentant « pour l'ensemble des forces de sécurité (...) les enquêtes des corps d'inspection » et émettant « des recommandations publiques qui s'imposent à l'administration ».

Erich Inciyan

Une petite révolution du dispositif de sécurité intérieure

EN DEUX PHRASES, Lionel Jospin a ébauché une petite révolution pour le dispositif de sécurité intérieure. L'irruption de « 35 000 emplois de sécurité », venant « en renfort » des effectifs de la police et de la gendarmerie nationale ne s'inscrit en rien dans la tradition d'un Etat exerçant son autorité régalienne sur les forces de sécurité. L'élaboration de « contrats locaux de sécurité », proposée par le gouvernement aux communes « pour mettre en œuvre les objectifs de sécurité publique », ne correspond pas davantage au schéma, historiquement dominant dans la France jacobine, d'un dispositif policier placé sous la houlette du préfet et des directions centrales du ministère de l'intérieur.

Exprimés en termes généraux, ces propos sont éclairés par le programme adopté en mars par le bureau national du PS. « La participation de membres de la population, formés et encadrés par des professionnels, aux tâches de police préventive doit être activement expérimentée. C'est le sens de la proposition

visant à l'association de 35 000 personnes recrutées au titre des contrats locaux de sécurité qui pourraient participer aux fonctions d'accueil, de médiation sociale et de présence sur la voie publique ». Ces contrats « feront l'objet d'une élaboration partenariale au sein du comité local de sécurité présidé par le maire, aidé par le commissaire de police ou par le commandant de gendarmerie ». Impliquant des comités de quartier, des représentants des associations et du monde économique, ils fixeront des objectifs (accueil dans les commissariats, rapidité des interventions, information des victimes, taux d'élucidation). « Signés conjointement par le maire et par le préfet, ils seront exécutés, sur instruction du préfet, par les fonctionnaires de police. » Ces deux axes de réformes constituent, en creux, une sévère critique des carences du service public policier face à une montée de la délinquance désormais pleinement reconnue.

E. In.



Favoriser l'indépendance des journalistes

LE GOUVERNEMENT d'Alain Juppé avait fragilisé la presse quotidienne. L'ancien premier ministre s'était illustré en réduisant les aides à la presse et en supprimant l'abattement fiscal de 30 % dont bénéficiaient les journalistes. Dans le même temps, il laissait augmenter les tarifs postaux, majorant ainsi les coûts de distribution des journaux pour les abonnés. Simultanément, il favorisait la publicité à la télévision, particulièrement sur les chaînes privées, par le biais d'amendements législatifs ou via des décisions du CSA. Changement de ton avec Lionel Jospin qui évoque « l'impératif d'indépendance, corollaire de la liberté de communication ». Le premier ministre a précisé que « l'indépendance, ce sont au premier chef les garanties données aux journalistes pour l'exercice de leur profession, et notamment aux rédactions par rapport aux actionnaires ».

La question de l'indépendance des rédactions, exprimée notamment par la montée en puissance, ces dernières années, des « sociétés de rédacteurs » dans la presse écrite et dans l'audiovisuel, redévoit ainsi d'actualité. Mais le thème et sa déclinaison – quelle personnalité morale pour une rédaction ? Comment faire en sorte qu'elle dispose de pouvoirs réels dans une entreprise de presse, indépendamment de l'aspect financier ? – n'ont jamais été pris en compte par le législateur.

Parce qu'elles ne disposent pas encore de fonds, ces sociétés de journalistes ne peuvent agir qu'à la marge. Leur existence se fonde pourtant sur un constat de base en forme de paradoxe : la multiplication des « supports » d'information, écrits ou audiovisuels, ainsi que leur adossement à des groupes financiers et industriels qui livrent le contrôle du média qu'ils possèdent au plus offrant. Surtout, elles partent du postulat que l'information n'est pas un produit comme un autre mais un élément de la démocratie et de son pluralisme, intellectuel et politique.

Une première réponse à cette volonté d'affirmer l'indépendance des journalistes et la spécificité de l'information a été fournie en 1951, lorsque *Le Monde* et son directeur d'alors, Hubert Beuve-Méry, ont dû affronter des convoitises extérieures. La crise avait débouché sur la création de la Société des rédacteurs du *Monde*, à la fois actionnaire du quotidien et investie de

responsabilités susceptibles de garantir l'indépendance des journalistes. Cette création, suivie par celle du *Figaro* puis d'autres titres, a abouti à la naissance en 1967 d'une Fédération de sociétés des journalistes, puis en 1969 à un projet de statut des entreprises de presse coordonné par André Paysant, qui a reçu au début des années 70 l'accord des principaux syndicats de journalistes.

Ce projet souligne notamment le droit à l'information des ci-

1 % pour la culture

Lionel Jospin s'est engagé à consacrer réellement 1 % du budget de l'Etat à la culture, tout en précisant que cet objectif sera atteint « progressivement ». Le gouvernement d'Alain Juppé, malgré les déclarations d'intention de Jacques Chirac, avait laissé ce budget glisser au-dessous de cette barre. Des opérations de restructuration administrative ont tenté de camoufler l'effondrement du budget qui se situe aujourd'hui aux alentours de 0,75 % de celui de l'Etat. Si l'engagement est tenu, il devrait permettre au ministre, Catherine Trautmann, de débloquer la situation dans des secteurs aujourd'hui paralysés, tels que le patrimoine, qui a perdu en deux ans un tiers de son budget.

toyens, « qui crée pour le pouvoir l'obligation de favoriser l'existence et le développement d'une presse indépendante, compétente et pluraliste », grâce notamment à « un régime fiscal privilégié » ; le droit des rédactions à « disposer de pouvoirs leur permettant de garantir l'indépendance de leurs membres, celle des entreprises et la scrupuleuse honnêteté des informations diffusées » et « la nécessité d'un statut des entreprises de presse » qui permette de limiter le « droit de propriété ». Il proposait la création d'un « fonds national » susceptibles d'aider les entreprises de presse en difficulté ou sur le point de se créer.

Dans le domaine de l'audiovisuel, Lionel Jospin a indiqué qu'il était favorable au pluralisme à la télévision. Il estime donc qu'il faut encourager le service public et ne pas le soumettre aux seules contraintes du marché publicitaire.

Yves-Marie Labé

Un « objectif de parité » pour mettre le droit en accord avec les mœurs

UNE RÉVISION de la Constitution est ce qu'il y a de plus difficile à effectuer en période de cohabitation. Lionel Jospin a pourtant décidé de tenter une telle réforme, qui nécessite la totale coopération du président de la République et le bon vouloir du Sénat. A ses yeux, permettre aux femmes de remplir leur rôle, à égalité avec les hommes, dans la vie politique justifie d'ouvrir un tel chantier.

En proposant d'inscrire dans la Loi fondamentale « l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes », le premier ministre tranche un débat qui oppose ceux qui estiment que l'universalité de la citoyenneté interdit toute sectorisation qui pourrait déboucher sur une communautarisation, à ceux qui font remarquer que le retard considérable pris par la France en la matière impose des mesures exceptionnelles (*Le Monde* du 8 mars). Ce débat avait été relancé par la publication, dans *L'Express* du 6 juin 1996, d'un manifeste « pour la parité » signé par dix femmes engagées à droite et à gauche. Il avait été nourri par un rapport, publié le 15 janvier, de l'Observatoire de la parité, organisme créé par Alain Juppé en octobre 1995.

La précédente majorité n'avait pas fait sienne les conclusions de cet organisme. Lors d'un débat à l'Assemblée nationale, le 11 mars, M. Juppé n'avait envisagé, « à titre personnel », de rendre la parité obligatoire que dans les scrutins de listes, c'est-à-dire les élections municipales, régionales et européennes, afin de laisser le temps à une « génération de femmes, dont notre vie politique a tant besoin, d'apparaître ». Sous l'impulsion de M. Jospin, les socialistes, en revanche, avaient décidé de mettre leur pratique en cohérence avec leur principe. Ils avaient réussi à ce que 30 % de leurs candidats lors des législatives soient des femmes. Les résultats prouvent que les électeurs y ont été sensibles : sur les 246 élus du PS, il y a 42 femmes contre 5 sur 37 pour le PC, 5 sur 140 pour le RPR, 7 sur 109 pour l'UDF. Au total, elles sont 63.

Attendre la bonne volonté des partis n'a donc pas paru suffisant à M. Jospin. Fidèle à ce qu'il a toujours pensé – dans un entretien à *L'Express*, il avait apporté son soutien au manifeste –, il reprend donc comme premier ministre, la formule du programme du PS sur l'« objectif de parité ». Elle est vague. Car si la parité est facile à mettre en œuvre

dans des élections de liste, c'est autrement plus complexe dans des scrutins uninominaux, comme les législatives ou les cantonales. Certes, il est toujours possible d'imposer aux partis de présenter autant de candidats femmes que de candidats hommes, mais rien ne peut garantir que la parité subsistera au niveau des élus. Parler d'« objectif », c'est aussi prévenir qu'il faudra du temps pour y parvenir. Dans *L'Express*, M. Jospin jugeait « réaliste » un délai de « dix ans pour approcher de la parité entre les élu(e)s ».

RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Pour y parvenir, il faut impérativement modifier la Constitution. En 1982, la gauche avait prévu qu'une liste aux élections municipales ne pourrait « comporter plus de 75 % de personnes du même sexe ». Le Conseil constitutionnel, le 18 novembre 1982, avait censuré cette disposition au motif, notamment, que la déclaration des droits de l'homme de 1789 proclame que tous les citoyens « sont également admissibles à tous dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents ».

Comme lorsque François Mitter-

rand et Edouard Balladur s'étaient mis d'accord pour réformer le droit d'asile, il faut donc préciser dans la Constitution comment s'applique un principe posé par son préambule. Or, l'article 89 de la Loi fondamentale, la voie normale de sa révision, prévoit qu'elle peut intervenir soit à la suite d'une proposition parlementaire, soit d'un projet du président de la République « sur proposition du premier ministre ». Son texte doit être voté en termes conformes par les deux Chambres du Parlement. Il est ensuite soumis à référendum, le chef de l'Etat ne pouvant préférer une réunion des députés et sénateurs en Congrès que si la révision est le fruit de son initiative.

Pour mettre en œuvre cet engagement, le premier ministre aura donc besoin de la coopération du président de la République. Au moment de décider d'aider ou non M. Jospin, M. Chirac se souviendra, peut-être, que dans la tribune qu'il a publiée dans des quotidiens régionaux, le 7 mai, il écrivait : « Je m'engage personnellement à tout faire pour permettre [aux femmes] de participer pleinement à la vie économique et politique de la France. »

Thierry Bréhier

Nouvelle limitation pour le cumul des mandats

LA POSSIBILITÉ de cumuler plusieurs mandats ou fonctions électives va connaître une nouvelle restriction. Lionel Jospin en a fait, dans sa déclaration de politique générale, une « priorité » pour moderniser la démocratie, tout comme il a annoncé qu'il proposerait l'harmonisation de la durée des mandats électifs à cinq ans.

La législation actuelle interdit à un élu de détenir plus de deux des mandats ou fonctions suivants : député européen, conseiller régional, conseiller général, conseiller de Paris, maire d'une commune de 20 000 habitants ou plus, adjoint au maire d'une ville de 100 000 habitants et plus.

Le premier ministre n'est pas entré dans les détails de la réforme qu'il proposera. Cependant, en juin 1996, le PS s'était fixé des objectifs précis : interdire à un député ou à un sénateur d'être en même temps député européen et à un parlementaire d'être aussi maire, président d'une structure intercommunale, président de conseil général ou régional. Les socialistes souhaitent également interdire le cumul entre la fonction de ministre et une fonction exécutive locale – interdiction

que M. Jospin a demandé à ses ministres de respecter – et le cumul de deux fonctions exécutives locales.

Le PS proposait que cette réforme entre en vigueur progressivement, à l'occasion du renouvellement de chaque Assemblée. Si ce schéma est respecté, et si la loi est adoptée avant le printemps 1998, les présidents de conseils généraux et régionaux ainsi que certains sénateurs qui cumulent une autre fonction importante seraient contraints de faire un choix dès l'année prochaine. En effet, en 1998 auront lieu des élections régionales, des élections cantonales et le renouvellement d'un tiers du Sénat. La nouvelle Assemblée nationale compte en son sein six présidents de conseils régionaux et dix-huit présidents de conseils généraux.

Cependant, si elle entendait appliquer une législation plus stricte aux sénateurs, la majorité actuelle pourrait buter sur un obstacle : les lois qui concernent le statut des sénateurs ne peuvent être adoptées définitivement sans l'accord du Sénat. Or, la Haute Assemblée, qui de par la Constitution « assure la représentation des collectivités territoriales », regorge de présidents de

conseils généraux. Il est peu probable que ceux-ci acceptent de se voir interdire ce cumul sans livrer bataille.

M. Jospin a aussi annoncé qu'il proposerait au Parlement d'harmoniser, « sur une base de cinq ans », la durée de tous les mandats électifs. Aujourd'hui, seuls les mandats de député et de député européen ont cette durée. La modification concernerait donc les mandats municipaux, départementaux et régionaux, d'une durée de six ans, le mandat de sénateur (neuf ans) et, bien entendu, le septennat présidentiel. L'instauration du quinquennat suppose une révision de la Constitution, c'est-à-dire l'aval du président de la République. Or, sur cette question, Jacques Chirac s'est donné des marges d'appréciation.

Sur le principe, le chef de l'Etat n'est pas hostile au quinquennat. En 1973, il avait approuvé la réforme inaboutie de Georges Pompidou. En 1991, alors dans l'opposition, il avait également défendu le quinquennat aux côtés de Valéry Giscard d'Estaing. « Il serait moralement difficilement acceptable que M. Mitterrand n'applique pas cette règle à lui-même » si elle était adoptée, indiquait-il alors. En revanche, lors de son débat télévisé avec M. Jospin en 1995, M. Chirac jugeait que le quinquennat « n'est pas d'actualité ». Il avait cependant ajouté : « Si, au cours du prochain mandat, un débat peut s'ouvrir ou doit s'ouvrir, alors j'y serais tout à fait favorable. »

Cécile Chambraud

Les jeunes inscrits d'office sur les listes électorales

Lionel Jospin a annoncé, jeudi 19 juin, que l'inscription des jeunes sur les listes électorales serait rendue automatique l'année de leur majorité. Pris de court par la dissolution de l'Assemblée nationale, de nombreux jeunes ayant atteint leur majorité après les élections présidentielle et municipales de 1995 avaient eu de s'inscrire sur les listes électorales pour les dernières législatives, imprévues. A l'exception de ceux qui ont eu dix-huit ans entre le 1^{er} janvier et le 24 mai 1997, ils n'ont donc pas pu voter, puisque les listes électorales étaient closes depuis le 31 décembre 1996. Jacques Chirac avait lui-même évoqué le sujet, le 10 mars, lors de son intervention télévisée consacrée aux jeunes. « J'ai demandé au ministre de l'intérieur, avait-il alors annoncé, de mettre à l'étude la possibilité pour les jeunes d'être systématiquement inscrits sur les listes électorales et de recevoir automatiquement leur carte d'électeur. »

Grands équipements : démocratiser la prise de décision

AVEC la confirmation de l'abandon du canal à grand gabarit Rhin-Rhône et la fermeture de Superphénix, Lionel Jospin a officiellement « enterré » deux projets dans le collimateur des écologistes et, par voie de conséquence, au cœur de l'alliance électorale PS-Verts. Dès sa prise de fonction comme ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet (Verts) avait réaffirmé que la centrale de Creys-Malville (Isère) serait fermée et que le canal ne verrait pas le jour. Dans le même souci de contenter les écologistes, le premier ministre a annoncé son intention de revoir le système de contrôle sur les installations de haute technologie : « Je souhaite que les fonctions de contrôle ne soient pas confondues avec celles qui relèvent de l'exploitation », a-t-il indiqué.

Depuis sa création en mai 1977, Superphénix s'est heurté à une opposition féroce. Ce qui devait être le « fleuron » nucléaire français n'a fait que connaître problèmes et arrêts depuis son inauguration en 1986 :

en onze ans, le surgénérateur n'a fonctionné que neuf mois et demi. Aucun plan de reconversion n'a été esquissé pour le moment. Quant au calendrier de fermeture, la conseillère pour l'environnement de Matignon, Bettina Laville, s'est bornée à assurer que « le gouvernement se donne au moins six mois ».

L'abandon du Rhin-Rhône était, lui aussi, attendu. Depuis la victoire de la gauche, on ne s'interroge plus que sur la manière de classer juridiquement le dossier. Séduisant sur le papier ou sur une carte de l'Europe, le projet d'une autoroute fluviale de 229 kilomètres hérissée d'écluses et bouleversant irrémédiablement le paysage apparaissait à l'examen comme un « monstre », incapable d'endiguer le développement du transport routier. Alors que la plupart des élus du secteur ont rejoint les opposants, les chambres de commerce et d'industrie et quelques conseils généraux, dont celui du Bas-Rhin, constituent le dernier carré de résistance.

Mais, au-delà de Superphénix et

du canal Rhin-Rhône, c'est toute la procédure de prise de décision sur les « grands projets » qui devrait être remise à plat : « La démocratie ne peut souffrir la confiscation du pouvoir de décider », notamment s'agissant d'équipements « aux retombées économiques, écologiques et humaines considérables », a souligné M. Jospin.

« ADHESION COLLECTIVE »

Aujourd'hui, lorsqu'un projet est envisagé, à l'initiative de l'Etat ou des élus locaux, la procédure de consultation ne démarre qu'une fois le dossier prêt et bouclé, études d'impacts comprises. Le préfet fait afficher en mairie le projet et demande aux maires l'ouverture de registres de consultation des populations pour l'enquête publique. Une fois celle-ci terminée, le commissaire enquêteur rend un avis que le préfet n'est pas obligé de suivre. Pour les grands équipements, la décision remonte jusqu'au premier ministre, qui tranche après avis du Conseil d'Etat. Les citoyens

ou associations contestataires n'ont comme unique recours que de demander une procédure en contentieux auprès du Conseil d'Etat.

La loi Bouchardeau de 1983 avait introduit un début de concertation, par la légalisation des enquêtes publiques lorsque l'environnement est menacé et l'élargissement des prérogatives du commissaire enquêteur. Avec la « révision de la procédure de déclaration d'utilité publique », M. Jospin veut renverser la logique même des décisions : si la réforme voit le jour, il faudra prendre l'avis des populations intéressées avant toute décision. Dans l'entourage de Mme Voynet, on se réjouit de ce changement radical : « C'est un système d'élaboration ascendante qui est mis en place, et non plus une procédure pour faire avaler la pilule. C'est une porte ouverte pour construire des mécaniques d'adhésion collective et de repérage de l'intérêt général », souligne un proche du ministre.

Sylvia Zappi

Son chemin vers le pouvoir

Lionel Jospin
L'héritier rebelle

JC Lattès

336 p.
125 F

La seule biographie du nouveau Premier ministre

JC Lattès

Les mesures relatives au « pacte de solidarité et de développement »

- Respect des échéances, prévues par le traité de Maastricht pour la réalisation de l'Union économique et monétaire.
- Remise, à la mi-juillet, de l'audit des finances publiques.

EMPLOI-SALAIRES

- Conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, en septembre, pour engager la négociation sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail, de 39 à 35 heures, sans perte de salaire. Loi-cadre, avant la fin de la législature, ramenant la durée légale du travail à 35 heures.
- Mobilisation immédiate de tous les acteurs publics et privés pour mettre en œuvre la priorité absolue en faveur de l'emploi des jeunes.
- Hausse du SMIC de 4 %.
- Interruption des suppressions d'emplois dans la fonction publique.

FISCALITÉ

- Stabilisation et, si possible, diminution des prélèvements obligatoires.
- Examen des possibilités d'une baisse de la TVA.

SÉCURITÉ SOCIALE

- Transfert progressif des cotisations salariales d'assurance maladie sur une contribution sociale élargie à l'ensemble des revenus, y compris financiers.
- Mise en place de l'assurance maladie universelle
- Evolution du cadre actuel de la maîtrise des dépenses de santé.

RETRAITES

- Remise en cause de la législation récente sur les fonds de pension.
- Retraite avant 60 ans pour tout salarié ayant cotisé 40 ans.

LOGEMENT

- Financement, dès cette année, de la réhabilitation de 100 000 logements supplémentaires, dont 50 000 HLM.
- Revalorisation, au 1^{er} juillet 1997, du barème de l'aide personnalisée au logement.
- Réexamen de la taxation du surloyer de solidarité.

FAMILLES

- Allocation de rentrée scolaire portée de 420 à 1 600 francs.
- Accueil de tous les enfants dans les cantines scolaires.
- Allocations familiales placées sous conditions de ressources (plafond fixé à 25 000 francs pour un ménage avec deux enfants).

ECOLE-CULTURE

- Rétablissement de la priorité à l'éducation.
- Crédits supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire.
- Mise en place d'un plan social étudiant.
- 1 % du budget de l'Etat réellement consacrés à la culture.

SERVICES PUBLICS

- Préservation des services publics et adaptation des entreprises du secteur public.

Les allocations familiales seront placées sous plafond de ressources

Cette réforme prélude, selon Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, à une refonte plus complète de la protection sociale

Lionel Jospin a annoncé, jeudi 19 juin, que les allocations familiales ne seront plus versées aux ménages ayant plus de 25 000 francs de revenus mensuels. Mais ce « plafond » devrait être relevé pour les fa-

milles d'au moins trois enfants. Le premier ministre a confirmé l'élargissement des recettes de l'assurance-maladie à l'ensemble des revenus, par l'élargissement de la contribution sociale généralisée (CSG) aux revenus

autres que salariaux, les cotisations salariales étant réduites en proportion de l'augmentation de la CSG. Il a annoncé la réunion d'« états généraux » de la santé, au début de 1998, pour examiner la mise en œuvre de la

réforme de l'assurance-maladie. M. Jospin a précisé, enfin, que la loi Thomas sur les fonds d'épargne-retraite sera « remise en cause » dans la mesure où elle affecte les régimes de retraite complémentaires.

LE PREMIER MINISTRE a annoncé, jeudi 19 juin, que les allocations familiales seront désormais versées sous conditions de ressources, et qu'elles ne bénéficieront donc plus qu'aux ménages à revenus modestes ou moyens. Cette annonce, inattendue, ne constitue pourtant qu'une demi-surprise : si la mesure ne figurait pas dans le projet socialiste pour les législatives, elle était inscrite en 1995 dans le programme présidentiel de Lionel Jospin. Il reprend ainsi une mesure que son prédécesseur avait glissée dans son plan de réforme de la protection sociale, mais à laquelle Alain Juppé avait dû finalement renoncer sous la pression des associations familiales.

M. Jospin a précisé que les allocations familiales (650 francs pour deux enfants, 1 500 francs pour trois, etc.) seront, après le vote d'une loi, versées sous conditions de ressources « inférieures à

25 000 francs par foyer », afin « d'en réserver le bénéfice » aux familles « qui en ont effectivement besoin ». Le couplet ne tombera pas aussi brutalement, indique-t-on cependant au ministère de l'emploi et de la solidarité : en dessous de 25 000 francs par ménage, il y aura « un ou deux paliers pour limiter les effets de seuils » ; entre 25 000 francs et un plafond de revenus qui reste à déterminer, les familles nombreuses (trois enfants ou plus) auraient encore droit à des allocations familiales.

« DES ÉCONOMIES »

Que fera le gouvernement des sommes ainsi économisées ? Dans un premier temps, elles ne devraient pas être reversées sous forme de prestations, mais bien rester « des économies », précise-t-on rue de Grenelle. Sur les années 1996-1997, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) a accumulé un déficit qui est proche de

25 milliards de francs. A la perte de recettes liée à la contraction de la masse salariale s'ajoute, en effet, la loi sur la famille de juillet 1994, dont le coût avait été visiblement sous-estimé.

La réforme a peine annoncée, l'Union nationale des associations familiales (UNAF) l'a jugée « inadmissible », regrettant que, pour « la première fois », un gouvernement « ose mêler la politique de lutte contre la pauvreté avec la politique familiale ». Après un rapide calcul, ce mouvement regroupant des associations de gauche et de droite estime que la mesure va pénaliser huit cent mille familles sur les quatre millions de bénéficiaires actuels des allocations familiales.

Pour Jean-Paul Probst (CFTC), président de la CNAF, c'est un « changement de logique » qui risque d'entraîner des « effets pervers », comme « des sous-déclarations de revenus ». Jusqu'à présent, ces allocations étaient accordées à

toutes les familles à partir du deuxième enfant – une exception en Europe, où tous les pays octroient une aide dès la première naissance. En revanche, les caisses versaient d'autres prestations sous conditions de ressources (allocation parent isolé, aides au logement, allocation de rentrée scolaire, etc.). En modifiant un système qui prévalait depuis 1945, le gouvernement a poussé à son terme une logique à l'œuvre depuis les années 70 : il ne s'agit plus d'inciter les couples à avoir des enfants, mais d'accueillir ces derniers dans les meilleures conditions possible. De familiale, la politique est devenue sociale.

Le ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, ne cache pas que « l'objet essentiel, ce n'est pas une politique nataliste ». Elle reconnaît, aussi, que la réforme des allocations familiales est « symbolique » de la façon dont le gouvernement entend réorienter tout le

système de protection sociale dans le sens d'« une solidarité accrue », aussi bien en matière de cotisations que de prestations. Il est probable qu'à l'avenir d'autres aides seront modulées selon les revenus. M. Jospin a aussi confirmé la création d'une assurance-maladie universelle, mise en chantier par l'ancienne majorité, et le transfert progressif de la cotisation maladie des salariés sur une « contribution sociale élargie à l'ensemble des revenus, y compris financiers », qui pourrait prendre au moins trois ans.

Le ministre de l'emploi estime que cette opération « donnera au pouvoir d'achat », notamment aux salariés modestes, et que ce mode de financement « pénalisera moins le travail ». Enfin, M. Jospin a annoncé que des « états généraux » de la santé seront réunis « au début de l'année prochaine ». Ils seront l'occasion d'une remise à plat du plan Juppé, que M^{me} Aubry juge « comptable, injuste et sans cohérence ». « Il n'a donné aucun résultat, affirme-t-elle. Le premier état des lieux est bien pire que ce que l'on pensait trouver. Nous réfléchissons à un vrai plan sur la Sécurité sociale. »

Pour l'heure, le déficit cumulé (1996-1997) du régime général atteint, officiellement, 90 milliards de francs, dont 17 seulement seront financés par la Caisse d'amortissement de la dette sociale. Le gouvernement devrait publier le rapport de la commission des comptes de la Sécurité sociale, fin juin.

Jean-Michel Bezat

La loi sur l'épargne-retraite révisée

Lionel Jospin a annoncé que certaines dispositions de la loi Thomas sur l'épargne-retraite, votée le 20 février, seront « remises en cause » car elles « peuvent porter atteinte aux régimes par répartition ». Le premier ministre a estimé qu'au moment où « la montée du chômage et l'évolution de la démographie fragilisent nos systèmes de retraite par répartition », il faut « les consolider en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux ».

En revanche, il n'est plus question de l'abroger, comme M. Jospin l'avait annoncé durant la campagne. Au ministère de l'emploi et de la solidarité, on indique que plusieurs points, tels que le principe de l'adhésion individuelle ou les avantages fiscaux consentis à ces fonds, seront revus. Les décrets d'application de la loi n'étaient pas parus avant les élections.

Trente-cinq heures de travail par semaine d'ici cinq ans

LA QUESTION qui se pose désormais à tout premier ministre fraîchement nommé n'a pas été épargnée à Lionel Jospin : et l'emploi ? En affirmant, jeudi 19 juin, que celui des jeunes est sa « priorité absolue » et qu'il souhaite des premiers résultats « dès cet automne », il a donné l'impression de se départir de sa volonté d'inscrire son action sur les cinq ans de la législature. En apparence, du moins. Car créer des emplois, a résumé M. Jospin, « c'est à la fois une exigence immédiate et une œuvre de longue haleine ». Avec la reprise de la croissance, c'est dans la hausse maîtrisée des salaires, la réduction négociée du temps de travail et la révision de la législation sur les licenciements économiques que se trouve, selon lui, une bonne partie des remèdes au fléau du chômage (12,8 % de la population active).

L'augmentation de 4 % du SMIC, moins importante que ce que certains attendaient, est un premier signe de cette absence de précipitation érigée en méthode de gouvernement. Conjuguée à la forte revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire, elle permettra, selon le ministère de l'emploi et de la solidarité, d'injecter 10 milliards de francs dans l'économie dès la rentrée. Dans les mois qui viennent, elle pourrait être complétée par un premier trans-

fert de la cotisation-maladie sur la CSG, donnant ainsi un nouveau surcroît de pouvoir d'achat, à tous les salariés cette fois.

M. Jospin pouvait d'autant moins se montrer trop généreux sur le SMIC que le gouvernement a décidé, selon Martine Aubry, de « ne pas toucher » à la ristourne dégressive sur les cotisations sociales (jusqu'à 1,33 fois le SMIC)

Hausse du SMIC de 4 % au 1^{er} juillet

L'augmentation de 4 % du SMIC au 1^{er} juillet, qui sera soumise aux partenaires sociaux lundi 23 juin, représente un « coup de pouce » de 250 francs brut environ, supérieur à la stricte augmentation légale, qui aurait été de 1,80 %, selon le ministère de l'emploi. Cette hausse, qui bénéficiera à 2,2 millions de smicards, entraînera, selon le premier ministre, « la plus forte progression du pouvoir d'achat depuis quinze ans ». En 1995, Jacques Chirac avait aussi décidé de relever le SMIC de 4 %, mais l'inflation sur les douze derniers mois était alors de 1,6 %. Elle est tombée, fin mai 1997, à +0,9 %. Actuellement, le SMIC est de 6 406,79 francs mensuel brut, soit 5 018,13 francs net. L'Etat compensant pour la Sécurité sociale les allègements de charges sur le salaire minimum, cette hausse devrait entraîner un coût budgétaire d'environ 4 milliards de francs.

instaurée par Alain Juppé. Or, l'Etat doit rembourser à la Sécurité sociale ces allègements du coût du travail destinés aux emplois peu qualifiés, et la hausse de 4 % du salaire minimum devrait accroître mécaniquement cette dépense de l'ordre de quatre milliards de

francs. Si la loi lui faisait obligation de relever le SMIC, et si le calendrier politique lui imposait de donner un premier signe, M. Jospin dispose d'autres leviers.

La réunion, en septembre, de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la durée du travail, au sein de laquelle Etat, patronat et syndicats doivent débattre de ces sujets, sera le véritable rendez-

qui comporterait également, selon M. Jospin, des mesures pour limiter les recours abusifs aux heures supplémentaires et développer le temps partiel choisi. Le premier ministre s'est fixé comme objectif de ramener la durée légale du travail de trente-neuf à trente-cinq heures « avant la fin de la législature ».

RECENSEMENT DES POTENTIELS

Le programme de sept cent mille emplois pour les jeunes (trois cent cinquante mille dans le privé, autant dans les secteurs public, parapublic et associatif), d'une durée de cinq ans et payés au moins au SMIC, constitue un autre levier. Les aides de l'Etat, financées par la suppression de dispositifs peu efficaces, doivent, selon M^{me} Aubry, permettre de soutenir la création d'emplois répondant à des besoins existant et encore sans réponse, « mais aussi de faire émerger de nouvelles activités » qui, à terme, pourraient se passer de subventions. M. Jospin a demandé un recensement immédiat de ces potentiels « dès les prochains jours », souhaitant que les premiers contrats pour les jeunes soient signés à l'automne. M^{me} Aubry a déjà sollicité huit à neuf ministères.

Dans un second temps, elle souhaite, par bassins d'emplois, lancer des « appels à projets » et trouver

J.-M. B.

La « priorité à l'éducation » a été réaffirmée sans engagements précis

LES MOTS ont bien sonné. En faisant de l'école le « berceau de la République », en évoquant la laïcité, en exaltant « l'adhésion à une citoyenneté active et responsable », Lionel Jospin, ancien ministre de l'éducation nationale, a flatté un large auditoire. Cependant, au moment de traduire ces envolées en axes d'action, le premier ministre s'en est tenu à quelques indications touchant à la vie quotidienne : cantines, plan social étudiant. Et la réapparition de la « priorité à l'éducation », mot d'ordre des anciens gouvernements socialistes, a surtout fait figure d'un retour aux sources, sans inventivité excessive.

Ainsi de la politique des ZEP (zones d'éducation prioritaires), pour lesquelles des « moyens supplémentaires » doivent être « mobilisés dès la prochaine rentrée ». Créées par Alain Savary en 1982 sur le principe de la

discrimination positive – « donner plus à ceux qui ont moins » –, les ZEP avaient pour objectif de faciliter la réussite scolaire des élèves les plus défavorisés. Les enseignants y sont payés davantage (une « indemnité de sujétions spéciales » de 6 200 francs par an) et les effectifs moins lourds, mais, depuis sept ans, ces 558 zones n'ont jamais fait l'objet d'un réexamen pourtant promis par... Lionel Jospin, Jack Lang et François Bayrou. Certaines ZEP ne se justifient plus, on ne sait rien de leurs résultats scolaires, et la liaison avec la politique de la ville reste très insuffisante. Un toilettage, qui demande un vrai courage politique, est donc nécessaire, comme le souligne un rapport de l'inspection générale de septembre 1996.

Après deux plans contre la violence à l'école, successivement présentés par François Bayrou en mars

1995 et mars 1996, M. Jospin en a promis un troisième pour la rentrée. Les déclarations de Claude Allègre sur Europe 1, le 10 juin, ont montré une volonté de « retour à l'ordre ». « Nous serons absolument inflexibles sur le problème de la violence à l'école », avait déclaré le nouveau ministre de l'éducation, ajoutant : « Nous allons redonner du pouvoir aux chefs d'établissement, nous allons mettre probablement plus de personnel dans les quartiers difficiles, nous allons entourer davantage les élèves quand ils sont en difficulté. »

LA FRÉQUENTATION DES CANTINES

Au ministère, avec la fin du service militaire, on s'inquiète de la disparition prochaine des jeunes gens qui effectuaient leur service national dans les établissements scolaires. Ceux-ci – au nombre de 5 700 – accomplissent des tâches de surveil-

lance ou d'aide aux devoirs et feront bientôt défaut. On réfléchit également à la constitution d'un réseau de cadres sur le terrain.

La baisse de fréquentation des cantines avait déjà été évoquée par le PS durant la campagne des législatives. Dans les collèges, la mise en place d'un nouveau système de versement des bourses a amplifié cette désaffection. Depuis 1994, une aide globale à la scolarité est versée en une fois aux familles par les allocations familiales, alors que les sommes dues pour la cantine étaient auparavant prélevées par le collège à la source.

Pour rétablir cette mesure, évaluée à 900 millions de francs, plusieurs solutions sont à l'étude : gratuité de la cantine pour les élèves boursiers ou création d'une allocation spéciale versée par les CAF. Pour financer ce programme, l'Etat pourrait être tenté d'y associer les collectivités lo-

cales. A de rares exceptions près, elles se sont jusqu'à présent refusées à intégrer les frais de restauration parmi les aides sociales allouées aux familles les plus défavorisées.

Sans un mot pour la réforme de l'université, essentiellement de nature pédagogique, de l'ancien ministre de l'éducation, M. Jospin s'est cantonné à la relance d'un plan social étudiant qu'il avait commencé à mettre en œuvre en 1991, parallèlement au schéma de développement « Université 2000 ». Malgré une augmentation substantielle des allocations et du nombre de bénéficiaires, l'objectif des 25 % de boursiers n'a jamais été atteint. L'élaboration d'un nouveau plan est devenue une nécessité. Le « statut de l'étudiant », une des promesses de Jacques Chirac durant la campagne présidentielle, était d'ailleurs intégré dans la réforme de l'Université proposée

par M. Bayrou. Ce dernier, toutefois, n'était pas parvenu à sortir du casse-tête de la refonte des aides sociales, un système complexe, coûteux, et inégalitaire (Le Monde du 11 janvier).

Dans un premier temps, le gouvernement pourrait se contenter de revaloriser les bourses, dont bénéficient près de 400 000 étudiants, pour 6,3 milliards de francs, mais il lui faudra aussi s'attaquer à l'allocation de logement social (ALS), versée sans conditions de ressources (4,6 milliards de francs), ainsi qu'aux mesures fiscales qui profitent aux familles les plus favorisées (9,3 milliards de francs). Quels que soient les arbitrages, le futur plan social devrait se traduire par un alourdissement important de la charge de l'Etat.

Michel Delberghé et Béatrice Gurrey



Une campagne de réhabilitation pour les HLM et des aides au logement

LILLE

de notre envoyée spéciale

A mi-parcours de son congrès annuel, qui se tient jusqu'au 20 juin à Lille, le mouvement HLM a accueilli avec satisfaction et soulagement les discours de politique générale du premier ministre : les mesures annoncées répondent aux principales revendications du mouvement. Plaçant le logement en tête des priorités de son action pour « renforcer la solidarité nationale » – devant la politique familiale et l'école –, Lionel Jospin a annoncé « un programme exceptionnel » de réhabilitation d'un million de logements d'ici à la fin de la législature. « Dès cette année, a-t-il précisé, les crédits nécessaires à la réhabilitation de 100 000 logements supplémentaires, dont 50 000 en HLM, seront mobilisés. »

Déjà, en ouverture du congrès, mercredi 18 juin, le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, avait jugé « consternant et inacceptable » que les réhabilitations aient été ramenées « à moins de 100 000 prêts par an » dans le secteur HLM. Mais il avait aussi averti qu'il veillerait à accélérer « simultanément » la réhabilitation dans le parc social et dans le parc privé. Dans l'esprit de M. Besson, il s'agit d'un parc « social de fait » où la vacance est importante et, pour partie, liée au mauvais état des logements et à la faiblesse des ressources des pro-

priétaires. En 1995, 126 000 réhabilitations de logements privés ont été aidées, pour un montant moyen de 10 000 francs par logement et un total de 2,7 milliards de subventions. Un peu plus de 30 000 de ces logements ont bénéficié d'une aide importante (jusqu'à 70 000 francs) de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). Réalisées, notamment, dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), ces réhabilita-

consommées en 1996, pour un montant global de crédits de 1,3 milliard de francs.

L'ENGAGEMENT DE 1989

En chiffrant à 200 000 par an, pendant cinq ans, le nombre total de logements à réhabiliter, le nouveau gouvernement renoue avec l'engagement pris par François Mitterrand, alors président de la République, au congrès HLM de 1989. Cet engagement n'avait pu être te-

Une loi contre les exclusions sociales

Brutalement arrêtée à l'Assemblée nationale, le 21 avril, par l'annonce de la dissolution, la loi contre l'exclusion est de retour deux mois plus tard sous la forme d'un engagement succint. Au passage, elle a gagné un pluriel, devenant dans le discours de Lionel Jospin une « loi contre les exclusions sociales ». Le premier ministre n'en a pas dit plus sur le contenu ou la date à laquelle son gouvernement honorera cette promesse qui devrait réjouir la plupart des associations de solidarité. Celles-ci s'étaient déclarées déçues par l'interdiction du projet du gouvernement Juppé dont elles avaient pourtant souvent pointé des lacunes. En s'engageant sur la voie d'une loi, Lionel Jospin risque rapidement d'être confronté à la même difficulté : s'attaquer avec des moyens limités à un mal qui demande une réforme profonde de la société.

tions peuvent déboucher sur un conventionnement avec l'Etat, ce qui assimile alors ces logements au parc HLM. Dans le parc HLM, 90 000 primes à l'amélioration des logements sociaux (Palulos) ont été

nu que pendant deux ans. L'Union nationale des HLM chiffre à 600 000 le nombre de logements HLM à réhabiliter. Les 50 000 Palulos supplémentaires promis pour cette année déjà par le premier ministre porte-

La défense d'un service public placé « au cœur du lien social »

nécessaires. La porte est donc ouverte sinon vers des privatisations du moins vers des évolutions du capital de certaines entreprises publiques, conformément, d'ailleurs, à la loi dite de « respiration » du secteur public.

« Les grands services publics sont une chance dans le combat pour l'emploi. » La conception de M. Jospin n'est guère économique. Elle ne renvoie pas aux théories du « fer de lance », élaborées pour justifier les

nationalisations de 1981, qui expliquaient que le secteur public devait être l'avant-garde du changement industriel et social. Elle ne se réfère aucunement non plus aux réflexions américaines – récentes celles-ci – sur la « croissance endogène » qui disent que le développement des pays (plus exactement leur niveau de compétitivité) est lié de façon étroite à la qualité de leur infrastructure en général, routes et réseaux de télécoms bien sûr mais aussi éducation et cadre de vie.

M. Jospin est un homme de formation administrative et de culture publique. Il fait partie de cette majorité des hommes politiques qui ignore le monde des entreprises privées. Sa conception qui flatte « l'exception française » d'un Etat aux prérogatives élargies, est d'abord politique. Elle renvoie au modèle républicain et au principe de solidarité et elle s'inscrit dans la tradition historique nationale. Le précédent gouvernement, dans le même esprit, avait inventé l'idée d'un « service public à la française » et l'avait défendue avec un succès relatif à Bruxelles.

Cette vision détonne sur une planète où l'ensemble des pays ont engagé des politiques de privatisation. La France va consolider son image de pays étatiste. Mais, fût-elle qualifiée d'archaïque, M. Jospin la défend. Néanmoins, il a commencé, semble-t-il, à en mesurer les contraintes, notamment financières : l'Etat n'a plus les moyens de sa belle ambition et il ne peut pas recapitaliser les entreprises publiques qu'il détient et qui, toutes, ont besoin d'importants apports d'argent frais. Il faut donc « s'adapter ».

Pour ce faire, le premier ministre distingue les services publics du secteur public. Les premiers, dit-il, « sont au cœur du lien social ». Ils garantissent l'égalité de traitement entre les citoyens, les villes et les campagnes, et relèvent en cela d'une « conception fondamentale de la société ». Les services publics forment une grosse pierre du socle social

français. Quels sont-ils ? Le premier ministre a cité l'énergie (accordant en sus à ce domaine une cause d'indépendance nationale), il aurait pu nommer le train. Ni l'EDF ni la SNCF ne verront donc leur statut modifié.

Le traitement du « secteur public » sera différent. Les critères de distinction entre service et secteur sont pour le moins flous et on ne trouve guère de référence dans la littérature économique qui puisse expliquer cette différenciation. Mais M. Jospin a donné une liste qui éclaire : l'électronique, l'aéronautique, d'« autres secteurs » (dans lesquels il faut probablement inclure les banques) et les télécommunications. L'intérêt du pays et de son industrie peut conduire à des évolutions.

Cette perspective reste encore très incertaine. Les privatisations sont-elles toutes interdites ? Même pour les banques ? Quel sera le sort d'Air France ? Celui de France Télécom ? Comment réaliser les restructurations européennes de la défense ? M. Jospin semble admettre des ouvertures de capital non pas en Bourse mais à travers la signature d'accords industriels. France Télécom pourrait accepter son associé Deutsche Telekom à son capital. Le tour de table d'Air France pourrait faire une place pour les partenaires de la compagnie.

La contradiction est celle à laquelle se trouve confronté le PS d'une façon générale : ce début d'ouverture sera critiqué par les syndicats hostiles et par le Parti communiste, mais il sera jugé très insuffisant par les dirigeants de ces entreprises et par les milieux économiques. Les contraintes budgétaires risquent d'être plus fortes qu'attendu et de contraindre le gouvernement à aller plus loin. Ce « patrimoine commun » que vénère M. Jospin, vaut moins qu'il ne croit. En fait, il coûte cher au citoyen-contribuable. Il est peut-être des moyens moins républicains mais plus efficaces d'assurer la solidarité.

Christine Garin

Eric Le Boucher

Intégrer l'exigence environnementale à l'aménagement du territoire

LA VOLONTÉ annoncée du gouvernement de « réviser » la loi d'orientation du 4 février 1995 pour l'aménagement et le développement du territoire (dite loi Pasqua), « afin que toutes les dimensions – écologiques, culturelles et économiques – du territoire soient prises en compte dans les régions », équivaut à une remise à plat de l'ensemble d'une politique conduite successivement par Charles Pasqua et Jean-Claude Gaudin. La feuille de route de Dominique Voynet, le nouveau ministre (Verts) de l'aménagement du territoire et de l'environnement, est claire. Il s'agit désormais de s'employer à concilier deux concepts apparemment contradictoires : l'aménagement d'un côté, l'environnement de l'autre, sachant que l'essentiel des crédits viennent désormais de Bruxelles.

Le point d'orgue de la politique antérieure avait été la tenue à Auch (Gers), le 10 avril, d'un comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT), présidé par Alain Juppé. Ce CIADT très médiatisé devait s'inscrire dans le fil de la « grande œuvre » de Charles Pasqua, qui fut en réalité un élan brisé.

De la préfecture de Gers choisie à titre symbolique, le gouvernement devait approuver l'avant-projet de schéma national d'aménagement et de développement du territoire. Ce document, destiné à modifier l'architecture territoriale de la France à l'horizon 2015, aurait dû être soumis au Parlement, après avoir fait l'objet d'une consultation régionale pendant quatre mois. Enfin, quatre-vingts mesures avaient été prises à Auch, dont la délocalisation hors de l'Ile-de-France de 3 375 emplois publics, la dotation à hauteur d'un mil-

liard du Fonds national de développement des entreprises et un plan de « revitalisation » du monde rural. L'alternance politique est venue balayer l'ensemble du dispositif.

Le jour même de la passation de pouvoir, les proches de Mme Voynet aujourd'hui membres de son cabinet ne cachaient pas la portée du changement à opérer. « C'est l'ensemble du document de base [l'avant-projet de schéma national] qu'il faudra réécrire. Plusieurs mois seront nécessaires pour désensabler le dossier et le présenter en soulignant le principe de développement durable. »

UNE NOUVELLE RÉFLEXION

De fait, depuis le début des années 90, la gauche a entamé une réflexion élargie sur une notion qu'elle avait vue pour l'essentiel, entre 1981 et 1993, sous l'angle de la décentralisation. Elle estimait, comme l'indique dans un récent rapport Jean-Pierre Balligand, député de l'Aisne et spécialiste du PS pour l'aménagement du territoire, qu'en « donnant la liberté aux communes, départements et régions, la question du développement du territoire se résoudreait d'elle-même ». Aujourd'hui, une nouvelle réflexion voit le jour. Celle de « territoires pertinents de développement ». Il s'agit des « pays », lesquels sont précisément des entités reconnaissables à leur cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale. Pourront-ils être aussi le cadre d'un projet commun de développement qui associerait l'environnement ? C'est ce que le gouvernement devra prouver.

Jean Menanteau

Agriculture : M. Le Pensec puisera dans le « vivier Vasseur »

LA LOI (Vasseur) d'orientation agricole est morte, vive la loi (Le Pensec) d'orientation ! Le ministre breton et socialiste de l'agriculture et de la pêche va donc pouvoir, sans tarder, saisir le flambeau qu'a laissé son prédécesseur UDF et chiraquien du Pas-de-Calais. Vu l'intérêt que porte le président de la République à l'agriculture et au monde paysan, on peut parier que le gouvernement sera « marqué à la culotte » par l'Elysée sur ce dossier, Jacques Chirac veillant de près à ce que le futur projet de loi soit préparé dans les meilleurs délais.

Après neuf mois de concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles et syndicales et les innombrables lobbys, Philippe Vasseur avait fait adopter par le conseil des ministres du 30 avril un projet de loi fort « corpulent » de 165 articles sur « l'agriculture, l'alimentation et la forêt ». Trois jours avant le premier tour des élections

législatives, Jacques Chirac, voulant trancher des querelles entre ministères, avait demandé à Philippe Vasseur de compléter le texte sur trois volets : la fiscalité d'entreprise, l'espace rural et la revalorisation des petites retraites. Le Sénat avait même fixé une date pour la discussion du texte : les 3 et 4 juin.

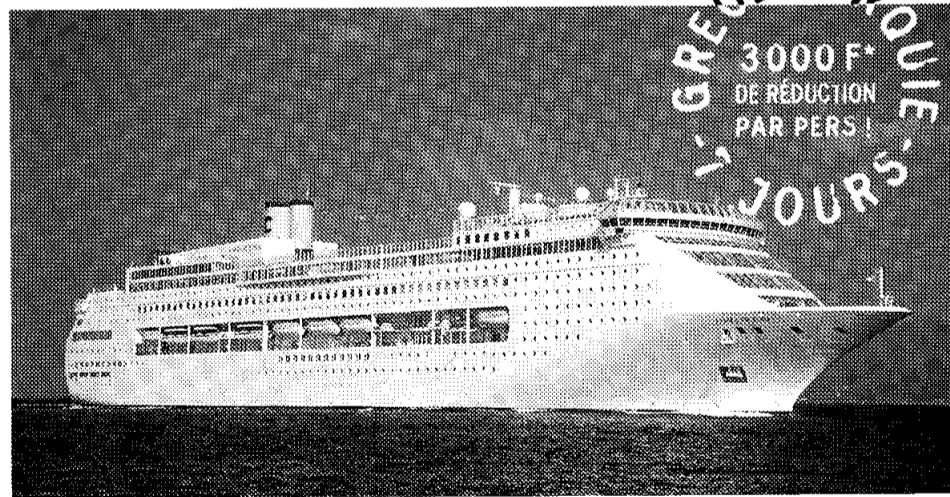
Louis Le Pensec dispose donc d'un matériau abondant et d'un cadre déjà tracé. Mais sur de nombreux points, le projet Vasseur, voulant contenter tout le monde, a laissé sceptiques, voire déçus, beaucoup d'interlocuteurs. Louis Le Pensec a indiqué, pour sa part, qu'il voulait « valoriser » le travail préparatoire fait par les organisations professionnelles. Mercredi 18 juin devant le congrès des producteurs de blé réuni à Dijon il a défini sa méthode de travail : « Souci de parler vrai, de dialoguer franc et d'aboutir à des choix clairs que la France pourra défendre à

Bruxelles. » Ceci avec tous les syndicats représentatifs et pas uniquement avec la FNSEA et ses satellites. Le ministre recevra officiellement le 27 juin le bureau de la Confédération paysanne (gauche).

Quant à l'autre volet majeur de la déclaration (qui passe sous silence le secteur de la pêche) du premier ministre – « une modulation des aides sera recherchée en vue d'une plus grande équité » –, il touche un sujet très sensible qui divise le monde agricole et doit de toute façon être négocié à Bruxelles. Les observateurs auront remarqué, en tout cas, qu'il n'a pas prononcé le mot tabou et redouté par la FNSEA de « plafonnement » des soutiens et subventions. Les organisations professionnelles ont, globalement, bien accueilli les propos de M. Jospin.

François Grosrichard

Inoubliable, inimaginable, fantastique, extraordinaire, fabuleux, sensationnel, inouï, formidable, incroyable mais vrai !



Une Croisière de 7 jours en Grèce et en Turquie, sur le Paquebot Palace du 21^{ème} siècle, le Costa Victoria. A Partir de 6 780 F/pers*, réduction et vols compris !

Piscine, jogging, tennis, massage à bord, 7 restaurants, 9 bars, un théâtre, un casino à tribord ! Et tout au long de la croisière, les îles grecques et la Turquie. Le tout au départ de Venise, l'ensorceleuse.

Tous les dimanches du 22 Juin au 27 Juillet. Incroyable, 3 000 F* de réduction par personne, c'est quand même incroyable !

Costa Croisières

*Offre valable uniquement sur les tarifs individuels, sur la base d'une occupation double de la cabine et exclusivement sur les départs du 22 Juin au 27 Juillet 97. Offre non cumulable avec 1 autre réduction.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU TÉLÉPHONEZ VITE AU

01 49 24 41 81

JUSTICE La cour d'assises spéciale de Paris a condamné, jeudi 19 juin, les six ressortissants français membres du commando Argala à des peines allant de six ans d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité. ● **CE COMMANDO**, placé sous le contrôle direct de la direction de l'ETA, avait commis de 1978 à 1989 une vingtaine d'attentats, ayant fait trente-huit morts et plus de soixante-dix blessés. Le plus meurtrier visait, le 11 décembre 1987, une caserne de la garde civile à Saragosse, faisant onze morts.

sonnement à la réclusion criminelle à perpétuité. ● **CE COMMANDO**, placé sous le contrôle direct de la direction de l'ETA, avait commis de 1978 à 1989 une vingtaine d'attentats, ayant fait trente-huit morts et plus de soixante-dix blessés. Le plus meurtrier visait, le 11 décembre 1987, une caserne de la garde civile à Saragosse, faisant onze morts.

tats, ayant fait trente-huit morts et plus de soixante-dix blessés. Le plus meurtrier visait, le 11 décembre 1987, une caserne de la garde civile à Saragosse, faisant onze morts.

● **LA DÉFENSE** a vivement critiqué le déroulement du procès. Le principal témoin, Henri Parot, arrêté en 1990 et qui aurait livré les noms des membres du commando, n'a pu être

entendu, les autorités espagnoles ayant refusé son transfert. La défense assure que ses aveux ont été obtenus sous la torture, thèse rejetée par le ministère public.

Trois membres de l'ETA condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité

Au terme de trois semaines d'audience, la cour d'assises spéciale de Paris a lourdement condamné les six Français du commando Argala, placé sous le contrôle direct de la direction de l'organisation séparatiste. L'absence d'un témoin-clé, incarcéré en Espagne, a pesé sur les débats

A L'ISSUE de plus de cinq heures de délibérés, la cour d'assises de Paris, spécialement composée de sept magistrats professionnels, a condamné, jeudi 19 juin, six ressortissants français, membres de l'organisation séparatiste basque (ETA-militaire) à des peines allant de six ans d'emprisonnement à la réclusion criminelle à perpétuité.

Les principaux responsables de ce groupe appelé « commando itinérant » ou commando « Argala », Jean Parot, Jacques Esnal et Frédéric Haramboure, ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de dix-huit ans pour les deux derniers. Parmi les trois autres, qui avaient été remis en liberté depuis 1991, Jean-Vincent Garcia et Philippe Saez ont été condamnés à dix ans de réclusion criminelle, alors que Jean-Pierre Erremundeguy a été

sanctionné de six ans d'emprisonnement.

Les six hommes comparaissent depuis le 26 mai sous l'accusation principale d'« assassinats en relation avec une entreprise terroriste ». Ils étaient accusés d'avoir participé, à des degrés divers, à vingt et un attentats et une tentative, commis en Espagne entre 1978 et 1989. Ces attentats ont entraîné la mort de trente-huit personnes dont six enfants et fait plus de soixante-dix blessés.

Composé uniquement de Français placés directement sous les ordres du comité exécutif de l'organisation séparatiste, le commando intervenait ponctuellement en Espagne avant de se réfugier en France. Leurs victimes étaient principalement choisies parmi les généraux et les officiers supérieurs de l'armée espagnole, des magistrats et plusieurs civils, dont une industrielle assassinée

pour avoir refusé de se plier aux exigences financières de l'ETA. Une grande partie des attentats ont été commis à l'aide de voitures piégées à Madrid. Mais le plus meurtrier fut celui qui visait, le 11 décembre 1987, une caserne de la Guardia civile à Saragosse, faisant onze morts dont cinq enfants et deux femmes.

L'arrestation en France des six

hommes a pour origine l'interpellation à Séville, le 22 avril 1990, d'Henri Parot avec 300 kilos d'explosifs dans sa voiture. Interrogé par la police, il aurait livré le nom de son frère et de ses autres complices. Pour la défense, ces dénonciations ne pouvaient avoir été faites que sous la torture. Les avocats ont soutenu que c'était pour éviter l'évocation de cet as-

pect de l'affaire que les autorités espagnoles ont refusé qu'Henri Parot vienne témoigner devant la cour d'assises.

Cette absence a effectivement pesé sur le cours des débats. Elle a provoqué le refus d'assister à l'audience de Jean Parot, Jacques Esnal et Frédéric Haramboure. Lors de son réquisitoire, l'avocat général, Gino Necchi, s'est élevé contre l'hypothèse d'aveux obtenus sous la torture, en relevant que les conditions de garde à vue sont supérieures à celles qui existent en France puisqu'un avocat, certes commis d'office, est présent lors des interrogatoires.

Si les condamnations prononcées contre les trois principaux accusés sont conformes aux réquisitions, l'avocat général avait demandé des peines plus fortes pour les trois autres, soit quatorze ans de réclusion criminelle contre Jean-Pierre Erremundeguy et

doize ans contre Philippe Saez et Jean-Vincent Garcia en fustigeant le caractère « militaire » de l'organisation.

Le procès, qui s'est prolongé pendant trois semaines, a été instruit à l'audience essentiellement « sur dossier » car l'examen de la personnalité des accusés, puis l'étude de chacun des attentats se sont déroulés selon une procédure inhabituelle en cour d'assises. Aucun des témoins n'a été entendu, en dehors des policiers chargés des investigations en France.

Cette circonstance a été dénoncée par la défense et, notamment, par M^e François Blanco, avocat de Jean Parot, qui s'est insurgé contre « un procès fictif » en demandant l'acquittement de son client qui « n'a pas eu le droit d'être confronté à son accusateur ».

Maurice Peyrot

Un ancien militant d'extrême droite menait un trafic de cassettes pédophiles

SOUPÇONNÉ d'avoir acheté des cassettes vidéo à caractère pédophile réalisées à l'étranger, puis d'avoir organisé leur duplication et leur diffusion à des milliers d'exemplaires en France, Bernard Alapetite a été mis en examen et écroué, jeudi 19 juin, à l'issue de la vaste opération conduite depuis mardi par les gendarmes dans les milieux pédophiles.

Ancien collaborateur de diverses revues d'extrême droite, aujourd'hui âgé de quarante-sept ans, Bernard Alapetite a été interpellé mercredi 18 juin à La Baule (Loire-Atlantique). A la fin des années 70, il avait notamment publié une série de chroniques culturelles dans la revue néo-fasciste *Défense de l'Occident*, de Maurice Bardèche. Proche du Parti des forces nouvelles, il a aussi écrit des articles, à la même époque, dans les revues *Éléments* du Grece (nouvelle-droite) et *Regards du vingtième siècle* (à laquelle collaborait Roland Gaucher, figure de l'extrême droite française). Depuis les années 80, il n'apparaissait plus publiquement dans les circuits de la droite extrême.

La route de Bernard Alapetite a ensuite croisé celle de Michel Caignet, un dirigeant de la Fane (un groupuscule néo-nazi dissous en 1980) qui est aujourd'hui jugé à Paris pour avoir dirigé le réseau de diffusion de cassettes pédophiles « Toro Bravo ». Bernard Alapetite, condamné à diverses reprises pour des faits similaires, avait été placé en détention provisoire d'octobre 1996 à janvier, avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire.

C'est le démantèlement du réseau « Toro Bravo » qui a mis les gendarmes sur la piste de Bernard Alapetite. Lors des investigations menées sur ce réseau, qui diffusait des cassettes pédophiles tournées en Colombie, des vidéos provenant d'un réseau distinct ont été saisies chez un enseignant résidant à Clunay. Filmées en Pologne et en Espagne, ces cassettes étaient vendues par le système mis en place par Bernard Alapetite. La saisie d'un fichier-clientèle d'une entreprise parisienne d'édition et de vente de cassettes pornographiques à dominante homosexuelle - Platypus, dirigée par son ami Patrick Morault - a finalement permis aux gendarmes de « cibler » 814 clients. 705 domiciles privés ont fait l'objet de perquisitions, au cours desquelles près de 400 vidéos diffusées par le réseau ont été découvertes.

La plupart des 209 personnes mises en examen l'ont été pour « recel » de cassettes à caractère pédophile, a précisé le procureur de la République de Mâcon, Jean-Louis Coste. Parmi elles figurent notamment deux directeurs de centres de vacances, trente et un enseignants, six professionnels (dont un pédiatre) du secteur de la santé, ainsi que deux ecclésiastiques. D'ores et déjà, sept dossiers portant sur des viols ainsi qu'une vingtaine de dossiers d'agressions sexuelles, commis sur des mineurs de moins de quinze ans, ont été révélés grâce au démantèlement du réseau.

Erich Inciyan et Philippe Broussard

A la Hague, l'eau de mer est contaminée, selon Greenpeace

CHERBOURG

de notre envoyée spéciale

Après les galets, l'eau de mer. Greenpeace a révélé, vendredi 20 juin, que l'eau de rejet de l'usine de retraitement nucléaire Cogema de la Hague présentait un taux de radioactivité extrêmement important. Un résultat à la fois prévisible et inquiétant. Prévisible car l'eau analysée a été prélevée, dimanche 15 juin, directement à la sortie de la conduite de rejets prévue pour évacuer les déchets liquides de l'usine. Les taux relevés à partir de quatre échantillons vont de 209 à 216 millions de becquerels d'activité bêta par litre. C'est énorme comparé à l'activité naturelle normale de l'eau de mer - 12 becquerels par litre. « Compte tenu de ces analyses, il est très clair que tout l'environnement marin a été contaminé », affirme l'organisation écologiste.

Pour autant, ces taux restent dans la limite des autorisations de rejet accordées à l'usine. Ces autorisations sont en effet fixées sur une base annuelle, en gigabecquerels, sans tenir compte de la concentration par litre. Quant aux limites à ne pas dépasser quotidiennement, elles ne sont pas définies à la sortie de la conduite, mais à un kilomètre du point de rejet, après dilution. Si l'on prend le taux de dilution officiel (un milliardième), les rejets mesurés par Greenpeace ne devraient atteindre, un kilomètre plus loin, que 209 à 216 Bq/l, soit vingt fois moins que la limite fixée : 4 200 Bq/l.

Ces résultats paraissent toutefois fort inquiétants. D'abord car rien

n'est fait pour protéger la population dans le « no man's land » d'un kilomètre de rayon entourant l'extrémité de la conduite, là où Greenpeace a fait ses prélèvements. Alors que les taux de radioactivité sont à l'évidence énormes - les premières analyses de Greenpeace sur les galets du fond le confirment -, ni la circulation, ni la pêche n'y sont interdites. Seuls sont prohibés l'amarrage et le dragage, qui risqueraient d'endommager le tuyau. Cette zone dangereuse n'est même pas balisée. Or elle passe à 700 mètres de la côte. De plus, elle est, de l'avis des pêcheurs locaux, fort poissonneuse et particulièrement propice à la pêche au homard et au tacaud.

NORMES DE DILUTION CONTESTÉES

Seconde question posée par Greenpeace : la notion de dilution a-t-elle un sens, s'agissant de rejets aussi radioactifs ? Selon les normes européennes, affirme l'organisation, les rejets liquides de la Cogema pourraient être classés dans la catégorie des déchets nucléaires d'activité moyenne. La Convention internationale de Londres, en 1993, a interdit l'immersion en mer des déchets radioactifs. A l'automne se réunira la convention internationale (Ospar) qui régit la pollution dans l'Atlantique nord. Greenpeace espère faire adopter une résolution visant la réduction continue des rejets radioactifs dans le but d'arriver à un niveau de concentration proche de zéro. La France, comme la Grande-Bretagne, s'oppose à cette résolution.

Dernière question, malicieuse-

ment posée par Greenpeace : que faire des échantillons prélevés à l'extrémité de la conduite ? « Nous avons 15 litres de déchets nucléaires à bord du Rainbow C, explique Damon Moglen, coordinateur de la campagne. Nous ne pouvons pas les rejeter en mer, ni les donner à la Cogema, qui les rejeterait aussitôt. » Greenpeace a donc décidé de les renvoyer aux clients de l'usine de retraitement. Un message a été adressé aux gouvernements belge, néerlandais, allemand, suisse et japonais ainsi qu'à EDF, les sommant de récupérer leur part des « déchets » d'ici à samedi 21 juin. Dans le cas contraire, le bateau de Greenpeace reprendra la mer le même jour et rapportera l'eau radioactive sur place à chaque pays.

La Cogema ne sera pas délivrée pour autant : outre l'eau et les galets, Greenpeace a également prélevé autour de la conduite des échantillons de sédiments, d'animaux et de végétaux, actuellement en cours d'analyse dans des laboratoires européens spécialisés.

Enfin, si l'organisation se réjouit des premières réactions du gouvernement français, et notamment de l'annonce de nouvelles enquêtes indépendantes sur la radioactivité autour de la Hague, elle entend rester vigilante : « Cette campagne va continuer, assure Pénélope Komites, présidente de Greenpeace France, c'est aussi important pour nous que l'était, en 1993, l'arrêt de l'immersion des déchets grâce à la convention de Londres. »

Véronique Maurus

2 000 sportifs participent aux Eurogames « gays et lesbiens »

LILLE n'a pas décroché l'organisation des JO de 2004. Paris la venge un peu du 20 au 23 juin grâce aux cinquièmes Eurogames qui, avec leurs 2 000 sportifs conviés, leurs très officiels accréditations pour la presse, cérémonies d'ouverture et de clôture, serments prêtés par les arbitres et athlètes, se donnent de grands airs olympiques. Ce « tournoi sportif européen gay et lesbien » organisé autour de treize disciplines, ouvert aux débutants comme aux sportifs confirmés de tous âges, est la déclinaison européenne des Gay Games, les « Jeux olympiques » gays et lesbiens. Inventés par Tom Wadell, un décathlonien américain présent aux JO de Mexico en 1968, les Gay Games se sont tenus pour la première fois en 1982 à San Francisco.

Les villes candidates aux Eurogames doivent présenter un dossier en bonne et due forme à la Fédération sportive européenne gay et lesbienne (EGLSF), forte de 75 clubs et 40 000 sportifs. La première édition a eu lieu à La Haye en 1992. En France, c'est le Comité

gay Paris-Ile-de-France (CGPIF) qui est l'émanation de l'EGLSF, avec 13 associations (Les cochonnets roses, Contrepied, Double jeu, Pink-Pong, Gays go goal...), dont une seule en province. Le contingent français devrait tout de même compter 400 sportifs. De tous les pays de l'Union, la Grèce est le seul qui n'ait pas trouvé le moindre athlète pour le représenter en France.

FORTE HOMOPHOBIE

A ceux qui s'interrogent sur l'impérieuse nécessité, en 1998, d'une pratique sportive entre homosexuels, à ceux qui dénoncent la logique communautariste sous-jacente, les organisateurs français des Eurogames répondent « plaisir de faire du sport ensemble, de ne pas avoir à mimer une identité qui n'est pas la sienne ».

L'idéal, reconnaît volontiers Christelle Lagattu, présidente du CGPIF, serait que compétitions et clubs sportifs gays et lesbiens n'aient plus de raisons d'être, « que chacun puisse pratiquer un sport avec ses différences ». « Mais,

dit-elle, l'homophobie demeure forte dans les clubs sportifs, où l'on renvoie aux homosexuels une image stéréotypée. Le gay, c'est le mou peu combatif. »

Pour ce faire, le CGPIF entretenait l'espoir que certains athlètes de haut niveau saisissent l'occasion des Eurogames parisiens pour affirmer leur homosexualité. Peine perdue. Même le simple parrainage de la manifestation a semblé trop compromettant. Le champion du monde (1984 et 1988) de karaté Emmanuel Pinda demeure le dernier à apporter son soutien explicite. « J'ai trois enfants, pas d'aspirations homosexuelles, mais en tant que citoyen, je pense que le sport doit être ouvert à tous. Moi qui suis noir, j'ai souffert étant gamin de la non-acceptation de l'Autre... » Il ne blâme pas les autres parrains qui avaient donné un accord de principe avant de se retirer : « Ma carrière est finie, dit-il. Eux prenaient un risque en termes de sponsors et de sélections pour les compétitions internationales... »

Pascal Krémer

M. Le Floch-Prigent de nouveau mis en examen dans l'affaire Elf

LOÏK LE FLOCH-PRIGENT, qui a dirigé le groupe pétrolier Elf Aquitaine de 1989 à 1993, a été mis en examen pour « abus de biens sociaux », jeudi 19 juin, par le juge parisien Laurence Vichnievsky, en charge de l'instruction avec Eva Joly. Le magistrat le soupçonne d'être à l'origine du versement d'une commission occulte de 13,5 millions de deutschemarks (environ 45 millions de francs) à un intermédiaire lorsque Elf avait décidé, en 1992, de construire la raffinerie de Leuna, en ex-RDA, et de racheter le réseau de stations-service Minol, en association avec la société Thyssen. L'ancien PDG est déjà sous le coup de plusieurs mises en examen.

■ **POLICE : le président de la République a signé**, mercredi 18 juin, les deux décrets de nomination concernant le départ d'Olivier Foll de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris et son remplacement par Patrick Riou, qui lui avaient été soumis par le premier ministre Lionel Jospin et le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement (*Le Monde* du 14 juin). Publié au *Journal officiel* du 19 juin, le décret officialisant le départ de M. Foll nomme ce dernier au rang d'inspecteur général, ce qui constitue une promotion, sans lui donner d'affectation.

■ **MEURTRE : un homme suspecté de l'assassinat d'une jeune femme gardien de la paix**, en février 1991, sur le boulevard périphérique parisien, a été mis en examen et écroué, jeudi soir 19 juin, par le juge Jean-François Ricard. Dans la nuit du 20 au 21 février 1991, Catherine Choukroun était en faction lorsqu'un véhicule s'était arrêté à hauteur de sa voiture. Sans mobile apparent, un homme avait fait feu, blessant mortellement la jeune femme.

■ **REMISE EN LIBERTÉ : Georges Tranchant, ancien député (RPR) des Hauts-de-Seine**, propriétaire de casinos, écroué depuis jeudi 5 juin pour « corruption active » dans l'affaire de la vente du casino municipal de Nérès-les-Bains (Allier) au début des années 90, a été remis en liberté jeudi 19 juin.

■ **LIBÉRATION conditionnelle : Yannick Garnier, l'ancien skinhead condamné**, le 24 avril, à vingt mois de prison pour avoir profané en mai 1990 le cimetière juif de Carpentras (Vaucluse), a bénéficié d'une libération conditionnelle. Il avait été incarcéré en août 1996 après des aveux spontanés qui avaient permis l'arrestation de ses complices.

LES FEMMES ET LES HOMMES DE POUVOIR

20 000 biographies exhaustives (politique, administration, communication, entreprises) les 36 660 maires (notices succinctes) mises à jour quotidiennement

biographies sur Minitel

08 36 29 1789

(9,21 F TTC / Minute) - Société Générale de Presse Bulletin Quotidien - Correspondance de la Presse

Les métamorphoses de Suez

Après l'immobilier, l'industrie et la finance, la compagnie choisit un nouveau destin en fusionnant avec la Lyonnaise des eaux pour devenir le premier groupe mondial de services

UN instant, Gérard Mestrallet a été pris de vertige. « *Suis-je en train de tuer Suez ?* » Alors que les négociations avec la Lyonnaise des eaux sur leur prochaine fusion étaient dans la dernière ligne droite, le président de Suez a soudain douté. La compagnie ne risquait-elle pas de se dissoudre dans ce mariage ? Balayant une dernière fois ces interrogations, Gérard Mestrallet a rapidement retrouvé ses certitudes. Ce rapprochement avec la Lyonnaise des eaux, il l'avait voulu, préparé depuis plus d'un an. Il s'imposait, justement pour perpétuer Suez.

La rupture va être totale pour la compagnie. Jusqu'alors holding, présente à la fois dans les services financiers, l'industrie et l'immobilier, figurant parmi les principaux acteurs du capitalisme français, Suez s'est transformé, le 19 juin au soir, en un groupe industriel. Ce dernier devient le premier groupe mondial de services collectifs (eau, énergie, propreté, communication). Approchant les 200 milliards de francs de chiffre d'affaires, il se classe au deuxième rang français par la taille, derrière Elf.

De l'ancien Suez, il ne subsistera plus grand-chose, si ce n'est un formidable portefeuille d'actifs et de participations financières, qui donnera des moyens décuplés au nouveau groupe pour aller conquérir le monde. Mais cette reconstruction traduit aussi l'esprit de Suez. Pour survivre aux à-coups de l'histoire, la compagnie a dû accepter, plusieurs fois, des changements radicaux. La métamorphose qu'elle entreprend aujourd'hui s'inscrit dans le droit fil de la longue histoire de la compagnie, soucieuse avant tout de poursuivre une aven-

ture commencée il y a cent trente-neuf ans.

Le 15 décembre 1858, Ferdinand de Lesseps annonce la création de la compagnie universelle du canal maritime de Suez. La société se propose de creuser, puis d'exploiter en concession pendant quarante-vingt-neuf ans, un canal reliant la Méditerranée à la mer Rouge. Le pari est immense : il est à la fois technique, commercial, financier et politique. Revenant, en les modifiant, des travaux d'ingénieurs français faits précédemment, Ferdinand de Lesseps entend construire un canal, sans écluse, dans le désert entre le site de la future ville de Port-Saïd et le petit port de Suez. Cette nouvelle voie maritime ne peut convenir aux voiliers. Mais Lesseps parie que le canal s'imposera avec l'arrivée des bateaux à vapeur. Pour financer le projet, la société, qui estime les travaux à 433 millions de francs-or, décide de se passer des soutiens bancaires et de faire appel directement aux petits épargnants. Elle choisit aussi de passer outre aux vetos de la Grande-Bretagne et de la Turquie, puissance tutélaire de l'Égypte, et de ne s'appuyer que sur le gouvernement égyptien en place.

Malgré les risques, vingt et un mille épargnants français souscrivent et apportent 104 millions de francs. A l'étranger, en revanche, le scepticisme est total : la compagnie ne recueille que 4 millions de francs. La société, qui a besoin d'au moins 200 millions de capital pour commencer, fait appel au gouvernement égyptien. Celui-ci accepte d'apporter 89 millions, ce qui permet d'engager les travaux.

Le creusement du canal, commencé en avril 1859, est un chantier d'une ampleur gigantesque pour le XIX^e siècle. En plus du canal, il faut construire des villes, des ports, des voies d'accès. Plus de vingt mille hommes y travaillent en même temps. Des machines spéciales sont inventées pour creuser la terre, éclater la roche. Le canal est officiellement inauguré le 17 novembre 1869.

Les débuts sont cahotiques. Les navires craignent de s'engager dans cette nouvelle voie. La compagnie de Suez, croulant sous les dettes, ne peut verser aucun dividende. L'action s'écroule. Peu à peu, le trafic augmente sur le canal, puis explose. Le pari est gagné : la vapeur l'a emporté sur la voile ; la route de Suez sur celle du Cap pour relier l'Europe à l'Inde et à l'Asie.

La Grande-Bretagne, hostile au

canal à ses débuts, voit avec inquiétude cette voie stratégique entre Londres et son empire colonial, lui échapper. Au nom de la protection du canal, elle occupe militairement l'Égypte. Profitant des difficultés financières du gouvernement égyptien, elle rachète à bas prix les actions que ce dernier détenait. Et obtient des administrateurs.

Les actionnaires particuliers français s'inquiètent peu de cette mainmise britannique. Leurs intérêts sont préservés. Depuis 1875, date du premier dividende, ils ne cessent de s'enrichir. Alors que le canal a coûté 675 millions de francs entre 1858 et 1914, la compagnie a distribué en cinquante-six ans 2,3 milliards de francs, soit trois fois et demi la mise de départ. En Bourse, l'action est devenue synonyme de rente perpétuelle, que se disputent tous les héritiers des familles bourgeoises.

Dans la salle du conseil d'administration de la compagnie, rue d'Assolant, au milieu des souvenirs exotiques, des boiseries et des lustres en cristal, les dirigeants se contentent de gérer cette profusion de richesses. Et dans l'Etat, Suez est devenu une émanation du Quai d'Orsay, accueillant comme administrateurs les grands noms de l'aristocratie française et de la diplomatie. L'atmosphère y est feutrée. Même les échos de la seconde guerre mondiale viennent à peine la troubler.

La stupeur viendra d'Alexandrie, où, dans un grand éclat de rire, Nasser annonce la nationalisation de la compagnie, le 26 juillet 1956. L'Égypte, qui n'a touché pour tout bénéfice du canal que 77 millions de francs entre 1947 et 1955, prend possession du canal et exige aussi de récupérer les avoirs de la compagnie à l'étranger. Après l'échec de l'expédition militaire franco-britannique, les dirigeants de la compagnie comprennent : ils ne reverront pas le canal.

Faut-il démembrer la compagnie ? Le président de Suez, Jacques Georges-Picot, décide de continuer. Après de longues batailles juridiques, il obtient du gouvernement égyptien une indemnisation de 35 milliards d'anciens francs. Ajoutés à 61 milliards de francs de réserves discrètement

accumulées, la société est riche-ment dotée. En 1958, elle se transforme en compagnie financière de Suez.

La reconversion se fait dans l'improvisation. Les hommes de Suez ont bien une idée : après le canal de Suez, faire le tunnel sous la Manche. Mais le projet est long, compliqué, et échouera dans les années 70. En attendant, il faut utiliser les énormes disponibilités financières de Suez. Sans plan arrêté, la compagnie investit au gré des occasions et de ses humeurs. Elle s'engage dans l'immobilier, les services, l'industrie.

Portée par le début des « *trênes glorieuses* », profitant aussi d'un capitalisme familial à bout de souffle en France, elle prend des

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

participations dans des sociétés industrielles. D'abord des PME, puis des grands groupes. En 1966, elle entre au capital de Pont-à-Mousson, l'année d'après dans celui de la Société lyonnaise d'eau et d'énergie, ancêtre de la Lyonnaise des eaux, puis dans Bouygues, Beghin-Say, Valeo. En 1969, son rôle d'acteur essentiel dans le capitalisme français s'affirme : Suez vole au secours de Saint-Gobain, attaqué en Bourse par BSN. Saint-Gobain se sauve, mais en sort exsangue. Suez organise alors la fusion de Saint-Gobain avec Pont-à-Mousson et devient le premier actionnaire d'un des groupes industriels les plus puissants de France.

gnie est grosse, riche... et impotente. La crise immobilière, à partir de 1990, va révéler ses faiblesses. Le groupe, qui possède plus de 35 milliards d'actifs dans le secteur, prend de plein fouet le krach du marché. Il tente de colmater les brèches. En vain. En 1993, il cède la partie internationale de Victoire à l'UAP, puis la partie française à l'assureur britannique Commercial Union.

Cela ne suffit pas. Suez affiche 4,7 milliards de pertes en 1994. Le cours de l'action s'effondre. Sans argent, elle est incapable de tenir son rôle d'investisseur professionnel. Mais qui s'en soucie ? Les entreprises, qui accèdent directement au marché boursier, n'ont plus besoin de holdings intermédiaires, comme Suez, chargés d'amasser du capital pour le leur redistribuer. La réalité de Suez apparaît alors, brutale : la compagnie n'est plus qu'une « *grosse sicav* ». Pion essentiel dans le jeu des participations croisées issues des privatisations, elle est maintenue pour conserver les actions de groupes « amis ».

La proie, toutefois, est bien tentante. En mal de fonds propres, la BNP et l'UAP, avec l'aide de Saint-Gobain (trois de ses principaux actionnaires), imaginent, en mai 1995, de faire main basse sur Suez, afin de créer un grand groupe financier. Gérard Worms, alors président de la compagnie, tente de s'opposer à ce raid. Le 15 juin, lors de l'assemblée générale de la compagnie, la lutte est au couteau. Les assaillants ont la majorité des voix. Mais, au dernier moment, Jacques Friedmann, PDG de l'UAP, refusera de faire un putsch en pleine assemblée. Suez est sauvé, de peu.

L'avertissement est retenu par Gérard Mestrallet, nommé en remplacement de Gérard Worms. Déterminé à ne plus subir le sort, il décide de donner un destin à Suez : il sera industriel avec la Lyonnaise des eaux. En moins de deux ans, le président renonce à l'activité bancaire et vend Indosuez - filiale très chère au groupe - au Crédit agricole, cède 20 milliards d'actifs, redresse les comptes, modifie l'actionariat et renforce sa présence dans Tractebel, groupe belge d'électricité. La fusion avec la Lyonnaise peut s'engager.

Sans état d'âme apparent, les salariés de la compagnie semblent prêts, une nouvelle fois, à une reconversion totale. Riche, le nouveau groupe leur paraît être en mesure de s'imposer dans le monde. Une réflexion est ouverte pour savoir quel nom lui donner. Attachés au mythe saint-simonien du début de la compagnie, qui rêvait d'associer les savoir-faire techniques, l'initiative privée, le service du public, certains ont déjà une proposition sur le bout de la langue : Suez, tout simplement.

Martine Orange
Dessin : Marc Taraskoff



La comédie d'Amsterdam

Suite de la première page

M. Jospin s'est mis à nous parler d'emploi comme Lucienne Boyer demandait qu'on lui parlât d'amour : on sait bien que ce n'est pas tout à fait vrai, mais c'est bon, rien qu'à entendre !

Grâce à la France, on aura mieux compris ce qu'était progressivement devenu le Conseil européen des chefs d'Etat ou de gouvernement : une grande entreprise de spectacle, qui donne, à intervalles réguliers, des représentations, de qualité au demeurant fort inégale, mais se révèle parfaitement inapte à traiter comme il convient les problèmes réels de l'Union. La raison de cette mutation professionnelle est fort simple : les quinze sont condamnés à jouer la comédie parce que l'écart est devenu insurmontable entre ce qu'ils devraient faire pour assurer le fonctionnement efficace et démocratique d'une Europe élargie et les efforts d'adaptation que leur petite compagnie est disposée à consentir.

Fatiguée par l'Histoire, guettée par l'aboulie des vieux, l'Europe au visage livide ne sort plus que masquée. Les dirigeants européens se résignent à faire semblant parce qu'il leur semble impossible d'agir. Les raisons de ce conservatisme n'ont rien de mystérieux. L'élargissement géographique de l'Union, son irruption dans le domaine sensible de la politique appellent un double déplacement du pouvoir communautaire des Etats vers les institu-

Grâce à la France, on aura mieux compris ce qu'était progressivement devenu le Conseil européen des chefs d'Etat ou de gouvernement : une grande entreprise de spectacle

tions communes et des technocrates vers les élus. Par un paradoxe qui eût fait la joie de Tocqueville, ce sont précisément ces hauts fonctionnaires dont on prétend rogner les prérogatives et bousculer les habitudes qui sont, depuis deux ans, en charge de négocier les clauses de leur propre abaissement. Du coup, tout l'exercice s'est ordonné autour d'une seule question : comment faire suffisamment de mousse pour dissimuler la pauvreté des réformes ?

Ce qui frappe, dans le déroulement de la Conférence intergouvernementale, ce n'est pas le cavalier seul britannique, c'est la sainte alliance des chancelleries pour qu'on ne touche à rien. C'est aussi l'abdication d'un personnel politique indifférent ou manipulé, son incapacité à réagir autrement qu'en termes poujadistes aux frustrations de l'opinion. Singulier discours en effet que celui de ces grands dirigeants européens qui hurlent avec les loups contre les institutions communes et la fureur bruxelloise avant de conclure dans le confort unanime des sommets : « Nous avons compris votre insatisfaction et nous avons trouvé une solution : ne rien changer. »

Pour traduire son inertie en actes, exercice toujours délicat, la CIG aura, au cours des deux années écoulées, joué avec talent de trois procédés fort classiques qui se résument en un triple mot d'ordre : différer, contourner, compliquer. La mise au réfrigérateur des questions les plus controversées n'est certes pas une idée neuve en Europe. A Maastricht, par exemple, ce fut le sort réservé à la politique de défense, supposée voir le jour « *le moment venu* », comme si ce moment-là, doté de quelque motricité indépendante de la volonté humaine, allait surgir à l'improviste au détour d'une année bissextile.

Depuis 1992, on a toutefois fait

beaucoup mieux. La manœuvre s'est déroulée en deux temps. Avant 1996, tout nouveau problème, à commencer par les adaptations institutionnelles liées à l'élargissement à quinze, était renvoyé sans ménagement à la future CIG. C'était toujours ça de pris. A partir de 1996, c'est à la CIG elle-même qu'est revenu le soin de susciter son propre dispositif de mise en sursis. Qu'il s'agisse de la communautarisation du troisième pilier, de l'incorporation de Schengen, de la réforme de la Commission ou encore de la défense dont « *le moment* » ne paraît toujours pas « *venu* », tout est promis, rien n'est donné. Et, pour ceux qui douteraient de la détermination des chefs, le chancelier Kohl, relayé par tous les chœurs diplomatiques, a clairement laissé entendre qu'une CIG pouvait en cacher une autre.

Second procédé : l'évitement du débat institutionnel par contournement latéral de l'objet. L'idée en est simple : les institutions n'intéressant pas le citoyen, il est de bonne politique de ne leur en point parler et, à l'inverse du célèbre Menenius Agrippa, qui, dans l'*Apologue des membres et de l'estomac*, appelait l'attention de la plèbe sur le rôle central de ce qui ne se voit pas, de substituer à un débat abstrait sur les moyens une exaltation entraînant des finalités visibles de l'Union européenne. Ainsi quelques monuments rhétoriques aux implications incertaines sur les droits fondamentaux, la promotion de l'emploi, la lutte contre la criminalité ont-ils été priés de servir de cache-misère à l'immobilisme institutionnel.

Quant aux rares ambitions qui auraient survécu à ce double traitement, il aura suffi pour les vider de tout principe politiquement actif de les traduire en positions suffisamment complexes pour rebuter le plus grand nombre et réserver la querelle à une société choisie. C'est ainsi que les dispositions relatives à une question aussi essentielle que la prise de décision en matière de politique étrangère ont fini par atteindre un degré de complexité tel que le président du Conseil en exercice, l'excellent M. van Mierloo, a dû convenir qu'elles étaient pratiquement hors de portée d'un parlementaire moyen. Mme Albright n'a qu'à bien se tenir, la politique extérieure est en marche, c'est le réveil de Byzance !

La rénovation des institutions n'avait pourtant a priori rien d'un casse-tête. De quoi s'agissait-il, en vérité, sinon de quelques réformes toutes simples et qui ne semblent nouées qu'à ceux qui ne veulent plus rien ? Un peu plus de démocratie parce que les citoyens refusent de façon grandissante la confiscation technocratique de l'Union, un peu plus de simplicité parce que la coexistence d'une Europe communautaire qui marche et d'une Europe prétendue intergouvernementale qui ne marche pas est un défi au bon sens ; un peu plus de cohérence et d'efficacité pour les institutions centrales, Conseil et Commission, parce que l'Union sera demain plus hétérogène et centrifuge que jamais.

C'est peu de dire que ces trois exigences n'ont guère été assumées par la conférence dont le Conseil d'Amsterdam a clôturé les travaux et chanté les louanges. La démocratisation de l'Union se réduit à une extension limitée du champ de la codécision législative, ignore l'exigence de transparence au Conseil, pérennise une procédure budgétaire précolbertienne et s'interdit toute évolution commune vers un mode de scrutin qui rapproche les parlementaires européens de leurs électeurs.

La simplification du traité commandait de s'en tenir à deux principes d'évidence : tout ce qui relève de l'Union européenne doit être communautaire, tout ce qui n'est pas communautaire doit demeurer de la compétence des Etats. Il fallait en finir en effet avec cette détestable manie d'inscrire de prétendues compétences nouvelles dans le traité tout en se gardant d'y adjoindre les instruments institutionnels correspondants, comme si « *la méthode intergouvernementale* », c'est-à-dire la production par génération

spontanée d'accords unanimes entre quinze gouvernements assis en chiens de faïence, allait pourvoir à tout.

Qu'il s'agisse de sécurité, de défense, de rétablissement de la paix, de coopération judiciaire et policière, rien n'est plus contraire à la crédibilité de l'Union que ces politiques imaginaires dont on amuse le tapis depuis plus de cinq ans. Sur ce chapitre aussi, les avancées d'Amsterdam ont été chichement mesurées : une promesse de communautarisation de la moitié du troisième pilier, assortie d'une liste impressionnante d'exceptions, et puis rien. La défense demeure une virtualité, la politique étrangère une illusion, la coopération pénale et policière reste enfermée dans l'intergouvernemental.

Bien plus, l'obstination française à démanteler toute possibilité d'action extérieure unifiée est en partie récompensée : l'introduction au Conseil d'un personnage en charge de la politique étrangère consacrerait la dualité des filières économique et politique, coopération sans boussole d'un côté, gestulation sans moyens de l'autre.

Le plus grave est ailleurs : dans la pauvreté des adaptations institutionnelles destinées à préparer l'élargissement. L'acte refondateur de l'Union élargie n'a pas eu lieu. Deux grands changements s'imposaient : la suppression de la règle paralysante de l'unanimité au Conseil et le renforcement de la Commission par une réduction massive du nombre de ses membres ou par une réorganisation en profondeur du collège autour de son président. Moins

de monde ou plus de hiérarchie, telle était l'alternative.

Là encore, Amsterdam n'a tenu aucune de ses promesses : le nouveau traité maintient la règle de l'unanimité pour tout ce qui compte. Telle qu'elle était, pléthorique et éclatée, la Commission était déjà incapable de soutenir le choc centrifuge de l'élargissement. Il lui fallait un surcroît de cohérence, de rigueur et d'indépendance par rapport aux Etats pour prétendre assumer dans des conditions satisfaisantes les missions de proposition, d'exécution budgétaire et de contrôle administratif que lui confie le traité. Loin de lui consentir ce surcroît d'autorité, les accords d'Amsterdam figent la figuration tout en faisant miroiter la perspective d'une suppression du second commissaire pour les grands Etats, c'est-à-dire d'une dégradation du collège en Chambre des Etats *bis* votant à la majorité simple. En échange de sa capitulation sur la Commission, la France n'obtient même pas la repondération des voix au Conseil au bénéfice des grands.

Deux écueils se dressent désormais sur la route de ce navire ingouvernable : la réforme impossible et l'élargissement obligatoire. Malgré les dénégations officielles, Amsterdam devrait clore le cycle des grandes conférences intergouvernementales dont la vertu fécondante paraît bien épuisée. L'article qui organise ce ronronnement sonore et polluant de voiture arrêtée sort juridiquement intact, mais politiquement affaibli de ces deux années de trituration stérile.

La procédure de révision du

traité souffre de trois défauts majeurs qui ont puissamment concouru au non-résultat d'Amsterdam. Elle ne prévoit aucune instance de proposition antérieure à la négociation et indépendante des Etats. Elle soustrait l'élaboration du texte à toute délibération parlementaire publique. Elle suppose enfin pour aboutir l'accord unanime des Etats, tant pour la signature que pour la ratification.

La survie de l'Union européenne passe par le rétablisse-

La leçon d'Amsterdam est triste comme la vérité : le roi est nu. Faut-il en ouvrant la porte risquer de le tuer ?

ment de sa capacité de réforme. Sans doute est-il clairement impossible de revenir, en l'état présent de la politique et du droit, sur l'exigence d'unanimité. Rien, en revanche, n'empêche de mettre en place une procédure informelle de préparation des révisions, prévoyant à la fois une mission de proposition pour la Commission, une assemblée *ad hoc* associant parlementaires européens et nationaux et, entre cette assemblée et la représentation des Etats, des mécanismes de navette et de conciliation imités

Le méli-mélo des industries de défense

par Henri Martre

Le chef de l'Etat a lancé en février 1996 la constitution de deux grands pôles industriels français, l'un dans l'aéronautique et l'autre dans l'électronique. L'amaigrissement des forces, s'ajoutant aux précédentes coupes, a fait chuter les budgets industriels de la défense de 40 % en quelques années ; les exportations militaires ont suivi. La guerre froide avait permis de tirer vers le haut l'activité de nombreux secteurs de haute technologie. Son arrêt ainsi que le changement de notre environnement économique imposent une accélération de l'adaptation de nos structures. Cet impératif concerne tous les secteurs industriels qui travaillent pour la défense.

Problème technique avant d'être politique : il s'agit de définir et d'appliquer les mesures qui permettront aux entreprises de survivre à ce choc et de poursuivre leur développement. Dans ce domaine, les faits sont têtus et échappent à la magie des idéologies. Il serait vain de passionner les débats, car les protagonistes font leur devoir en défendant les intérêts dont ils ont la charge. Qu'il me soit permis de prendre ici le point de vue de Sirius et d'épouser les intérêts de la collectivité nationale, car, si les solutions sont techniques, leurs conséquences concernent tous les citoyens.

Du point de vue de la défense, d'abord, car il s'agit de savoir si la France et l'Europe disposeront des moyens d'une certaine autonomie de décision, c'est-à-dire des technologies qui font la différence sur le champ de bataille. Du point de vue économique, ensuite, car il s'agit de savoir si la France et l'Europe, prises en tenaille entre les pays à bas salaires et les pays fortement innovants, participeront au développement industriel et bénéficieront des emplois correspondants. L'aéronautique et l'électronique sont à cet égard « *stratégiques* » : le transport aérien et les technologies de l'information sont des activités porteuses de forte croissance.

On ne peut que regretter qu'à l'occasion de multiples coups de théâtre le débat soit devenu particulièrement confus. Il est donc utile de le clarifier par quelques idées simples. La primordiale : lorsqu'un client est défaillant, on cherche à déployer ses talents pour vendre à d'autres : la reconversion vers le civil est donc l'impératif majeur. Elle est difficile lorsque les technologies et les rigidités institutionnelles ne s'y prêtent pas, comme c'est le cas pour les anciens arsenaux, GIAT Industrie et Constructions navales.

C'est plus facile, et d'ailleurs largement avancé, lorsque les industries sont duales, c'est-à-dire lorsque leurs techniques s'appliquent aussi bien pour les marchés civils que pour les marchés militaires. Les pourcentages d'activités civiles sont de 70 % pour Aérospatiale et de 50 % pour Dassault ; Thomson-CSF est à la traîne, avec 35 % seulement d'activités civiles, conséquence de l'accord de 1984 entre Alcatel et Thomson sur le partage des marchés.

Il y a donc longtemps que nos

Depuis les directives du chef de l'Etat, la situation n'a cessé de dériver, au point que certains pensaient que les événements pourraient conduire au démantèlement d'Aérospatiale et de Thomson au bénéfice de conglomerats hétéroclites et fragiles

industries aéronautique et électronique ne sont plus des « *industries de défense* », mais des industries duales exploitant la synergie grandissante entre applications civiles et militaires. Où se situe l'équilibre idéal ? Cela dépend des situations et des circonstances. Boeing le place à 60 % civils et 40 % militaires, ce qui est sans doute valable pour l'aéronautique américaine. On voit donc que l'objectif majeur n'est pas de regrouper des activités militaires promises à la récession, mais de constituer des ensembles à clientèle diversifiée dans une dynamique de croissance.

Quand on parle de restructuration industrielle, le problème de la taille critique des entreprises s'impose immédiatement à l'esprit, car c'est une condition de leur capacité concurrentielle.

Pour les maîtres d'œuvre des secteurs aéronautique et électronique, les facteurs sont, d'une part, la base technologique, qui est très chère à entretenir et à développer – de l'ordre de 20 % du chiffre d'affaires –, et, d'autre part, l'extension mondiale du marché, qui impose l'entretien de vastes réseaux commerciaux. Financer de telles charges requiert un volume d'affaires qui se situe aujourd'hui entre 100 et 200 milliards de francs par an. Nous en sommes encore loin, avec Aérospatiale à 50 milliards et Thomson-CSF à 35 milliards. Le cadre français est trop exigu pour atteindre de tels équilibres et l'on doit passer au stade multinational, européen bien sûr, mais pas seulement si l'on veut pénétrer l'ensemble du marché mondial.

Cette taille s'entend pour un métier déterminé : additionner des carpes et des lapins n'apporte pas d'avantage industriel. Il ne faut pas confondre aéronautique et électronique, qui ont des bases scientifiques et technologiques radicalement différentes, même si elles doivent s'associer dans le produit final. Missiles, lanceurs et satellites sont des véhicules au même titre que les avions et les hélicoptères. Les faire passer pour des produits électroniques relève du jeu de bonneteau. L'accord Ma-

de la codécision législative. Comment toutefois faire admettre un tel bouleversement culturel à des gens qui ont déjà tant de mal à déplacer un point virgule ?

S'agissant de l'élargissement, l'Union européenne s'est elle-même enfermée dans un piège diabolique. Elle ne peut ni refuser un processus dont elle a accepté le principe, fixé le calendrier et célébré les vertus ni bien entendu y consentir sans engager l'Europe communautaire sur la voie d'un dépérissement fatal. Les Européens sont désormais confrontés à un dilemme proprement cornélien. Refuser l'ouverture des négociations d'adhésion, c'est manquer à la parole donnée en 1995 à Madrid, ouvrir aux pays d'Europe centrale et orientale une période de purgatoire d'une durée indéterminée, tenter de faire payer aux autres le prix de ses propres carences. S'en tenir, à l'inverse, aux engagements de Madrid, c'est accepter la dilution progressive de l'Union et la submersion des institutions communautaires sous le poids des intérêts divergents et des surenchères identitaires. C'est en fait se résigner à payer la réunification géographique de l'Europe au prix de la dislocation politique de l'Union. C'est consentir à une Europe hémiplegique, repliée sur la monnaie monétaire et politiquement paralysée. C'est renoncer, et pour longtemps, à l'objectif final de toute entreprise.

La leçon d'Amsterdam est triste comme la vérité : le roi est nu. Faut-il en ouvrant la porte risquer de le tuer ?

Jean-Louis Boulranges

tra-DASA sur les missiles et les satellites est donc strictement du domaine aérospatial et n'a aucun rapport avec l'affaire Thomson qui vise un rassemblement « *électronique* ».

Il faut opérer sans naïveté sur un triple échiquier : le français qui se révèle être le plus pénible, l'euro-péen, où les appétits s'aiguisent, et le mondial, qui constitue la référence concurrentielle et sera en définitive le juge de nos actions. En aéronautique et en électronique, nous restons divisés, alors que les autres pays européens ont pratiquement achevé leurs regroupements nationaux. La priorité est donc un rassemblement des Français afin de peser normalement dans les marchandages européens qui vont suivre.

Tant que l'unité française ne sera pas réalisée, nous serons vulnérables, et la tentation sera grande

AU COURRIER DU MONDE

LE COURAGE DE JUPPÉ

Il est difficile de rester indifférent à la confession de Denis Tillinac dans vos colonnes (*Le Monde* des 4 et 5 juin). Les intuitions les plus subtiles voisinent chez lui avec d'étranges aveuglements. Pourquoi Jacques Chirac, président de la République, n'aurait-il pas volé régulièrement au « secours » d'Alain Juppé ? Celui-ci ne lui a-t-il pas donné mille preuves de son attachement, de sa fidélité, de son courage à ses côtés ? Cette « simple humanité » est plutôt à l'honneur de Jacques Chirac (...) Il faut aussi

avoir le courage de le dire : ce n'est pas Alain Juppé qui est responsable de l'échec de Jacques Chirac, mais bien le contraire. Sans être spécialement admirateur de la machine RPR, je considère l'action menée par Alain Juppé courageuse, presque téméraire, même si, on l'a dit, parfois fichtrement maladroite, comme d'augmenter la TVA de deux points aussitôt arrivé au pouvoir ou de vouloir changer à la hussarde une mentalité fonctionnaire si anciennement ancrée en France en parlant publiquement de « *mauvaise graisse* ».

Maxime Zerkout
Strasbourg

Incompréhensions franco-allemandes

AVANT même le second tour, quand les perspectives d'une victoire de la gauche se précisaient, les socialistes, qui avaient eu naguère l'expérience des relations franco-allemandes, se souciaient d'abord de rassurer leurs interlocuteurs. Ils savaient que la coopération avec Bonn allait connaître quelques temps difficiles, indépendamment de la bonne volonté des uns et des autres, simplement parce que les conceptions économiques et financières d'un gouvernement de gauche étaient en parfaite contradiction avec la politique dominante, non seulement en Allemagne mais dans toute l'Union européenne. Ils étaient aussi conscients de l'espèce de grand écart que devrait faire le nouveau pouvoir à Paris entre les pétitions de principe en faveur de la monnaie unique et des engagements économiques et sociaux qui, s'ils étaient tenus, rendraient impossible le respect des critères de convergence.

Pour apaiser les craintes des Allemands, des socialistes disposaient d'un argument : après les malentendus des deux dernières années, les relations Paris-Bonn ne pouvaient que s'améliorer. L'idée n'était pas fautive. Le nouveau chef de la diplomatie, Hubert Védrine, a beau dire – fonction oblige – qu'il a trouvé ces relations comme il les a « toujours connues », les malentendus des deux dernières années ne pouvaient que s'améliorer. L'idée n'était pas fautive. Le nouveau chef de la diplomatie, Hubert Védrine, a beau dire – fonction oblige – qu'il a trouvé ces relations comme il les a « toujours connues », les malentendus des deux dernières années ne pouvaient que s'améliorer.

Le gouvernement de Lionel Jospin aurait pu faire mieux que son prédécesseur s'il avait eu un peu plus de temps pour se préparer et pour s'expliquer avant le sommet franco-allemand de Poitiers et le Conseil européen d'Amsterdam. Or sans avoir été totalement pris au dépourvu, les dirigeants allemands reconnaissent en privé qu'ils ont été « irrités » par la philosophie macroéconomique de l'équipe socialiste et par la manière dont elle a été présentée. La remise en question du pacte de stabilité, que le gouvernement de Bonn considère comme indispensable à la fois pour des raisons techniques – garantir la valeur de l'euro – et politiques

– faire accepter l'euro par une opinion allemande plutôt réticente –, a jeté un froid. Son adoption sans modification par le Conseil européen a été saluée en Allemagne comme une des principales avancées d'Amsterdam – « un grand succès pour le chancelier Kohl et pour Theo Waigel (le ministre des finances) », selon Karl Lamers, porte-parole pour les affaires étrangères du groupe CDU-CSU au Bundestag –, mais elle n'a pas dissipé toutes les craintes. Les résultats de l'audit budgétaire français inquiètent les observateurs les plus attentifs, surtout du côté du ministère allemand des finances « Nous sommes très préoccupés en ce qui concerne les chiffres de la France ; un problème énorme va surgir si le choix de l'austérité budgétaire n'est pas maintenu », souligne-t-on avec une franchise inhabituelle.

ÉPREUVE DE FORCE

Le fait que l'Allemagne se trouve dans une situation guère plus enviable n'arrange rien. Au contraire. Dans son rapport mensuel, la Bundesbank lance un appel à « redoubler les efforts de réduction des dépenses ». Depuis quelques semaines, l'Etat fédéral a ouvert des négociations très dures avec les Länder pour aboutir à l'adoption d'un « pacte de stabilité nationale » qui se révèle encore plus difficile à mettre en place que le pacte de stabilité européen. Confronté à seize Länder aux intérêts pas toujours convergents, Theo Waigel a beaucoup plus de mal à se faire entendre auprès de ses amis bavarois de la CSU qui scient méthodiquement la branche sur laquelle il est assis et redoublent d'attaques contre l'euro.

Dans l'immédiat, un trou de 10 milliards de deutschemarks (34 milliards de francs) doit être bouché si l'Allemagne veut remplir, dès 1997, le critère de déficit public imposé par Maastricht (3 % du PIB). Pour 1998, la tâche est encore plus compliquée : des rentrées fiscales en diminution et le poids du chômage obligent à trouver 30 milliards de marks avant le 11 juillet, date de l'adoption de la loi de finances 1998 en conseil des ministres. Cette épreuve de force budgétaire est imposée par la Constitution allemande, qui prévoit que le montant des déficits ne peut excéder celui des investissements publics. Mais si l'exercice est

réussi, l'Allemagne accusera un déficit budgétaire correspondant à 2,2 % de son PIB l'année prochaine.

Helmut Kohl pourrait alors se consacrer à ses deux priorités, la réussite de la monnaie unique et l'élargissement de l'Union... et préparer les élections de l'automne 1998 avec plus de sérénité. C'est pourquoi l'Allemagne a décidé de se satisfaire des résultats du Conseil européen d'Amsterdam, « un sommet extraordinairement réussi », a dit le chancelier –, même si ces résultats apparaissent bien minces si on les compare aux grandes ambitions affichées à l'origine par les dirigeants de Bonn. La réforme des institutions est remise à un Maastricht III ou IV, comme Helmut Kohl l'avait suggéré il y a quelque temps déjà, et les coopérations renforcées permettront aux pays de l'Union qui le souhaitent d'aller de l'avant sans attendre les retardataires.

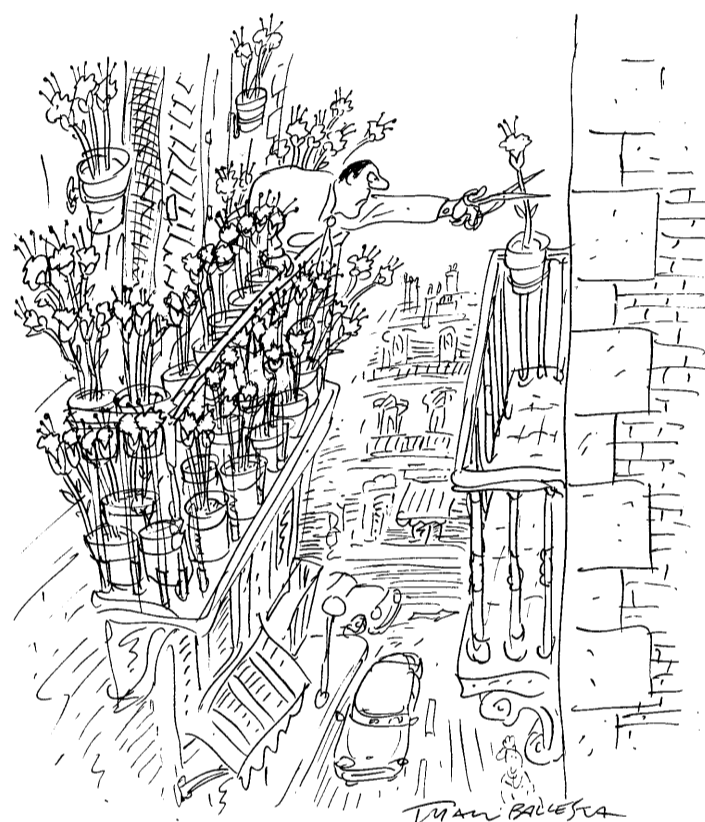
D'ailleurs la fibre fédéraliste qui vibrait naguère à Bonn apparaît

bien affaiblie. Au Conseil européen, le chancelier a bataillé, au nom des « intérêts vitaux de l'Allemagne » – une expression qui était presque taboue il y a peu encore – pour conserver le principe des décisions à l'unanimité dans des domaines comme la politique industrielle, l'immigration ou la culture, alors qu'il était un champion des votes à la majorité.

Avec une délégation française qui, pour une partie au moins, découvrait les problèmes et une délégation allemande obnubilée par le pacte de stabilité monétaire, il n'est pas étonnant que la conférence intergouvernementale se soit achevée sur un renvoi à des jours meilleurs des questions les plus épineuses. Malgré des divergences récurrentes, rien d'irréparable n'a été accompli entre Paris et Bonn. Mais il n'y a pas de temps à perdre pour une explication de fond.

Lucas Delattre
et Daniel Vernet

Naturellement par Juan Ballesta



La rupture

Suite de la première page

Pour y parvenir, le nouveau premier ministre a besoin de temps, celui qui est normalement dévolu à une législature. Le pays le lui accordera-t-il ? Afin de le faire patienter, M. Jospin s'est engagé sur le terrain de la République ; en même temps qu'il engage la gauche à rompre avec ce qui avait été sa pratique pendant les deux législatures Mitterrand, et à se réapproprié – enfin – les valeurs de la République. La justice ? La gauche s'était abstenue de la réformer vraiment. L'immigration ? Elle s'était ralliée au consensus répressif, celui-ci tenant lieu de politique. La sécurité ? Elle n'avait jamais abordé la question de face, dans les lieux où celle-ci fait défaut et d'abord à l'école. L'impartialité de l'Etat ? L'Etat-PS avait succédé à l'Etat-RPR, avant que ce dernier ne revienne en force. La morale ? L'accommodement avec les affaires en avait fait litige.

Bref, si la gauche, avec le gouvernement de Lionel Jospin, parvient à réconcilier la République avec elle-même, et si, surtout, elle permet par une entreprise de moralisation de la vie publique aux citoyens de se reconnaître à nouveau dans la République, la société française retrouvera le chemin de la vertu. Fortes seront dès lors les résistances de tous ordres : le passage le moins applaudi du discours de M. Jospin n'a-t-il pas été celui qui était consacré au non-cumul des mandats ?

« Etre socialiste, c'est aller au bout de la République » : manifestement, Lionel Jospin a fait sienne la devise de Jean Jaurès, qui avait cours à une époque où la gauche se définissait moins sur le terrain économique que sur celui de la politique. Le premier ministre veut changer la Répu-

blique : c'est sans nul doute une part non négligeable du mandat qu'il a reçu du pays. Mais celui-ci lui commande aussi d'agir pour l'emploi. Et l'on voit bien qu'en portant le fer sur la vie démocratique, le premier ministre a voulu donner du temps pour en gagner dans le domaine de la lutte contre le chômage qui concentre le plus d'attente et de scepticisme. Sera-ce suffisant pour calmer l'impatience des Français ?

Car dans ce domaine économique et social, M. Jospin doit relever un défi et résoudre une solide contradiction.

Le défi est monétaire, puisque la monnaie unique impose son calendrier et ses critères. Puisque la hausse des prélèvements est refusée, et que les déficits publics sont réputés plus lourds que prévus par la gestion précédente, la marge de manœuvre laissée à la relance promise risque d'être étroite, très étroite. Que sera alors la croisance, qui doit permettre d'être au rendez-vous de l'emploi ? Ici se trouve la contradiction : l'engrenage budgétaire peut contraindre la marche vers la monnaie unique et redonner son poids traditionnel à l'habituelle résistance de Bercy à toute inflexion de politique économique, résistance à laquelle la gauche de gouvernement avait pris l'habitude de se plier depuis 1982.

Gagner du temps, faire patienter, mais aussi rythmer son action, l'étaler dans le temps : telle semble être la réponse de M. Jospin à ces difficultés prévisibles. En même temps que la garantie qu'il donne au pays d'un dialogue construit et réfléchi, notamment sur la réduction du temps de travail, ou sur l'heureuse perspective d'un rééquilibrage fiscal entre le travail et le capital. Mais au-delà de tout le bien que l'on peut penser d'une démarche propre, si elle tient ses promesses, à réhabiliter la politique au-delà d'un homme dont

la rigueur personnelle rassure, il reste une inquiétude immédiate et une interrogation pour l'avenir.

L'inquiétude est celle que fait naître le diagnostic qui semble sous-tendre l'action du gouvernement : tout se passe comme s'il considérait comme négociable avec l'Allemagne le passage à l'euro avec un déficit égal ou supérieur à 3,5 % du PIB. Or le sommet d'Amsterdam marque, dans l'attitude allemande, un tournant : le chancelier est désormais sous le contrôle et la contrainte des présidents des Länder ; il plie sous la pression d'une opinion de plus en plus rétive à l'intégration européenne ; il ne paraît plus en mesure de passer en force. Si bien que la conjonction des marchés et de la faiblesse d'Helmut Kohl, alliés objectifs des résistances américaines et anglaises à l'unité européenne, peut enrayner un processus décisif pour celle-ci.

Dans ces conditions, Lionel Jospin est-il l'homme de la situation ? Il est, à l'évidence, nationaliste. Au sens républicain du terme : il se présente en héritier de cette tradition qui a imbriqué l'identité française et l'universalisme, le rêve d'une « grande nation » et les valeurs de 1789. Au très bon sens du terme, celui du droit du sol, enfin prochainement rétabli, où la France parle au monde tout en défendant ses principes.

Mais peut-être aussi au moins bon sens du terme, en cette fin de siècle où l'interdépendance règne, où il n'est pas de parcours solitaire, où les nations européennes doivent apprendre à défendre en commun l'espérance démocratique des peuples du continent. Car Lionel Jospin ne semble pas voir l'Europe comme notre horizon et notre projet, mais comme une contrainte et une perspective sous condition. Est-ce un choix stratégique ou une posture tactique ? S'il s'agit,

de prendre acte, tel un notaire, des difficultés de la construction européenne, de ses pesanteurs et de ses lâchetés – que souligne avec brio, dans ces colonnes, Jean-Louis Bourlanges –, le risque est grand d'un recul. S'il s'agit, au contraire, de faire la mauvaise tête pour inciter nos partenaires à se remettre en cause, à sortir de leurs égoïsmes et à mieux écouter leurs peuples, leurs souffrances et leurs attentes, l'espoir renaîtra d'une diplomatie française à nouveau à l'offensive, après tant d'années d'éclipse.

L'avenir de la France, dans le respect de son pacte républicain, moral et social, c'est l'Europe. A Lionel Jospin de faire sienne la consigne de Jacques Delors selon laquelle, on ne peut la faire, cette Europe, sans aimer aussi les Européens.

J.-M. C.

RECTIFICATIFS

LILLE

C'est par erreur que la légende illustrant l'article sur la rénovation du Palais des beaux-arts de Lille attribuait à la préfecture le reflet perceptible dans le bâtiment miroir des architectes Ibos et Vitart (*Le Monde* daté 8-9 juin). Il s'agit en fait du Palais ancien, construit en 1895, séparé du nouvel édifice par une cour sous laquelle se trouvent les salles d'expositions temporaires.

MÉKONG

Une coupe malencontreuse dans l'article intitulé « Les scientifiques s'interrogent sur le réchauffement de la planète » (*Le Monde* du 28 mai) a pu laisser croire que le Mékong se trouvait en Chine. Il fallait lire : « Ainsti, en Chine, mille personnes ont trouvé la mort dans les inondations les plus catastrophiques observées depuis cinquante ans. Au Vietnam, le delta du Mékong est resté sous les eaux pendant plus d'un mois. »

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

L'Amérique impériale

PLUS que jamais, l'Amérique impose sa loi. Redevenue la seule et unique « superpuissance », elle montre de plus en plus ostensiblement qu'elle compte tirer profit de cette domination. Si rien d'essentiel et de concret n'est à attendre du sommet du G 8, vendredi 20 et samedi 21 juin à Denver, cette réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays industriels auquel s'est adjointe la Russie n'en révèle pas moins, une nouvelle fois et d'une manière particulièrement flagrante, la prétention américaine à régenter la planète.

En accueillant ses homologues, le président américain Bill Clinton ne manquera pas, naturellement, de se prévaloir de la santé éclatante de l'économie américaine pour leur prodiguer quelques bons conseils. « Vous avez des choses à apprendre de nous », expliquait déjà, avant même le sommet, l'un de ses ministres, Larry Summers, qui ajoutait, avec quelque arrogance et beaucoup de pertinence aussi, que son pays était redevenu « l'économie la plus flexible et la plus dynamique du monde ». Le message s'adresse, avec politesse, aux Européens, mais aussi et surtout aux Japonais. Washington souhaite que Tokyo dérégule plus rapidement – et menace de jouer de l'arme du dollar si ces souhaits ne sont pas reçus comme des ordres.

Forêts de ce leadership retrouvé sur l'économie mondiale, les Etats-Unis ne prétendent pas seulement défendre leurs intérêts mercantiles. A Denver comme

ailleurs, ils confirment qu'ils sont désormais redevenus les maîtres de l'agenda international. La Chine est leur affaire, sur le plan commercial comme en matière politique. L'Afrique est en train de devenir leur nouvelle frontière : le sommet du G 8 aura à traiter d'une initiative proposée par M. Clinton en direction du continent noir.

Vis-à-vis de l'Europe, l'Amérique rayonnante affirme ne pas vouloir s'immiscer dans ses affaires intérieures : elle affiche même une certaine sympathie officielle à l'égard du processus d'intégration, et de l'euro en particulier, mais elle se refuse à intervenir d'une quelconque manière dans cette affaire. Sur les questions de sécurité, en revanche, les Etats-Unis se comportent comme les véritables patrons. Ils ont déjà arrêté les conclusions du sommet de l'Otan qui aura lieu à Madrid au début juillet. Sans en débattre, ils ont décidé que trois pays d'Europe de l'Est, et trois pays seulement, seront autorisés à rejoindre l'Alliance atlantique.

Cette vigueur retrouvée de l'hégémonie américaine est favorisée par la faiblesse de l'Europe, faiblesse d'abord économique – la langueur de l'activité et la longueur des files d'attente devant les agences pour l'emploi en témoignent –, mais faiblesse politique aussi, marquée par un manque d'ambition que le sommet d'Amsterdam vient de souligner. Face à l'Amérique redevenue surpuissante, un sursaut européen est plus que jamais nécessaire.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelwicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre

Directeur artistique : Dominique Roynet

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenzi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le roi des Belges mis hors de cause

M. PIRENNE, secrétaire de Léopold III, a remis aux présidents des deux Chambres et au régent le rapport de la commission d'enquête sur le roi. Cette commission, instituée le 22 mai 1946 par lui-même, avait pour tâche d'examiner sa conduite de 1936 à mai 1945, date de sa délivrance par les troupes américaines. Elle se composait de neuf juristes, personnalités en vue qui avaient été chargés d'étudier de nombreux documents et d'en tirer la conclusion.

Cette conclusion est nettement favorable à Léopold : « Le roi, dit-elle, apparaît comme ayant eu en toutes circonstances la volonté d'obéir à sa conscience, elle-même inspirée par les actes de ses illustres prédécesseurs. A aucun moment il n'a perdu de vue les responsabilités lui incombant en raison des hautes fonctions qu'il incarne et dont il a le devoir d'assurer la pérennité. »

On sait que la question royale a tenu une grande place dans la politique belge depuis deux ans. Elle a divisé l'opinion, les partisans du roi s'en tenant déjà au jugement exprimé ci-dessus : ses adversaires lui reprochent notamment la capitulation de l'armée belge en 1940 et son refus de suivre son gouvernement dans l'exil.

Les deux parties, catholiques d'un côté, socialistes et communistes de l'autre, sont demeurées sur leurs positions. Ce dissentiment domina longtemps la situation politique, empêchant les sociaux-chrétiens de participer au gouvernement : c'est seulement en mars qu'ils ont accepté de collaborer avec M. Spaak. L'important rapport qui vient d'être publié (il s'agit d'un fort volume) changera-t-il les dispositions des adversaires du roi ?

(21 juin 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Didier, Valérie et Laurine COUVIN-DEVILLECHABROLLE sont heureux d'annoncer la venue au monde de

Guilhem,

le 17 juin 1997.

334, rue de Vaugirard, 75015 Paris.

Nicole et Georges ROSTAND (†) ont encore eu plusieurs arrière-petits-enfants :

le trente-cinquième,

Benôit PELISSIÉ du RAUSAS,

petit frère de

Marine,

la trente-sixième,

Camille PELISSIÉ du RAUSAS,

la petite sœur de

Frédérique,

le trente-septième,

Vincent MINGASSON,

le trente-huitième,

Léo PARPAIS,

le petit frère de

Valentin.

3, sente de la Sablonnière, 92240 Malakoff.

Mariages

Agathe et Séverin ont la grande joie d'annoncer le mariage de leurs parents,

Hélène BLONDOT et Didier HANRIOT,

le 14 juin 1997, à Malakoff.

3, sente de la Sablonnière, 92240 Malakoff.

Fabrice MAHY et Veronica PEREIRA

ont la joie d'annoncer leur mariage.

Décès

– M. Aladin Abdelouahab, son époux, M^{me} Maya Bentschikou, sa fille, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Marie-Thérèse ABDELOUAHAB, née ROYER,

survenu à Alger, le 9 mai 1997.

– M. Chaïm Beller, son mari, Isi, Georges et Roland, ses fils, Judith et sa mère, Florence et Jocelyne, Mélina, Myriam, Jérémie et Anna, ont la douleur de faire part du décès de

M^{me} Tsecha BELLER, née PERLA,

survenu le 17 juin 1997.

Les obsèques ont eu lieu vendredi 20 juin au cimetière du Montparnasse.

73, avenue Emile-Zola, 75015 Paris.

– M^{me} Jean Archambault, M^{me} Jean de La Pradelle, ses grands-mères, Yvonne Labat, sa grand-tante, M. et M^{me} Jean-Dominique Archambault, ses parents, Anne-Laure, Marie-Do, François-Xavier Archambault, ses sœurs, son frère, Victoria Moschetto, sa nièce, Pascal Facon, son ami, Ses oncles et tantes, Ainsi que toute sa nombreuse famille, Fabienne, Isabelle, Jérôme, Olivia, Et tous ses nombreux amis, ont la douleur de faire part de la disparition de

Valérie ARCHAMBAULT.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 21 juin 1997, à 16 heures, en l'église de Saint-Priest de Gimel (Corrèze).

2, rue Frédéric-Passy, 92200 Neuilly-sur-Seine.

– M^{me} Violette Belmin, Marcel, Robert, Joël, ses enfants et leurs épouses, Ses petits-enfants, La famille Assouline, ont la douleur de faire part du décès de

M. Salomon BELMIN, ancien enseignant de l'AIU et de l'ORT au Maroc,

survenu le 18 juin 1997.

L'inhumation aura lieu ce vendredi, au cimetière parisien de Pantin.

27, rue Chanez, 75016 Paris.

– Monoblet (Gard).

Marc Boeswillwald, son mari, France et Alain Duhamel, Antoinette et Henri Poussielgue, Marie-Noële et Didier Sicard, Catherine et Jürgen Kohls, ses filles et gendres,

Arnaud et Sigrïd, Valerie, Sébastien et Valerie, Sarah, Grégoire, Oriane, Karine et Antoine, Coralie, Florian, Clara, Tecla, Yohan, ses petits-enfants, Max et Constantin, ses arrière-petits-fils, ont la douleur de faire part de la mort soudaine de

Josette BOESWILLWALD, née OLIVIER,

survenue, à Monoblet, le 15 juin 1997, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La cérémonie religieuse aura lieu dans l'intimité, à Monoblet (Gard), ce vendredi 20 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Maryvonne et André Ariste et leurs enfants ont la douleur de faire part du décès de

Claire COUESNON,

leur mère et grand-mère,

survenu le 16 juin 1997.

L'inhumation aura lieu ce vendredi 20 juin, au cimetière de Sceaux où elle reposera au côté de son époux,

Paul COUESNON,

combattant de la Résistance abattu le 10 janvier 1944.

Noémie CATALAN, née GUETTA,

est décédée le 17 juin 1997.

Merci d'avoir une pensée pour elle.

Maison de retraite Rothschild, 76, rue de Picpus, 75012 Paris.

– M. et M^{me} Jean-Etienne Caire-Jabinet, M. et M^{me} Jean Braud, M. et M^{me} Michel Caire-Dieu, M. et M^{me} Michel Lalande, ses enfants,

Mayeul, Pierre-Etienne, Anne-Françoise, Xavier, Marie-Emmanuelle, Ferréol, Emmanuel, Marianne, Jean-Baptiste, Anne-Claire, Lucie, Pierre-Antoine, ses petits-enfants,

Les familles Baufle, Caire, Bulidon, Chagué, Pertuis, Béraud,

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès, survenu le 18 juin 1997, à l'âge de soixante-treize ans, de

Andrée CAIRE, née BAUFLE.

Les obsèques auront lieu, lundi 23 juin, à 15 h 30, en l'église Notre-Dame de la Merci, à Fresnes (Val-de-Marne) et seront suivies de l'inhumation au côté de son mari,

André CAIRE, professeur à la Sorbonne,

décédé le 17 juin 1979.

3, allée de la Bièvre, 94260 Fresnes.

– Le président du conseil d'administration du CNRS, Edouard Brezin, Et le directeur général du CNRS, Guy Aubert, ont la grande tristesse de faire part du décès de

François CARON, biologiste, directeur de recherche au CNRS.

Ses travaux scientifiques et sa personnalité ont marqué la science française et sa disparition prématurée laisse un vide considérable.

– L'Ecole normale supérieure a la grande tristesse de faire part du décès de

François CARON, ancien élève de l'Ecole polytechnique, directeur de recherches au CNRS, chercheur au département de biologie de l'ENS,

le 11 juin 1997, à l'âge de cinquante et un ans.

L'incinération a eu lieu à Paris, dans l'intimité familiale, au crématorium du Père-Lachaise.

En 1984, François Caron et Eric Meyer furent lauréats du prix Jacques-Monod pour leurs découvertes sur l'universalité du code génétique. En 1995, bien qu'atteint d'une leucémie depuis plusieurs années, François Caron a ensuite obtenu, avec son élève Philippe Cluzel et en collaboration avec plusieurs équipes de la Montagne Sainte-Geneviève, la première preuve expérimentale d'un changement de structure de l'ADN lorsque cette molécule est étirée. Cette découverte, qui leur valut le prix Philip-Morris 1997, est riche d'enseignements pour une compréhension détaillée des mécanismes de réplication du matériel génétique. Dans ce travail, comme dans sa lutte contre la maladie, François Caron fit preuve d'une ténacité et d'une lucidité qui continuent de susciter notre admiration.

– Abel Caumette, Jacques Salvan, Thomas et Laelia Salvan, Sa famille, Et ses amis, ont le regret de faire part du décès de

Anna CAUMETTE, née JUÉRY.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Laurens (Hérault).

179, route de la Wantzenau, 67000 Strasbourg.

– M^{me} André G. Pluchard, son épouse, M. et M^{me} Pascal Pluchard, son fils et sa belle-fille, Laurent, Virginie, Emmanuelle, Sébastien Pluchard, ses petits-enfants, Catherine Kerting, Laurence Barel. Ses familles Pluchard, Montion, Pigot, Bouché, M^{me} Catherine Heimburger, Et tous ses amis,

font part du retour à Dieu, le mardi 17 juin 1997, dans sa quatre-vingt-deuxième année, de

André G. PLUCHARD, colonel de l'armée de l'air, ingénieur général en télécommunications à la retraite, ancien combattant, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, médaillé de l'aéronautique.

Il a rejoint sa fille,

Béatrice,

rappelée à Dieu prématurément, le 26 mars 1991.

La cérémonie religieuse sera célébrée à la chapelle du Val-de-Grâce, 74, boulevard de Port-Royal, à Paris, ce vendredi 20 juin.

Une bénédiction aura également lieu en l'église de Léry (Eure), le samedi 21 juin, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

140, rue de la Pompe, 75116 Paris. La Pluchardière, 41, rue de Verdun, 27690 Léry.

– Marguerite Faucher, sa mère, Jeannette Faucher, son épouse, Michel et Christine Faucher, Sylvie et Clément Arbouet, Martine et Bernard Morgenbesser, ses enfants, Renaud, Thomas, Marie, Julie et Guillaume, ses petits-enfants, Michel et Ginette Thomas, Danielle Esposito, ses beau-frère et belles-sœurs, Valérie, Corinne, Nicolas, Serge et Romain, ses neveux et nièces, Les familles Beziat, Jabain et Morier, Et ses nombreux amis,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

Jean FAUCHER, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Fédération nationale Tourisme et travail, 1972-1986, président de l'Association internationale pour le tourisme social-IAST, président d'honneur du BITS et de l'ANCV.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 25 juin, à 14 h 15, au columbarium du cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes. Jeannette Faucher, 17, rue Victor-Hugo, 92230 Gennevilliers.

– Guy Matteudi, président-directeur général,

Le conseil d'administration,

Le personnel de l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances,

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean FAUCHER, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Fédération nationale Tourisme et travail, 1972-1986, président de l'Association internationale pour le tourisme social-IAST, président d'honneur du BITS et de l'ANCV.

Un hommage lui sera rendu, mercredi 25 juin 1997, à 14 h 15, au columbarium du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

ANCV, 5, rue Gabriel-Pétri, 92584 Clichy Cedex.

– Daniel et Mona, ses enfants, Ilan Flammer, son mari, Ami Flammer, Valérie Lavoix, Maurice et Tamar Flammer, ses beaux-parents, Ainsi que tous ceux qui l'aimaient, ont la douleur de faire part de la mort accidentelle de

Yaarit MAKOWSKI-FLAMMER, artiste peintre.

L'enterrement aura lieu vendredi 20 juin 1997, à 17 heures, au cimetière de Montmartre.

40, rue Louis-Blanc, 75010 Paris.

– Olivia, sa fille, Marie-Claude, sa mère, Nathalie et Robert Dyer, sa sœur et son beau-frère, Gilles, son frère, Claude, Michel et Gabriel Dyer, ses neveux, Elisabeth Fournier, sa compagne, ont la douleur de faire part du décès de

Gérard MAURIAC,

survenu, le 18 juin 1997, à l'âge de quarante-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 24 juin, à 15 h 30, en l'église Saint-Louis-en-l'Île, 19bis, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris-4^e.

24, quai, de Béthune, 75004 Paris.

– Le conseil d'administration. Et les membres de la Chambre syndicale des éditeurs de musique de France,

ont la douleur de faire part du décès de leur président,

M. Thierry MOBILLION, chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu subitement le 13 juin 1997,

et adressent à la famille leurs sincères condoléances.

– M. Raymond Nersessian, M. et M^{me} Serge Nersessian, Michel et Monique Nersessian,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean NERSESSIAN, docteur ès lettres, en littérature André Sermin.

La cérémonie religieuse sera célébrée ce vendredi 20 juin, en l'église apostolique arménienne Saint-Jean-Baptiste, 15, rue Jean-Goujon, Paris-8^e.

– Son épouse, Ses enfants, Sa belle-fille, Ses petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Maurice MILOT,

survenu brutalement le 29 mai 1997.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, et il repose dans le caveau familial, à Saints (Seine-et-Marne).

– Pérignat-lès-Sarliève. Tulle. Epernay.

M^{me} Maurice Roques, Françoise Roques et Georges Delort, Hélène et Yves Sureau, leurs enfants et petits-enfants, Christophe et Evelyne Roques et leurs enfants, Sylvie Roques, M^{me} Paul Roques, ses enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Etienne Roques, leurs enfants et petits-enfants, Toute la famille, font part du décès, le 19 juin 1997, de

M. Maurice ROQUES, membre correspondant de l'Institut, doyen honoraire de l'université Blaise-Pascal, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, commandeur des Palmes académiques,

à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques auront lieu en l'église réformée de Clermont-Ferrand, 8, rue Marmontel, le samedi 21 juin, à 9 h 30.

Réunion au temple.

L'inhumation se fera dans l'intimité, au cimetière Saint-Jacques.

– Les membres du département des sciences de la Terre de l'université Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand (UMR « Magmas et Volcans » du CNRS) ont la grande tristesse de faire part du décès de

Maurice ROQUES, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la faculté des sciences de Clermont, professeur émérite,

survenu le 19 juin 1997.

Les obsèques auront lieu le samedi 21 juin, à 9 h 30, au temple de l'Eglise réformée de Clermont-Ferrand.

Léonard RYBAK

a mis fin à ses jours, le 15 juin 1997, à l'âge de quarante-huit ans. Ses cendres seront dispersées dans l'océan.

Marie Rybak, sa femme, Paulette Marlot, sa mère, Boris Rybak, son père, Sa famille, Et ses amis, sont dans la peine.

Marie Rybak, 29, rue des Chaumières, 29340 Riec-sur-Belon.

– Henri Théry, Irène et Michel, Luce et Gérard, Dalila et Laurent, Anne-Marie et Olivier, Catherine et Michel, Marianne et François, Nadine et Gilles, Marie-Odile, Elisabeth, Ses dix-huit petits-enfants, Son frère et ses sœurs, Et toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

Marie Olga THÉRY, née COQUARD,

survenu le 19 juin 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 23 juin, à 15 heures, en l'église d'Ambierle, suivie de l'inhumation au cimetière d'Ambierle (Loire).

Ils s'unissent dans leurs pensées et leurs prières au souvenir de son fils,

Guillaume,

décédé le 20 janvier 1992.

Une messe sera célébrée à Paris dans les prochains jours. La date et le lieu en seront communiqués ultérieurement.

– M. Gilles Tcherniak, son fils, et M^{me} Régine Bernadet, M^{me} Sandra Tcherniak, sa petite-fille, M^{me} Dora Borelli, sa sœur, M^{me} Suzanne Briat, sa nièce, Toute sa famille, Et ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon TCHERNIAK,

survenu le 17 juin 1997, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, à Paris.

Les obsèques auront lieu le lundi 23 juin.

On se réunira à 11 heures, à l'entrée principale du cimetière de Pantin parisien.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sybille Haour-Confavreux, Jean-François et Joseph Confavreux, Nathalie, François (†), Benoît, Marie-Emmanuelle et Coline Perrin, ses enfants et petits-enfants, Jacques et Sybille Vaganay, Chantal Vaganay, Les familles Vaganay, Mauvernay et Lapra, ont la douleur de faire part du décès de

Magdeleine VAGANAY, psychanalyste,

survenu, à la suite d'un cancer, le 18 juin 1997, à son domicile, dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu ce vendredi 20 juin, en la cathédrale Saint-Jean, à Lyon.

3, rue Tramassac, 69005 Lyon.

Anniversaires de décès

– Rodez. Séveyrac. Mazamet.

Il y a trente ans, le 24 juin 1967,

Jean-Marie MAUREL

se tuait sur une route du Tarn. Il venait d'avoir vingt-quatre ans.

« *L'heure qui tremble au fond du temps tout embrouillé.* » Paul Eluard.

– 21 juin 1994.

Olivier RAVIER nous a quittés il y a trois ans.

Merci à tous ceux qui ont continué de lui témoigner leur affection et qui le gardent vivant dans leurs pensées.

– Il y a deux ans, le 20 juin 1995,

Alain BONTZOLAKIS

nous quittait. Il avait trente-deux ans.

Que ceux qui gardent en leur cœur le souvenir de son sourire aient une pensée pour lui.

– Il y a un an, le 20 juin 1996,

Pierre LEROUX, docteur ès sciences économiques

disparaissait.

Soyez-lui fidèle.

Ayez une pensée pour son père,

Georges LEROUX,

qui s'est éteint le 19 mai 1997.

– Une pensée pour

François TOUTAIN,

parti le 20 juin 1988.

Avis de messe

M. Michel DEBATISSE, président de Sodiaal de 1990 à 1995, président de Riches Monts depuis 1959, président de Sodima International depuis 1989, président de Yoplait SA depuis 1995,

est décédé le 11 juin 1997.

Une messe à sa mémoire, précédemment prévue en l'église Notre-Dame-des-Champs, sera célébrée en l'église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13^e, le mercredi 25 juin, à 18 heures.

– Le Conseil de l'agriculture française (CAF),

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA),

Le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA),

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA),

La Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA),

La Confédération française de la coopération agricole (CFCA),

La Fédération nationale du crédit agricole (FNCA),

La Fédération nationale de la mutualité agricole (FNMA),

font part qu'une messe sera célébrée le mercredi 25 juin 1997, à 18 heures, en l'église Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc, Paris-13^e, à la mémoire de

Messes anniversaires

– Une messe à l'intention de

Jean DEVISSE,
professeur émérite
histoire, archéologie Paris-I.

décédé le 17 juillet 1996, sera célébrée, mardi 24 juin, à 18 h 30, en l'église de la Madeleine, Paris-8^e.

Condoléances

– A la suite du rappel à Dieu de la très regrettée

M^{me} Marie LAHAM,

la famille recevra les condoléances au domicile de son fils, le professeur Edouard Laham, le dimanche 22 juin 1997, à partir de 15 heures.

1, rue Pajou,
75016 Paris.

Manifestations**CENTRE UNIVERSITAIRE
D'ÉTUDES POLITIQUES
DE NANCY
CUEP**

Le CUEP organise une manifestation à Nancy, à l'occasion de son cinquantième anniversaire,

le samedi 5 juillet 1997, en soirée.

Les anciens et leurs amis sont cordialement invités.

Pour tout renseignement, téléphoner au 03-83-32-05-10.

Colloques

● Littérature, immigration et intégration.

Colloque franco-néerlandais en collaboration avec Transeuropéennes, le 25 juin 1997, à 18 h 30.

● Projection du documentaire **Le Désert et la Mer**, de Karim Traïdia, suivie d'une table ronde, en présence du réalisateur et des écrivains maghrébins et néerlandais.

121, rue de Lille,
75007 Paris.

● Renseignements : 01-53-59-12-40.

– Un colloque international sur le thème « **Formes et dynamiques de l'exclusion** » se tiendra à Paris, au palais de l'Unesco, du 23 au 26 juin. Organisé par les universités de Pittsburgh (États-Unis) et Paris-VII-Denis-Diderot, avec le soutien du programme MOST de l'Unesco, ce colloque réunira une centaine de participants du monde entier, venus de divers secteurs et disciplines. Pour tout renseignement et inscription, contacter : (<http://www.unesco.org/most>).

Conférences

Le Centre international de recherche sur les juifs du Maroc (CRJM), 189, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris

vous invite à assister au symposium **Littérature et quête identitaire chez les auteurs juifs du Maghreb** avec Michel Abitbol, Ami Bouganim, Guy Dugas, Izza Genini, Albert Memmi, Tayeb Saddiki, Abdallah Stouky.

Les débats auront lieu le **dimanche 22 juin 1997, à 15 heures** dans les salons de la SEIN,

4, place Saint-Germain-des-Prés, 75006 Paris.

Confirmation SVP au tél. : 01-45-49-61-40.

Débats

– « *Quai de la Gare, monuments impossibles, 43, quai de la Gare, camp d'Austerlitz, le musée nécessaire : celui de la collaboration* ». Exposé-débat, 21 juin, 17 h 30, 91, quai Panhard-Levassor, Paris-13^e.

Communications diverses

– Nouvelle revue trimestrielle laïque juive **Diasporiques**. Au sommaire du numéro 3 : la gauche au pied du mur, lutter contre le national-populisme, lettre ouverte au CRIF, nouveaux livres, pour ou contre Goldhagen...

Renseignements et abonnements (50 francs pour 4 numéros, soutien 100 francs).

Cercle Gaston-Crémieux,
56, rue La Rochefoucauld,
75009 Paris.

**L'Association des anciens
du lycée Carnot de Tunis**

organise le lundi 7 juillet, à 20 heures, un dîner-débat avec M. Mongi Bousnina, ambassadeur de Tunisie en France. Renseignements : **ALCT, 18, Champs-Élysées, Paris-8^e. Tél. : 01-40-74-35-75. Fax : 01-40-31-85-25.**

Soutenances de thèse

– **Junko Fukuda** soutiendra sa thèse de doctorat : « **Le Paysage verlainien : lyrisme et description** », le 26 juin, à 14 heures, salle Bourjac, université Paris-III, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5^e. Le jury sera composé de M. Michel Colot, M^{me} Claude Debon, M. Philippe Hamon, M. Steve Murphy.

THÈSES

Tarif Étudiants

65 F la ligne H.T.

DISPARITIONS**Sue Sumii**

Ecrire contre l'injustice

LA ROMANCIÈRE japonaise Sue Sumii, auteur d'un roman en sept tomes, *La Rivière sans pont* (*Hashi no nai kawa*), qui dénonce la discrimination dont ont été – et sont encore – victimes des catégories sociales marginalisées, est morte lundi 16 juin à son domicile près de Tokyo. Elle était âgée de quatre-vingt-quinze ans.

Née dans la préfecture de Nara, dans une riche famille de propriétaires terriens, Sue Sumii avait grandi dans une région où vivaient nombre de communautés d'anciens *eta*, discriminés car ils exerçaient des activités censées être abjectes (bouchers, équarisseurs, tanneurs). Abolie à la suite des réformes de Meiji (1868), la discrimination s'est poursuivie et frappe encore aujourd'hui de manière sournoise trois millions de Japonais désignés comme « habitants des ha-maux spéciaux ». Au soir de son existence, Sue Sumii avait gardé en elle la force des révoltes de l'enfance lorsqu'elle avait découvert l'injustice. Adolescente hardie pour son époque, elle était partie pour Tokyo où elle vécut dans le monde des anarchistes après s'être mariée à un intellectuel militant en faveur de la libération des paysans. Veuve à cinquante-six ans, elle consacra le reste de sa vie à dénoncer la discrimination.

Elle fut également militante du mouvement féministe. *La Rivière sans pont*, dont un tome a été traduit en anglais et a donné lieu à deux adaptations cinématographiques, a été vendu à huit millions d'exemplaires. « *Il ne faut jamais accepter l'inacceptable* », aimait à dire cette vieille dame affable et ironique pour laquelle l'indignation était une manière d'être au monde (*Le Monde des livres* du 7 mai 1993 lui a consacré un portrait).

Philippe Pons

Lev Kopelev

Don Quichotte à la carrure de Falstaff

L'ÉCRIVAIN et ancien dissident soviétique Lev Kopelev est mort mercredi 18 juin à son domicile de Cologne. Il était âgé de quatre-vingt-cinq ans.

S'il y avait à Moscou, dans les années sombres du brejnévisme une « culture d'appartenance », alors les trois pièces occupées par Lev Kopelev et sa femme Raïssa Orlova, avenue de l'Armée-Rouge, dans un bloc d'immeubles réservés aux écrivains, en étaient l'exemple parfait. Il y avait chez eux un défilé presque incessant d'intellectuels marginaux, de représentants des « petits peuples » réduits au silence par l'appareil soviétique, de popes en rupture avec l'Eglise orthodoxe officielle. Comme chez Andreï Sakharov, dont il était l'ami, Lev Kopelev avait toujours table ouverte pour les persécutés de toutes sortes.

Il était né le 9 avril 1912 à Kiev, dans une famille juive d'Ukraine, et avait commencé ses études, à Kharkov, à la faculté de philosophie, avant d'étudier l'allemand à Moscou. Engagé très jeune dans le mouvement communiste, il rejoignit l'armée rouge en 1941, obtint le rang de capitaine en tant que commissaire politique. Sur le front Ouest à la fin de la guerre, il ne supporte pas les exactions commises contre les populations civiles par les soldats soviétiques ivres de la victoire. Pour « indulgence envers l'ennemi », il est condamné à dix ans de camp. C'est là qu'il rencontre Alexandre Soljenitsyne, avec lequel il se lie bien qu'il ne partageât jamais ses conceptions philosophiques ou politiques. Soljenitsyne le peindra sous les traits de Roubine, un des personnages de son *Premier cercle* et Kopelev jouera, plus tard, dans les années du dégel, un rôle important dans la vie de l'écrivain. C'est lui qui le présenta à Alexandre Tardovski, le rédacteur en chef de la revue *Novy Mir*, qui publia le premier *Une journée dans la vie d'Ivan Denissovitch*. Kopelev, pour sa part,

avait raconté son expérience de jeune communiste dans la guerre dans un livre qui reste un des témoignages les plus forts sur cette époque : *A conserver pour l'éternité* (Stock, 1976), évidemment interdit alors en URSS.

Libéré sous Khrouchtchev, Kopelev reste membre du Parti communiste jusqu'en 1968, année où il est exclu pour avoir soutenu les quelques protestataires qui avaient tenté de manifester sur la Place Rouge contre l'invasion de la Tchécoslovaquie. Il se consacre à la littérature allemande, à des traductions et à la défense des dissidents. C'est pourquoi, en 1977, il est exclu de l'Union des écrivains tout en étant l'objet de menaces de plus en plus précises des autorités. En 1980, il proteste contre le bannissement à Gorki de Sakharov après l'intervention soviétique en Afghanistan.

VEXATIONS RÉPÉTÉES

Ami du romancier Heinrich Böll, il hésite à accepter son invitation à se rendre en Occident car il sait que le gouvernement soviétique risque d'en profiter pour lui interdire tout retour. A la fin de 1980, en butte à des vexations répétées – son téléphone est coupé sous prétexte qu'« il en fait un mauvais usage » –, il s'installe à Cologne, en principe pour un an, avec sa femme. Mais très vite, les Kopelev sont déçus de leur nationalité. Bien qu'ayant retrouvé son passeport russe, Kopelev, après la mort de sa femme, était resté au bord du Rhin.

A Cologne, ce Don Quichotte à la carrure de Falstaff, dont le visage encadré d'une longue barbe blanche était la bonté même, a poursuivi jusqu'à la fin ses recherches de littérature comparée russe et allemande, sans jamais cesser sa lutte pour toutes les victimes de la terreur et de la bêtise, de l'Azerbaïdjan à l'Arménie, de la Bosnie à la Tchétchénie.

Daniel Vernet

INSTITUT**Jean-François Revel
élu à l'Académie
française**

JEAN-FRANÇOIS REVEL, philosophe et homme de lettres, a été élu à l'Académie française, jeudi 19 juin, au deuxième tour de scrutin, par 16 voix contre 14 au romancier Henri Coulonges.

[Né le 19 janvier 1924 à Marseille, Jean-François Ricard quitta le Lycée du Parc à Lyon pour intégrer l'Ecole normale supérieure (1943). Il rejoint les rangs de la Résistance pendant la guerre, puis, l'agrégation de philosophie en poche, il part enseigner à l'étranger dans les Instituts français de Mexico, puis de Florence. De retour en France en 1957, il signe *Pourquoi des philosophes ?*, qui lui vaut le Prix Fénéon qu'il partage avec un autre débutant, Philippe Sollers. Il adopte le pseudonyme dont il fera plus tard son patronyme légal : Revel.]

A la tête des pages littéraires de *France-Observateur* (1960-1963), il devient éditorialiste à *L'Express* (1966-1976), puis directeur du titre (1978-1981) ; après un passage au *Point* et à Europe 1 (1989-92), il commente la vie politique à RTL, depuis 1995. Il est aussi conseiller littéraire chez Julliard (1960-1965), puis chez Robert Laffont (1965-77).

Il n'oublie jamais sa formation de philosophe et compose des synthèses sur les *Peuples grecs et latins* (1968), *La Philosophie classique* (1969), livre enfin une *Histoire de la philosophie occidentale, de Thalès à Kant* (1968-1970) et une évocation d'un extraordinaire finesse des enjeux du Concile de Trente, *Un festin en paroles* (1979).

Depuis *Lettre ouverte à la droite* (1968), mais plus encore *Ni Marx, ni Jésus* (1970), Revel accompagne tous les grands débats sur le pouvoir et ses dérivés (*La Grâce de l'Etat*, 1981 ; *La Connaissance inutile*, 1988), dont il tire des leçons impitoyables (*Le Rejet de l'Etat*, 1984 ; *L'Absolutisme inefficace*, 1992). Inquiet pour la survie des régimes de liberté (*Comment les démocraties finissent*, 1983), il veut croire que la faillite n'est pas inévitable (*Le Regain démocratique*, 1992). La parution récente de ses *Mémoires, Le Voleur dans la maison vide* (Plon, lire « Le Monde des livres » du 17 janvier), mais aussi celle du livre à deux voix qu'il signe avec son fils Matthieu Ricard, *Le Moine et le Philosophe* (Nil), rencontrent actuellement un grand succès public.]

VIVE
LES CADENCES
INFERNALES.

RICARD S.A
LIVEMUSIC

**Couleur
Carnaval**

AUTOMOBILE Opel va lancer vingt-six nouveaux modèles d'ici à la fin de l'an 2001. En 1997, la filiale allemande de General Motors investira 2 milliards de marks, soit 50 % de

plus qu'en 1996. ● LA DIRECTION du groupe affiche une grande sérénité, mais le malaise est patent. Le résultat net a diminué de 13,5 % en 1996 et devrait encore se réduire cette an-

née. ● LA PART DE MARCHÉ d'Opel en Allemagne décroît, les démissions se succèdent aux plus hauts postes de l'entreprise. Une enquête montre qu'à l'intérieur de l'entreprise, le

mécontentement gronde. ● LA QUALITÉ et la capacité d'innovation d'Opel sont aujourd'hui contestées, ainsi que son internationalisation. Certains projets, notamment en Eu-

rope de l'Est, apparaissent très risqués. ● LES INQUIÉTUDES sur l'avenir du groupe sont réelles. Le comité d'entreprise craint la suppression de 10 000 postes.

Opel mise sur la nouveauté pour retrouver du dynamisme

La filiale européenne de General Motors va profondément renouveler sa gamme pour tenter d'endiguer le recul de ses ventes. Au sein même de l'entreprise, une série de démissions à haut niveau traduit le doute et l'inquiétude qui s'y sont installés

OPEL va lancer vingt-six nouveaux modèles d'ici à la fin de l'an 2001. La filiale allemande de General Motors a annoncé, jeudi 19 juin, qu'elle s'engageait ainsi dans « la plus grande offensive-produit de son histoire ». Pour la seule année 1997, les investissements liés à ce programme s'élèveront à 2 milliards de marks (6,7 milliards de francs), soit 50 % de plus qu'en 1996. Le président du groupe allemand, David J. Herman, se montre optimiste, même s'il prévoit de gagner moins d'argent en 1997 qu'en 1996 : « Nous prévoyons un chiffre d'affaires record pour cette année, d'environ 30 milliards de marks », a-t-il déclaré à l'occasion de la conférence de presse annuelle qui se déroulait à Francfort, jeudi. En 1996, le chiffre d'affaires du constructeur a déjà

progressé de 9,3 % à 28,3 milliards de marks. Son résultat net a baissé de 13,5 %, passant à 314 millions de marks. « Les impôts ont fortement augmenté », explique-t-on chez Opel.

A en croire M. Herman, Opel est donc sur la bonne voie. Pourtant, depuis quelques mois, la situation du constructeur provoque un scepticisme ambiant qui s'est fortement accru ces dernières semaines. La part de marché de la marque en Allemagne décroît : sur les cinq premiers mois de l'année, elle est passée à 15,5 % contre 16,7 % en 1996. L'écart avec Volkswagen, qui caracole en tête des classements, se creuse. Par ailleurs, les démissions se succèdent aux plus hauts postes de l'entreprise. Depuis un mois, Kei Isawa, directeur général d'Opel au

Japon, Jürgen Stockmar, directeur de la recherche et du développement, et Johnattan Browning, directeur des ventes et du marketing d'Opel en Europe, ont quitté le groupe.

CRITIQUES INTERNES

Autre signe inquiétant, les résultats d'une enquête interne menée auprès de 322 cadres dirigeants d'Opel et publiée par le magazine allemand *Der Spiegel*. Les trois quarts des personnes interrogées estiment que le groupe n'est pas dirigé de manière efficace : qualité insuffisante, produits trop mondialisés et insuffisamment adaptés au marché européen, absence de vision stratégique claire. L'inquiétude est forte, notamment sur l'avenir de l'emploi du groupe en Allemagne. Le comité d'entreprise craint la suppression de 10 000 postes. Le 16 juin, Opel confirmait d'étudier les ajustements nécessaires en Europe compte tenu des surcapacités industrielles sur le Vieux Continent. Entre 1991 et 1996, ses effectifs en Allemagne sont déjà passés de 56 782 à 44 700 personnes.

L'image du constructeur de Rüsselsheim souffre aujourd'hui d'un déficit de qualité. Sa gamme apparaît vieillissante. Ces derniers temps, les actions de rappel de véhicules mal finis se sont multipliées. Les dé-

fautes de qualité auraient coûté à Opel en Europe la somme record de 700 millions de dollars en 1996. « Opel est menacé de descendre en deuxième division », prédit *Der Spiegel*. Désormais, les performances des Opel seraient moins bonnes que

compté. Le lancement de la nouvelle Astra a été retardé, tandis que le monospace Sintra n'est qu'une réplique des Chevrolet et Pontiac américaines. Au cœur des critiques : la manière dont Opel s'internationalise. Sous l'influence de Louis

l'Ukraine, et y exporte ses concepts : en 1996, 2,2 millions de véhicules General Motors vendus dans le monde entier, soit plus du quart, étaient construits sur des plates-formes Opel. En 2001, ce chiffre sera de près de 3 millions.

Cette internationalisation à marche forcée apparaît nécessaire : le marché européen souffre de surcapacités et la concurrence y est cruelle. Mais en interne, cette affectation des moyens et des cerveaux d'Opel au détriment de l'Allemagne ne va pas sans poser de problème. Entre deux avions vers l'Amérique latine ou l'Asie, les ingénieurs semblent accaparés par la tâche et n'auraient plus le temps de se consacrer au marché européen. D'autant que Detroit prendrait une influence croissante sur la filiale où gronde le mécontentement. Contrairement à Volkswagen, Opel manque d'expérience car la marque s'est longtemps contentée du marché européen, laissant les autres continents à General Motors. De nombreux observateurs jugent que certains des investissements d'Opel à l'étranger, notamment en Europe de l'Est, apparaissent très risqués : montants élevés et partenaires pas toujours fiables.

Virginie Malingre et Philippe Ricard (à Cologne)

Paris et Bonn lancent l'industrialisation de leur hélicoptère d'attaque Tigre

LE GROUPE Eurocopter-Tiger et le BWB allemand - l'équivalent de la délégation générale pour l'armement en France - devaient signer, vendredi 20 juin, au Salon du Bour-



get, le contrat de droit allemand qui lance la phase dite d'industrialisation de l'hélicoptère franco-allemand Tigre. Conclu en présence des ministres de la défense des deux pays, Alain Richard et Volker Rühle, l'accord, d'un montant de 2,5 milliards de francs à partager de part et d'autre du Rhin, permet aux industriels concernés de commander les outillages de série du Tigre, pour livraison en 2001.

Attendu depuis deux ans, ce contrat d'industrialisation est le signe le plus patent, en dépit des difficultés apparues en ce moment entre l'Allemagne et la France dans d'autres domaines communs, que Bonn et Paris sont décidés à aller de l'avant en matière de construction industrielle conjointe touchant au secteur stratégique de la défense.

CONTRAT PLURIANNUEL

Le Tigre est un hélicoptère armé, dont le développement, déjà financé à 80 % sur cinq prototypes et partagé à égalité entre les deux pays, a coûté quelque 10 milliards de francs. Il existe en trois versions de base : une version, dite UHT, disposant de missiles anti chars Hot-3 et Trigat et de missiles air-air Stinger, pour l'Allemagne (deux cent douze exemplaires sont prévus) à compter de 2001 ; une version, dite HAC, de lutte antichar et équipée de missiles Hot-3 et Trigat (soixante-quinze exemplaires), et une version, dite HAP, d'appui-protection, et dotée de missiles air-air Mistral (cent quarante exemplaires) pour la France à partir de 2003. Si ce volume de commandes est respecté par les deux clients, les livraisons devraient se poursuivre jusqu'en 2012-2015. Deux chaînes de

montage du Tigre devraient être implantées à Marignane (Bouches-du-Rhône) pour la France et à Donauwörth, pour l'Allemagne. Une école de formation des pilotes et des tireurs, qui sera commune aux deux armées de terre, sera installée au Luc, près de Brignoles (Var).

L'accord qui a été conclu au Bourget fournit, selon des calculs des constructeurs, du travail à un millier de salariés par an et par pays, pendant trois ans. Si l'Allemagne paraît plus pressée que la France d'obtenir ses livraisons, c'est en 1998 que les deux gouvernements seront sollicités par Eurocopter de passer leurs commandes. Le prix moyen d'un Tigre, après que les industriels ont accepté de baisser leurs coûts de 10 % environ si des commandes fermes, groupées et pluriannuelles de quatre-vingts exemplaires par pays étaient signées, est de l'ordre de 100 millions de francs l'unité. Ce type de contrat pluriannuel, mais contrôlé par le Bundestag, est courant outre-Rhin. Il ne l'est pas en France où, par exemple, la loi de programmation militaire, adoptée par le Parlement en 1996, a retenu l'acquisition de vingt-cinq Tigre entre 1997 et 2002. Ce qui va contraindre le nouveau ministre français de la défense à entamer, avec ses collègues des finances et du budget, de délicates discussions sur ces contrats pluriannuels à l'heure où la Cour des comptes a fustigé récemment la mauvaise gestion de leurs crédits par les armées.

A l'exportation, où le Tigre est en concurrence avec l'Apache américain (acheté par le Royaume-Uni en 1995, de préférence à l'hélicoptère franco-allemand, qui n'était pas sur le marché) et le Kamov-50 russe, Eurocopter escompte un besoin global de deux cents exemplaires en Europe (principalement en Espagne, en Suède et jusqu'en Turquie), au Proche-Orient (avec les Emirats arabes unis), en Océanie (avec l'Australie, par exemple) et en Asie, où il existerait de fortes potentialités.

Jacques Isnard

DÉPÊCHES

■ **ESA : la réalisation, en commun avec la NASA**, d'un véhicule de sauvetage et de transport pour la station spatiale internationale Alpha, sera proposée par l'Agence spatiale européenne (ESA) en 1998 à la conférence des ministres de ses treize Etats membres, ont indiqué, mercredi 18 juin au Bourget, des responsables de l'ESA. Doté de deux petites dérives, ce CRV/CTV (Crew Rescue Vehicle/Crew Transport Vehicle) aura 9 à 10 mètres de longueur pour une masse de 9 à 12 tonnes dans sa version sauvetage et de 18 à 20 tonnes, dans sa version transport. Il regagnerait la Terre en vol plané, atterrissant à l'aide de parafoils (sorte de parachutes orientables) et pourrait être amené à Alpha, dans la soute d'une navette, ou être lancé par Ariane-5.

■ **SAAB** : l'avionneur suédois Saab va fournir 64 appareils militaires du type JAS 39 Gripen à son propre gouvernement pour un montant global de 27,9 milliards de couronnes (20 milliards de francs), a annoncé jeudi 19 juin le ministère suédois de la défense.

■ **ARIANESPACE** : la société américaine de télécommunications Panamsat a passé, jeudi 19 juin, un nouveau contrat de lancement à Arianespace pour la mise sur orbite, début 1999, de son dixième satellite.

L'Union européenne fixe de nouvelles limites aux émissions polluantes automobiles

LUXEMBOURG

de notre envoyé spécial

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du gouvernement de Lionel Jospin a de quoi se réjouir de son premier conseil de l'Union européenne. « Bien accueillie » par ses quatorze collègues et « agréablement surprise par l'ambiance détendue » de la réunion ministérielle, Dominique Voynet a eu, en outre, la satisfaction de quitter Luxembourg, tard dans la nuit, jeudi 19 juin, avec un accord en poche sur la lutte contre la pollution automobile, le programme « Auto-oil » proposé par la Commission de Bruxelles voilà un an.

Le conseil des ministres de l'environnement des Quinze venait à peine de commencer que la Néerlandaise Margreet de Boer, présidente en exercice des travaux communautaires, commentait déjà la prestation de M^{me} Voynet : « Elle a une approche différente de celle du gouvernement précédent. » La suite a confirmé cette première impression. La délégation française a adopté une position plus stricte, notamment en ce qui concerne la teneur en soufre dans l'essence et le gazole.

Le projet d'accord établi à Luxembourg - il doit être maintenant examiné et éventuellement amendé par le Parlement européen - prévoit de réduire en l'an 2000 les émissions polluantes pour les nouveaux modèles de voitures : de 20 %

à 40 % pour l'oxyde d'azote et les hydrocarbures, de 30 % à 40 % pour le monoxyde de carbone et de 35 % pour les particules émises par les moteurs Diesel. A l'horizon 2005, il est prévu une étape supplémentaire qui porterait la réduction de la pollution automobile entre 50 % et 70 % par rapport aux niveaux actuels.

En réalité, les discussions ministérielles ont surtout porté sur la propreté des carburants. L'essence plombée devra être retirée du marché en 2000 mais des dérogations seront possibles jusqu'à 2005 pour les Etats membres (Grèce, Portugal, Espagne, Italie) dont le parc automobile est ancien. Et peut-être même en France, où la vente de carburant contenant du plomb représente encore aujourd'hui 42 % de la consommation totale d'essence selon les estimations des experts français.

Mais ce sont les discussions sur la teneur en soufre qui ont conduit les ministres à prolonger leur réunion tard dans la nuit. La présidence néerlandaise proposait de limiter cette substance polluante à 100 milligrammes par kilogramme (mg/kg) alors que l'Allemagne, l'Autriche et les pays nordiques souhaitaient une norme réduite de moitié. A l'inverse, les pays du sud de l'Union ont refusé tout net le projet de La Haye, leur pétrole importé contenant une forte proportion de soufre. Ce qui est aussi le cas des achats français, mais Paris était disposé à accep-

ter une solution moyenne (entre 100 et 150 mg/kg). Finalement, le compromis a été arrêté à 150 mg/kg en l'an 2000 (300 mg/kg aujourd'hui) avec la possibilité d'une période dérogatoire de trois ans après cette date pour les industries de raffinage qui n'auraient pas la possibilité de s'adapter aussi rapidement. La valeur limite a été fixée à 50 mg/kg pour 2005, tout comme pour le gazole. Le carburant pour moteur Diesel comportera néanmoins une forte teneur en soufre entre 2000 et 2005 : 350 mg/kg contre 500 mg/kg actuellement.

Le texte des Quinze risque de soulever des difficultés, notamment sur ce dernier point, du côté de l'Assemblée de Strasbourg, qui appelle de ses vœux l'utilisation d'un gazole « propre » : 100 mg/kg en 2000 et 30 mg/kg cinq ans plus tard. Le coût supplémentaire de l'ensemble des mesures prévues par les Quinze sera minime pour le consommateur (de 2 à 3 centimes par litre). En revanche, les raffineurs européens devront investir 5 milliards de francs par an pendant quinze années selon les estimations de la Commission. Comme le souhaitait l'Allemagne, les acheteurs de véhicules relevant de la future génération de « voitures propres » pourront bénéficier d'incitations fiscales si leur acquisition s'effectue avant les deux dates-butoirs.

Marcel Scotto

Moulinex affiche symboliquement ses premiers bénéfices depuis cinq ans

LA PRÉSENTATION, mercredi 18 juin, par Moulinex, de résultats positifs pour la première fois depuis cinq ans a davantage convaincu la Bourse que les salariés de l'entreprise. Un an, jour pour jour, après l'annonce brutale d'un plan de restructuration sans précédent pour le leader français du petit électroménager, le président du directoire, Pierre Blayau, a annoncé 29 millions de francs de bénéfice net pour l'exercice 1996-1997, clos le 31 mars, contre une perte de 702 millions un an auparavant. Le résultat d'exploitation est passé de 54 à 160 millions, alors que le chiffre d'affaires a stagné, à 7,69 milliards de francs.

L'action Moulinex a aussitôt réagi favorablement jeudi 19 juin, terminant la journée en tête des hausses à la Bourse de Paris, à 4,2 %, portant à 32 % la hausse depuis le début de l'année. En revanche, dans les usines, l'annonce du retour aux bénéfices n'a pas forcément eu l'effet escompté par le PDG. « Après avoir plombé les comptes à coups de provisions, 600 millions de francs, pour justifier la mise en œuvre de son plan de restructuration, Pierre Blayau se vante d'un résultat bénéficiaire [obtenu]

par la baisse des frais de personnel, des exonérations de charges, une pression sans précédent sur les sous-traitants et grâce à une conjoncture favorable de raffermissement des monnaies et de baisse des taux d'intérêt », a dénoncé, jeudi, Thierry Le Paon, délégué syndical central CGT, seul syndicat qui n'a pas signé l'accord d'accompagnement du plan social.

« PACTE SOCIAL »

« Il n'y a pas de quoi pavoiser, reconnaît M. Blayau à propos des résultats. C'est une toute petite étape vers l'objectif de 7 % à 8 % de résultat d'exploitation que nous nous sommes fixé pour l'exercice 1998-1999. Mais le fait que le résultat net soit redevenu positif est un élément psychologique important. » Le vrai bilan, selon le PDG, est à chercher ailleurs que dans les chiffres. Il est dans le « pacte social » que le PDG estime être en train de recréer, malgré le traumatisme créé en 1996.

Depuis l'annonce de la suppression de 2 600 postes sur 11 000 (dont 2 100 en France), et de la fermeture de deux usines, à Argentan (Orne) et à Mamers (Sarthe), les partenaires sociaux ont travaillé d'arrache-pied pour améliorer ce

plan. Au total, 1 468 licenciements secs ont pu être évités grâce à l'application de la loi Robien, permettant de faire passer la durée hebdomadaire de travail de 39 à 33 heures, et à des préretraites à cinquante-six ans. M. Blayau a réussi à obtenir des syndicats une certaine flexibilité, mot auquel, prudemment, il préfère celui de « réactivité ». Les salariés pourront travailler jusqu'à dix heures par jour et quarante-six heures par semaine en période de pointe. Des primes de démenagement favoriseront la mobilité des salariés. « On a fait le pari qu'on pouvait mener à bien une restructuration sans que la réduction des effectifs soit la seule solution », se félicite le PDG. De là à faire passer Moulinex du statut d'épouvantail à celui de modèle social, il y a un pas qu'il se garde bien de franchir. Le 11 juillet aura lieu la fermeture définitive des usines d'Argentan et de Mamers. « Il y aura sans doute une très forte émotion, que je comprends. Mais nos efforts de réindustrialisation ne s'arrêteront pas le 11 juillet », promet M. Blayau.

Le PDG martèle son souci de « conforter le pacte social » : Moulinex va doubler ses dépenses de formation pour les porter à 2,5 % de la

masse salariale dès cette année, et négocier un accord d'intéressement des salariés. Pas plus que le plan social, le bouleversement de l'organisation de l'entreprise - achats, production, logistique -, n'a encore produit tous ses effets. Le chiffre d'affaires n'a toujours pas recommencé à augmenter, et la part générée par les nouveaux produits n'y est que de 24 %, ce qui est notablement insuffisant dans un marché d'offre comme l'électroménager. La firme doit par ailleurs accélérer le développement de ses ventes hors d'Europe, qui représentent seulement 28 % du chiffre d'affaires. Bref, Moulinex n'est pas encore tiré d'affaire.

S'il voit dans le plan annoncé récemment par Electrolux la preuve que les difficultés sont inhérentes au secteur, M. Blayau tient un discours volontariste : « Le marché européen est en chute ? Je n'y attache pas une grosse importance. Le problème n'est pas de s'obséder sur le marché, mais sur notre offre. » Façon de dire que, plus que les mesures industrielles ou sociales, ce sont les consommateurs qui décideront, in fine, du sort de Moulinex.

Pascal Galinier

La Bourse de New York a atteint un sommet historique jeudi en cours de séance

Le Dow Jones a gagné plus de 20 % depuis le début de l'année

Après une pause au cours des trois premières séances de la semaine, Wall Street est reparti de l'avant jeudi 19 juin. L'indice Standard and

Poor's 500 a battu son 29^e record depuis le début de l'année. En dépit des pronostics pessimistes et récurrents de bon nombre de spécia-

listes, la grande Bourse américaine poursuit son envolée ininterrompue depuis sept ans et bénéficie toujours de l'engouement des épargnants.

AU COURS des dix dernières semaines, l'indice Standard and Poor's 500 (SP 500) de la Bourse de New York – qui regroupe 500 valeurs – a gagné 21 %, battant record sur record. Une seule fois au cours de son histoire, le SP 500 avait réalisé une telle performance. C'était... en 1929, quelques semaines avant le krach. Des comparaisons qui ont peu de sens, si ce n'est de souligner le rythme incroyablement de progression de la plus grande Bourse de la planète. Jeudi 19 juin, l'indice SP 500 a terminé la journée à un nouveau sommet historique, tandis que l'indice Dow Jones (30 valeurs) battait un record en séance à 7 810 points avant de réduire ses gains en fin de journée à 7 777 points. Le Dow Jones avait franchi pour la première fois le seuil des 7 000 points le 13 février et celui des 6 000, il y a huit mois, le 14 octobre 1996.

EUPHORIE BOURSÈRE

Le sens commun, illustré par l'insupportable proverbe boursier « les arbres ne montent pas jusqu'au ciel », suggère qu'une telle euphorie boursière, presque ininterrompue depuis sept ans, va finir par atteindre ses limites. « Au début des années 90, le choc lié à l'effondrement du communisme et au développement des nouvelles technologies a augmenté dans des proportions considérables les possibilités de développement et de profits des entreprises, notamment américaines », explique Eric Barthalon responsable des études économiques de la banque Paribas. « Wall Street a pris en compte la naissance de ce nouveau monde, mais on peut se demander si sept ans plus tard, ce n'est pas allé trop

loin. » Pourtant, les pronostics pessimistes et récurrents de la grande majorité des analystes n'y font rien. La Bourse de New York, imperturbable, affiche encore et toujours des performances à « couper le souffle », pour reprendre le commentaire d'Alan Greenspan, le gouverneur de la Réserve fédérale, devant le Sénat américain le 21 janvier. Avec 20,6 % de hausse depuis le 2 janvier, l'indice Dow Jones a déjà réalisé plus du double de la progression attendue en

rapport cours-bénéfices, c'est-à-dire le nombre d'années de profits que les investisseurs achètent sur la base des prix actuels est sans précédent. Il ressort en moyenne à 21 fois les prévisions de résultats pour 1997. Corollaire : le rendement des actions procuré par le versement des dividendes atteint à peine 1,7 % : son niveau le plus faible depuis le début du siècle. La capitalisation de l'ensemble des sociétés cotées à New York représente plus de 130 % du produit in-

terieur brut américain, cela n'était jamais arrivé. Les critères financiers traditionnels aboutissent tous à la même conclusion : Wall Street est trop cher. Pourtant, le marché ne baisse pas. Les corrections de l'ordre de 10 % enregistrées en juillet 1996 et en avril de cette année ne durent jamais longtemps. « Wall Street tient parce que la croissance est toujours plus forte qu'attendu et l'inflation n'a pas encore donné de vrais signes de dérapage », souligne un analyste. L'économie des Etats-Unis a connu

depuis sa dernière récession au printemps 1991, 22 trimestres de croissance ininterrompue. Dans le même temps, le chômage a été réduit de moitié revenant à moins de 5 % de la population active... et les entreprises américaines ne cessent de battre des records de profits. Les experts, minoritaires, qui annonçaient au début de l'année et annoncent encore aujourd'hui une poursuite de la hausse estiment que les comparaisons avec le passé ne sont plus pertinentes. L'importance des nouvelles technologies dans l'économie américaine, la « mort » de l'inflation, et plus encore la révolution des fonds de pension ont totalement changé l'environnement économique.

La hausse est ainsi alimentée essentiellement depuis plusieurs années par les ménages américains. De 1991 à aujourd'hui, ils ont été, de loin, les principaux acheteurs d'actions. Les performances de Wall Street ont fini par modifier la façon dont les Américains préparent leur retraite. Ils ont déserté les placements traditionnels comme l'immobilier pour investir en Bourse. Il faut dire que la hausse de 94 % du Dow Jones depuis 1994 a augmenté dans le même temps la richesse des ménages américains de quelque 3 300 milliards de dollars (19 000 milliards de francs) ! Jamais depuis 1945 les épargnants des Etats-Unis n'avaient consacré une place aussi importante de leur épargne à l'achat d'actions, qu'ils financent de plus en plus à crédit. Un engouement qui fait la force de Wall Street, mais pourrait un jour faire sa faiblesse.

Eric Leser

Légère baisse à Tokyo

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse, vendredi 20 juin. Les valeurs japonaises ont cédé 0,60 % à 20 385,54 points après un gain symbolique de 0,05 %, jeudi.

La veille, profitant de la bonne performance des valeurs du tabac, Wall Street a rebondi. L'indice Dow Jones a fini à 7 777,06 points en hausse de 58,35 points, soit un gain de 0,76 %. L'atmosphère a été active à la veille de l'expiration trimestrielle d'options sur des actions et des indices boursiers (journée des trois sorcières).

En Europe, la Bourse de Londres, qui avait commencé la séance en forte baisse, a terminé sur un léger repli grâce au rebond de la Bourse américaine. L'indice Footsie a perdu 0,07 % à 4 653,7 points. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort est repartie à la hausse, l'indice DAX terminant la séance sur un gain de 0,51 %, à 3 749,27 points.

moyenne par les experts pour l'ensemble de l'année (5 % à 10 %). Une performance d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans la foulée d'une envolée de 26 % en 1996 et de 33 % en 1995. En tout, depuis décembre 1991, le Dow Jones a gagné 211 % et 862 % depuis 1982.

Sur des bases dites « objectives », les cours des actions semblent irréalistes, tant les niveaux de valorisation des sociétés cotées dépassent toutes les références connues dans le passé. Le

terieur brut américain, cela n'était jamais arrivé. Les critères financiers traditionnels aboutissent tous à la même conclusion : Wall Street est trop cher. Pourtant, le marché ne baisse pas. Les corrections de l'ordre de 10 % enregistrées en juillet 1996 et en avril de cette année ne durent jamais longtemps. « Wall Street tient parce que la croissance est toujours plus forte qu'attendu et l'inflation n'a pas encore donné de vrais signes de dérapage », souligne un analyste. L'économie des Etats-Unis a connu

LVMH renforce sa participation dans Grand Metropolitan

TOUJOURS RÉSOLU à contrer la fusion entre les groupes de boisson Grand Metropolitan et Guinness, LVMH a renforcé sa participation dans Grand Metropolitan jeudi 19 juin la portant à 6,29 %. Au total, Le groupe de luxe français que préside Bernard Arnault a dépensé près de 850 millions de livres (environ 8 milliards de francs) en quelques jours pour bâtir cette participation. Il souhaite ainsi faire pression et contraindre les actionnaires à modifier leur projet de fusion. Présent dans Grand Met, LVMH détient depuis longtemps 14,2 % de Guinness. M. Arnault combat également la fusion sur le plan juridique en affirmant que cette opération l'autorise à racheter la part de Guinness (34 %) dans Moët Hennessy et prendre le contrôle de leurs filiales communes de distribution tout en conservant l'exclusivité sur les marques apportées par le britannique à ces sociétés. Guinness contestant cette interprétation, LVMH a demandé l'arbitrage de la Chambre de commerce internationale.

DÉPÊCHES

■ **NESTE : le ministère finlandais du commerce et de l'industrie** a confirmé mercredi 18 juin étudier la fusion de deux groupes publics, le pétrolier chimiste Neste et le deuxième électricien des pays nordiques, Imatran Voima (IVO). « Les forces combinées leur permettront d'établir une position forte sur les marchés du gaz et de l'électricité en Europe du Nord et en Europe centrale », a indiqué Neste.

■ **IBERIA : la compagnie aérienne espagnole disposera d'un partenaire étranger « avant les vacances d'août »**, a affirmé le ministre de l'industrie, Josep Piqué, mercredi 18 juin à l'agence locale Europa Press. British Airways serait l'un des candidats les mieux placés.

■ **LIVRET A : le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson**, a apporté son soutien au système du Livret A, en réaffirmant, le 18 juin à l'occasion du congrès du mouvement HLM à Lille, que ce mécanisme est « le socle du financement du logement social ». Philippe Lagayette, directeur général de la Caisse des dépôts, et Jean-Jacques Delaporte, membre du directoire des Caisses d'épargne, ont défendu une gestion plus souple du taux de ce placement par une autorité indépendante plutôt que par le gouvernement.

■ **CMA-CGM : le tribunal de commerce de Marseille** a débouté mercredi 18 juin la société libanaise Mistral Sal et son président Johnny Saade – coactionnaire de la CMA – qui avait demandé la nomination d'un administrateur judiciaire auprès de cette société maritime qui a repris en novembre 1996 la CGM.

■ **ALCATEL-ALSTHOM : le groupe français** a annoncé jeudi 19 juin qu'il devrait dégager en 1997 un résultat d'exploitation « plus que doublé » par rapport aux 2,9 milliards de francs de 1996.

■ **AKAI : les salariés de l'usine de magnétoscopes de Honfleur** (Calvados) manifesteront lundi 23 juin et ont appelé, jeudi 19 juin, au boycott des produits du groupe Semi-Tech (Akai, Singer...), qui a cessé de fournir des pièces détachées. L'usine est en redressement judiciaire depuis janvier.

■ **UNISYS : le président et directeur général du groupe informatique américain**, James Unruh, a annoncé, jeudi 19 juin, qu'il démissionnera de son poste de directeur général dès qu'un successeur aura été trouvé, et qu'il ne conservera son poste de président que jusqu'en avril 1998.

■ **BRITISH AIRWAYS : la compagnie britannique a signé le 19 juin** un accord de partage de codes avec la compagnie australienne Qantas Airways, renforçant un accord de collaboration déjà en place depuis 1995. A partir du 27 juin, les deux compagnies pourront vendre des places sur des avions de l'une ou l'autre compagnie.

Ricard S.A Live Music apporte son concours pour la première fois à Couleur Carnaval pour organiser une grande parade musicale à travers les rues de la capitale.

Vous pourrez vous joindre au cortège du Monde qui partira à 19h00 du Carrousel du Louvre.

Il se rendra Place de la République où Malka Family et Tupi Nagô donneront un grand concert gratuit à partir de 21h00.

Le Monde s'associe avec Ricard S.A Live Music à Couleur Carnaval pour cette Fête de la Musique 1997.

RICARD S.A

LIVEMUSIC

BUS

LE 21 JUIN, DANSEZ TROIS HEURES SANS INTERRUPTION.

Couleur Carnaval

Le Monde

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 19 JUIN Liquidation : 23 juin Taux de report : 3,63 Cours relevés à 17h35



-0,44% CAC 40 : 2739,69

VALEURS FRANÇAISES

Table of French stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like B.N.P. (T.P.), Renault (T.P.), etc.

VALEURS ÉTRANGÈRES

Table of foreign stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like ABN Amro Hol., Adecso S.A., etc.

Table of various stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like Credit Lyonnais CI, Credit National, etc.

Table of various stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like LVMH Moët Hen., Lyonnaise Eaux, etc.

Table of various stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like Union Assur.Fdal., Usinor Sacilor, etc.

Table of various stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like I.B.M #, I.C.I.#, etc.

Table of various stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like Ito Yokado #, Matsushita #, etc.

Table of various stock values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1). Includes entries like Morgan J.P., Nestlé SA Nom., etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 17h35 JEUDI 19 JUIN

Table of bond values (OBLIGATIONS) with columns for % du nom., % du coupon, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of various bond values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various bond values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various bond values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various bond values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various bond values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various bond values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various bond values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 17h35 JEUDI 19 JUIN

Table of second market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various second market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various second market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various second market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various second market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various second market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various second market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various second market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 18 juin

Table of SICAV and FCP values with columns for Émission Frais incl., Rachat net, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of various SICAV and FCP values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various SICAV and FCP values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various SICAV and FCP values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various SICAV and FCP values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various SICAV and FCP values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various SICAV and FCP values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various SICAV and FCP values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 17h35 JEUDI 19 JUIN

Table of new market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various new market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various new market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various new market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various new market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various new market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various new market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various new market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 17h35 JEUDI 19 JUIN

Table of off-market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various off-market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various off-market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various off-market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various off-market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various off-market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various off-market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various off-market values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Table of Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

Table of various Société Générale Asset Management values with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Compensat. (1).

RUGBY L'équipe de France devait disputer, samedi 21 juin, à Sydney, le premier test-match de la tournée en Australie qu'elle a entamée le 5 juin. ● LES FRANÇAIS, forts de leur grand

chelem dans le Tournoi des cinq nations 1997, ont déjà signé trois succès en terre wallabie : contre Victoria (65-13), le 10 juin, contre Australian Capital Territory (31-22), le 13 juin, et

contre le Queensland (34-24), le 17 juin. ● PRIVÉ de son demi d'ouverture Alain Penaud, remplacé par David Aucagne, le XV de France profitera de l'occasion pour étalonner ses

progrès face à une équipe australienne redoutable, certes, mais distancée dans le jeu par les Néo-Zélandais. ● FRANCE 2 devait retransmettre la rencontre en direct samedi

à midi. ● LE PROCHAIN TEST-MATCH se jouera, samedi 28 juin, à Brisbane, après que les Français auront affronté les Barbarians australiens, mardi 24 juin, à Newcastle.

Le XV de France défie l'Australie pour en savoir plus sur son jeu

Le premier test-match de la tournée française devait se jouer samedi 21 juin au Sydney Football Stadium devant une équipe australienne qui n'illustre plus tout à fait les vertus du rugby de l'hémisphère Sud

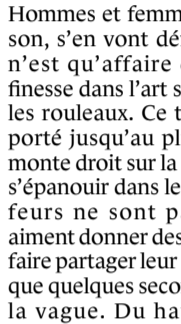
SYDNEY

de notre envoyé spécial

Sur la plage de Manly, l'hiver austral n'a pas entamé l'ardeur des surfeurs. Et c'est ici que tout Sydney surfe. Dès l'aube, les planches font leur apparition, malgré la fraîcheur de l'air et les embarras de la pluie.

Hommes et femmes, en combinaison, s'en vont défier la vague. Ce n'est qu'affaire de patience, de finesse dans l'art subtil de dompter les rouleaux. Ce talent est parfois porté jusqu'au plus haut point. Il monte droit sur la crête pour mieux s'épanouir dans le creux. Et les surfeurs ne sont pas égoïstes. Ils aiment donner des représentations, faire partager leur style, ne serait-ce que quelques secondes, le temps de la vague. Du haut du septième

TOURNÉE EN AUSTRALIE



étage de leur hôtel, les joueurs du XV de France ont vu sur la mer. Ils peuvent contempler à loisir les figures et les écarts de ces étranges danseurs de l'océan. Et se dire qu'eux aussi vont avoir à trouver la juste mesure, pour endiguer la vague des assauts australiens, samedi 21 juin, au Sydney Football Stadium.

Car, cette fois, ça y est. L'équipe de France affronte l'Australie, premier test, premier match, véritable étalonnage des progrès et des manques d'un groupe qui s'enorgueillit d'un grand chelem dans le Tournoi des cinq nations. Tout le reste n'était qu'une mise en jambes, une sorte de répétition avec balles tirées à blanc sur les doublures des vedettes wallabies. Trois matches, trois victoires, contre le Victoria (65-13), l'Australian Capital Territory (31-22) et le Queensland (34-24), on ne veut plus en parler. Sauf pour dire que ce long préambule a eu ses malheurs, son inévitable

cortège de laissés pour compte, victimes des traditionnelles plaies et des bosses de tournée : de David Laperne, le pilier, blessé dès le premier entraînement et reparti pour la France, à Alain Penaud, le demi d'ouverture, contraint de renoncer au premier test en raison d'une épaule défaillante, sans oublier Christophe Lamaison, le trois-quarts centre, lui aussi contraint à un repos provisoire. Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux, les entraîneurs, ont donc composé « la meilleure équipe du moment ».

En Australie, joueurs et entraîneurs tricolores songent déjà à la Coupe du monde 1999, aux chances de s'y distinguer. A Sydney, ils sont venus chercher la réponse à une seule question : le quinze de France a-t-il suffisamment progressé dans la voie du jeu, pour défier, sans craindre le ridicule du score et du spectacle, une grande nation de l'hémisphère Sud ? Pour préparer ce voyage à la découverte de soi-

même, le groupe s'est astreint à une minutieuse préparation. La tournée en Australie a commencé dans les Pyrénées-Orientales, lors du stage de Banyuls, à la fin du mois de mai. Dans la tranquillité d'une fin de saison des clubs, on s'est fait bûcheur, avec l'espoir de devenir au plus vite les bons élèves du jeu de mouvement et du rugby d'invention. Elle s'est poursuivie à Bucarest, par un exercice imposé face aux Roumains, dimanche 1^{er} juin. Puis, s'est affinée dans l'aventure des premiers matches joués et gagnés sur l'île-continent.

SEANCE DE RÉÉDUCATION

Samedi, on va donc savoir. Et débarrasser le rugby français de cette aura de mystère qui fascine les autres nations et énerve à la fois. Qui l'autorise à vaincre les quatre équipes britanniques, puis à céder devant l'Italie. La tâche n'a rien de facile. Les phases finales du championnat de France ont démontré

avec éclat que le discours des entraîneurs de l'équipe nationale s'arrêtait à la porte des clubs. Quand les uns prônent la priorité du jeu, les autres font la sourde oreille. Pour les joueurs, la difficulté n'est pas mince, qui les oblige à changer de maillot. Chaque passage dans l'équipe tricolore devient un cours de rattrapage, une séance de rééducation. En Australie, le choix du jeu est ancien. Les exigences de spectacle posées par le Super 12 n'ont fait que le renforcer. Avec Joe Roff, le trois-quarts aile, ou George Gregan, le demi de mêlée, les Wallabies possèdent deux créateurs qui ne lésinent pas sur les risques.

Face à de tels adversaires, Pierre Villepreux se garde bien d'exiger la victoire. Il se sentirait satisfait, si l'équipe pouvait rivaliser avec les Australiens, montrer qu'elle marche définitivement dans le chemin du rugby moderne. Et jouer un

peu plus que lors des rencontres précédentes. Contre le Queensland, le temps de jeu effectif s'est élevé à trente-six minutes, dont vingt-cinq en faveur des joueurs de la province de Brisbane. Pour excuser une éventuelle frilosité, le XV de France ne pourra pas se retrancher derrière les consignes des entraîneurs. La seule incertitude, à quelques heures de la rencontre, concernait l'arbitrage. Dans l'hémisphère Sud, il privilégie systématiquement l'équipe qui attaque. A Sydney, la direction du jeu sera confiée à M. Clayton Thomas, un Gallois, plus habitué aux normes en vigueur dans l'hémisphère Nord. Abdelatif Benazzi, le capitaine tricolore, y verra sans doute présage favorable. En 1990, il était déjà de la tournée. Simple soldat, il n'avait fait qu'une courte apparition en test-match. A la treizième minute, l'arbitre l'avait expulsé.

Pascal Ceaux

Les équipes

AUSTRALIE : 15. Lackham (ACT) ; 14. Tune (Queensland), 13. Little (Queensland), 12. Howard (ACT), 11. Roff (ACT) ; 10. Horan (Queensland), 9. Gregan (ACT) ; 7. Wilson (Queensland), 8. Manu (Nouvelle-Galles-du-Sud), 6. Robinson (ACT) ; 5. Eales (Queensland), cap., 4. Giffin (ACT) ; 3. Phil McKenzie (ACT), 2. Caputo (ACT), 1. Harry (Nouvelle-Galles-du-Sud).

FRANCE : 15. Sadourny (Colomiers), 14. Bernat-Salles (Pau), 13. Dourthe (Dax), 12. Castaignède (Toulouse), 11. Venditti (Brive) ; 10. Aucagne (Pau), 9. Carbonneau (Brive) ; 7. Magne (Dax), 8. Peloux (Dax), 6. Benazzi (Agen), cap. ; 5. Brouzet (Bègles-Bordeaux), 4. Merle (Montferrand) ; 3. Tournaire (Narbonne), 2. Dal Maso (Agen) ; 1. Califano (Toulouse).

SYDNEY

de notre envoyé spécial

Jason Little redoute les petits secrets du rugby français. Le trois-quart centre australien a beau avoir vécu depuis 1989 une longue histoire de confrontations et de chocs en tout genre avec les Bleus, cela ne suffit pas à le rassurer. Il en oublierait presque qu'en 1991, lui fut champion du monde, un titre dont aucun de ses redoutables adversaires du jour ne peut se prévaloir. Il s'épanche longuement dans les colonnes du *Sydney Morning Herald*. La confession n'épargne rien au lecteur. Sur ses doutes, sa peur des facéties françaises, sur ce jeu au caractère trop souvent imprévisible, apte à prendre en défaut le plus rigoureux des « Aussies ».

Jason Little, qui dit tout savoir des Blacks ou des Boks, prétend ne rien connaître des

Bleus. Du coup, il s'emporte contre les bookmakers. Ils ont, à ses yeux, misé un peu trop vite sur une victoire australienne, samedi 21 juin au Sydney Football Stadium. Comme si un grand chelem dans le Tournoi des cinq nations n'était rien. Lui préfère entonner le vieil air des équipes en danger de démobilitation : « *Nous ne sommes pas favoris, nous ne sommes que de modestes outsiders.* » Pour une fois, il ne s'agit pas seulement d'une formule de circonstance.

Les Wallabies ne sont plus aussi sûrs d'eux-mêmes. Leur style est moins tranché. Il hésite à s'affirmer pendant toute la durée d'un match. L'an dernier, ils ont subi, comme les Sud-Africains, les rudes effets de la supériorité des All Blacks de Nouvelle-Zélande, larges vainqueurs des Tri-séries, la compétition qui oppose les trois nations de l'hémisphère Sud. Cette saison, l'étonnant

parcours de l'ACT (Australian Capital Territory), formation de bric et de broc, finaliste malheureux du Super 12, les a à peine consolés.

En Australie, les dirigeants du rugby ont instauré une implacable logique. L'équipe nationale se doit de remporter 70 % des rencontres auxquelles elle participe. Faute de répondre à ces terribles critères de convergence vers le succès, Greg Smith, l'entraîneur, sera remercié. Aucun écart n'est toléré. Avant même le coup d'envoi d'Australie-France, la tempête s'est abattue sur le malheureux. Problèmes de joueurs, querelle de mots, ses choix sont contestés.

David Knox, le demi d'ouverture de l'ACT, fâché de ne pas être retenu, a pris l'avion pour l'Afrique du Sud. Il passera quatre mois loin du pays. Il a choisi de défendre les couleurs du Natal pendant la coupe des pro-

vinces sud-africaines, la Currie Cup. Le joueur ne manque pas d'arguments pour se plaindre. Désigné comme l'un des meilleurs demis d'ouverture du Super 12, il se voit préféré Tim Horan, un ancien trois-quart centre devenu arrière, pour jouer le test-match contre les Français. Son absence pourrait priver les Australiens d'un vrai patron du jeu, capable de déborder la défense française.

Telle qu'elle se présentera sur la pelouse du Sydney Football Stadium, l'équipe d'Australie reste un adversaire redoutable. Momentanément distancé par la Nouvelle-Zélande, elle semble posséder encore un peu d'avance sur les nations européennes. Cet hiver, elle s'est largement imposée devant l'Irlande et le pays de Galles. Même Jason Little est obligé d'en convenir.

P. Ce.

Inquiétudes australiennes

Deux magnats norvégiens s'offrent le club anglais de football de Wimbledon

STOCKHOLM
correspondance

On les appelle des *jappe*, des *yuppies* en norvégien. Kjell Inge Roekke et Bjoern Rune Gjelsten symbolisent cette nouvelle génération de riches hommes d'affaires apparus avec le boom pétrolier qui transforme le royaume scandinave depuis une bonne dizaine d'années. Jet personnel, hors-bord de plus de 2 000 cv, luxueux chalet au pied des pistes de ski des jeux olympiques de Lillehammer (1994) : ces *golden boys* n'hésitent pas à exhiber leurs fortunes, dans un pays profondément égalitaire où il est de tradition, pour ceux qui ont le mieux réussi en affaires, de ne pas le crier sur tous les toits.

Non content de contrôler l'une des plus grosses entreprises privées du royaume, Aker RGI (ingénierie, exploitation pétrolière, BTP, pêche), le duo vient de s'offrir Wimbledon, club de première division anglaise de football, qui a terminé à la huitième place du championnat et dans les rangs duquel évolue le tristement célèbre Vinny Jones, connu pour avoir divulgué sur une cassette vidéo les recettes de son football très physique.

Ce rachat est un rêve de fous du sport – même si le jeu du club londonien ne brille pas par son élégance – mais c'est aussi un investissement calculé. Les deux compères possèdent déjà l'équipe de Molde, qui évolue dans le championnat norvégien en cours de professionnalisation.

C'est près de cette ville qu'ils se sont connus enfants, Bjoern avait dix ans, Kjell huit. Trois décennies plus tard, après avoir bâti leur fortune aux Amériques, ils ont voulu témoigner de leur reconnaissance à Molde en injectant de l'argent frais dans son équipe de football

et en lui donnant un nouveau stade. Avec l'acquisition de Wimbledon, les patrons scandinaves espèrent désormais attirer à Molde les meilleurs espoirs du royaume, que la perspective d'un transfert assuré vers le club anglais allécherait. A l'inverse, des centaines de joueurs norvégiens rêvent d'une carrière professionnelle dans la prestigieuse et lucrative « Premier League » britannique. Mais pour quelques réussites exemplaires (Solskjaer et Johnsen à Manchester United, Bjoernebye à Liverpool, Berg à Blackburn), on compte des dizaines de jeunes Nordiques se morfondant sur le banc des remplaçants d'obscurs clubs anglais ou écossais.

UN CRÉNEAU PORTEUR

Roekke et Gjelsten auraient déboursés plus de 300 millions de couronnes norvégiennes (environ 240 millions de francs) pour l'achat de 80 % des actions de Wimbledon, surnommé le « Crazy gang » outre-Manche. Une bonne affaire, selon les experts. Rien que les joueurs de l'équipe de cette banlieue aisée de Londres sont évalués entre 350 et 500 millions de couronnes (entre 280 et 400 millions de francs), alors que les droits de télévision du club pour les trois ans à venir valent près de 400 millions (320 millions de francs), selon la presse d'Oslo. En outre, le football britannique est redevenu un créneau porteur ces dernières années, attirant publicitaires et mercenaires à crampons.

Pour que l'investissement s'avère réellement rentable, le club londonien devra atteindre les cinq ou six premières places du championnat, synonymes de qualification pour les différentes

coupes d'Europe. Rompus aux méthodes de gestion à la Bernard Tapie – rachats d'entreprises en difficulté, restructurations rapides et ventes juteuses des unités les plus rentables –, les Norvégiens auront-ils la patience d'attendre les résultats ? Ils semblent a priori désireux de s'implanter à longue échéance en terre anglaise.

C'est Kjell Inge Roekke, quarante ans et le look très *british*, qui aura le plus souvent l'œil sur ses nouveaux protégés, étant domicilié à Londres pour raisons fiscales (ses avoirs personnels sont estimés au bas mot à trois milliards de couronnes, soit 2,4 milliards de francs). L'an dernier, lui et son camarade d'enfance avaient déjà tenté de prendre pied dans le championnat anglais en jetant leur dévolu sur Leeds United. Pas complètement en vain, puisque ayant eu vent des velléités des riches Scandinaves, cinq clubs s'étaient manifestés auprès d'eux. Leur choix s'est finalement porté sur une équipe où n'évolue actuellement aucun des « légionnaires » norvégiens.

La nouvelle a fait sensation dans le royaume, où l'on vibre aux exploits des enfants du pays dans les championnats étrangers. Les paris sur les matches britanniques remportent un grand succès tous les week-ends. Il n'y est guère qu'un petit parti d'extrême gauche, l'Alliance électorale rouge, pour dénoncer le « coup » des deux hommes d'affaires réalistes alors que des retraités ou des malades ne profitent pas de la manne pétrolière : « *C'est une honte pour la Norvège que quelqu'un comme Roekke puisse avoir autant d'argent et le dépenser de façon aussi absurde.* »

Benoît Peltier

BARI

de notre envoyé spécial

Devant, loin devant, Patricia Girard-Leno et Brigita Bukovec se disputent avec ardeur la victoire dans le 100 m haies des Jeux méditerranéens de Bari (Italie), dans un duel d'un niveau rarement atteint dans cette compétition qui souffre d'une double disparité : disparité entre le niveau des différentes disciplines, disparité entre grandes et petites nations sportives du bassin méditerranéen.

La Française, médaillée de bronze aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996), l'emporte finalement en 12 s 90, devançant d'un souffle la Slovène (13 s 01), qui la précédait d'un rang sur la piste américaine. Deux secondes derrière les deux filles, autant dire un monde, Virginie Gollino remporte son duel à elle : en 15 s 30, elle laisse la huitième et dernière place de cette finale à la concurrente albanaise Anila Meta.

Pour cette jeune Monégasque de vingt-deux ans, les Jeux méditerranéens s'achèvent comme ils avaient commencé : dans l'émerveillement. Lors de la cérémonie d'ouverture, vendredi 13 juin, elle avait défilé en tête de la délégation monégasque (quatorze athlètes et quatre officiels), revêtue du costume traditionnel des habitantes de la Principauté, la Paladienne.

Mardi 17 juin, elle prenait le départ d'une finale de 100 m haies aux côtés de deux médaillées olympiques. De quoi intimider cette étudiante de l'université de Nice, en année de licence en administration économique et sociale, qui paie ses études en travaillant à mi-temps comme surveillante dans un collège monégasque.

« *Je pense qu'elle a été impressionnée par la perspective de courir aux côtés de deux grandes cham-*

piennes, confirme Stéphane Reggiani, chef de l'équipe monégasque et secrétaire administratif de la Fédération monégasque d'athlétisme, qui, à Bari, fait office de mentor auprès de Virginie Gollino. *C'était la première grande compétition à laquelle elle participait et elle n'a pas échappé au stress. Mais je suis plutôt satisfait de sa course et j'espère que cette expérience va la pousser à s'accrocher et à s'entraîner encore plus.* »

Motif de trac supplémentaire : ce mardi-là, le prince Albert de Monaco, par ailleurs membre du Comité international olympique (CIO), était venu rendre visite à sa petite délégation. Mais c'est de la tribune officielle du stade San Nicola qu'il a assisté à la course de sa sujette. Magnanime, la future altesse sérénissime s'est déclaré tout à fait satisfait de la prestation de Virginie Gollino parfaitement fidèle à l'adage olympique : l'essentiel est de participer.

Tout comme Emmanuel Delorenzi, l'autre athlète monégasque engagé aux Jeux méditerranéens (la principauté de Monaco est également représentée en judo, golf, tir et sport-boules), elle est venue en Italie prendre part à la grande fête du sport méditerranéen et vivre une expérience certainement inoubliable. Emmanuel Delorenzi, dix-huit ans, étudiant en horticulture, n'a pas eu, lui, la chance de disputer une finale.

Éliminé en série du 800 m, il a tenté pendant un tour de piste de suivre le rythme des meilleurs, avant de renoncer, au bord de l'asphyxie. Dans la Principauté, personne ne lui en tiendra rigueur. La section athlétisme de l'AS Monaco, à laquelle appartiennent les deux athlètes, est loin de disposer des mêmes moyens que la section professionnelle championne

Les athlètes monégasques affrontent l'élite aux Jeux méditerranéens

de France de football. Virginie Gollino et Emmanuel Delorenzi bénéficient cependant d'une superbe structure d'entraînement : celle du stade Louis-II, qui accueille chaque été le meeting Herculis (16 août), événement-phare de la vie sportive monégasque, rendez-vous huppé du circuit international. Ce jour-là, nos deux héros seront probablement dans les tribunes. Ils regarderont évoluer sur « leur » piste ceux qu'ils ont côtoyés le temps d'une course, un certain mois de juin, en Italie.

Gilles Van Kote

FUTONS OMOTE

Dormez zen.

Song MDF teinté acajou avec 2 travers 91x60. Face MDF teintée acajou. Avec 1 futon 100 % coton 140x210 et sommier à lattes en pin massif (housse et tatamis en sus).

3990 F

Sanctuaire fermé du dos, doux au contact et confort accueillant : pour bien dormir, dormez futur. Canapés convertibles, lits, supports en bois massif, lampes aux designs multiples : chez Omote, vous trouverez le futur qui vous fait à partir de 1.290 F.

132, Bd du Montparnasse - 75006 Paris - Tél. : 01 43 26 33 50
41, Bd des Batignolles - 75008 Paris - Tél. : 01 43 87 42 26
47, Rue St Antoine - 75011 Paris - Tél. : 01 43 42 23 24
66, Av. Jean Jaurès - 75019 Paris - Tél. : 01 40 40 73 59
05, Av. Marcelin de Saucy - 69006 Lyon - Tél. : 03 78 24 00 93
11, rue des Clercs - 93000 Grenelle - Tél. : 04 76 01 06 70
109, Av. de Genève - 78000 Amélie - Tél. : 04 50 57 40 65

OMOTE
UN ETAT D'ESPRIT

Vinexpo, le Salon bordelais du vin, a vaincu les réticences

Créé en 1981, le rendez-vous du public et des professionnels de la viticulture a su persuader les producteurs régionaux des bienfaits d'une vraie pratique commerciale, et les concurrents des avantages d'une confrontation loyale

La neuvième édition du Salon mondial consacré aux vins et aux spiritueux, Vinexpo, ferme ses portes vendredi 20 juin. Pendant cinq jours, des milliers de visiteurs sont allés au parc des expositions de Bordeaux pour al-

ler au rendez-vous des 2 100 exposants venus de 39 pays. De l'habitué de la City au caviste, de l'industriel du vin au petit viticulteur, ils sont venus à la rencontre du monde du vin. Après quelques années

noires, cette manifestation s'inscrit dans un contexte économique favorable pour les producteurs français. Une baisse de la production mondiale et une augmentation des exportations favorisent les grandes maisons de

l'Hexagone. Parmi elles, étaient représentés les châteaux des terres de Graves, ces vignobles où se préparent les grands crus. Des vins qui emportent également les mille beautés d'un paysage.

BORDEAUX

de notre correspondant régional
Après avoir inventé la bouillie bordelaise à la fin du siècle dernier, la capitale de l'Aquitaine a peut-être mis au point avec Vinexpo un bouillon de culture qui commence à être vraiment apprécié dans le monde entier. Car cette rencontre bisannuelle n'est pas seulement économique et commerciale. Toute une fraternité des gens du vin et des spiritueux et autres métiers de bouche s'y retrouve. Affaire de langue, de palais, de business ou de passion, ils se comprennent étonnamment et chacun peut y faire son marché.

Quand Vinexpo est né en 1981, ce ne fut pas affaire facile. D'abord parce que l'idée venait de la chambre de commerce et que le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) y voyait une ingérence de plus. Ensuite parce qu'il était difficile de faire admettre aux gens du cru qu'organiser chez eux une confrontation mondiale était bien raisonnable.

Il faut bien comprendre qu'à Bordeaux, il était entendu une fois pour toutes que l'on fabriquait le meilleur vin du monde, et que personne ne l'ignorait. Un effort commercial relevait de la faute de goût, c'était un geste de gagne-petit. L'acte de vendre paraissait relever soit d'habitudes quasi ancestrales, soit de motivations diverses entre amitié, bonne humeur passagère et descendante, souvent une nécessité pressante que l'on n'avouait jamais. Cette morgue a failli coûter très cher dans les années 70, sous le coup des scandales, de la spéculation et de la réorganisation du marché mondial.

Il s'ensuivit une révolte profonde. Beaucoup de têtes furent coupées,

surtout dans le négoce, tandis que la production se réorganisait complètement en imposant la mise en bouteille à la propriété et en cherchant elle-même ses propres solutions commerciales.

LE MEILLEUR, POUR L'ÉTERNITÉ ?

L'école d'œnologie de l'université de Bordeaux a su à ce moment apporter des innovations importantes et engager des réflexions qui continuent de mobiliser tout le monde. Mais il manquait ce changement de mentalité, l'abandon d'une conviction selon laquelle il était écrit que, de toute éternité, le bordelais serait le meilleur vin du monde. La naissance de Vinexpo en 1981 a beaucoup fait pour cette révolution culturelle.

Les réticences furent aussi grandes sur le plan national. Les autres appellations ne voyaient pas d'un bon œil ces Bordelais organiser un Salon qui leur permettrait de tirer les couvertures à eux et pouvait faire le jeu de la concurrence. A l'époque, on pensait surtout à l'Espagne et l'Italie. Enfin, chacun sait qu'il n'est de bon bec que de Bercy.

Aujourd'hui, toutes ces réticences sont levées. La manifestation est devenue partie intégrante de la vie bordelaise, et plus personne parmi les visiteurs n'émet le moindre doute. Tout au plus une petite inquiétude devant l'immensité de la manifestation : « à peine à taille humaine », reconnaît François Denis, venu pour une journée de la cave de Pouilly. « On appréhende toujours un peu mais il faut bien reconnaître que l'on voit des gens de partout, de fort loin et que l'on ne verrait jamais autrement. »

Il suffit de se promener dans les allées pour comprendre que le moment est unique, aux antipodes des

manifestations qui ont lieu habituellement au bord du lac de Bordeaux. Pas de tapage, pas de clinquant, pas d'inaugurations. Pas de luxe outrancier comme ce fut parfois le cas dans le passé. Aujourd'hui, le bon goût est presque spartiate.

Priorité à la dégustation. Chaque stand a son « confessionnal ». Huit ou dix pour les plus grands comme le Chili. Cela consiste en un plan suffisant pour deux verres, une bouteille, un petit espace pour le carnet de notes. Car l'on déguste partout, dans une atmosphère presque monacale, pour le moins silencieuse et recueillie. Rien à voir avec l'agitation des Salons habituels.

C'est dans cet univers étrange que les grands de la brasserie, de la distillerie et du vin reçoivent leurs hôtes de marque dans des « vilages » ou des palais construits pour cinq jours, à côté de stands, comptoirs ou recoins qui voient passer d'autres invités chez les petits négociants, les syndicats ou les appellations. De l'habitué de la City au caviste, de l'industriel du vin au petit viticulteur, chacun y trouve son bonheur.

Visiteurs de plus en plus nombreux

En 1981, pour sa première édition, les 526 exposants de Vinexpo avaient accueilli 11 000 visiteurs. Ils étaient 23 000 en 1987, pour culminer à 55 000 en 1991. A la suite de cette édition, il fut décidé de resserrer les critères professionnels d'admission. Le plus difficile fut de faire admettre aux Bordelais que ce Salon n'était pas une affaire locale, car ils se l'étaient très vite approprié. Aujourd'hui, seize ans d'histoire ont fait un passage obligé de ce rendez-vous des opérateurs du secteur vin et spiritueux. Les invitations se vendent presque au marché noir. On va à Vinexpo comme au central de Roland-Garros, non pour s'y montrer - encore que l'on n'est pas mécontent de faire savoir à son voisin qu'on y est allé -, mais parce que c'est le lieu où le Bordelais va voir que le monde du vin bouge.

Les gens viennent nombreux malgré des invitations de plus en plus sélectives sur le plan professionnel. Après avoir eu 45 000 visiteurs en 1995, les organisateurs de Vinexpo avaient tablé sur un chiffre de 50 000 pour 1997. Dès le soir du deuxième jour, ils enregistraient un taux de croissance de 25 % sur les visites et de 35 % pour les étrangers. Ces derniers dépassaient les 9 000 dans les deux premiers jours, alors qu'ils avaient atteint 8 500 en cinq jours il y a deux ans.

VENUS D'ASIE

« Le plus stupéfiant, constate Robert Bénat, directeur général du Salon, est que l'apport essentiel n'est pas venu de nos voisins d'Espagne ou d'Italie, mais des pays asiatiques. Ils étaient 700 en 1995. On en a enregistré plus de 900 dans les deux premiers jours. Et une nouvelle catégorie de visiteurs, avec beaucoup de petits distributeurs, comme des restaurateurs, acheteurs, cavistes. »

Les nouveaux venus viennent du Japon ou de Corée. Ces nouveaux clients ont été très remarqués sur le Salon. « Une nouvelle catégorie de gens très sérieux, qui goûtent de mieux en mieux », constate Jean-

Yves Béchet, propriétaire de Château Fougas dans les Côtes de Bourg, installé sur un stand qui regroupe toutes les Côtes de Bordeaux. « Ils recherchent des vins, un goût, beaucoup plus qu'une appellation ou un cépage. Pour nous, c'est un encouragement. Chacun préfère un vin, un château, sa trouvaille. »

Jugement corroboré par Joe Dressner, importateur américain accompagné d'un caviste de New York, John Osborne. Ils viennent pour acheter les vins qu'ils aiment, « du vrai vin de vigneron qui travaillent leur vigne, vendant à la main et ne mettant pas de produits chimiques ». Pour le premier, « les vraies découvertes ne sont pas à faire ici. Le Salon, il est bon pour les grands et les châtellains. Les autres, ils sont obligés de rester chez eux pour travailler leur vigne ». Ces deux-là font pourtant leur vendange dans les interminables allées du Salon au même titre que les négociants, les acheteurs, ceux qui cherchent des vins de marque ou de cépage.

Il fallait le savoir-faire des Bordelais, grands experts en assemblage, pour réussir cet étonnant mélange, cette confrontation qui est tout autant un événement culturel qu'économique. Il faut vivre le Salon pour le comprendre et traverser la ville le soir. Elle exhale alors une joie de vivre et un parfum, elle bruit d'une étrange conversation que l'on ne connaît qu'à ce moment. Tous les restaurants sont gorgés de monde. On échange des bouteilles de table en table. Ici, le vin n'est pas confrontation, il est rencontre. Bordeaux a su inviter le monde à sa table. Ce n'est pas si mal pour une ville que l'on disait frileuse et un peu coincée.

Pierre Cherruau

Un Salon organisé en alternance pour l'Asie du Sud-Est

MÊME si la naissance de Vinexpo a posé problème, les habitants de Bordeaux s'en sentent tous peu ou prou propriétaires. Au point de craindre plus que tout qu'on ne le leur vole. C'est ainsi que ses promoteurs ont décidé d'organiser tous les deux ans, en alternance avec le Salon bordelais, un Salon des vins et spiritueux.

Il s'appellera V et S de Vinexpo, et sera particulièrement destiné aux pays de l'Asie du Sud-Est. Il se tiendra pour la première fois à Hongkong sur une superficie comprise entre 6 000 et 10 000 m². Cela n'aura donc rien à voir avec les 36 000 m² de Bordeaux.

Il s'agissait, pour le conseil d'administration de Vinexpo, de tenir compte de l'évolution du marché asiatique, de plus en plus présent, y compris dans le domaine du vin. L'objectif est double : attirer un plus grand nombre d'opérateurs asiatiques sans qu'ils aient à faire le déplacement jusqu'à Bordeaux. Mais il est aussi de permettre aux exposants de mieux pénétrer ce nouveau marché, où la distribution n'est pas encore structurée.

L'affaire n'a pu être officialisée qu'au tout dernier moment, notamment à cause des réticences du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux, qui craignait dans cette initiative une nouvelle tentative de prise de contrôle du Salon. Certains responsables du conseil ont même été jusque chez Alain Juppé pour tirer la sonnette d'alarme.

Les réticences des exposants furent beaucoup moins vives. Ils sont déjà plusieurs dizaines à avoir fait acte de candidature pour être présents à Hongkong du 16 au 18 juin 1998.

AVIS DE RECHERCHE

Ces peluches peuvent être défectueuses. Veuillez les rapporter.



Nos exigences en matière de sécurité sont extrêmement strictes, mais cette fois notre système de contrôle a été défaillant.

Sur certaines peluches, les yeux ont été mal attachés. Si vous possédez une peluche GOSSE, MISSAN, POLARE, ÄLGKALV, KELE, un coussin de nuque, ours ou dauphin, nous vous demandons de nous les rapporter. Ceci n'est valable que pour les articles vendus après le 1^{er} janvier 1997.

Toutes ces peluches ne sont pas défectueuses, mais nous ne voulons vous faire courir aucun risque. Vous pouvez échanger ou vous faire rembourser vos peluches. Si vous ne présentez que le ticket de caisse, promettons-nous de vous débarrasser du jouet afin qu'aucun enfant ne puisse l'adopter.

Nous espérons que les peluches défectueuses seront rapportées et nous nous engageons à redoubler de vigilance sur nos contrôles à l'avenir.



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au **N°Vert 0 800 223 224**
9 magasins en France - Adresses et horaires d'ouverture : 3615 IKEA (1,29 F/mn)

Le terroir de Graves, haut lieu de l'art de vivre

LA DOUCEUR de l'air bordelais, la majesté d'un large fleuve qui s'écoule vers l'océan, ses grèves - ou « graves » - propices à la culture de la vigne, le parfum des résines forestières, offrent sans doute un ensemble paysager et naturel inégalable, semblable à celui des *Bucoliques*.

Géographiquement, entre la rive gauche de la Garonne et la Gironde, le Bordelais comporte quatre grandes régions : l'Entre-deux-Mers, le Libournais viticole, le Blayais et le Graves. En termes de vin, entre forêt et fleuve, c'est le Médoc ; et puis, en amont du fleuve, l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Graves, qui jouxte et englobe Cérons, Barsac et Sauternes.

Sur une soixantaine de kilomètres, le paysage est divers, parsemé, çà et là, de châteaux, souvent propriétés viticoles entourées de champs labourés, de pâturages, de friches et de croupes graveleuses. Entre Langon et Cadillac, c'est le domaine de la « pourriture noble ». Le paysage des Graves est bien spécifique. Il correspond à une bande graveleuse étroite, qui court depuis la périphérie de Bordeaux jusqu'à Langon, et que borde très étroitement la forêt landaise.

Grèves ou Graves, seule appellation, en France, à porter le nom du sol qui la constitue. Ce sont sables, graviers, argiles et limons. Ils forment une bande large de 3 à 15 kilomètres, et portent, au nord de Bordeaux, les médocs, et plus bas, au sud, les graves, dont ils ont pris le nom. C'est le sol fécond de la vigne.

Les communes de Pessac, Talence, Léognan offrent le haut-brion, le pape-clément, le mission-haut-brion, le carbonnieux, le fieuzal, domaine de Chevalier, entre autres merveilles. Pessac-Léognan, une nouvelle AOC, est venu récemment rappeler la spécificité des vins de cette partie des Graves. Les vins classés en Sauternais, sur le même sol, donnent des vins blancs liquoreux, dont l'illustre château-d'Yquem.

Le vignoble des Graves commence juste à la limite de la ville, à la barrière de Pessac. Là, à cheval sur la commune de Talence, s'épanouissent trois crus presti-

gieux. Plus loin, c'est Léognan et les grands crus classés : carbonnieux, chevalier, fieuzal, haut-bailly, malaric-lagravière, château-olivier.

La Brède s'impose, plus loin encore, pour le souvenir de Montesquieu, qui négociait son vin aux Anglais. Des vins modernes, rouges souples et fruités, peu tanniques, des blancs secs et nerveux, ont fait leur apparition dans les communes de Portets et Landiras. Le territoire des Graves a montré son aptitude à produire des rouges et des blancs de qualité, comme à Château Chicane et Château Gaillat, près de Langon.

L'encépagement des Graves est équilibré, composé de cabernet-sauvignon et de merlot en part égale pour les rouges, et de sémillon pour les blancs, ce qui leur assure une grande longévité. Le domaine des graves rouges s'arrête à Podensac, avec sa Maison des Graves (syndicat viticole). Ensuite, le long du fleuve, Cérons et Barsac sont la patrie des vins blancs liquoreux.

Puis Sauternes, avec le célèbre château-d'Yquem, classé « premier cru supérieur » en 1855, le seul aux côtés des grands crus du Médoc. Partout ailleurs, *Botrytis cinerea* est un champignon gris, ennemi de la vigne. Ici, dans des conditions climatiques particulières - la douce humidité des brumes matinales alternant avec des après-midi ensoleillés -, il bonifie la grappe attaquée, augmente sa teneur en sucre, et provoque l'apparition d'enzymes nouvelles. C'est la « pourriture noble », si particulière à ce territoire « dévolu à un genre de phénix » (Michel Onfray).

Jaune d'or, la « pourriture noble » se développe bientôt sur les grappes qui ont déjà atteint un degré avancé de surmaturité. *Botrytis cinerea* s'attaque d'abord à l'intérieur puis à la peau du grain de raisin qui prend une couleur brun violet ; la pellicule disparaît : c'est le « pourri plein ». Le second stade est atteint lorsque le grain est ridé ; on dit qu'il est « rôti ». La richesse en sucre croît jusqu'à 18 ou 20, l'acidité diminue, et déjà s'élabore la complexité aromatique, le souvenir de fleurs ou de fruits mûrs.

La vendange est un processus lent et délicat et dure souvent jusqu'à la fin de novembre. Un automne pluvieux, un hiver précoce, peuvent compromettre la récolte. A Sauternes, il y a des années « avec », et des années sans grands blancs liquoreux. Depuis un siècle, Yquem a produit quatre-vingt-treize cuvées, en éliminant sept, jugées imparfaites.

Encadré par Haut-Brion et Yquem, le terroir des Graves est pluriel. Issus d'un pays de palombes, de pins et de chaleur, les vins de Graves portent les mille beautés d'un paysage ouvragé et de l'art consommé du vigneron. Parler de ces vins, c'est désigner un art de vivre, qui inclut la jouissance et le manque, la fleur et le « gras » d'un grand sauternes ; art perfectible comme le vin qui marque par touches, vives et puissantes, puis éteintes, le souvenir du parfum d'une rose qui fleurit au pied de chaque rang de vigne.

Jean-Claude Ribaut

francesco
smalto

PARIS

VENTE EN LIQUIDATION
avant TRAVAUX D'EMBELLISSEMENT
du 19 au 25 juin 97 de 10h à 19h

prêt-à-porte - sportswear - maille - accessoires - chaussures
exclusivement à la boutique 44, rue François 1er (8e)

aut. pref. n° 97356 du 4 juin 97

L'été commence fraîchement

LE TEMPS ne s'améliore pas pour cette fin de semaine. Samedi la profonde dépression centrée sur le nord de l'Angleterre envoie de nombreuses masses nuageuses et pluvieuses. Les températures de l'après-midi seront en déficit de 2 à 4 degrés par rapport aux normales.

Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie. - Des averses se déclencheront dès l'aube sur les côtes de la Manche. Elles se généraliseront à l'ensemble des régions. Des bourrasques de vent, jusqu'à 80 km/h et quelques coups de tonnerre seront également au programme. Il fera 16 à 18 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Un régime d'averses prévaudra. Les nuages seront poussés par un vent de sud-ouest soutenu. Il fera de 16 à 18 degrés.

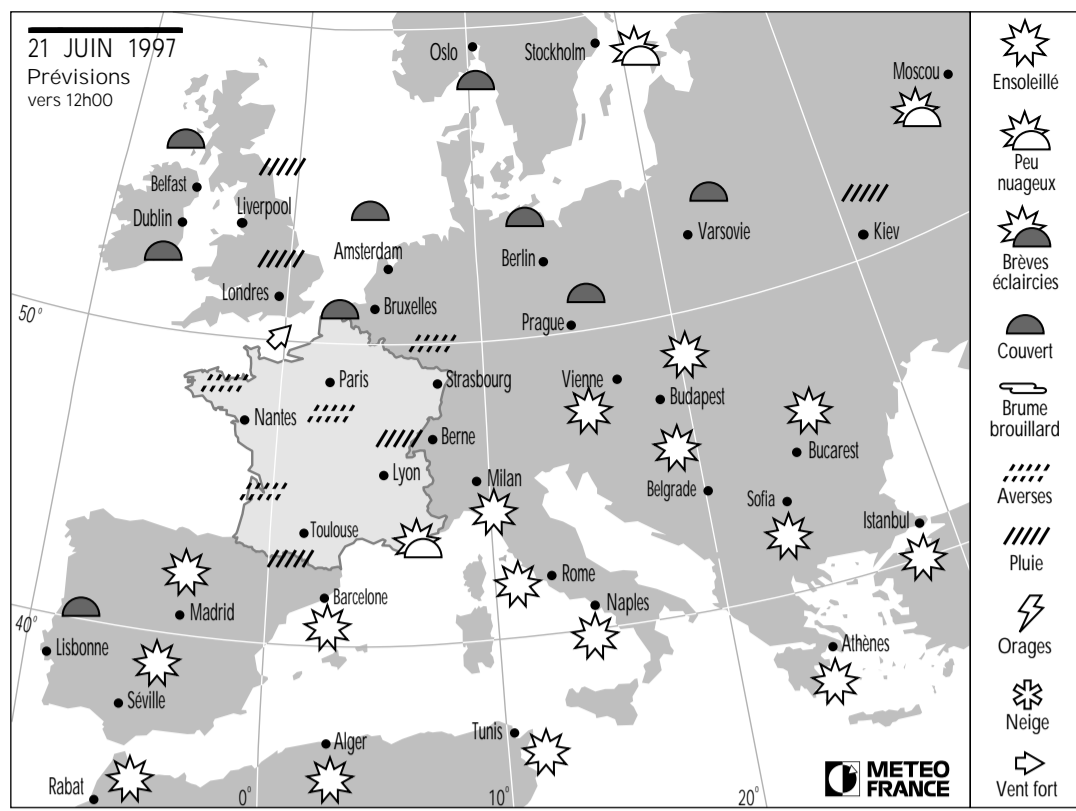
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - En matinée, un ciel gris et pluvieux s'attardera sur la Franche-Comté. Puis le ciel deviendra très changeant. Quelques averses se produi-

ront, elles épargneront la plaine d'Alsace. Il fera de 17 à 21 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Grisaille et pluie occuperont encore le ciel du sud Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Des éclaircies se dessineront de la Dordogne aux Landes, mais quelques ondées se produiront et le vent d'ouest sera sensible. Il fera de 20 à 22 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La journée s'annonce maussade. Les pluies seront soutenues, parfois orageuses sur le massif alpin. L'Allier et la région de Montélimar bénéficieront d'un temps plus sec. Il fera de 20 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le soleil très généreux en Corse sera parfois contrarié par des nuages d'altitude sur le continent. Les nuages s'épaissiront l'après-midi en Languedoc-Roussillon, quelques pluies se produiront dans l'arrière pays. Il fera de 24 à 26 degrés.

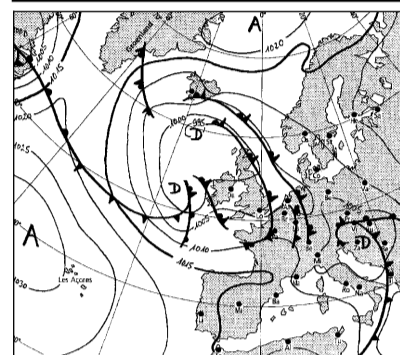


PRÉVISIONS POUR LE 21 JUIN 1997

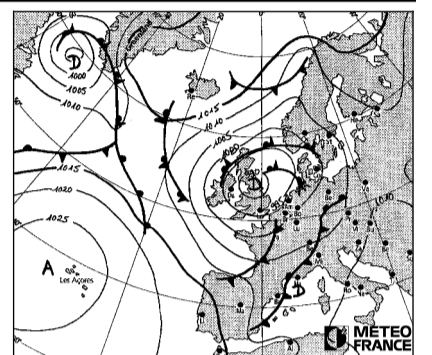
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	11/18 P		
AJACCIO	16/26 S	NANTES	11/18 P	
BIARRITZ	16/21 P	NICE	17/24 S	
BORDEAUX	15/20 P	PARIS	13/18 P	
BOURGES	12/18 P	PAU	14/20 P	
BREST	11/15 P	PERPIGNAN	17/25 S	
CAEN	13/16 P	RENNES	12/18 P	
CHERBOURG	10/16 P	ST-ETIENNE	12/20 P	
CLERMONT-F.	11/19 P	STRASBOURG	12/20 P	
DIJON	12/19 P	TOULOUSE	15/22 P	
GRENOBLE	14/23 P	TOURS	11/17 P	
LILLE	12/17 P	FRANCE outre-mer	FRANCFORT	13/19 C
LIMOGES	12/17 P	CAYENNE	23/32 S	
LYON	14/21 P	FORT-DE-FR.	26/30 N	
MARSEILLE	17/25 S	NOUMEA	18/21 C	

PAPEETE	24/29 S	KIEV	13/18 P	VENISE	18/25 S	LE CAIRE	22/39 S
POINTE-A-PIT.	26/33 S	LISBONNE	16/22 C	VIENNE	13/23 S	MARRAKECH	15/23 S
ST-DEMI-SRÉ.	20/25 S	LIVERPOOL	13/14 P	AMÉRIQUES	15/25 S	NAIROBI	14/22 N
EUROPE		LONDRES	13/17 P	BRASILIA	13/20 C	PRETORIA	0/20 S
AMSTERDAM	13/19 C	LUXEMBOURG	13/17 P	BUENOS AIR.	25/30 N	RABAT	15/23 S
ATHENES	25/32 S	MADRID	14/27 S	CARACAS	21/26 P	TUNIS	22/33 S
BARCELONE	20/27 S	MILAN	20/26 S	CHICAGO	21/26 P	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	11/16 C	MOSCOW	11/19 S	LIMA	21/26 C	BANGKOK	29/38 S
BELGRADE	16/25 S	MUNICH	10/24 C	LOS ANGELES	17/23 S	BOMBAY	27/29 P
BERLIN	14/23 C	NAPLES	19/30 S	MEXICO	14/25 N	DJAKARTA	27/33 C
BERNE	12/21 P	OSLO	11/17 C	MONTREAL	18/28 S	DUBAI	27/36 S
BRUXELLES	14/18 C	PALMA DE M.	20/29 S	NEW YORK	20/26 N	HANOI	27/37 N
BUCAREST	17/27 S	PRAGUE	10/22 C	SAN FRANCIS.	13/21 S	HONGKONG	25/28 N
BUDAPEST	14/24 S	ROME	18/26 S	SANTIAGO/CHI	9/12 P	JERUSALEM	23/35 S
COPENHAGUE	14/19 C	SEVILLE	17/29 S	TORONTO	20/25 N	NEW DEHLI	28/36 S
DUBLIN	10/14 C	SOFIA	15/25 S	WASHINGTON	22/30 N	PEKIN	23/36 S
FRANCFORT	13/19 C	ST-PETERSB.	10/19 S	AFRIQUE		SEOUL	21/33 S
GENEVE	14/22 P	STOCKHOLM	13/20 S	ALGER	18/27 S	SINGAPOUR	28/34 N
HELSINKI	14/22 S	TENERIFE	16/20 N	DAKAR	24/28 N	SYDNEY	10/16 S
ISTANBUL	22/27 S	VARSOVIE	13/19 C	KINSHASA	18/30 S	TOKYO	21/30 C



Situation le 20 juin à 0 heure TU



Prévisions pour le 22 juin à 0 heure TU

TECHNOLOGIE

Balade virtuelle dans les entrailles d'un Falcon 2000

LES INGÉNIEURS n'en ont sans doute jamais rêvé. Se promener librement à l'intérieur d'un objet aussi complexe que le Falcon 2000, dernier-né de la gamme des avions d'affaires de Dassault Aviation, semble relever de la science-fiction.

Pourtant, les visiteurs du Salon du Bourget, qui est ouvert au public samedi 21 et dimanche 22 juin de 9 h 30 à 18 heures, peuvent réaliser cette expérience saisissante. Sur 160 degrés d'un écran cylindrique, trois images sont projetées en trois dimensions sans le moindre défaut de jointure. Et le voyage commence.

D'abord dans l'avion « habillé ». Après l'entrée par la porte, la caméra virtuelle découvre la luxueuse cabine des passagers. Fauteuils de cuir, boiseries, tout est reproduit assez fidèlement grâce au système des textures, ces photos réelles plaquées sur les formes des objets calculées par ordinateur.

D'un clic de souris, on modifie les conditions d'éclairage de la cabine, de quoi séduire les futurs clients... Un demi-tour amène dans la cabine de pilotage. Là, tous les instruments de bord sont reproduits, comme le reste des composants de l'avion, avec une exacti-

tude « parfaite », selon les dires de Dassault Systèmes.

Cela signifie que le spectacle offert par cette visite n'a rien de comparable avec les déplacements dans les univers en trois dimensions des jeux vidéo sur CD-ROM. Même lorsqu'ils sont très réalistes, comme *Versailles*, ils ne peuvent offrir qu'un décor visuel à l'action.

La maquette virtuelle du Falcon 2000, est, en revanche, composée par l'assemblage de pièces réelles de l'avion, issues du système de conception assistée par ordinateur (CAO) Catia de Dassault. Cela signifie que chacun des centaines de milliers d'éléments composant les 20 000 pièces de l'avion est rigoureusement conforme aux plans établis par les concepteurs. Il s'agit donc bien d'une maquette équivalente à celles que fabriquent en bois, en plâtre ou en métal tous les constructeurs de produits complexes. Mais l'immatérialité de ce modèle virtuel apporte d'énormes avantages.

Les représentations à échelle réduite, nécessaires pour visualiser - entre autres - les problèmes d'assemblage des différentes pièces entre elles, sont extrêmement coûteuses. Réalisées en cours de

conception, elles sont rapidement rendues obsolètes par les modifications successives. Ce qui provoque des risques d'erreurs et exige le façonnage de nouvelles maquettes, allongeant les délais de fabrication de plusieurs jours, voire de semaines ou de mois suivant la complexité du produit.

MAQUETTE MISE À JOUR

Avec la maquette virtuelle, tous ces défauts disparaissent. Réalisée à partir des plans de la CAO, elle intègre en temps réel les modifications apportées par les concepteurs sur chacune des pièces, mêmes s'ils

travaillent dans des lieux différents. Les ingénieurs planchent donc sur une maquette unique et sans cesse mise à jour. D'où un gain de temps et d'efficacité considérable. La précision atteinte aujourd'hui par ce type de représentation est telle qu'aucune maquette physique du Falcon 2000 n'a été réalisée avant son assemblage.

Très spectaculaire, le voyage dans les entrailles de l'avion illustre la puissance du logiciel et de l'ordinateur Silicon Graphics Onyx2 (1 gigaoctet de mémoire vive) qui anime la maquette en temps réel. Le spectateur plonge dans les

méandres des câbles électriques, des canalisations de carburants et de conduits de traitement d'air. Il se glisse par un minuscule orifice ou traverse une cloison aussi facilement qu'un passe-muraille. L'incroyable enchevêtrement de fils, identifiés par leur couleur, apparaît tel qu'ils sont disposés dans l'avion assemblé. Un point de vue dont sont toujours privés, dans la réalité, les techniciens, qui ne peuvent observer l'arrière du tableau de bord qu'à l'état démonté.

Afin de démontrer que cette maquette constitue un véritable outil de travail, Dassault Systèmes réalise une opération de mesure de la distance entre un tuyau de carburant et la cloison métallique qu'il traverse. Les règlements interdisent le moindre contact. En cliquant sur la canalisation et la paroi, on obtient la distance en millimètres. Un second clic affiche la valeur minimale : 4,32 mm... Reste à savoir si la réalité fournit une réplique exacte de sa représentation virtuelle. Pour les parties cachées de l'avion, il est impossible de le vérifier.

Michel Alberganti

Des délais réduits d'un tiers

La Neon de Chrysler a été lancée en 30 mois, au lieu de 48 mois auparavant pour un modèle comparable, grâce au logiciel Catia de Dassault Systèmes. Cet outil de conception et fabrication assistées par ordinateur (CFAO) permet à ses utilisateurs de réduire le délai entre l'idée d'un produit et sa mise sur le marché. Il est utilisé dans l'automobile (Honda, Chrysler, Mercedes, Peugeot...), l'aéronautique, la mécanique générale, les biens de consommation (téléphones portables Motorola), la construction navale et la conception d'usine. Pas moins de 9 500 sociétés utilisent Catia depuis 1981. Réalisée avec la version « Catia 4D navigator », la maquette virtuelle présentée au Bourget a permis à Dassault Aviation de réduire de près de 40 % le délai de conception de son Falcon 2000, estime Etienne Droit.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97128

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Echec total qui nous met dans une belle marmelade. - II. Grave, quand elle est à l'épreuve. Point de départ. - III. Procure du plaisir quand il y a des vagues. Relevât de quelques pointes. - IV. Un hommage plein de lyrisme. La première sortie. - V. N'en mène pas large. Nouveau Monde. - VI. Labiée à fleurs jaunes. Assurera l'administration. - VII. Feras l'inventaire. Passe directement de Richelieu à Mitterrand. - VIII. Voyelles. Pré-

sente la qualité. Doublé et même triplé en bavardant. - IX. Une révolution. Donne la mesure. - X. Son fond réserve des surprises. Dedans, on est à la mode. - XI. Comme le 11 vertical, on la suit... pour le plaisir.

VERTICALEMENT

1. Elle nous fera partir en éclats. - 2. Son abus est dangereux. Dans le coup. - 3. Nettoyés au fond. Va avec la manière. - 4. Hors champ pour l'Académie. Jeune premier à la Bastille. - 5. Spectacle nippon.

Pour gâcher. En liasse. - 6. Mettre la main à la pâte. En pleine dérive. - 7. Incapable de rester en place. - 8. Plus elle a de chaînes, plus elle est libre. D'un auxiliaire. Prière. - 9. Possessif. Le petit dernier. - 10. Fit l'âne. Fêtons dignement l'événement. - 11. Comme le XI horizontal, on la suit... par plaisir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97127

HORIZONTALEMENT

I. Echantillon. - II. Credo. Piano. - III. Ourdir. Truc. - IV. Remiées. - V. At. Causes. - VI. Ionisées. Md. - VII. Fiions. Ucpé (puce). - VIII. Ln. Nos. Eric. - IX. EDF. Biglera. - X. Urus. Oi. Pen. - XI. Rationalisa.

VERTICALEMENT

1. Ecornifleur. - 2. Crue. Oindra. - 3. Hernani. Fût. - 4. Addition. Si. - 5. Noie. Snob. - 6. Récession. - 7. Ip. SAE. Gia. - 8. Lit. Usuel. - 9. Lares. Crépi. - 10. ONU. Empires. - 11. Noces de Cana.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

PHILATÉLIE

Saint Martin



beaucoup au traité de Grégoire de Tours (timbre émis en 1939) sur les vertus du saint.

Au format horizontal 36,85 x 26 mm, mis en page par Jean-Paul Cousin, gravé par Claude Jumelet, le timbre est imprimé en taille-douce en feuilles de quarante. Il s'inspire d'une enluminure du XIV^e siècle.

P. J.

★ Vente anticipée à Tours, les samedi 5 et dimanche 6 juillet, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à l'hôtel de ville. Vente anticipée sans mention « premier jour » dans les bureaux de poste temporaires ouverts les 5 et 6 juillet à Saint-Martin-Lacaussade (Gironde) et à l'abbaye de Ligugé (Vienne); le samedi 5 juillet, aux bureaux de poste de Blaye (Gironde), de Ligugé et d'Amiens, 7, rue des Vergeaux (boîtes aux lettres spéciales).

CARNET DU VOYAGEUR

■ **ESPAGNE.** Le nombre de touristes étrangers en Espagne devrait augmenter de 2 à 3 % en 1997, soit une progression semblable à celle de 1996, au cours de laquelle plus de 60 millions de personnes s'étaient rendues dans ce pays. Des touristes fidèles, puisque selon les statistiques 63 % de ceux qui ont visité l'Espagne y reviennent.

■ **FRANCE.** L'opération « L'enfant, la plage », qui consiste à distribuer environ 650 000 bracelets d'identification aux enfants en bas âge, a été lancée, lundi 16 juin, à La Rochelle. Ces bracelets en matière plastique de couleur fluo - bleue, rose, jaune, orange, vert ou rouge - présentent une surface utilisable pour écrire le nom de l'enfant et son adresse de villégiature. Ils sont distribués gratuitement dans les agences des Mutuelles d'assurances et dans les postes de secours de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM), partenaires de l'opération.

DÉPÊCHES

■ **MAGASINS D'USINE.** Que trouve-t-on dans les magasins d'usine ? Des articles du premier choix de la saison en cours ou de l'année précédente, des fins de séries et annulations de commandes, des prototypes, des collections de représentants, des articles de second choix, des modèles ayant servi dans les salons et défilés de mode. Un guide répertorie 1 300 adresses, en France et dans quatre pays frontaliers, et donne des pistes pour décrypter les publicités, éviter des déceptions et faire de vraies bonnes affaires : *Guide France-Europe des magasins d'usine*, de Marie-Paule Dousset, Seuil, 583 p., 119 F.

■ LOTO : résultats des tirages n° 49 du mercredi 18 juin.

Premier tirage : 29, 31, 32, 43, 45, 48 ; numéro complémentaire : 5. Pas de rapport pour 6 bons numéros. Rapport pour 5 bons numéros plus le complémentaire : 91 105 F ; pour 5 bons numéros : 8 705 F ; pour 4 bons numéros : 207 F ; pour 3 bons numéros : 20 F. Second tirage : 5, 9, 27, 45, 46, 48 ; numéro complémentaire : 33. Rapport pour 6 bons numéros : 19 965 565 F ; rapport pour 5 bons numéros plus le complémentaire : 100 890 F ; pour 5 bons numéros : 7 220 F ; pour 4 bons numéros : 124 F ; pour 3 bons numéros : 14 F.

EN FILIGRANE

■ **GOLF.** Georges Jeanneau exposera sa collection consacrée au golf à l'occasion du Peugeot Open de France de golf, du 26 au 29 juin, au Golf national, à Guyancourt. Une invitation (entrée gratuite) sera adressée à chaque personne qui en fera la demande à Georges Jeanneau, 48, rue de Gassicourt, 78200 Mantes-la-Jolie (tél. : 01-30-63-07-44).

■ **VENTES.** Vente sur offres Jean-François Brun (tél. : 01-42-61-48-88) de plus de 2 600 lots, clôturée le 24 juin. Au catalogue de l'expert parisien, une belle sélection de classiques de France (20 c noir Cérès tête-bêche, prix de départ 40 000 F ; 1 F vermillon « vervele », départ 50 000 F) ; ensemble d'entiers postaux par type comprenant de nombreuses raretés ; colonies françaises (Madagascar, plis aériens et postes consulaires britanniques) ; ballons montés de la guerre de 1870-1871 (de 300 F à 18 000 F, selon l'origine).
Vente à prix nets Rivoli-Philatélie (Paris, tél. : 01-42-60-15-12) de juin. Près de 1 000 lots : France toutes époques (*Cérès*, n° 4 à 19 000 F ; n° 46B, bloc de quinze annulé du grand cachet vert du tribunal de grande instance de Bordeaux coté 275 000 F, proposé à 90 000 F) ; feuillets gommés non dentelés ; Andorre ; Monaco.

Le Monde des INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux

◆ Directeur Général des Services Techniques (H/F) réf. S.97.2.1 Membre du Comité de Direction

Principales Missions :

- Il organisera la Direction des Services Techniques autour d'un pôle Urbanisme - Aménagement et d'un centre technique municipal.
- Il concevra et mettra en œuvre la politique d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie de la ville de SEVRAN.
- Il assurera l'élaboration et l'exécution des programmes de projets neufs et de maintenance du patrimoine.
- Il mettra en place les éléments comparatifs d'aide à la décision notamment en matière de coûts.

Profil : environ 40-50 ans.

- Formation d'ingénieur ou d'architecte.
- Expérience significative dans un poste similaire.
- Capacités d'encadrement, d'organisation et de rigueur.
- Esprit créatif et innovant.

Recrutement : Statutaire.

Rémunération statutaire complétée par les primes et les avantages liés à la fonction.

◆ Secrétaire Général Adjoint en charge des services à la population (H/F) réf. S.97.2.3 Membre du Comité de Direction

Principales Missions :

- Sous l'autorité du Secrétaire Général, de par la variété des prestations, offertes et de la dimension transversale d'un grand nombre de projets, il doit assurer en priorité la coordination des services et le pilotage des projets.
- En liaison avec le Chargé de Mission de la Politique de la Ville il préparera le futur Projet de Ville.
- Il s'assurera de l'adéquation des services rendus par rapport aux attentes de la population dans les domaines sociaux, éducatifs, culturels et sportifs et de l'utilisation optimale des ressources publiques dans un souci d'une plus grande efficacité.
- Il élaborera avec les élus les plans stratégiques devant concourir à la définition et à la réalisation des objectifs de la collectivité.

Profil : environ 30-45 ans.

- Bac + 4 avec de préférence une formation dans le domaine de l'économie sociale.
- Expérience en tant que S-G-A d'une commune de taille comparable, ou de S.G. d'une commune plus petite, ou de fonctionnaire au sein d'une administration nationale ou départementale dans le secteur social ou éducatif.
- Connaissance approfondie de la Politique de la Ville.
- Capacité d'innovation et d'animation doublée d'un esprit de synthèse.

Recrutement : Statutaire sur emploi fonctionnel.

Rémunération statutaire complétée par les primes et les avantages liés à la fonction.

◆ Responsable des Marchés Publics et des Conventions Associatives (H/F) réf. S.97.1.4

Principales Missions :

- Mise en place de la cellule « Marchés Publics » rattachée au Secrétariat Général, chargée pour l'ensemble des services de la Mairie de l'organisation des Marchés Publics et du suivi de la bonne exécution juridique des contrats.
- Mise en place d'une sécurité juridique.
- Etudes et conseils auprès des élus et des services en matière de conventions, plus particulièrement avec les associations.

Profil : environ 28-40 ans.

- Bac + 4 en droit public.
- Expérience de la pratique des marchés publics.
- Esprit d'analyse.
- Sens de l'organisation et du contact.

Recrutement : Statutaire (cadre d'emploi des attachés).



SEVRAN

Ville citoyenne
Ville entreprenante
Ville européenne

D'une population de 52.000 habitants, et située dans le Nord-Est de la Seine Saint-Denis, SEVRAN offre une situation contrastée et doit relever plusieurs défis.

Bénéficiaire d'un Contrat de Ville, concernant trois quartiers classés en ZRU, SEVRAN par ailleurs bénéficie de l'essor du pôle de Roissy. La municipalité entend donc offrir simultanément :

- Des solutions concrètes et immédiates dans le domaine de la politique de la ville.
- Des mesures attrayantes pour favoriser le développement économique et l'implantation d'entreprises.
- Une qualité de vie croissante à l'ensemble des habitants, profitant de la présence du Parc de la Poudrière (130 ha) et du passage du canal de l'Ourcq.

Ville, aux symboles forts, puisque Alfred Nobel y a résidé, SEVRAN entend être une référence dans le domaine de la vie locale, démontrant ainsi que l'on peut préparer l'avenir en fonction des richesses du passé, et favoriser l'esprit d'entreprise tout en garantissant à chacun respect et solidarité.

Pour atteindre ces objectifs, la Municipalité, profitant de certains départs en retraite et devant l'émergence de besoins nouveaux, a décidé de renforcer la Direction générale de l'administration communale.

Pour cela elle recrute :

◆ Secrétaire Général (H/F) réf. S97.1.0 Directeur Général des services municipaux

Principales Missions :

- Dans le cadre du nouvel organigramme, le Secrétaire Général doit mettre en œuvre les décisions du Maire et du Conseil Municipal. Il sera chargé en particulier de :
- Mettre en place de nouveaux modes de gestion, dans une optique pluri-annuelle, afin de permettre aux élus de disposer d'outils d'aide à la décision.
- Piloter les principaux projets de la Ville de SEVRAN dans les domaines de la politique de la Ville, du développement économique et de l'aménagement urbain.
- Définir et mettre en œuvre une politique de gestion participative du personnel.

Profil : environ 35-50 ans.

- Formation universitaire ou Grande Ecole avec une spécialisation en administration territoriale et en finances publiques.
- Référence dans un poste équivalent.
- Aptitude au management, à la coordination et à la délégation.
- Capacité de négociation au plus haut niveau de l'administration (Ministères, Préfecture, Syndicats intercommunaux).

Recrutement : Statutaire sur emploi fonctionnel.

Rémunération statutaire complétée par les primes et les avantages liés à la fonction.

◆ Responsable des Méthodes et du Contrôle Interne (H/F) réf. S.97.1.3

Principales Missions :

- Création de la cellule « Méthodes et Contrôle Interne » rattachée au Secrétariat Général, chargée pour l'ensemble de la Mairie de la mise en place du guide des procédures, des tableaux de bord et des indicateurs - clés dans une optique d'aide à la décision.
- Organisation des audits d'évaluation et de gestion en collaboration avec les services municipaux concernés.
- Réalisation et supervision des cahiers des charges et responsabilité des relations avec les partenaires extérieurs, plus particulièrement dans le domaine informatique.

Profil : environ 28-35 ans.

- Bac + 4, de préférence école supérieure de commerce.
- Expérience de l'audit soit en cabinet, soit au sein de la Direction de l'audit d'une entreprise ou d'une collectivité.
- Connaissance approfondie des collectivités territoriales.
- Esprit de rigueur et d'analyse.
- Maîtrise des outils informatiques.

Recrutement :

Contractuel ou statutaire (cadre d'emploi des attachés).

◆ Directeur du Service Municipal des Sports (H/F) réf. S.97.3.1

Une cité des sports - une piscine - quatre gymnases - deux stades avec six terrains - un ensemble tennistique de six courts. 50 agents titulaires.

Principales Missions :

- Sous l'autorité du Secrétaire Général Adjoint en charge des services à la population, il dirigera et animera l'ensemble des personnels et des services placés sous sa responsabilité (gestion technique et budgétaire, maîtrise des coûts, rationalisation de l'utilisation des équipements).
- Il poursuivra le développement de la politique de la ville définie par la municipalité en faveur de la pratique du sport dans les cités, notamment en impulsant une dynamique nouvelle en faveur du sport loisir eu sein des quartiers.
- Il renforcera le rôle d'interlocuteur privilégié de la municipalité auprès des associations locales, et du milieu sportif.

Profil : environ 35-45 ans.

- Formation universitaire générale ou filière sportive.
- Expérience significative dans un poste équivalent.
- Esprit ouvert et communicant, privilégiant les relations humaines.
- Capacité d'encadrement et de management.
- Un passé de sportif de haut niveau serait un plus.

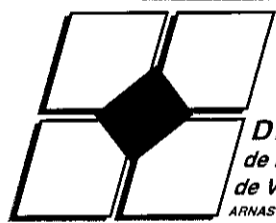
Recrutement :

Statutaire (toutes filières).

Merci d'adresser avant le 15 juillet 1997

vos lettres de candidature motivées (avec référence de l'annonce) accompagnées d'un CV et d'une photo d'identité à :

Monsieur le Maire de Sevrans
Cabinet du Maire
5, rue Roger Le Maner
93270 SEVRAN



DISTRICT
de l'Agglomération
de Villefranche-sur-Saône
ARNAS - GLEIZÉ - LIMAS - VILLEFRANCHE

recrute son

SECRETARE GENERAL

(40 à 80.000 habitants)

- Disponible • sachant animer une équipe • forte expérience en collectivité locale
- connaissances financières et juridiques indispensables.
- Position statutaire cadre A • Régime indemnitaire maximum, véhicule de fonction.
- Poste à pourvoir au plus tard le 1er janvier 1998.

Adresser candidature manuscrite et CV à : Monsieur le Président du District
115 rue Paul Bert - BP 290 - 69665 VILLEFRANCHE sur SAONE Cedex

Association
de Collectivités
Locales, dont
le siège est situé
à Paris, recherche

Juriste confirmé(e) spécialiste des SPIC locaux

Sciences Po et/ou titulaire d'un
DESS Droit Public, vous avez acquis
une expérience de cinq ans au moins
dans ce domaine.

Souhaitant que cette opportunité
corresponde à votre projet professionnel et

afin de vous rencontrer prochainement,
nous vous remercions d'adresser
votre dossier de candidature
sous la réf. BJC 659 M à SOURCES,
108, rue Saint-Honoré,
75041 Paris cedex 01, qui transmettra.

AVIS RELATIF A L'ORGANISATION D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'EDUCATEUR CHEF TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

Le Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale du Département du
Var organise un examen professionnel
d'accès au grade d'éducateur chef
territorial de jeunes enfants (femme ou
homme).

Les dates prévisionnelles des épreuves
écrites professionnelles sont fixées au :

Mercredi 5 novembre 1997
de 8h30 à 11h30 et au
jeudi 6 et vendredi 7 novembre
de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
en fonction du nombre de candidats.

Ouverture des inscriptions :

Les dossiers d'inscription sont à retirer du
mardi 29 juillet au mardi 2 septembre 1997
et à retourner au plus tard le mardi 2
septembre 1997 à minuit (le cachet de la
poste faisant foi), au :

■ Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale du VAR
Avenue Roger Salengro
Les Myrtes A - B.P. 130
83957 La Garde Cedex
(Tél. 04.94.08.63.40
Postes : 316, 317, 326).

Conditions d'inscription :

L'examen professionnel est ouvert aux
éducateurs de jeunes enfants ayant atteint
le 7ème échelon de leur grade et aux
éducateurs principaux sans condition
d'ancienneté.

Le nombre d'éducateurs chefs de jeunes
enfants ne peut être supérieur à 15 % des
effectifs du cadre d'emplois de la
collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Général de la Manche recrute
UN CHEF DE PROJET
pour le Service Inforoutes et Téléactivités
au sein de la Direction Départementale de
l'Informatique et des Inforoutes.

Profil du candidat :

- Diplômé d'une grande école de commerce ou d'une université, connaissance en management socio-économique, de l'innovation et des NTIC.
- Compétences sur l'utilisation de l'ensemble des technologies internet, forte capacité d'entraînement et d'animation.
- Une première expérience dans une organisation fonctionnant en management par projet et de projet.

Envoyer lettre, CV et photo à
Monsieur Le Président du Conseil Général
Service du Personnel - Rond-Point de la Liberté
50008 SAINT-LÔ Cedex.



La commune de VILLEPINTE
35000 habitants,
recherche son

Journaliste

pour intégrer le service communication

- Vous serez chargé de la réalisation du journal municipal.
- Vous bénéficierez d'une première expérience réussie au sein d'une collectivité locale et saurez vous rendre disponible.
- Possédant une excellente culture générale, vous maîtriserez l'expression écrite.
- Ce poste proposé à ton contractuel est à pourvoir rapidement.

Nous vous remercions d'adresser votre lettre de motivation, CV et photo à la direction des ressources humaines, Hôtel de Ville, 93420 Villepinte.



Association des Centres Educatifs du Limousin

recherche

Directeur Général H/F

Cette Association accueille des enfants, adolescents, adultes handicapés mentaux venant de 54 départements. Elle dispose d'un budget de 170 MF, emploie 810 salariés, répartis autour d'Ussel sur 5 sites, avec une quinzaine d'institutions différentes.

Placé sous l'autorité du Président de l'Association, vous participerez à la préparation des décisions du Conseil d'Administration, serez responsable de la mise en œuvre de la politique et de la réalisation des programmes en assurant la direction, l'animation et le contrôle de l'ensemble des services.

De formation supérieure, votre expérience longue et diversifiée du secteur social, à des postes opérationnels de cadre supérieur ou/et dirigeant, témoigne de très bonnes capacités à gérer avec rigueur des projets sociaux, manager des équipes importantes, communiquer et négocier.

Pour ce poste basé à Ussel, merci d'adresser lettre de motivation + CV s/référence CSO97011 M à FC Conseil, 9 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris, qui vous garantit la confidentialité.



FRANCOIS CORNEVIN

Le Monde

INITIATIVES LOCALES

LE RENDEZ-VOUS
HEBDOMADAIRE
DES CADRES DE
L'ADMINISTRATION.

Le Monde des INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux

LE CENTRE DEPARTAMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD ORGANISE POUR LE CONSEIL GENERAL DU GARD UN CONCOURS

D'ASSISTANT TERRITORIAL QUALIFIE DE LABORATOIRE
spécialité «technicien qualifié de laboratoire»
02 postes sont ouverts au concours

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Concours sur titres avec épreuve ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme suivant :

- diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales
- diplôme universitaire de technologie ou d'un brevet de technicien supérieur ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires.

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION
à partir du 1er AOÛT 1997

au CENTRE DEPARTAMENTAL DE GESTION - 281, chemin du Mas Coquillard - 30900 NIMES (Les dossiers peuvent être envoyés aux intéressés sur simple demande écrite accompagnée d'une enveloppe format 21 x 29,7 cm affranchie à 4,50 Frs et libellée aux nom et adresse de l'intéressé) et déposés avant le 29 août 1997 - minuit (le cachet de la poste faisant foi) à la même adresse.

DATE LIMITE DE RETRAIT DES DOSSIERS :
22 août 1997 - 16h00.

L'épreuve d'entretien avec les membres du jury aura lieu à partir du 16 octobre 1997.

Saint Denis 91 000 habitants
Seine-Saint-Denis (93)

recrute pour sa direction
du développement économique

**un chargé
de mission (cadre A)
pour une durée de 8 mois**

Responsable d'une étude concernant une maison d'initiative économique locale (MIEL). Ce cadre devra finaliser le montage juridique de la MIEL, préparer la mise en place de la future association de gestion; mobiliser les partenaires, définir les prestations et les services, faire connaître le projet et le valoriser auprès des entreprises.

Expérience souhaitée de dynamisation du tissu économique dans un objectif d'insertion.

Adresser CV et candidature à
monsieur le Député-Maire,
BP 269, 93205 Saint-Denis cedex.

**AVIS RELATIF A
L'ORGANISATION D'UN
EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ACCES AU GRADE DE**

**REDACTEUR
CHEF TERRITORIAL**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Var organise un examen professionnel d'accès au grade de rédacteur chef territorial (femme ou homme). Les dates prévisionnelles des épreuves écrites professionnelles sont fixées au :

Mercredi 22 octobre 1997
de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

Ouverture des inscriptions :

Les dossiers d'inscription sont à retirer du mardi 29 juillet au mardi 2 septembre 1997 et à retourner au plus tard le mardi 2 septembre 1997 à minuit (le cachet de la poste faisant foi), au :

■ Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR
Avenue Roger Salengro
Les Myrtes A - B.P. 130
83957 La Garde Cedex
(Tél. 04.94.08.63.40
Postes : 316, 317, 326).

Conditions d'inscription :

L'examen professionnel est ouvert aux rédacteurs ayant atteint le 7ème échelon de leur grade et aux rédacteurs principaux sans condition d'ancienneté. Le nombre de rédacteurs chefs ne peut être supérieur à 15 % des effectifs du cadre d'emplois de la collectivité ou de l'établissement.

Sezanne

6.000 habitants au cœur du sud-ouest marnais

recrute un(e)

**Directeur(trice)
du Service
Enfance/Jeunesse**

à la suite du départ en retraite
de l'actuelle directrice

Dans des locaux entièrement réhabilités et adaptés aux besoins (salles d'activités pour les 3-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans) qui seront opérationnels dès le mois de septembre, les élus souhaitent développer les activités proposées aux enfants de 3 à 12 ans et mettre en place une politique en direction des adolescents.

Missions :

- Redynamiser le service enfance qui regroupe l'accueil périscolaire des 3-12 ans et un CLSH.
 - Conception, animation et coordination d'actions en direction des adolescents.
 - Accueil des adolescents au sein d'une structure adaptée en soirée et les week-ends.
 - Encadrement de l'équipe des animateurs (avec participation aux recrutements).
- Diplômes et compétences requis :**
- D.E.F.A. / B.E.A.T.E.P.
 - Solide expérience d'animation auprès des enfants et des adolescents.
 - Capacité à s'intégrer au sein de l'équipe municipale.
 - Force de propositions, impulsion et organisation de projets.
 - Sens des responsabilités et de l'initiative.
 - Capacité à l'encadrement.
 - Grande disponibilité.
 - Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 1997.
 - Recrutement par voie contractuelle.
 - Avantages liés à la fonction.

Merci d'adresser votre lettre manuscrite de motivation accompagnée de votre CV détaillé et d'une photo à :

Monsieur le Maire, Hôtel de Ville,
BP 88, 51122 SEZANNE Cedex

Gestionnaires et Financiers



La Chambre de Commerce & d'Industrie de Tarbes & des Hautes-Pyrénées recherche son

**Directeur
de Centre de Formation
(H/F)**

• **Définition de la mission :**

- Concevoir et mettre en œuvre la politique de formation initiale et continue de l'organisme gestionnaire.
- Organiser et gérer l'ensemble des dispositifs formation des établissements intégrés au Centre.
- Animer l'équipe de collaborateurs permanents et d'intervenants extérieurs.
- Elaborer et exécuter le budget du Centre, et en assurer le contrôle de gestion et le suivi de trésorerie.

• **Profil requis :**

- Environ 35/40 ans.
- Formation supérieure en gestion ou équivalent.
- Solide expérience professionnelle, de préférence à la tête d'un organisme de formation.
- Aptitude au management, à la gestion et aux relations publiques.
- Excellente connaissance des procédures de financement de la formation initiale et continue exigée.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo à :

Monsieur le Directeur Général de la
Chambre de Commerce & d'Industrie de
Tarbes & Hautes Pyrénées
Centre Kennedy - BP 350 - 65003 Tarbes Cedex

**La ville de
MEYLAN (Isère)**

recrute par voie de mutation, détachement
ou inscription sur liste d'aptitude

UN ATTACHÉ

pour assurer les missions d'évaluation
sous l'autorité du chef de service
« Economie, Finances Evaluation »

Vous serez plus particulièrement chargé des :

- Fonctions de gestion en élaborant les différents outils de gestion afin d'analyser les coûts - Fonctions de contrôle des comptes des satellites (associations subventionnées, syndicats intercommunaux...) - Fonctions d'évaluation d'une politique publique en veillant à la cohérence des politiques tarifaires de la commune
- Fonctions de rationalisation des moyens en aidant à la définition d'une politique d'achat.

Profil : - Cadre A de la fonction publique avec maîtrise des techniques financières, budgétaires et de contrôle de gestion - Esprit de synthèse, rigueur - Capacité à travailler en équipe.

Candidatures à adresser, avant le 9 juillet,
à Mr le Maire Mairie de Meylan
BP 99 - 38240 MEYLAN

Ingénieurs et Informaticiens



La Direction des Affaires Economiques et Internationales (DAEI) recrute un

**INGÉNIEUR
EN CHEF**

Tère catégorie ou un
ADMINISTRATEUR

Directeur Adjoint de la DAEI, vous serez responsable du département "Entreprises", qui pilote l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire communautaire.

Votre mission consistera à détecter les besoins et les projets de développement des entreprises de l'agglomération lyonnaise, et coordonnerez les travaux des services concernés pour aboutir au succès de ces projets. Vous assurerez le rapportage devant les élus concernés.

Vous possédez une bonne connaissance des institutions de l'agglomération et des partenaires du développement économique local. Vous avez l'expérience de la négociation avec les chefs d'entreprises.

Vous êtes aujourd'hui impérativement titulaire dans la Fonction Publique,

merci d'adresser votre candidature manuscrite et CV à :

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON
Direction des Ressources Humaines
Unité de Recrutement - 20 rue du Lac
BP 3103 - 69399 Lyon cedex 3

Le Département
de la Lozère



recherche par voie statutaire (mutation, détachement)

**Un Ingénieur
Subdivisionnaire
Territorial
ou Ingénieur des TPE**

pour la Direction des services
techniques départementaux

Responsable du bureau d'études routières, vous êtes à la tête d'une équipe de six personnes et serez force de propositions pour la programmation dans le domaine de l'investissement.

Missions :

- Etudes générales,
- Dossiers d'enquêtes,
- Etudes opérationnelles,
- Assistance aux subdivisions pour la maîtrise d'œuvre.

Profil :

- connaissances administratives et techniques dans le domaine des routes,
- qualités relationnelles,
- disponibilité,
- diplôme de niveau I souhaité.

Rémunération statutaire, régime indemnitaire.

Poste à pourvoir immédiatement.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite + CV à
Monsieur le Président du Conseil Général, Service des
Ressources Humaines, rue de Rovère, B.P.24,
48001 Mende cedex.

Renseignements au 04.66.49.66.26.

LILLE METROPOLE Communauté Urbaine

Rejoindre Lille Métropole-Communauté Urbaine, c'est mettre ses compétences au service de la coopération intercommunale pour le développement d'une Métropole qui rassemble 87 communes et plus d'un million d'habitants. Avec un budget de 7 milliards de francs, la Communauté Urbaine de Lille intervient dans le domaine de l'aménagement et gère les services publics de transports en commun, voirie, écologie urbaine ...

Ainsi, rejoindre Lille Métropole-Communauté Urbaine, c'est travailler à l'émergence d'une grande agglomération internationale puissante, moteur du développement local, régional et transfrontalier.

Auditeur interne

Mission :

La Communauté Urbaine de Lille souhaite renforcer son dispositif d'audit interne afin de systématiquement attester son mode d'organisation et de détecter les opportunités de renforcement de l'efficacité et de la qualité de ses modes de fonctionnement.

Vous participez activement à cet objectif en assurant notamment :

- l'analyse des situations et des fonctions à l'aide d'outils ou d'enquêtes afin de permettre une pleine compréhension des activités examinées,
- le diagnostic des activités en matière de respect des objectifs et des procédures et d'efficacité des moyens mis en œuvre,
- la recherche avec les acteurs concernés de solutions adaptées à la mesure des enjeux ...

Profil :

Après une formation initiale en audit ou contrôle de gestion complétée de préférence par une première expérience professionnelle, vous souhaitez démontrer vos qualités d'analyse et de synthèse.

Votre capacité à intégrer notre culture d'entreprise et vos qualités relationnelles sont déterminantes pour la réussite de votre mission qui nécessite un travail en partenariat avec l'ensemble des directions.

Ce poste est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A par voie de mutation, de détachement ou de nomination sur liste d'aptitude.

Merci d'adresser votre candidature par lettre manuscrite avec curriculum vitae et photo sous référence 97-68 LM à
M. le Président de la Communauté Urbaine de Lille - Service Développement des Ressources Humaines - 1 rue du Ballon
BP 749 - 59034 Lille Cedex.

CINÉMA Le documentaire est à la mode. A la fois au cinéma, où des films comme *Reprise* ont rempli les salles, et à la télévision, où le succès public va grandissant. Le festival

Vue sur les docs qui s'est tenu à Marseille a permis de prendre la mesure d'une riche production internationale. ● LE MARCHÉ du documentaire, intitulé Sunny Side of the Doc,

a permis parallèlement à la manifestation artistique de mesurer l'évolution à la hausse d'une industrie financée en grande partie par les chaînes de télévision. L'explosion

des chaînes thématiques sur les bouquets numériques devrait donner un nouvel élan à ce genre de programmes. ● PLUSIEURS FILMS ont été remarqués par leurs qualités

purement artistiques, notamment celui consacré au chef d'orchestre Sergiu Celibidache, et un autre au naufrage du *Ferry-Estonia* en 1994, dans la Baltique.

Les chaînes de télévision restent les principaux banquiers du documentaire

La 8^e édition de Vue sur les docs, du 16 au 21 juin à Marseille, a témoigné du succès grandissant que rencontre ce genre cinématographique. En France, France 3, La Cinquième et Arte sont les premiers investisseurs dans ce secteur

MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

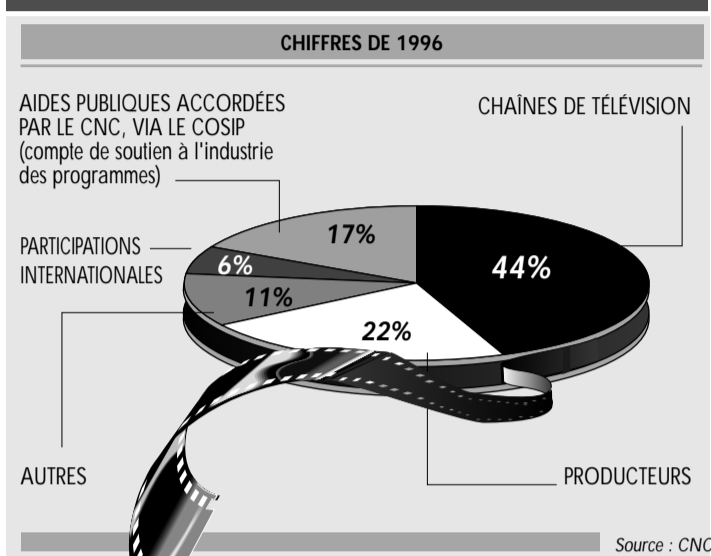
La multiplication des nouvelles chaînes thématiques et l'explosion des bouquets numériques vont-elles considérablement renforcer l'industrie des documentaires ? Tel était l'un des débats abordés au cours du marché Sunny Side of the Doc qui s'est déroulé, parallèlement au 8^e festival international du cinéma documentaire, Vue sur les docs, à Marseille du 16 au 21 juin. « Il y a dix ans, les chaînes de télévision ne diffusaient pratiquement aucun documentaire. Ce type de programme résultait d'un combat engagé, rebelle, voire libertaire, et son mode de diffusion restait très confidentiel, réservé à quelques salles d'art et d'essai et à de petits festivals », se souvient Yves Jeanneau, des Films d'ici. Aujourd'hui, les documentaires sont très prisés par les chaînes. Ainsi, France 3, qui en reste le principal financier, compte en programmer plusieurs fois dans l'année, en début de soirée, en lieu et place d'un film ou d'une fiction. Signe que ce genre a réussi à séduire un public croissant.

Sur les 1 200 heures de documentaires qui ont reçu l'an dernier des aides du Centre national du cinéma (CNC) pour boucler leur budget, les chaînes du câble et du satellite, comme Planète ou Paris Première, en ont commandé 95 heures. C'est encore modeste, même si ce score

s'inscrit en forte hausse par rapport aux années précédentes. L'arrivée de nouvelles chaînes spécialisées uniquement dans les documentaires comme Odyssee (filiale de TF 1), qui concurrence désormais Planète (dans le giron de Canal Plus), donnera certes un peu d'oxygène au marché. « Pour l'instant, concède Gérard Carreyrou, président d'Odyssee, nous achetons simplement des programmes, mais, dès 1998, nous démarrerons une politique de coproductions, en nous appuyant notamment sur le réservoir que constitue l'équipe rédactionnelle de TF 1. » Mais « l'accès à un véritable second marché des programmes [après leur simple diffusion sur les chaînes hertziennes] pour les producteurs est assez mythique, puisque, très souvent, les droits sont gelés », se plaignent nombre de producteurs de documentaires indépendants. « Quand nous coproduisons un documentaire avec France 2, TPS, le bouquet numérique dont la chaîne publique est actionnaire, en conserve les droits exclusifs pendant deux ans », poursuit Yves Jeanneau.

« L'une des hantises des producteurs de documentaires qui défendent une ligne éditoriale proche du cinéma d'auteur, c'est l'arrivée à l'échelle planétaire de diffuseurs comme l'américain Discovery, qui considèrent les documentaires comme un produit comme un autre adaptable à toutes les régions du globe, quitte à

Le financement de la production des documentaires



réformer les programmes en fonction des besoins de chaque chaîne », souligne le producteur canadien Eric Michel, de l'Office national du film canadien. Toutefois, une chaîne réputée comme la BBC, l'un des principaux producteurs de documentaires, a conclu des accords de partenariat d'un montant record avec Discovery (750 millions de dollars pour cinq ans). Pour Nicholas Fraser, en charge des documentaires indépendants et étrangers à la

BBC, « le renouveau du documentaire en Grande-Bretagne est né avec Channel 4 en 1982, non pas avec une tradition de cinéaste comme en France, mais grâce à des journalistes d'investigation ». Le problème des producteurs français, à ses yeux, est de « rassembler de complexes coproductions, alors que les chaînes comme la BBC ou Channel 4 arrivent à financer jusqu'à 100 % des documentaires ».

En France, ce sont toujours les

La diffusion en 1996

DIFFUSEURS	NOMBRE DE TITRES	DURÉE EN HEURES
FRANCE 3	154	189
LA CINQUIÈME	118	333
ARTE	173	171
CANAL +	96	78
FRANCE 2	64	78
TOTAL CABLE	85	99
FRANCE 3 RÉGIONS	75	69
TV LOCALES	111	98
TF1	15	34
AUTRES DIFFUSEURS (salles de cinéma, ...)	35	38
TOTAL	926	1 187

Source : CNC

chaînes hertziennes qui jouent un rôle prédominant dans l'économie des documentaires : avec 117 millions de francs, France 3 est restée en 1996 le principal investisseur dans le secteur. Suivie de peu par La Cinquième et Arte. Dans les statistiques du CNC, le poids financier des chaînes locales et des stations régionales de France 3 semble artificiellement important. En fait, certains producteurs, pour avoir accès plus facilement aux aides du CNC,

font appel à ces chaînes locales, qui proposent des apports en industrie (montage, par exemple), et non en cash. Cette pratique, qui fausse le jeu de la concurrence « devrait être revue », selon Laurence de Rosière, directrice de production d'Inter-scoop, l'une des sociétés fédérées au sein d'un groupement d'indépendants baptisé Doc and Co. Pour elle, l'un des problèmes cruciaux des petits producteurs, c'est « de ne pas avoir les reins assez solides en trésorerie, ce qui fait qu'un film finance le suivant, le temps que les subventions promises arrivent ».

Pourtant, les prétendants sont légion. « Nous recevons environ deux mille propositions de documentaires chaque année », affirme Nicolas Petitjean, responsable de l'unité de programmes documentaires de France 2, qui a réussi, malgré les économies imposées au service public, à augmenter son budget cette année. Son homologue de France 3, Patricia Boutinard-Rouelle, affirme que « les relations entre chaînes, producteurs et auteurs se sont nettement améliorées ». Son combat vise surtout à « éviter de "ghettoiser" les documentaires ». Et donc à faciliter leur exportation grandissante. Aujourd'hui, ce sont les séries animées qui se vendent le mieux à l'étranger, sans doute parce qu'il est facile de doubler les lions...

Nicole Vulser

Serge Celibidache rend hommage au maestro que fut son père

ACTUALITÉ OBLIGE, ce pourrait être un sujet de philosophie pour les jeunes candidats au bac : « Qu'est-ce que la réalité ? » « Qu'est-ce qu'un documentaire ? » La meilleure manière de réviser serait de faire un séjour à Vue sur les docs, du 16 au 21 juin, l'un des trois grands rendez-vous annuels consacrés au cinéma documentaire, avec ceux du Centre Pompidou et de Lussas (Ardèche).

Les films y sont parfois réalistes, mais ne se veulent surtout pas « du côté sentimental-lyrico-reportage, car il n'y a que ça à la télé ! », commente Freddy Buache, ancien directeur de la Cinéma-thèque suisse, membre du comité de sélection. « Le documentaire d'illustration ne m'intéresse pas. A quoi bon faire un festival si c'est pour montrer ce qu'on voit sur les chaînes ? », ponctue Brigitte Ru-

bio, directrice de Vue sur les docs. Adieu, donc, à la pseudo-réalité, telle que les reportages télé la construisent à coup de propos convenus et d'images sans surprise sur les pauvres, les exclus, les victimes... La vie est ailleurs. Elle s'amuse à surgir dans les films les plus subjectifs. Et quoi de moins objectif que l'hymne au chef d'orchestre Sergiu Celibidache réalisé par son propre fils ?

UN DON TOTAL À LA VIE

Le Jardin de Celibidache, qui devrait sortir en salle à l'automne, est une affaire de famille. Financé, réalisé, produit par elle, le film n'est pas la biographie rigoureuse qu'un chercheur pourrait reconstruire. Serge, le fils, n'a pas osé tailler dans les propos de son père, décédé en août 1996. Le film est trop long (2 h 25). C'est son

principal défaut. Mais quel portrait de ce *maestro* exceptionnel !

Quelle chance de pouvoir assister aux répétitions du *Requiem* de Mozart, de profiter des explications de Celibidache sur l'œuvre, d'entendre le chef exposer ses convictions musicales. Au cours du travail méticuleux qu'il impose à la Philharmonie de Munich pour préparer l'interprétation de la *Symphonie n° 9* de Bruckner, il ne donne jamais d'indications purement techniques. Il n'attend pas un supplément de virtuosité, mais un don total à la musique, à la vie. Alors, il exténue ses musiciens, tout comme il épuise ses élèves, jusqu'à ce qu'ils trouvent en eux-mêmes une profondeur jamais atteinte. Une nouvelle réalité.

Un naufrage, des centaines de personnes avalées par les eaux noires de la nuit Baltique : le désastre bien réel du ferry *Estonia*, qui sombra entre Tallinn et Stockholm en 1994, a inspiré un film anti-factuel au réalisateur estonien Mark Soosaar. Pas une seule image d'archives du drame ne figure dans *Le Désastre du naufrage de l'Estonia*, alors que la beauté du parcours du ferry, entre les îles boisées de la Baltique, est omniprésente. « Dans un pays de la taille de l'Estonie, ces 852 morts ont provoqué un choc. Presque tout le monde avait emprunté une fois la ligne Tallinn-Stockholm et, cette nuit-là, beaucoup ont perdu un proche », explique Mark Soosaar, dont la propre mère a péri.

Plusieurs livres ont été publiés en Estonie sur le drame, dont le réalisateur a choisi d'étudier la perception subjective. En attendant l'enquête qui permettrait au pays de comprendre les raisons de l'accident, le champ est libre pour l'imagination et les hypothèses les plus absurdes. Alors, tel scientifique qui a perdu sa femme sait qu'elle ne reviendra plus mais l'attend quand même. Telle veuve cotoie la nuit un revenant, son mari. Tel jeune homme branché visite les « meilleurs » médiums d'Europe pour localiser ses sœurs noyées. Certains morts deviennent des figures mythiques, des intercesseurs entre le ciel et les humains, comme ces deux jumelles ou ce capitaine-adjoint qui, portés au début sur la liste des survivants, n'ont jamais réapparu. A l'écoute de ces réactions, entre mélodrame et tragédie, ce film

fantasque en dit long sur les approches modernes de la mort.

Les premières minutes de *Family Name*, de l'Américain Macky Alston, font craindre le pire. Comme s'il s'agissait de faits certains, le jeune réalisateur assène tout à trac : « Je suis gay, je suis blanc, je m'appelle Alston et je mène l'enquête sur le fait qu'il existe de nombreux Alston noirs. » On se croit embarqué dans l'une de ces recherches de racines qui font, aux Etats-Unis, du téléfilm garanti 100 % nngnan qui fera le tour du monde et, en France, du débat en béton sur identité et communautarisme...

LES TRACES DE L'ESCLAVAGE

Très vite, les pseudo-certitudes vacillent et la véritable quête commence. Macky rend visite aux Alston noirs avec lesquels il était à l'école primaire en Caroline du Nord, consulte les registres d'état-civil, scrute les liens du sang. Au terme de cette démarche, on ne

sait plus très bien qui est noir, blanc ou métis dans cette famille. Dans les ultimes secondes du film, la filiation même du réalisateur s'embranchent plus encore.

En revanche, le jeune homme a appris et compris en profondeur une question majeure de l'Amérique moderne, celle de l'esclavage. Il en perçoit les traces récentes qui impressionnent sa vie familiale. Le nom Alston est celui d'une plantation, puisque l'usage était que les esclaves portent le nom du domaine de leur maître et en changent lorsqu'ils étaient vendus à un autre. La présence de blancs et de métis s'explique par les violents que les maîtres infligeaient fréquemment aux femmes esclaves. La scène où une vieille Mme Alston, plutôt noire, accepte de parler, avec des silences et des rires gênés, de ces violents, de ce passé d'esclavage est un temps fort du film.

Catherine Bédarida

Une vaste rétrospective consacrée à Jean-Marie Straub et Danièle Huillet a été programmée

TROIS HOMMAGES d'excellente tenue ont marqué la 8^e édition de « Vue sur les docs ». Un ensemble de cinq réalisations du cinéaste canadien Jacques Godbout, auteur d'une trentaine de films et par ailleurs essayiste et romancier, présenté à l'occasion du Grand Prix de la SCAM qui lui a été décerné cette année ; quatre documentaires signés par Krzysztof Kieslowski entre 1976 et 1980, dont le percutant *Nie Wiem (Je ne sais pas, 1977)* ; enfin, et surtout, une ample rétrospective de l'œuvre de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.

L'initiative de cette rétrospective revient à Freddy Buache, l'un des fondateurs de la Cinéma-thèque suisse et membre du comité de sélection de la compétition internationale de « Vue sur les docs », qui en a confié la conception et l'animation à Louis Seguin, l'un des plus fidèles complices et des plus subtils critiques du travail de Straub et Huillet (à lire, l'éclairant recueil d'articles qu'il leur a consacrés, *Aux distractions désespérés que nous sommes...*, publié en 1991 aux éditions Ombres).

On a fortement regretté que les cinéastes, dont la présence était annoncée en fin de semaine, n'aient pu finalement se rendre au Festival, du fait de l'agression dont ils ont été victimes à leur domicile romain (*Le Monde* du 5 juin). *Machorka-Muff* (1962), *Chronique d'Anna Magdalena Bach* (1967), *Leçons d'Histoire* (1972), *Moïse et Aaron* (1974), *Amerika, rapports de classe* (1984), *Antigone* (1991)... à voir ou revoir cette œuvre d'une force inouïe élaborée sur trente-cinq ans de distance, fidèle à ses partis pris politiques et philosophiques, on mesure la singularité et la solitude de leurs auteurs au sein d'une industrie qui récuse la durée et exalte l'artifice. Dans le sillage d'un Robert Bresson, mais résolument tourné du côté de la matérialité, le cinéma de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet est une leçon de patience et requière la participation active du spectateur, contre toute idée établie que l'image engendre la passivité.

Mises en évidence entêtées, minutieuses et lumineuses d'œuvres littéraires, picturales ou musicales,

les films de Straub et Huillet approchent au plus serré, dans l'économie et la sobriété, le cœur d'une création révélée, éprouvée, par les corps. Aucun effet esthétisant, pas de bavardage ; le respect avant tout. « Ils n'exploitent pas le texte qu'ils mettent en scène, parce qu'ils savent qu'il ne leur appartient pas », souligne Louis Seguin. Ils se mettent seulement, comme Lang, à la bonne hauteur et à bonne distance, là où le divertissement n'est pas systématiquement éliminé, comme par le jeu d'une politique d'austérité, mais tenu dans l'espace de sa marge. Ils prennent leur recul et ils prennent le temps : ils sont même aujourd'hui au nombre des très rares metteurs en scène à n'être pas esclaves de la vitesse, à ne pas se laisser écraser par la poussée des accélérations. » A preuve, le bouleversant *Du jour au lendemain* (1996), présenté en clôture de cette rétrospective (samedi 21, à 15 h 30), réalisé d'après l'opéra en un acte d'Arnold Schoenberg. Une sorte de miracle.

Valérie Cadet

Mairie de Paris

FONDS DE SOUTIEN CHANSON-VARIÉTÉS-ARTS

CASINO DE PARIS et L.A. PRODUCTIONS PRÉSENTENT

Chantal Goya

au CASINO DE PARIS à partir du 22 novembre 1997

Le Grenier aux Trésors

Le nouveau spectacle de Jean-Jacques Debout

Locations : Casino de Paris : 01 49 95 99 99

Agences, FNAC, Virgin Megastore, Galeries Lafayette.

CASINO DE PARIS

La Foire de Bâle s'est achevée sur un bilan en demi-teinte

Elle a témoigné pourtant d'un renouveau d'intérêt pour les jeunes artistes

La Foire de Bâle s'est achevée mercredi 18 juin sur un bilan mitigé. Certains vendeurs avaient de quoi exulter, d'autres dénonçaient un choix

qualitatif trop vaste qui finit par nuire aux affaires. Une bonne nouvelle cependant : les œuvres d'artistes jeunes se sont vendues au-

delà des espérances. Les Allemands et les Nord-Américains ont répondu massivement présent à ce grand rendez-vous.

BÂLE

de notre envoyé spécial

L'humeur des deux cent soixante-trois marchands de tableaux présents à la Foire de Bâle, qui s'est achevée mercredi 18 juin, était souvent très contrastée. Si Thaddaeus Ropac était aux anges dans un stand complètement dévalisé, si Waddington exultait dès le soir du vernissage en voyant ses Picasso s'envoler les uns après les autres (on estime le montant de ses ventes à environ 5 millions de dollars pour le seul premier jour), d'autres galeristes prestigieux faisaient triste mine. L'un d'eux, perplexe, énonçait même un paradoxe : « Trop de qualités nuit aux affaires. Les clients hésitent. Ils ont ici littéralement l'embaras du choix. Quelqu'un était intéressé par mon Kupka. Mais il a finalement fait son achat chez Jan Krugier... » C'est que, à la Foire de Bâle, on achète souvent moins un tableau qu'un pedigree, et que, dans l'esprit du collectionneur, une œuvre gagnera à porter l'estampille de la galerie Beyeler, par exemple, plutôt que de provenir de chez Tartempion. Une consolation toutefois : dès qu'un marchand vend, son premier réflexe est d'aller faire ses emplettes chez ses confrères. Certains tableaux voyagent de stand en stand toute la semaine, trouvant parfois chez l'un le collectionneur privé qui l'aurait négligé chez l'autre.

On attendait les Allemands. Ils ont été peu nombreux, hormis quelques conservateurs chargés de la gestion de collection de quelques grandes institutions d'outre-Rhin. Les Américains, attirés par la conjonction de la Foire de Bâle avec la Biennale de Venise et la Documenta de Kassel, étaient bien présents, mais peu dépensiers. Des représentants des musées cana-

diens ont aussi fait le voyage et pris des contacts. Car pour les œuvres majeures, coûteuses et destinées par leur format à des institutions, les tractations seront longues et s'étaleront sur plusieurs mois après la clôture de la Foire.

En attendant, les calculettes surchauffent et les marchands jonglent avec les équivalences en dollars et en francs suisses. Sans compter les ristournes. Rares sont en effet les acheteurs qui ne réclament pas un rabais. Le marchand, prudent, a fixé son prix en conséquence. Mais pas trop haut : une estimation démentielle fait fuir le client avant même qu'aient pu s'entamer des négociations. Une célèbre galerie parisienne en a fait l'amère expérience : ses tableaux étaient annoncés à des prix que les amateurs ont jugés prohibitifs. Autant dire que les marges sont serrées et que les collectionneurs prennent goût au jeu, non sans un certain sadisme : « L'un d'eux, confie un galeriste, a mené tout un après-midi un marchandage digne d'un souk et nous a plantés là sans

donner de réponse définitive. Il a fini par rappeler le soir, depuis l'aéroport, pour confirmer l'achat. Ils jouent avec nous comme le chat avec la souris. »

« LA CONFIANCE REVIENT »

Donc, les affaires furent mitigées. De l'aveu de Pierre Hubert, un galeriste genevois, responsable de la Foire, « 60 % au moins des galeries présentes ici couvrent à peine leurs frais, et encore... Mais participer à Bâle est un investissement à long terme. C'est prendre sur le budget de communication d'une année et c'est beaucoup plus efficace que de dépenser son argent à placer de la publicité dans la presse... » C'est aussi l'opinion de la galeriste Evelyn Canus, installée à La Collesur-Loup, près de Nice : « La presse nationale néglige complètement les galeries de province. Elle ne se souvient de notre existence que pour nous envoyer ses tarifs publicitaires. Notre participation à Bâle nous fait connaître des professionnels, ravive la confiance de nos collectionneurs et génère des ventes sur les six mois

qui suivent. » Son exposition de Dominique Figarella, une jeune artiste aux œuvres sans concession, a eu beaucoup de succès. Le bilan est donc positif, dans ce cas.

Il l'est aussi pour Anne Lahumière. Si les artistes historiques qu'elle présentait, comme Vasarely ou Jean Leppin, ont été boudés des amateurs, elle a vendu « les jeunes, les jeunes, les jeunes. Et les jeunes sont français, chez moi. Comme quoi la subvention du ministère de la culture sert à quelque chose ». Cette subvention décidée en 1995 profite aux galeries françaises qui consacrent au moins la moitié de leur stand à des artistes vivants, français ou résidant en France. Elle finance la moitié du prix du stand. Chez Pierre Hubert, 80 % des ventes réalisées concernent aussi les jeunes, et particulièrement ceux qui utilisent la photographie. Il a ainsi complètement liquidé ce qui lui restait de l'exposition de Mariko Mori, qu'il avait présenté dans la section « statement » en 1996, et vendu presque toute l'exposition de cette année, consacrée à John Tremblay. « En tout, ce sont quarante-cinq pièces qui sont parties. Quarante-cinq petites, mais cela veut dire que quarante-cinq personnes ont mis la main au portefeuille. Et des particuliers pour la plupart. Les gens ont à nouveau envie de collectionner et d'acheter les artistes de leur génération. Voici quatre ans, ils ne voulaient même pas venir à la Foire. La confiance revient. »

Un intérêt dont témoigne un curieux baromètre : le catalogue de la Foire, tiré à 9 000 exemplaires, épuisé trois jours avant la fermeture. Un phénomène jamais vu par les organisateurs.

Harry Bellet

Jacques Charrier réplique à Brigitte Bardot

L'ancien époux de la star sort du silence pour défendre son passé mis en cause dans « Initiales B. B. »

CETTE FOIS, le berger a répondu à la bergère. Le taciturne Jacques Charrier, l'ex-jeune premier du cinéma français, héros des *Tricheurs* de Marcel Carné, producteur audacieux et aujourd'hui artiste peintre, est sorti de son silence pour répliquer à celle qui fut sa fugitive épouse, la starlette aux lèvres boudées, idole des hommes et des animaux, et que l'humanité presque entière, jadis, lui envia. Aux *Initiales B. B.*, les fracassants Mémoires de Brigitte Bardot parus chez Grasset en septembre 1996, il oppose sa version des faits : *Ma réponse à Brigitte Bardot*.

A chacun ses confessions, somme toute. Dans *Initiales B. B.*, Bardot ne se montre pas sous son meilleur jour. Elle y dit tout le mal qu'elle pense du monde en général (où les mosquées et les minarets ont remplacé « les clochers de nos villages abandonnés », où partout s'exhibe « une telle dégradation des mœurs »), et de certains hommes en particulier. Parmi eux, Jacques Charrier, le deuxième de ses ex-époux, et Nicolas, leur fils. En 80 pages sur 560, l'un et l'autre en prennent pour leur grade. Le premier apparaît profiteur, autoritaire, raté, égoïste, bref, « bourgeois jusqu'au trougnard ». Quant à Nicolas, « fœtus informe », elle aurait tout fait pour s'en débarrasser. Mais il est né. « Quand ma conscience revenue me permet de comprendre que c'était bien mon bébé qui nageait doucement sur moi, je me mis à hurler, suppliant qu'on me l'enlève, je l'avais porté neuf mois de cauchemar, je ne voulais plus le voir ! » Et elle aurait préféré « accoucher d'un chien ».

Jacques Charrier n'est pas du genre à faire du bruit. En trente-sept ans, depuis la naissance de leur fils, il n'a jamais fait une allusion publique à sa passion de jeunesse pour Brigitte Bardot. Cette fois, il a jugé nécessaire d'écrire, la justice ne lui ayant pas donné gain de cause – à la parution du livre, il avait demandé la suppression des 80 pages en question et n'a obtenu que 150 000 francs de dommages et intérêts. Entre-temps, le brûlot de la mémorialiste faisait son chemin : meilleure vente de l'année des éditions Grasset, il atteignait les 500 000 exemplaires vendus. Le mal était fait. « Je n'avais plus que cette solution, explique Jacques Charrier. Je l'ai fait pour mes enfants, pour rétablir la vérité. Si je pouvais me concentrer sur ma peinture, je vous assure que je me passerais volontiers de ce genre de publicité. » Michel Lafon, l'éditeur des « coups », espère malgré tout en vendre 100 000 exemplaires.

Jacques Charrier est très calme. Brigitte, il ne lui en veut pas. Il veut dire qu'ils se sont aimés et que Nicolas, elle s'était réjouie de le voir naître. Et en passant, il évoque les « penchants idéologiques » de B. B. en rappelant la seule chose qu'elle lui avait transmise de l'héritage de ses parents : la bibliothèque paternelle, qui comprenait, outre des écrits sur Goebbels ou Goering, un exemplaire dédicacé de *Mein Kampf* par Adolf Hitler. Brigitte Bardot a assigné en référé Jacques Charrier et son éditeur pour interdire le livre. Le 10 juin, elle a été déboutée de sa demande.

Marion Van Renterghem

★ *Ma réponse à Brigitte Bardot*, de Jacques Charrier. Michel Lafon, 344 p., 125 F.

Les marchands de Venise

Les bons esprits vouent aux gémonies les foires d'art et les marchands pour porter aux nues les projets culturels apparemment désintéressés, comme la Biennale de Venise ou la Documenta de Kassel. Hélas les galeristes ne respectent rien et les meilleures affaires de la Foire de Bâle se sont traitées à Venise : tous les grands de la profession qui avaient un artiste représenté à Venise se sont rués sur la lagune pour marquer leur territoire. Et chacun de susurrer, lors de dîners privés organisés pour l'occasion, les montants auxquels un collectionneur intéressé pouvait décrocher l'œuvre convoitée. On a même vu des assistants de grandes galeries monter la garde devant les œuvres en question pour éviter les interférences (l'achat direct auprès de l'artiste, par exemple), et ne pas manquer le chaland. Lequel s'est bien souvent laissé tenté : les marchands présents à Bâle, mais qui n'avaient pas de poulailler à Venise, faisaient grise mine devant les portefeuilles vides des amateurs, qui avaient tout dépensé en Italie avant de visiter la Suisse.

La qualité d'égarément d'Aaron Jay Kernis

JOHANNES BRAHMS : Ouverture pour une fête académique ; Première Symphonie. AARON JAY KERNIS : Colored Fields. Orchestre national des Pays de la Loire, Hubert Soudan (direction). SALLE PLEYEL, le 17 juin. 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. Prochain concert : vendredi 20 juin, à 20 h 30. Œuvres d'Aaron Jay Kernis, Guillaume Connesson, Jean-François Zygel, Gustav Mahler, Anthony Girard, Olivier Messiaen, Pascal Zavarro, Thierry Escaich par l'Ensemble Phoenix. Tél. : 01-43-22-96-01 (Phoenix) et 01-45-61-53-00 (Pleyel).

Fondée en 1991 par le compositeur Marcel Landowski, l'association Musique nouvelle en liberté favorise la diffusion des œuvres contemporaines hors des cercles spécialisés en soutenant les organisateurs qui entreprennent de panacher dans un

même programme créations et pièces du répertoire. Cela ne suffisait pas.

Depuis 1994, Musique nouvelle en liberté organise un festival, les Paris de la musique, censé offrir sans exclusivité esthétique une approche des tendances actuelles au sein d'une vaste prise en compte des œuvres du passé. Sa deuxième édition, qui doit se dérouler à la Salle Pleyel du 14 au 22 novembre, vient d'être présentée par Marcel Landowski sous le signe de la « réconciliation ». Très virulent à l'égard de ceux qui mènent un « combat d'esprit totalitaire de rupture et de mépris », l'octogénaire chancelier de l'Institut de France a rappelé que, sur un plan artistique, « la mort par étouffement » avait été pratiquée dans les années 20 pour protéger les conservateurs, et à partir des années 60 pour légitimer l'avant-garde.

Un tel sort n'attend vraisemblablement pas Aaron Jay Kernis, même en cas de ces-

sation des activités de Musique nouvelle en liberté ! Judicieusement choisi pour illustrer l'idéal de l'association – dans un cadre étendu à la commémoration du centenaire de la mort de Brahms par l'Orchestre national des Pays de la Loire – cet Américain né en 1960 ne saurait en effet être taxé d'extrémisme. Sa musique à l'assise tonale manie avec art consonance et dissonance sans jamais verser dans le compromis ni figurer un artifice de... réconciliation.

Son concerto pour cor anglais, *Colored Fields* (1994) va bien au-delà, par exemple, des apparences hédonistes que lui confèrent initialement l'expression très pastorale du soliste (l'élégant Christophe Grindel) et le raffinement d'esthète distillé par l'orchestre. L'image conventionnelle d'un peintre délicat évoluant dans un décor de tulle illusion (cordes dédoublées de part et d'autre de la scène) ne tient pas

longtemps. Kernis la brouille par l'infiltration graduée d'éléments surnois, invitant ainsi à s'intéresser davantage à l'orchestre qu'au soliste. Là réside l'essentiel – mille fugitives ambiguïtés – de son œuvre. On oublie alors la dramaturgie sommaire et le goût éclectique (entre le brillant de Stravinsky et le trouble de Chostakovitch) dommageables à l'ensemble pour ne retenir que la qualité d'égarément entrevue dans le style encore inabouti du compositeur. Qu'en bon créateur des années 90, il pratique le décloisonnement à tout-va (comme dans la finale *Hymns and Tablets*, traversé par une mélodie hébraïque) ou qu'en digne héritier de Leonard Bernstein, il s'enivre de rythmes déhanchés (comme dans le second mouvement *Pandora Dance*), Kernis se ménage toujours un espace de projection personnelle.

Pierre Gervasoni

Moriba Koïta, un griot malien dans la ville

LAVOIR MODERNE PARISIEN, 35, rue Léon, Paris 18e. M° Marcadet-Poissonniers. Tél. : 01-42-52-09-14. Les 21 et 28 juin à 22 h 30. Prix : 50 F (trois spectacles – théâtre, danse, musique –, début à 20 heures).

Depuis que les griots ont porté le chant mandingue sur les scènes du monde, la kora – popularisée par le Guinéen Mory Kanté –, le balafon, les percussions djembé et tama, sont devenus familiers au public occidental, converti aux rythmes et musiques du continent africain. Le

n'goni, petit luth fait d'une caisse en bois de manguier sur laquelle est tendue une peau de vache, ne bénéficie pas de la même (relative) notoriété. Depuis son apparition dans les orchestres de la cour royale malienne au XII^e siècle, cet instrument a pourtant traversé les âges, accompagnant les récits épiques et servant de fil musical à moult louanges ou déclamations de généalogies, avant de se retrouver lui aussi à côtoyer des instruments électriques. A l'origine conçu avec trois cordes, il en possède aujourd'hui parfois sept, mais c'est le plus souvent sur quatre que courent les doigts des griots. Au cours de sa longue histoire, le n'goni connut ses légendes, tel Banzoumana Sissoko, musicien aveugle dont on raconte qu'il jouait sans toucher les cordes. Il a aujourd'hui ses virtuoses, comme Basekou Kouyaté, découvert aux côtés du koraïste Toumani Diabaté (CD *Djélika / Hannibal*) ou Moriba Koïta, installé à Paris depuis 1993.

A l'occasion de la sortie de son nouveau disque, *Sorotoumou* (Cobalt), Moriba Koïta se produit actuellement en solo dans un mini-concert (30 minutes) au Lavoir moderne parisien, au cours d'une

soirée qui propose également du théâtre (*Elle (s) d'Isles*, d'Aimé Césaire et Saint-John Perse, mise en scène d'Yves Collet) et de la danse (Kettly Noël, danseuse et chorégraphe haïtienne). Affable et paisible, Moriba Koïta égrène des mélodies rêveuses ou rythmées par le claquement des ongles sur le bois. Il raconte l'histoire de la vache, « l'animal domestique le plus avantageux parce qu'elle met au monde le bœuf, procure chair, lait et engrais », évoque son village, Kenenkou, situé à 55 kilomètres de Bamako, et les conseils de son père. Auprès de lui, Moriba Koïta apprend les rudiments du n'goni. « Quand j'ai eu fini le cycle primaire, il m'a dit : "Maintenant, tu vas suivre mon école : le n'goni". »

UNE APPROCHE NOVATRICE

Après les travaux des champs, le soir, le petit Moriba s'initie aux subtilités de l'instrument et mémorise les hauts faits de ses ancêtres. Il délaie complètement le tamani, un tambour d'aisselle qui ne le quittait jamais (« Je me couchais et me levais avec lui ») pour se consacrer désormais uniquement à l'instrument de prédilection des griots de sa région. Maîtrisant parfaitement aussi

bien le n'goni ba (basse) que le n'goni m'cin (aigu), Moriba Koïta est bientôt repéré par les fonctionnaires du ministère des arts et de la culture. Il intègre l'ensemble instrumental du Mali, où il restera pendant douze ans. Première formation créée par le gouvernement après l'indépendance pour redonner sa place à la musique nationale, cet orchestre avait une approche moderne de la tradition, organisant une fusion idéale entre les musiques de différentes ethnies. En son sein, Moriba Koïta se découvre un penchant pour une approche novatrice de son instrument fétiche. Sa dextérité et son inventivité vont bientôt faire de lui un des joueurs de n'goni les plus sollicités. Salif Keita, Kassé Mady Diabaté, Amy Koïta, Tata Bambo Kouyaté, Cheick Tidiane Seck, ses compatriotes les plus célèbres, le sollicitent, mais aussi Mory Kanté, Manu Dibango ou Nayanka Bell.

Comme beaucoup d'autres, Moriba Koïta a préféré le chemin de l'exil à une vie de plus en plus aléatoire au Mali, où l'art du griot n'est plus aussi rémunérateur qu'il le fut. S'il ne néglige aucun mariage, aucune fête dans un foyer en banlieue parisienne, s'il n'oublie jamais qu'il

est le descendant d'une grande famille de griots, Moriba Koïta se sent totalement une âme d'artiste. Il a fondé à Paris le grand ensemble mandingue Mandé Foli et se dit prêt à toutes les aventures musicales, avec, précise-t-il, pour suivre son chemin, un seul proverbe en tête : le n'goni.

Patrick Labesse

★ *Sorotoumou/Cobalt*, 1 CD Médiodie.

CERTAINS DIMANCHES VOUS VIDENT LES POCHEES, COMBIEN VOUS REMPLISSENT L'ESPRIT ?



Voyage au Temps des Impressionnistes
Parcours-spectacle au Château d'Auvers, à Auvers-sur-Oise
Entrée 55 F. Renseignements : 01.34.48.48.50
Un parcours spectacle conc. et réalisé par J. S. Brié avec le soutien du Conseil Général de Val-d'Oise

L'écume des pages
L'écume des pages
Saint-Germain-des-Prés accueillera
Bruno HEITZ
et
Lionel KOECHLIN
le samedi 21 juin
à partir de 15 heures
L'écume des pages
174, Bd Saint-Germain, Paris 6e
01.45.48.54.48

Forsythe de retour à Paris

Au Châtelet, le chorégraphe américain présente deux programmes



ENFIN, FORSYTHE. Peut-être trop tard dans la saison, mais tant attendu avec ses ballets-concepts, ses concepts-décors, et sa danse coercitive, prise entre tangente et vertige. Ce chorégraphe est un mathématicien de l'espace, un géomètre des corps. Le chaos, d'accord, mais organisé au millimètre près. Sa compagnie, le Ballet de Francfort, vient avec une reprise, *The Loss of Small Detail*, et une création, *Sleepers Guts*, qu'il présente comme « un travail avec le Ballet de Francfort » : chacun des dix danseurs a, en effet, apporté sa contribution. Jacopo Godani a chorégraphié la troisième partie, Stephen Galloway a réalisé les cos-

tumes, Dana Caspersen a écrit les textes qu'elle récite avec sa voix monocorde et superbe. Boulot d'équipe. William Forsythe avance dans l'idée même de ce que pourrait être une compagnie. Avec toujours Thom Willems, accompagné de Joel Ryan, à la musique. Suffisamment fort pour quitter les festivals du Sud toutes affaires cessantes.

★ **Théâtre du Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris 1^{er} • M^o Châtelet. 1^{er} programme : 20 h 30, du 20 au 25 juin ; 17 heures, le 22. 2^e programme : du 29 juin au 4 juillet. Tél. : 01-40-28-28-40. De 50 F à 190 F.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Arts plastiques

Cour Saint-Pierre

La Cour Saint-Pierre est une allée fleurie avec chats, chiens, enfants et artistes. Accompagnés par l'Harmonie Des Vents dans la plaine, des plasticiens, des photographes, des sculpteurs exposeront leurs œuvres. Une manière différente de concevoir la Fête de la musique. Parmi les exposants, on remarque Gérard Omez, Rémi Nicolas, Philippe Nouail, Emilie Rouault, Fivel, et beaucoup d'autres.

Cour Saint-Pierre, 47 bis, avenue de Clichy, Paris 17^e.

M^o La Fourche. De 12 heures à 19 heures, les 20, 21 et 22. Tél. : 01-43-87-30-82.

Ensemble Phoenix

Zygel, Zavaro, Escaich, Connesson, Girard : la jeune garde de la musique contemporaine tonale en France regroupe des compositeurs aux talents divers regroupés sous la bannière « Nouvelle musique ». Certains sont des polémistes un peu « courts », à l'occasion des critiques musicaux tellement béats devant leurs maîtres qu'ils en oublient toute mesure. Ce sont en tout cas des musiciens qu'il faut aller écouter pour se forger une opinion.

Kernis : *Air, Musica Celestis*. Zavaro : *Portrait*. Zygel : *Grounds*. Escaich : *Variations gothiques*. Connesson : *Les Rapaces*. Girard : *Mouvement n° 2*. Messiaen : *Le Merle roi*. *Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8^e. M^o Termes. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-61-53-00.*

Meiway
Toujours très en forme sur scène, ce chanteur ivorien revendique l'invention d'un genre : le *zoblazo*. En fait une musique fortement

influencée par le soukous zairois, qui a pour originalité de se danser en agitant frénétiquement un mouchoir. Au cours de cette soirée ouverte par le groupe antillais C'Kans, Meiway présentera son nouvel album *Les Génies vous parlent* (Lusafrica). *New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10^e. M^o Château-d'Eau. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

Compagnie Blanca Li

La danseuse et chorégraphe andalouse Blanca Li interprète, avec sept autres danseuses comédiennes, sa récente composition *Stress (Pète pas les plombs)*, inspirée par les dépressions provoquées par la vie en milieu urbain. Ce spectacle énergétique, dans lequel sont notamment détournés de leur usage habituel des objets urbains et familiers, sur une musique de Tao Gutierrez et Cristina Hernandez, a été créé en janvier au Théâtre Jean Vilar de Suresnes. *Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11^e. M^o Bastille, Voltaire. 21 heures, les 20, 21, 24, 25, 26, 27 et 28 ; 17 heures, les 22 et 29. Tél. : 01-43-57-42-14. 100 F.*
Elisabeth Disdier
Vol plané, la pièce de la chorégraphe Elisabeth Disdier, est inspiré de *Vol de sucettes*, un livre de Vincent Ravalec. Véronique Rousseau, danseuse contemporaine, ne se laisse pas impressionner par Steevy Gustave et Jean-Claude Pambe-Wayack, excellents rappeurs. Les équilibres risqués du hip-hop dessinent les lignes brisées de ses vies en sursis. *Dix-Huit Théâtre, 16, rue Georgette-Agutte, Paris 18^e. M^o Guy-Môquet. 20 h 30, les 20 et 21. Tél. : 01-42-26-47-47. De 80 F à 120 F.*

RÉGIONS

Une sélection musique classique, danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

BORDEAUX

Eugène Onéguine
de Tchaïkovski. Jason Howard (Onéguine), Mireille Delunsch (Tatiana), Hanna Schaer (Larina), ballet et chœur de l'Opéra de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Louis Langrée (direction), Nicolas Joël (mise en scène), Andrée Renard (chorégraphie). *Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 15 heures, le 22. Tél. : 05-56-48-58-54. De 40 F à 320 F.*

DIJON

Orchestre national d'Île-de-France
Brahms : *Concerto pour violon et orchestre*. Schubert : *Symphonie n° 9 « La Grande »*. Evgueni Bushkov (violin), Jacques Mercier (direction). *Grand Théâtre, place du Théâtre, 21 Dijon. 20 h 30, le 26. Tél. : 03-80-30-61-00. De 90 F à 160 F.*

DIVONNE-LES-BAINS

Christian Zacharias, Marie-Luise Hinrichs (piano à quatre mains)
Schubert : *Polonaises D 599 et D 824, Di-vertissement à la hongroise D 818, Fantaisie D 940*. *Théâtre du casino, 01 Divonne-les-Bains. 20 heures, le 22. Tél. : 04-50-40-34-34. De 180 F à 240 F.*

LILLE

Orchestre national de Lille
Mahler : *Le Chant de la Terre*. Zhang Qiu Lin (mezzo-soprano), Stefan Margita (ténor), Jean-Claude Casadesus (direction).

Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, le 23. Tél. : 03-20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

François-René Duchable (piano)

Beethoven : *Sonate pour piano op. 109*. Chopin : *Scherzos, Berceuse*. Liszt : *Études d'exécution transcendante*. *Bergerie, 36 Nohant. 21 heures, le 27. Tél. : 02-54-48-22-64. 200 F.*

PARÇAY-MESLAY

Elena Brilova (soprano), Irina Romischevskaia (mezzo-soprano), Alexei Martinov (ténor), Victor Tretiakov (violin), Alexander Melnikov (piano)

Chostakovitch : *De la poésie populaire juive, extraits, Préludes et fugues*. Prokofiev : *Sonate pour violon et piano op. 80*. *Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 21 heures, le 21. Tél. : 02-47-05-37-87. De 60 F à 220 F.*

Régis Pasquier (violin), Roland Pidoux (violoncelle), Jean-Claude Penneret (piano)
Tchaïkovski : *Trio pour piano, violon et violoncelle « A la mémoire d'un grand*

artiste ». Prokofiev : *Sonate pour violon et piano op. 94*. *Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 11 heures, le 22. Tél. : 02-47-05-37-87. De 60 F à 220 F.*
Xavier Phillips (violoncelle), Hüseyn Sermet (piano)
Prokofiev : *Sonate pour violoncelle et piano op. 119, Etude pour piano n° 2, Pièces pour piano op. 52*. Moussorgski : *Les Tableaux d'une exposition*. *Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 15 heures, le 22. Tél. : 02-47-05-37-87. De 60 F à 220 F.*
Victor Tretiakov (violin), Natalia Gutman (violoncelle), Elisso Virssaladze (piano)
Chostakovitch : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 67*. Tchaïkovski : *Sonate pour piano op. 37*. *Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 19 heures, le 22. Tél. : 02-47-05-37-87. De 60 F à 220 F.*

REIMS

Beethoven Académie, Voocal Collectief
Beethoven : *Cantate, Symphonie n° 9 « avec un chœur final sur l'Ode à la joie de Schiller »*. Jan Caeyers (direction). *Basilique Saint-Rémi, 53, rue Simon, 51 Reims. 19 heures, le 27. Tél. : 03-26-77-45-25.*

STRASBOURG

Don Carlos
de Verdi. Keith Ikaia Purdy (don Carlos), Ana Maria Sanchez (Elisabeth de Valois), Giorgio Giuseppe (Philippe II), Chœur Orpheus de Sofia, Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Paolo Olmi (direction), Stefano Vizioli (mise en scène), Nelly de La Pastellière (chorégraphie). *Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 19 heures, les 21 et 23. Tél. : 03-88-75-48-23. De 70 F à 300 F.*
Et les 27 et 29 juin, à la *Filature de Mulhouse*, tél. : 03-89-36-28-78.

TOULOUSE

Rigoletto
de Verdi. Paolo Gavanelli, Alain Fondary (Rigoletto), Kathleen Cassello, Yelda Kodalli (Gilda), Chœur et orchestre national du Capitole de Toulouse, Maurizio Arena (direction), Nicolas Joël (mise en scène). *Théâtre du Capitole, place du Capitole, 31 Toulouse. 15 heures, le 22 ; 20 h 30, le 24. Tél. : 05-61-22-80-22. De 110 F à 350 F.*

DANSE

ANGERS

Shantala, Jordi Savall, Montserrat Figueras
Une évocation musicale et chorégraphique. *Grand-Théâtre, 7, place du Ralliement, 49 Angers. 20 h 30, le 24. Tél. : 02-41-87-80-80. De 100 F à 150 F.*
MONTPELLIER
Mathilde Monnier
Arrêtez, arrêtons, arrête.
Studio du centre chorégraphique, les Ursulines, 34 Montpellier. 20 h 30, les 22, 24, 26, 29 et 30 juin et le 2 juillet ;

Publicité

Inrockuptibles
Béatrice Dalle
Ferrara, Jarmusch, Doillon et les autres :

Béatrice Dalle

Ferrara, Jarmusch, Doillon et les autres : entretien

John Fogerty affranchi du Creedence Clearwater Revival : **rencontre exclusive**

Dominique A fait chanter François Breut

Inrockuptibles
En kiosque

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AUTRE CHOSE À FOUTRE QU'AIMER

Film français de Carole Giacobbi, avec Hélène de Saint-Père, Michèle Moretti, Luca Vellani, Frédéric Quiring, Samy Naceri, Moussa Maaskri (55 min.). Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5^e (01-43-54-42-34) ; Le Cinéma des cinéastes, 17^e (01-53-42-40-20 +).

LA CICATRICE

Film polonais de Krzysztof Kieslowski, avec Franciszek Pieczka, Jerzy Stuhr, Mariusz Dmochowski, Jan Skotnicki, Stanislaw Igar, Michal Tarkowski (1 h 44).

VO : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; 14-Juillet Odéon, 6^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19^e (+).

LE DÉMÉNAGEMENT

Film français d'Olivier Doran, avec DanyBoon, Emmanuelle Devos, Sami Bouajila, Marine Delterme, Serge Hazanavicius, Dieudonné (1 h 30).

Gaumont les Halles, dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40 +) ; UGC Danton, dolby, 6^e ; Gaumont Ambassade, 8^e (01-43-59-19-08 +) ; UGC George-V, dolby, 8^e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9^e (01-47-70-33-88 +) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13^e (01-47-07-55-88 +) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50 +) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Miramar, dolby, 14^e (01-39-17-10-00 +) ; Gaumont Convention, dolby, 15^e (01-48-28-42-27 +) ; Pathé Wepler, dolby, 18^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19^e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20^e (01-46-36-10-96 +).

DOBERMANN (**)

Film américain de Jan Kounen, avec Vincent Cassel, Tcheky Karyo, Monica Bellucci, Antoine Basler, Dominique Bettenfeld, Romain Duris (1 h 45).

UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; Gaumont Opéra I, dolby, 2^e (01-43-12-91-40 +) ; Rex, dolby, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6^e ; UGC Odéon, dolby, 6^e ; Gaumont Marignan, dolby, 8^e (+) ; UGC Normandie, dolby, 8^e ; Paramount Opéra, dolby, 9^e (01-47-42-56-31 +) ; Majestic Bastille, dolby, 11^e (01-47-00-02-48 +) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12^e ; UGC Gobelins, dolby, 13^e ; Gaumont Alésia, dolby, 14^e (01-43-27-84-50 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14^e (+) ; Miramar, dolby, 14^e (01-39-17-10-00 +) ; Gaumont Convention, dolby, 15^e (01-48-28-42-27 +) ; Pathé Wepler, dolby, 18^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19^e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20^e (01-46-36-10-96 +).

JAMES ET LA PÊCHE GÉANTE

Dessin animé américain de Henry Selick, (1 h 20).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6^e (+) ; Gaumont Marignan, dolby, 8^e (+) ; UGC George-V, dolby, 8^e. **VF** : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; Rex, dolby, 2^e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6^e (+) ; Gaumont Marignan, dolby, 8^e (+) ; UGC George-V, dolby, 8^e ; Paramount Opéra, dolby, 9^e (01-47-42-56-31 +) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13^e (01-47-07-55-88 +) ; Gaumont Alésia, dolby, 14^e (01-43-27-84-50 +) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14^e (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15^e (+) ; Gaumont Convention, dolby, 15^e (01-48-28-42-27 +) ; Majestic Passy, dolby, 16^e (01-42-24-46-24 +) ; Pathé Wepler, dolby, 18^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19^e (+).

LA MÔME SINGE

Film américain-chinois de Xiao-Yen Wang, avec Fu Di, Fang Shu, Yang Guang, Yang Lin, Chang Hung-Mei, Wang Yang (1 h 35).

VO : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; Elysées Lincoln, 8^e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20) ; **LE SAINT**

Film américain de Phillip Noyce, avec Val Kilmer, Elizabeth Shue, Rade Serbedzija, Valery Nikolaev, Henry Goodman, Alun Armstrong (1 h 57). **VO** : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; Gaumont Opéra I, dolby, 2^e (01-43-12-91-40 +) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6^e (+) ; UGC Montparnasse, 6^e ; Gaumont Marignan, dolby, 8^e (+) ; UGC George-V, THX, dolby, 8^e ; UGC Gobelins, 13^e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15^e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16^e (01-42-24-46-24 +) ; UGC Maillot, 17^e ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19^e (+).

SMILLA

Film germano-danois de Bille August, avec Julia Ormond, Gabriel Byrne, Richard Harris, Vanessa Redgrave, Robert Loggia, Jim Broadbent (2 h).

VO : Gaumont les Halles, dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40 +) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2^e (01-47-70-33-88 +) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6^e (+) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8^e (01-43-59-19-08 +) ; UGC George-V, 8^e ; La Bastille, dolby, 11^e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, dolby, 14^e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15^e (+). (***) Film interdit aux moins de 16 ans. (+) Réserveation au 01-40-30-20-10.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE

3615 LEMONDE

ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

20 h 30, du 24 au 26. Tél. : 03-85-42-52-00. Durée : 1 h 30. De 50 F* à 150 F. **Des voix dans la maison d'Orient ou le Voyage des souvenirs**
de Corine Miret et Stéphane Olry, mise en scène de Xavier Marchand. *Les Bernardines-salle de répétitions, 45, rue d'Aubagne, 13 Marseille. 20 heures, les 21, 24, 25, 26, 27. Tél. : 04-91-24-30-40. Durée : 1 heure. 35 F* et 50 F. Dernières.*
Léonie Bathiat dite Arletty
de et par Aurore Prieto, d'après des extraits d'interviews d'Arletty. *La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les 21, 24, 26, 27 ; 17 heures, le 22 ; 19 heures, le 25. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 1 heure. 130 F* et 150 F.*

MONTPELLIER

La Maloca
avec las Diabladas, les Tikunas, les Wayuú, les Totonacas et les Guaranis. *Château d'O, 857, rue Saint-Priest, 34 Montpellier. 18 heures, les samedi, dimanche, mardi, mercredi, jeudi, vendredi. Tél. : 04-67-63-66-66. Durée : 2 heures. 20 F* et 40 F. Jusqu'au 6 juillet.*
La Baraque el Cafetin
Château d'O, 857, rue Saint-Priest, 34 Montpellier. 22 heures, du 26 au 3. Tél. : 04-67-63-66-66. Durée : 1 h 30. De 40 F* à 70 F.
Le Roi Lear
de William Shakespeare, mise en scène de Pierre Debauche. *Château d'O, 857, rue Saint-Priest, 34 Montpellier. 22 heures, le 27. Tél. : 04-67-63-66-66. Durée : 3 heures. De 40 F* à 100 F.*

NICE

Les Métamorphoses
d'Ovide, mise en scène de Christian Rist. *Centre dramatique national, promenade des Arts, 06 Nice. 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 04-93-80-52-60. Entrée libre.*

ART

ALBI

In situ in visu : Patrick Blanc
Moulins albigeois, 41, rue Porta, 81 Albi. Tél. : 05-63-77-32-13. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche et lundi de 14 heures à 18 heures. Fermé les 14 juillet et 15 août. Fermé mardi. Jusqu'au 21 septembre. Entrée libre.

In situ in visu : Valérie Jouve, Robert Millin
Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié, 81 Albi. Tél. : 05-63-49-72-72. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 28 septembre. Entrée libre.

ANDILLAC

In situ in visu : Patrick Corillon
Château-musée du Cayla, 81 Andillac. Tél. : 05-63-33-90-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 21 septembre. Entrée libre.

ARRAS
Hommage à Jean Legros (1917-1981), œuvres 1973-1981

Centre culturel Noroit, 6-9, rue des Capucins, 62 Arras. Tél. : 03-21-71-30-12. De 15 heures à 19 heures et sur rendez-vous. Fermé mardi. Jusqu'au 27 juillet. Entrée libre.

BÉTHUNE

Cinq artistes de l'abstraction : Debré, Féraud, Hartung, Miotte
Espace culturel Saint-Pry, rue Saint-Pry, 62 Bethune. Tél. : 03-21-68-40-74. Lundi, jeudi de 12 heures à 14 heures ; mercredi, samedi, dimanche de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 5 juillet. Entrée libre.

BORDEAUX

Rosa Bonheur (1822-1899)
Musée des beaux-arts - galerie des beaux-arts, place du Colonel-Raynal, 33 Bordeaux. Tél. : 05-56-10-17-49. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures ; nocturne mercredi de 21 heures à 23 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 août. 20 F.

Rafael Canogar

Arrêt sur l'Image Galerie, 13, rue Buffon, 33 Bordeaux. Tél. : 05-56-48-56-36. De 14 h 30 à 19 heures ; le matin sur rendez-vous. Fermé dimanche. Jusqu'au 30 juin. Entrée libre.

BOURGES

Antonio Segui, rétrospective de l'œuvre sur papier
Maison de la culture, place André-Malraux, 18 Bourges. Tél. : 02-48-67-06-07. De 12 heures à 19 heures ; les soirs de spectacle jusqu'à minuit. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 23 septembre. Entrée libre.

CAEN

François Stahly
Abbaye aux Dames, place Reine-Mathilde, 14 Caen. Tél. : 02-31-06-98-44. De 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 15 septembre. Entrée libre.

CASTRES

In situ in visu : Paul-Armand Gette
Centre d'art contemporain, 35, rue Chambre-de-l'Édit, 81 Castres. Tél. : 05-63-59-30-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; samedi, dimanche et lundi de 15 heures à 18 heures. Fermé les 14 juillet et 15 août. Jusqu'au 10 octobre. Entrée libre.

CHENONCEAU

Miquel Barcelo
Château, 37 Chenonceau. Tél. : 02-47-23-90-07. De 9 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 novembre. 45 F (parc et château).

COLMAR

Tal-Coat (1905-1985)
Musée d'Unterlinden, 68 Colmar. Tél. : 03-89-20-15-50. De 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 14 septembre. 30 F.

CROUTTES-VIMOUTIERS

François Stahly
Le prieuré Saint-Michel, 61 Crouttes-Vimoutiers. Tél. : 02-33-39-15-15. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi, mardi et mercredi. Jusqu'au 15 septembre. 35

PRESSE La fusion du groupe de magazines fondé il y a quarante-deux ans par Daniel Filipacchi et Franck Ténot avec l'activité presse d'Hachette a été votée, mercredi

18 juin, par les actionnaires. Pour qu'elle soit totalement acquise, il reste à connaître la décision du Conseil des marchés financiers auprès duquel Hachette a déposé

une nouvelle demande de dérogation à l'obligation d'OPA. ● UN ACTIONNAIRE minoritaire d'Hachette, habitué des procédures, a toutefois perturbé la réunion en po-

sant neuf questions, concernant notamment des prestations financières et le réseau de radio Skyrock. ● ÉDITEUR d'une centaine de magazines répartis dans vingt-huit pays, le

nouveau groupe résultant de la fusion veut accroître sa diversification internationale en implantant hors de France des titres comme *Entrevue* et *Paris-Match*.

Gérald de Roquemaurel accède à la présidence d'Hachette Filipacchi Médias

La nouvelle entité résultant de la fusion de Filipacchi Médias avec Hachette Filipacchi Presse édite cinquante et un magazines en France. La filiale presse du groupe Lagardère souhaite intensifier son développement international et prépare une édition en chinois de « Paris-Match »

DANIEL FILIPACCHI tire sa révérence. Mercredi 18 juin, les actionnaires de Filipacchi Médias ont tourné une page de l'histoire de la presse magazine en France. Côte à côte, « Roger » (Thérond), « Franck » (Ténot) et « Daniel » (Filipacchi) semblaient passer, avec la bénédiction de « Jean-Luc » (Lagardère), le relais à « Gérald » (de Roquemaurel), nouveau patron d'Hachette Filipacchi Médias. Le conseil d'administration de la nouvelle société a entériné, après l'assemblée, la démission de Daniel Filipacchi - nommé président d'honneur du groupe et qui reste *chairman* (président) des activités américaines -, et la nomina-

tion comme PDG de Gérald de Roquemaurel, ancien vice-président du groupe, descendant de Louis Hachette.

L'assemblée générale a autorisé la complexe opération de fusion des deux sociétés cousines, Hachette Filipacchi Presse et Filipacchi Médias. Jusque-là, Filipacchi Médias était détenu à 49,9 % par les Nouvelles éditions musicales modernes (NEMM), dont les deux actionnaires sont Daniel Filipacchi (60 %) et Franck Ténot (40 %). Lagardère SCA en détenait 3,7 %, le reste des actions (46,4 %) étant dans le public. Filipacchi Médias détenait en propre des journaux comme *Paris-Match*, *Pariscopes*,

Photo, etc., ainsi que le contrôle du réseau de radio Skyrock. Filipacchi Médias, qui a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs, contrôlait 34 % d'Hachette Filipacchi Presse (*Elle*, *Télé 7 jours*, *Car and Drivers*, *Woman's day*, etc.) - aux côtés de Lagardère SCA (66 %) - qui a réalisé un chiffre d'affaires de 9,5 milliards de francs (*Le Monde* du 24 avril).

La nouvelle société Hachette Filipacchi Médias (HFM) sera détenue à 65,9 % par Hachette SA, la filiale communication du groupe Lagardère, qui détient directement 1,5 % d'HFM. Daniel Filipacchi et Franck Ténot conservent 13,1 % du capital, dont 19,4 % sont détenues

par le marché. La société pèse aujourd'hui 11,1 milliards de francs et dégage un résultat d'exploitation de 795 millions de francs. Elle publie cinquante et un magazines en France et cent huit dans le monde. Le groupe se fixe comme objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs et un résultat d'exploitation de plus d'un milliard, en 1999.

QUESTIONS À L'ASSEMBLÉE

Le groupe Lagardère a décidé de déposer auprès du Conseil des marchés financiers (CMF) une nouvelle demande de dérogation à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat des titres d'Ha-

chette Filipacchi Médias. Cette demande avait été accordée le 3 avril, mais la cour d'appel de Paris avait annulé cet avis, à la suite d'une plainte déposée par un actionnaire minoritaire, Alain Géniteau, à l'origine de plusieurs procédures contre Jean-Luc Lagardère. La cour a estimé que la décision du CMF devait attendre que l'assemblée générale des actionnaires ait eu lieu.

Absent, Alain Géniteau a quand même perturbé la sérénité de cette cérémonie des adieux. Il avait en effet adressé une liste de neuf questions qui a été lue lors de l'assemblée. Il a insisté sur des « conventions particulières », conclues « avec des sociétés dans lesquelles leurs dirigeants sociaux ont des intérêts ». Il relève ainsi qu'en 1996 « Filipacchi Médias a versé 11,2 millions de francs à NEMM et Hachette Filipacchi Presse, 19 millions de francs à Matra Hachette Général, 24,4 millions de francs à NEMM et NEMM Gestion, 10,4 millions de francs à Lincoln Publishing, soit un total de coût de prestations de 65 millions de francs ».

Ces prestations versées à NEMM, en Europe, et à Lincoln Publishing, société contrôlée par Daniel Filipacchi aux Etats-Unis, recouvrent « l'animation des titres, la participation aux choix et aux conseils rédactionnels, l'expertise de tous projets de lancement de titres nouveaux et d'investissements ». Quant aux « management fees » de Matra Hachette, ce sont des honoraires de gestion correspondant à des « interventions de direction générale » et le groupe a répondu à Alain Géniteau que « ces prestations touchent la stratégie » et doivent donc être protégées.

Autre question de M.Géniteau : l'entrée de Skyrock dans le groupe Lagardère, qui possède déjà Europe 1, Europe 2 et RFM, ce qui risque de lui faire dépasser le seuil des 150 millions de personnes desservies fixé par la loi. Hachette a répliqué qu'« aucune vente d'aucun réseau n'est en cours » et a démenti que Franck Ténot ait déposé une offre de reprise de Skyrock.

Hachette Filipacchi Médias compte développer la stratégie de diversification internationale du groupe, présent dans vingt-huit pays. *Entrevue* a été créé en Espagne et des projets de déclinaison de *Paris-Match* dans deux pays européens sont à l'étude. Un nu-

Vingt-sept titres aux Etats-Unis

La branche américaine, Hachette Filipacchi Magazines, comprend vingt-sept magazines dont la plupart ont été rachetés en 1988 à CBS, pour 712 millions de dollars. Le groupe s'est développé surtout par acquisitions, avec quelques lancements dont le *Elle* américain et le prestigieux magazine politique *George*, dirigé par John Kennedy, fils du président assassiné. David Pecker dirige Hachette Filipacchi Magazines depuis six ans et a employé les grands moyens pour améliorer sa rentabilité, coupant dans les effectifs salariés des rédactions, dont l'essentiel est assuré par des journalistes à la pige. Il a plus que doublé le chiffre d'affaires (560 millions de dollars en 1996, soit 3,2 milliards), dont 75 % sont constitués par des recettes publicitaires. La branche presse ne représente que le tiers d'Hachette aux Etats-Unis : en plus du réseau de distribution de livres et de magazines Curtis (622 millions de dollars de chiffre d'affaires), figure Grolier, acquis en 1988 pour 850 millions de dollars, dettes comprises.

L'empereur du papier glacé

« IL VAUT MIEUX partir deux ou trois ans trop tôt que trop tard. » Daniel Filipacchi, après avoir annoncé sa démission, ne semble pas avoir de grands regrets. Il a marié sa décision et part, à soixante-neuf ans, « content d'être en forme, en

réussi une performance en faisant ce qui se concrétise aujourd'hui avec cette fusion. On a réussi à créer une synergie et à faire une famille. »

« J'avais vingt ans, une Ford T. Bird et un Roliflex. C'est ainsi que j'ai commencé à faire du reportage photo à Paris-Match », confie-t-il à *L'Expansion*, en 1974. A treize ans, Daniel Filipacchi quitte l'école pour devenir apprenti-typographe et, pendant la guerre, compose *Au Rendez-vous allemand*, de Paul Eluard. Il restera fidèle aux livres - son père, Henri, venu de Smyrne en 1922, a créé avec Jacques Schiffrin, « La Pléiade » et le Livre de poche - au point de devenir l'un des meilleurs collectionneurs de livres surréalistes. Toujours bronzé, lunettes fumées, cravates colorées, Daniel Filipacchi a bâti un empire de papier glacé, avec tout ce qu'il aimait. « Je suis trop passionné et mes passions m'épuisent : le jazz, la photo, le bateau, le ski, le cinéma, la peinture, le surréalisme », avoue-t-il. En 1955, il crée, avec Franck Ténot - qu'il ne quittera jamais -, une émission de jazz sur Europe 1 et son premier journal, *Jazz magazine*. Au

début des années 60, ces fous de musique partent chez les « yé-yé » avec « Salut les copains », toujours sur Europe 1, qui deviendra aussi un magazine et... un phénomène. Le premier numéro est tiré à 100 000 exemplaires. Un an après, *Salut* atteignait le million d'exemplaires.

Daniel Filipacchi a appliqué la même recette à *Mademoiselle Age tendre*, puis deviendra l'« empereur du cul », avec *Lui*, *Union*, *Newlook*, etc. En 1976, il franchit une nouvelle étape en reprenant, avec son complice Roger Théron, *Paris-Match*, créé par l'un des hommes de presse qu'il admire le plus, Jean Prouvost. Avec Hachette et Jean-Luc Lagardère, il devient un drôle de gestionnaire et consacre la moitié de sa vie aux Etats-Unis, où il dirige la filiale internationale du groupe. Il se retire aujourd'hui, sans jamais avoir renié l'une de ses devises : « J'ai toujours considéré que l'avenir appartient aux gens qui se lèvent tard. »

A. S.

PORTRAIT

Daniel Filipacchi a réussi à bâtir un ensemble de presse qui se conjugue étroitement avec ses passions

laissant la société dans de bonnes conditions ». Avant d'annoncer sa démission, il était impatient de dire « un dernier mot » : « Je pense à 1955, à *Jazz magazine* et à tout ce que nous avons créé et aussi arrêté, avec Franck Ténot, à la reprise de *Paris-Match*. » « Quand Jean-Luc [Lagardère] m'a proposé de participer, aux débuts des années 80, à la reprise d'Hachette, la société n'était pas brillante. Elle perdait de l'argent. On a

L'imprimerie du « Monde » bloquée par des salariés des NMPP

PLUSIEURS dizaines d'ouvriers du Livre CGT ont empêché l'édition du *Monde*, datée du vendredi 20 juin, de sortir de son imprimerie d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), en bloquant le site d'impression du journal. Les militants du Livre CGT, pour la plupart des salariés des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP), ont envahi en fin de matinée les abords des ateliers et l'aire de stationnement des camionnettes de livraison du journal, alors que 5 000 exemplaires seulement avaient pu être imprimés. Deux véhicules ont pu échapper à ce blocus et gagner Paris, où ils ont approvisionné, avec les exemplaires fabriqués, quelques kiosques, dont ceux de l'Assemblée nationale et de l'hôtel Matignon.

Pour éviter des incidents, le directeur du *Monde*, Jean-Marie Colombani, a décidé de stopper la production. Les ouvriers qui empêchaient la fabrication ont levé le blocus aux alentours de 19 heures. Compte tenu de l'actualité et notamment du discours de politique générale du premier

ministre Lionel Jospin à l'Assemblée nationale, vendredi 20, l'édition du *Monde* devait être tirée dans des proportions supérieures à l'accoutumée (600 000 exemplaires au lieu de 510 000 exemplaires en moyenne).

Dans la nuit du 17 au 18 juin,

les autres quotidiens nationaux paraissant le matin (*Le Figaro*, *Libération*, *La Tribune*, *L'Humanité*, etc.) avaient été victimes de l'irruption nocturne de quelque 150 à 200 militants du Livre CGT dans trois imprimeries parisiennes (*Le Monde* du 19 juin).

UN MAUVAIS COUP

LE MONDE est un quotidien indépendant. En termes économiques, cet engagement signifie que sa liberté dépend de ses ventes : c'est la confiance de ses lecteurs qui lui permet de rester un journal de journalistes, résistant aux pressions des pouvoirs, quels qu'ils soient.

Le Monde est une entreprise sociale. Originalité tenace dans l'univers de la presse, il s'appuie sur une culture spécifique, reposant sur l'actionnariat de ses salariés, le respect du dialogue social, la coopération de métiers différents autour d'une même ambition : prouver que le redressement d'une

entreprise de presse ne passe pas, fatalement, par l'abandon de sa liberté et sa vente au plus offrant.

L'opération dont a été victime, jeudi, notre journal est donc un mauvais coup. Elle ne peut se réclamer ni de la liberté de la presse, ni de l'ambition sociale. Un numéro exceptionnel du *Monde* n'a pas été mis en vente en raison d'un conflit qui ne nous concerne pas et dont nous n'avons pas la maîtrise. En s'engageant dans cette impasse, certaines catégories ouvrières, loin de renforcer le syndicalisme, prennent le risque de le discréditer.

J.-M.C.

Pour la RATP, prendre le métro, c'est intelligent

« M », VOILÀ ce qu'on lui dit, nous, à la pollution. Le propos est ambigu, le ton agressif. Après avoir figuré en bonne place, en mai, sur des panneaux d'affichage loués par la Régie autonome des transports parisiens (RATP), cette accroche publicitaire est toujours visible dans la presse. Deux nouveaux visuels viennent compléter la saga. Derrière un discours « citoyen », la campagne publicitaire de la RATP cache aussi des préoccupations commerciales.

Le métro ne cesse de perdre des usagers. En décembre 1996, et après deux campagnes d'affichage, le nombre de voyageurs restait toujours inférieur de 3 % à celui de décembre 1994. Un constat qui ne s'applique ni aux bus parisiens, dont le trafic « reste stable », ni à

ceux de la périphérie, qui « se portent bien ». Après avoir cru à un désintéret ponctuel, l'état-major de la RATP a dû se rendre à l'évidence : il faut « faire face au changement des comportements ».

Les arguments doivent donc être de plus en plus convaincants afin d'inverser la tendance. « Avec la campagne 1996, nous avons rappelé ce que le métro permettait de faire. En 1997, nous montrons les ennuis qu'il permet d'éviter », explique Eric Tong Cuong, président de l'agence de publicité Euro RSCG BETC (Havas Advertising).

Après avoir communiqué sur « la vie tourmentée » de l'automobiliste parisien (embouteillages sur la périphérie, enlèvement des véhicules par la fourrière, nuisances dues à la pollution), la

RATP va à présent s'employer à redorer une image des usagers du métro « souvent négative ». Sur deux nouvelles affiches, l'utilisateur de la RATP devient donc « futur » et « ponctuel ». Se fondant sur le plan triennal de l'entreprise - qui arrivera à échéance à la fin de cette année -, intitulé « Mieux vivre la ville », la RATP a choisi un discours militant.

La RATP allouera 30 millions de francs à cette campagne destinée à convaincre les férus du déplacement à quatre roues que « celui qui utilise le métro est un voyageur intelligent ». Près de 20 autres millions, qui ne sont pas gérés par Euro RSCG BETC, seront consacrés au hors-médias.

Florence Amalou

“GRAND JURY”
RTL-Le Monde

JEAN GANDOIS

ANIMÉ PAR
JEAN-PIERRE DEFRAIN

AVEC
ÉRIC LE BOUCHER (LE MONDE)

ET
JEANINE PERRIMOND (RTL)

RTL

DIMANCHE 18 H 30

DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

Une journée particulière

par Jacques Buob

RAYMOND BARRE ne dormit pas. Du moins, les caméras de France 3 ne le surprisent à aucun moment dans cet état d'assoupissement béat où le plongent parfois les débats parlementaires. M. Barre était attentif. Nicolas Sarkozy prenait des notes en vue des futurs commentaires qu'il servirait aux journalistes qui ne manqueraient pas de l'interroger, à l'issue de la séance, dans la salle des Quatre-Colonnes. Jean Tiberi était impassible, mais son regard lointain trahissait un esprit éloigné des contingences du moment.

Michel Péricard râlait comme d'habitude. François Léotard arborait un air goguenard et plutôt joyeux vu les circonstances. Philippe Séguin était affalé sur son banc dans une de ces poses naturellement théâtrales qu'il aime à adopter. Alain Madelin feignait de consulter des dossiers. Edouard Balladur conserva une attitude parfaitement hiératique. Il avait l'œil sombre. On le vit bouger la tête à une reprise, discrètement. Le trio Méhaignerie - Douste-Blazy - Borloo paraissait bien dissipé dans le fond de l'hémicycle. On vit Philippe Vasseur se mettre le doigt dans le nez et Jean-Louis Debré se le gratter. Robert Pandraud applaudit, une fois, quand Lionel Jospin annonça son intention d'intensifier la lutte contre le cumul des mandats.

Quant à celui qui était premier ministre il y a moins de deux mois, quand la dissolution n'était encore que rumeur, il avait choisi une pose affectée et familière, la main sous le menton, l'index tendu sur la joue. Un semblant de sourire ironique ve-

nait parfois pincer les lèvres d'Alain Juppé. Et il passait, dans cette attitude qui ne voulait rien laisser paraître, bien des sentiments sur la vanité des ambitions, la versatilité du peuple, et l'infidélité des plus sûres amitiés.

A gauche, on nota peu de choses. Jack Lang applaudissait paresseusement. Une sorte de jubilation saisit la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, quand son premier ministre annonça solennellement qu'elle n'aurait pas à donner d'instructions « de nature à dévier le cours de la justice ». Catherine Trautmann se réjouit visiblement à l'annonce de son budget pour la culture. Jean-Claude Gaysot ne cessa d'arborer le sourire du ravi de la crèche. Ce qui ne fut pas toujours le cas de ses amis communistes, surtout à l'annonce de l'augmentation de 4 % du SMIC. Robert Hue ne mouffa pas, rien qu'un lourd regard désabusé.

A l'applaudimètre, deux mesures l'emportèrent. L'inscription automatique sur les listes électorales à dix-huit ans, et les allocations familiales pour les foyers disposant de moins de 25 000 francs par mois. Deux mesures et une formule : « Il n'y aura ni pause, ni recul, ni reniement. »

Le nom de Jacques Chirac ne fut pas prononcé. Ce jour-là, le président fut contraint par le nouveau gouvernement de signer le décret de destitution du chef de la police judiciaire. Et, s'il regarda les « Guignols » de Canal Plus, il vit sa marionnette en chemise réclamer son costume de président que son premier ministre lui avait emprunté pour prononcer son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale.

L'art des jardins et le paradis perdu

A la découverte d'une histoire complexe, commencée il y a plus de deux mille ans. Une soirée Arte qui tente de reconstituer l'Eden disparu

APRÈS un demi-siècle de sommeil, le jardin retrouve en France les faveurs du public. Les amateurs courent les festivals, Chaumont-sur-Loire après Courson. A Paris, on se précipite vers les nouvelles créations à Javel, à Bercy, à La Villette ou au Jardin des Tuileries. Gilles Clément, le prophète des jardins en mouvement, est omniprésent : il publie trois livres d'un coup ; il est aussi l'un des héros du film d'Isy Morgensztern et de Maryse Bergonzat, *Sur la terre comme au ciel*, qui ouvre « Jardins », la riche soirée thématique consacrée par Arte à cet art millénaire.

Qu'est-ce qu'un jardin ? Une idée du bonheur. Ce n'est pas un hasard si rôde, sur tous les continents, à toutes les époques, l'ombre d'un paradis à jamais perdu et que l'homme tente de reconstituer avec les moyens et les goûts de son temps. Les auteurs nous présentent six modèles d'Eden successifs. Pour les Arabes, le jardin, c'est d'abord l'eau qui permet à l'oasis de se faire une place au milieu des sables. Et dans ce lieu nécessairement clos on trouve toutes les félicités promises dans l'autre monde : saveur des fruits, chant des oiseaux, parfum des fleurs, harmonie des parterres.

Au Japon, régulièrement menacé par des secousses sismiques, il est important de pouvoir contrôler la nature jusque dans ses moindres détails. Cette volonté de maîtrise absolue donnera les jardins de mousses, tapis végétaux sans fleurs ni croissance visible, et les jardins minéraux, pétrifiés, avec leurs sur-



faces sablées aux stries soigneusement méditées.

Au XVI^e siècle, dans la Toscane de la Renaissance, la connaissance rencontre la nature. Cosme de Médicis fait tracer les jardins de Boboli, près de Florence, en s'inspirant, dit-on, du *Songe de Poliphile*, savante utopie humaniste que le grand-duc fait transposer dans la troisième dimension. Le jardin devient alors un terrain initiatique qu'il faut parcourir avant d'atteindre à la sagesse, donc au bonheur.

En France, après les jardins type Villandry, à l'organisation toujours féodale et dont le principe est

encore nourricier - la fraternité du potager, chère à Rabelais -, la rigueur du siècle de Louis XIV fascine. Pour les contemporains de Le Nôtre, le jardin est une clairière où le jardinier compose un paysage très architecturé, pour mieux dialoguer avec la nature « sauvage ». Nous ne possédons plus aujourd'hui que des bribes de cette conversation, mais il reste à Courances, par exemple, la matière de ce rêve où le maître des jardins poursuit son tête-à-tête avec le ciel.

Le parc à l'anglaise est un mausolée, le dernier regard sur la nature avant la révolution industrielle. Ici, le beau doit composer

avec le vrai, c'est-à-dire avec la chose économique. Il faut réconcilier les bergers de Virgile avec Adam Smith. On retouchera donc les paysages, légèrement mais fermement, en adaptant les tableaux de Poussin ou du Lorrain à la loi du rendement maximum.

Dernier épisode : le jardin contemporain, représenté par le plus inventif de ses théoriciens, Gilles Clément, qui, de sa voix posée, avance les éléments d'une doctrine qui doit renouveler notre vision du monde. Aujourd'hui, le jardin est à l'échelle de la planète. La spécificité nationale et la recherche formelle doivent faire place à une libre association avec la nature qui modifie sans cesse, et de manière imprévue, les intentions du jardinier.

Cette sensible initiation à l'art des jardins est suivie par un film de Maryse Bergonzat, *Trois jardiniers*, qui met en parallèle trois facettes d'une même passion. Celle d'un hobereau périgourdin qui a reconstitué un jardin taillé, ordonné ; celle d'un Tourangeau qui régent avec un bonheur communicatif 1 500 mètres carrés de légumes, d'arbres fruitiers et de massifs fleuris ; celle d'un Suédois qui règne sur un jardin public niché sur une île, à dix minutes du centre de Stockholm. Le paradis est à portée de la main.

Emmanuel de Roux

★ Théma : « Jardins », Arte, dimanche 22 juin de 20 h 45 à 1 h 15.

VENDREDI 20 JUIN

TF 1

20.45

ET SI ÇA VOUS ARRIVAIT ?

Diversissement présenté par Daniela Lumbruso. Les Français et l'amour (140 min). 263827
Les réactions de Français face à des situations délicates sur le thème de l'amour, filmées avec des caméras cachées.

23.05

SANS AUCUN DOUTE

Magazine présenté par Julien Courbet. Les arnaques de vacances (110 min). 2677335
0.55 et 2.05, 3.05, 4.10
TF 1 nuit.
1.10 et 2.15, 4.20
Histoires naturelles. Documentaire. Insolites ; Carnets algériens ; Quand passent les palombes.

3.20 Cités à la dérive. Feuilleté. [2/8]. 4.50 Musique. Concert. 5.10 Les Défis de l'océan. Documentaire (55 min).

France 2

20.55

MAIGRET CHEZ LES FLAMANDS

Téléfilm de Serge Leroy, avec Bruno Cremer (90 min). 571469
Une famille flamande qu'on dit responsable de la disparition d'une jeune femme demande à Maigret de prouver son innocence.

22.30

BOUILLON DE CULTURE

Magazine. Comportements, croyances, idées reçues. Invités : Jean-François Bouvet, Boris Cyrulnik, Richard Ives (70 min). 8571049
23.40 Au bout du compte.
23.45 Journal, Météo.
23.55 Plateau.
0.00 Le Deuxième Souffle ■■■
Film de Jean-Pierre Melville (1966, N., 140 min). 2018044

2.55 Envoyé spécial (rediff.). 4.50 Z-totl. 5.25 Chip et Charly (35 min).

France 3

20.50

THALASSA

Magazine présenté par Georges Pernoud (80 min). 453914
L'équipe de Thalassa fait escale à San Francisco avec son quartier des pêcheurs devenu lieu à la mode et son célèbre Golden Gate qui domine la baie.

22.10

FAUT PAS RÊVER

Magazine. Invité : MC Solaar. Niger : la pêche aux portes du désert ; France : les diables du Sentier ; Espagne : les croix de mai (60 min). 7088488
23.10 Journal, Météo.
23.35 Nimbus. Magazine. Les champions de l'extrême (60 min). 3768662
0.35 Libre court.
0.45 Vivre avec... l'Alzheimer. Invité : Claude Cusset.
1.05 La Grande Aventure de James Onedin.
1.55 Musique graffiti (20 min).

Arte

20.45

CŒUR DE CIBLE

Téléfilm de Laurent Heynemann, avec Francis Huster, Marianne Basler (195, 95 min). 822469
Un polar rigolar où de faux assassins croisent de vraies vedettes de la télévision. Le premier téléfilm humoristique dénonçant les méfaits de l'Audimat dans l'univers culturo-télévisuel français. Scénario et dialogues de Bernard Pivot.

22.20

HOMMAGE À ANDRÉ HARRIS : LE CHAGRIN ET LA PITIÉ ■■■

Film documentaire de Marcel Ophuls, produit par André Harris et Alain de Sédouy, avec Emmanuel d'Astier de la Vigerie, Georges Bidault (1969, N., 260 min). 38142310
Cette longue et admirable Chronique d'une ville française sous l'Occupation comprend deux parties, L'Effondrement et Le Choix. Marcel Ophuls a fait la chasse à toutes les vérités, même celles qui n'étaient pas bonnes à dire, et les a organisées en un récit qui va bien au-delà du simple documentaire. Un hommage au journaliste et cinéaste André Harris.

M 6

20.45

CRIME D'AMOUR

Téléfilm de Maurice Bunio, avec Laura Favali (110 min). 292204
Le soir de leur anniversaire de mariage, une femme s'accuse du meurtre de son époux. Elle assure aux policiers ne pas connaître les raisons de son acte.

22.35

LE CAMÉLÉON

Jeu de piste. Série (55 min). 5168914
C'est en prenant l'identité d'un gardien de prison que Jarod va tenter d'innocenter un condamné à mort.
23.30 Le Crime de Pamela Smart. Téléfilm O de Joyce Chopra, avec Helen Hunt (95 min). 4214117
1.05 Best of groove.
2.05 Jazz 6. Magazine. 3.00 Movida opus 4. Documentaire (rediff.). 3.50 Fan de - Best of Magazine (rediff.). 4.15 Culture pub. Magazine (rediff.). 4.40 Turbo. Magazine (rediff.). 5.15 Hit machine. Magazine (20 min).

Canal +

20.35

LES MYSTÈRES DU SADJURAH

Téléfilm de Denys Granier-Deferre, avec Sophie Broustal, Ralf Bauer (95 min). 775827
22.10 Babylon 5. Série. Le cheminement.
22.55 Flash d'information.

23.00

BEAUMARCHAIS L'INSOLENT ■■■

Film d'Edouard Molinaro (1996, 94 min). 4902372
0.35 Le vampire à soif ■
Film de Vernon Sewell (1967, v.o., 85 min). 1314605
2.00 Des nouvelles du bon Dieu ■
Film de Didier Le Pêcheur (1996, 95 min). 8826889
3.35 Les Griffes de la nuit ■
Film de Wes Craven (1984, 90 min). 6437792
5.20 Péril en la demeure ■■■
Film de Michel Deville (1985, min). 7036773

Radio

France-Culture

20.30 Radio Archives. Spécial Fête de la musique.
21.32 Black and Blue. Le big band aujourd'hui. Avec Jean-Louis Chautemps.
22.40 Nuits magnétiques. Marcia, vingt ans déjà.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Cournot. 0.48 Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.00 Concert franco-allemand. Donné en direct de Berlin, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin : Symphonie n° 104 Londres, de Haydn ; Messe en fa mineur, de Bruckner, Rosa Manninger, soprano, Mette Ejsing, alto, Alexander Spemann, ténor, Reinhard Dorn, basse.
22.30 Musique pluriel. Les jeunes compositeurs de l'IRCAM. Œuvres de Steenhuisen, Lemeland.
23.07 Miroir du siècle.
0.00 Jazz-club. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Stephen Hough, piano.
22.40 Les Soirées... (suite). Symphonie n° 5 de Bruckner, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Günter Wand. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Eurosport

14.00 Football. En direct. Championnat du monde des moins de 20 ans. Groupe F : Emirats arabes unis - Angleterre (120 min). 660440
16.00 Cyclisme. En direct. Tour de Catalogne. 2^e étape (45 min). 5326681
16.30 Cyclisme. En direct. Tour de Suisse. 4^e étape : La Chau-de-Fonds - Kandersteg (185 km) (30 min). 542876
17.00 et 18.30 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Rosmalen (Pays-Bas) (90 min). 859372
19.00 Sports fun. En direct. Championnats du monde de roller hockey. Quarts de finale, à Zell-am-See (Autriche) (60 min). 972556
20.00 et 22.00 Football. En différé. Championnat du monde des moins de 20 ans. Groupe E : Argentine - Canada.
23.00 Golf. En différé. Masters d'Evian (60 min).
23.40 Son Damos de Cuba. Concert enregistré (95 min). 503685117
22.35 Flamenco à Montreux. Concert enregistré en 1991 (65 min). 505018961
23.40 Penderecki dirige Penderecki. Concert (75 min). 509516440
0.55 Penderecki dirige Chostakovitch. Concert (35 min). 503598808

Chaînes d'information CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00. 2.00 World News. 21.00 IMPACT/Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economica. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Artissimo. 0.45 Cinema. 1.45 Visa.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.12 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.12 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.

Signification des symboles :

- Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- Ne pas manquer.
- Chef-d'œuvre ou classique.
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

ABONNEMENT VACANCES

Ce n'est vraiment pas le moment de vous passer du Monde Abonnez-vous !

OUI, je souhaite m'abonner au Monde pendant mes vacances (en France métropolitaine uniquement).

Je choisis la durée suivante : 701 MQ 005

- 2 semaines (13 N^{os}) : 91 F 2 mois (52 N^{os}) : 360 F
 3 semaines (19 N^{os}) : 126 F 3 mois (78 N^{os}) : 536 F
 1 mois (26 N^{os}) : 181 F 1 an (312 N^{os}) : 1 890 F

► Je joins mon règlement soit : _____ F par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

Par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Date et signature obligatoires

► Mon adresse en vacances : du _____ [9]7 au _____ [9]7

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

► Mon adresse habituelle :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

vous pouvez également vous abonner sur 3615 LE MONDE code ABO

* Pour l'étranger nous consulter

Bulletin à renvoyer au moins 12 jours avant votre départ à :

LE MONDE service abonnements
24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 01-42-17-32-90

TV 5

20.00 Médecins de nuit. Amalgine.
21.00 François Pirette : « J'ai bien connu Chose ».
22.00 Journal (France 2).
22.35 Taratata (France 2 du 12/6/97).
0.00 Télé qua non.
0.30 Soir 3 (France 3).
Planète
19.35 Power.
20.35 Les Nouveaux Explorateurs. Les dauphins de la marine américaine.
21.30 La Chouette et le Bûcheron.
22.25 Le Bureau, histoire du FBI. [1/4]. Du Borsalino au gilet pare-balles.
23.15 Médecine traditionnelle tibétaine.
23.40 Au bord de la mort [2/4].

Ciné Cinéma

20.30 A Venise, une nuit ■
Film de Christian-Jaque (1937, N., 80 min). 18137865
21.50 Bozambo (Sanders of the River) ■
Film de Zoltan Korda (1935, N., v.o., 90 min). 6602515

Ciné Cinémas

21.00 Chute libre ■
Film de Joel Schumacher (1992, 110 min). 80281759
22.50 Cadillac Man ■
Film de Roger Donaldson (1990, v.o., 100 min). 8219049
0.30 Predator 2
Film de Stephen Hopkins (1990, 105 min). 76583044

Festival

20.30 et 22.30 Le Rêve d'Esther. Téléfilm de Jacques Otmezuine [1/2], avec Ludmila Mikael (120 min). 67454846

Voyage

20.05 et 23.35 Suivez le guide.
22.00 Blue Ocean. Nouvelle-Zélande.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (50 min).

France Supervision

20.30 Shak Edi Bobo. De Guillaume Debroise.
21.20 Concert à l'église Saint-Eustache. Concert (80 min). 21108020
22.40 La Provence de Paul Cézanne. De C. de Lartigue.
23.10 Monet. De Charles de Lartigue.
23.55 Jangal. Une préservation suédoise.

Série Club

20.40 Le Club.
20.45 Two. A trop souffler sur les braises.
21.35 et 1.30 Port Breac'h.
22.30 Alfred Hitchcock présente. Partenaire mort.
23.00 Les Incorruptibles, le retour. Jusqu'à ce que la mort nous sépare.
23.45 Lou Grant. Coup monté (55 min).

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Obsession.
21.20 Le Guide du parfait petit emmerdeur.
21.45 Game On. Le grand soir (v.o.).
22.20 Chronique du front.
22.25 Dream On. Noir, c'est noir (v.o.).
22.50 Seinfeld. L'allergie (v.o.).
23.15 Top tab. Magazine.
23.55 La semaine sur Jimmy. 0.05 New York Police Blues. Maladresses (v.o.).
0.50 Spin City. Un nouveau départ (v.o.).
1.15 Friends (3^e saison). The One Where Monica and Richard (v.o.). The One with Phoebe's ex-partner (50 min).

Disney Channel

20.10 Juste pour rire. Téléfilm (50 min). 6747136
21.00 Davy Crockett.
21.45 Deux péres et demi. Téléfilm (45 min). 548204
22.30 Sport Académie.
23.00 La Rédac.

Téva

20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Nos meilleures années. Un autre monde. La chance.
22.30 Murphy Brown.
23.00 Coups de griffe.
0.00 Ma Pavlova. Ballet de Roland Petit (70 min). 501306179

Le Nord attend la nouvelle Europe

En Suède et au Danemark comme en Finlande, la presse enregistre les progrès concernant l'emploi et l'environnement réalisés par les Quinze à Amsterdam, mais regrette l'échec du sommet sur les institutions de l'Union

EN VUE

■ Le prince Charles dénonçait, à l'occasion de la Fête des pères, le bas niveau des écoles britanniques, qui n'ont plus « une vision disciplinée de la vie ». Ce même jour, 675 adolescents anglais, questionnés par l'institut Harris, jugeaient que le prince était l'un des plus mauvais pères de Grande-Bretagne, parce qu'il ne passait pas assez de temps avec ses enfants.

■ A l'approche de la mousson, les bûcherons de la province du Lamphun, en Thaïlande, dopent leurs éléphants pour accroître leur rendement. Plusieurs animaux sont morts depuis de surmenage et d'épuisement, dénonce Soraida Salwala, secrétaire générale de la Fondation des amis des éléphants d'Asie. Les pachydermes sont « bourrés » de bananes aux amphétamines.

■ Lundi 16 juin, à Touffreville-la-Corbeline, près de Rouen, un violent orage éclate. Sylvie Pain, propriétaire d'un chenil, est emportée par le déluge. Igor, un labrador, la sauve de la noyade. Un torrent de boue la submerge. Le chien la rattrape encore et l'aide à nager pour atteindre sa maison, où elle peut sauver ses enfants. Un voisin ira secourir au moyen d'un engin de terrassement Sylvie, Roxane et Matisse, réfugiés sous des arbres.

■ Les Baptistes du Sud, première Eglise protestante américaine, boycottent le groupe Walt Disney, accusé de « promouvoir des idéologies immorales » et d'organiser régulièrement des « gay days » dans ses parcs. Le pasteur Richard Lang s'interroge : « Allons-nous voir Mickey quitter Minnie pour aller vivre avec Donald ? »

LE SOMMET d'Amsterdam a-t-il été un succès pour la construction européenne ? La presse nordique semble en douter, en analysant les résultats de la rencontre. L'objectif de la conférence intergouvernementale (CIG) « n'était pas de discuter de l'emploi ou de l'égalité mais de mener à bien les changements, dans le traité de l'Union européenne, qui seront nécessaires à l'élargissement de celle-ci », ce qui n'a pas eu lieu, écrit le quotidien suédois Svenska Dagbladet.

« Certes, ajoute-t-il, les chefs d'Etat et de gouvernement sont d'accord pour que chaque grand pays renonce à l'un de ses deux sièges à la Commission lorsque débitera l'élargissement de l'Union

[ce que réclamaient les pays nordiques, désireux chacun de conserver à tout prix leur seul commissaire]. Mais, ajoute ce journal, les décisions sur les autres réformes institutionnelles devront attendre », retardant d'autant le processus d'adhésion de nouveaux membres à l'Union, en particulier des pays baltes dont les Nordiques se sont fait les principaux avocats.

« On ne peut pas ne pas employer le mot fiasco », renchérit sur le même registre Dagens Nyheter à propos de la « promesse » de Stockholm de « lutter pour la cause balte ». « Le succès le plus net de la Suède - un chapitre particulier sur l'emploi (dans le nouveau traité) - reflète un infléchissement dans le sens socialiste sur ce point ; le texte



ne fournit pas pour autant de travail aux chômeurs », estime, par ailleurs, le journal, qui considère que les avancées « lentes et graduelles » en matière d'immigration et de liberté de circulation témoignent « des tensions entre Etats membres » qui ont imprégné le sommet d'Amsterdam.

La presse danoise, si elle se concentre sur l'annonce d'un référendum sur le nouveau traité en 1998, n'en constate pas moins que

« la montagne européenne a accouché d'une souris », pour reprendre l'expression du Fyens Stiftstidende.

« Le sommet des Quinze n'a pas été le grand pas en avant souhaité par les partisans de l'Union et redouté par ses opposants », constate Jyllands-Posten. Le « traité d'Amsterdam », contrairement à celui de Maastricht, n'a « pas débouché sur de vrais nouveaux domaines de coopération, et encore moins établi de nouvelles structures », pour Berlingske Tidende.

Le premier ministre danois Poul Nyrup Rasmussen, reconnu Kristeligt Dagblad, peut néanmoins se prévaloir de quelques « claires améliorations concernant des domaines dans lesquels le Danemark avait choisi de jeter ses forces, prin-

cipalement l'emploi et l'environnement ».

La presse de Finlande, dont le taux de chômage est l'un des plus forts en Europe (environ 16 %), salue également les avancées enregistrées en matière d'environnement et d'emploi, mais regrette que les principaux objectifs de la CIG n'aient pas été atteints. Pour Hufvudstadsbladet, les bouquets de tulipes hollandaises distribués aux participants résument le sommet : « Les tulipes expriment le regret que les décisions importantes et difficiles ont été oubliées (...) Les chômeurs, pour leur part, ont reçu des oignons de tulipes qu'ils devront planter eux-mêmes et faire pousser. »

Benoît Peltier

REVUE DE PRESSE

LIBÉRATION

Serge July

■ La principale surprise dans les mesures annoncées par Lionel Jospin n'était pas là où on l'attendait. On pronostiquait, sur la base de sa campagne, une relance classique par les salaires. Ce ne fut pas le cas, à la stupéfaction visible des députés communistes et d'une partie des socialistes. Il a voulu prendre le temps de faire des choix stratégiques en la matière, et, dans l'intervalle, il n'a pas voulu insulter l'avenir et notamment, se mettre hors des fameux critères de l'euro. Si, comme le prétendent certains experts, le montant des annonces

faites hier devait être de 10 milliards de francs pour 1997, c'est l'équivalent des crédits gelés par Alain Juppé avant la campagne. Sans plus.

L'HUMANITÉ

Claude Cabanes

■ Il n'y aura donc plus d'enfant écarté de la cantine scolaire parce que ses parents n'ont pas assez d'argent, il n'y aura donc plus d'emploi rayé de la carte de la fonction publique, il n'y aura plus « le droit du sang », si étranger à notre histoire, substitué au « droit du sol », il n'y aura plus de service public menacé, transformé en « objets de profit ». (...) Pourtant, le paysage tracé par le premier ministre du gouvernement de la

gauche est parfois inégal. Économiquement et socialement, l'augmentation du SMIC de 250 francs (brut) environ par mois pour plus de deux millions de salariés aurait pu être plus conséquente. Et la disposition qui prive 500 000 foyers des allocations familiales par le fait que leurs revenus atteignent 25 000 francs par mois - ce n'est quand même pas le Pérou ! - fait question.

LA TRIBUNE

Philippe Mudry

■ En homme politique conséquent, Lionel Jospin s'est efforcé de répondre aux attentes de ceux qui l'ont porté au pouvoir, en prononçant un discours de gauche sans ambiguïté. Sa logique volon-

tariste, redistributrice, et qui place l'Etat au cœur du processus économique a tout pour enchanter ses électeurs. Et tout pour attrister ceux qui pensent que la restauration des valeurs de la République peut parfaitement s'accompagner d'un renforcement des intérêts privés dans l'économie.

LE FIGARO

Franz-Olivier Giesbert

■ C'est l'anti-Machiavel. On est très loin, avec lui, des artistes de la politique à la Mitterrand, des artificieux docteurs du social-réalisme. Il y a du Blum en lui. C'est sa force. C'est aussi sa faiblesse. Le premier ministre n'était pas vraiment fait pour l'exercice auquel il s'est livré hier. Après avoir avalisé, au som-

met d'Amsterdam, l'euro qui impose la rigueur, il devait montrer à ses électeurs qu'il restait fidèle à son programme placé sous le signe du laxisme. (...) M. Jospin fait penser à sainte Thérèse qui disait : « Je choisis tout. » Tout en l'espèce, c'est la réduction des déficits et l'augmentation des dépenses, la baisse du chômage et l'accroissement des contraintes, la diminution des prélèvements et la multiplication des fonctionnaires, la reprise économique et la montée du dirigisme. (...) L'histoire montre qu'on ne peut être à la fois socialiste, intelligent et cynique. François Mitterrand était intelligent et cynique. Pas vraiment socialiste. Lionel Jospin est socialiste et intelligent. Pas vraiment cynique.

SAMEDI 21 JUIN

TF 1

16.40 Dingue de toi. Série.
17.15 Hercule. Série.
18.05 Melrose Place. Feuilleton.
Délit de fuite. 7466082
19.00 Beverly Hills. Feuilleton.
Le choix de Nancy.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, L'image du sport, Tiercé, Météo.
20.42 Simple comme...

20.45

LA FUREUR, SPÉCIAL FÊTE DE LA MUSIQUE

En direct. Divertissement présenté par Arthur (205 min). 82296792
Super karaoké au Parc des Princes.

0.10

HOLLYWOOD NIGHT

Vengeance de flic. Téléfilm d' de Darrell Davenport, avec Dirk Benedict, Lise Cutter (90 min). 2242984
Lors de son enquête, un détective découvre que le meurtre d'un procureur et celui d'un officier de police, perpétrés dans deux villes distantes, sont liés. Il s'agit d'une opération de grande envergure...

1.40 et 2.20, 3.20, 4.20 TF 1 nuit. 1.50 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 2.30 et 4.35, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire. 3.30 Cités à la dérive. Feuilleton. [3/8] (rediff.). 5.00 Musique. Concert (15 min).

France 2

15.40 Samedi sport. 15.45 Tiercé à Vincennes. 16.00 Athlétisme (125 min). 7466082
18.05 Viper. Série. Mémoires d'un voleur.
19.00 Télé qua non. Magazine.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Le Journal, Météo.

20.50

SURPRISE-PARTY

Divertissement présenté par Pascal Sevran. Invités : Hervé Vilard, Patrick Fiori, Jean-Luc Lahaye, G. Squad, Ricky Martin, Linda Lemay, Les Décibelles, Formule 3, Carlos, 3 T, Andrew, Preuve par 4, Francesco Sierra (135 min). 54854150

23.05

WAP DOO WAP

Spécial jazz français. Présenté par Michel Leeb. Invités : Martial Solal, Richard Galliano, Les 6 et demi, Christian Morin, André Ceccarelli (75 min). 8963632
Enregistré au « Hot Brass » à La Villette.

0.20 Journal, Météo.
0.40 Le Concert des mille musiciens (105 min). 2021613

2.25 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 3.30 Une école en marge. Documentaire. 4.25 Aventures en montagne. Documentaire. 5.20 Aux marches du palais. Documentaire. L'affaire Seznec. 5.35 Chip et Charly. Dessin animé. Le trésor de Fafnir (35 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.47 et 1.50 Un livre, un jour. Les Lieux de mémoire.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.10 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport. Magazine.

20.50

L'HISTOIRE DU SAMEDI

SI LE LOUP Y ÉTAIT. Téléfilm de Michel Sibra, avec Julien Guiomar (85 min). 944889
Le dur apprentissage de la vie d'un gamin parisien venu passer des vacances bretonnes chez ses grands-parents.

22.15

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE

Les collabos (1940-1944), avec la participation de Jean-Pierre Azéma (70 min). 867605
Pétain tente après l'armistice d'insuffler à la France sa « révolution nationale ».

23.25 Journal, Météo.
23.50 Les Djangos d'or. Présentés par Dee Dee Bridgewater (120 min). 3809792

1.55 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. L'otage. 2.45 Musique graffiti. Magazine (20 min).

La Cinquième

18.00 Les Grandes Biographies. Franklin Delano Roosevelt. 18.55 Le Journal du temps.
Arte
19.00 Hale and Pace. Série [6/7].
19.30 Histoire parallèle. Magazine. Semaine du 21 juin 1947. Où va le Commonwealth ? Invité : James Steel.
20.15 Le Dessous des cartes. Le Pakistan.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVENTURE DES SCIENCES : LA LÉGENDE DES SCIENCES

Documentaire de Robert Pansard-Besson et Michel Serres. [2/12] Découvrir : les âges de la découverte (1996, 50 min). 7697063
Les grandes étapes de la recherche scientifique s'appuient-elles sur des découvertes ou sur des inventions ?

21.35

L'AVOCAT

Légitime défense. Série (45 min). 900044
22.20 Metropolis. Théodore Monod ; Egypte [2/5] : Mahmoud Moussa ; Tériade ; Stephan Hermlin, de Chris Marker ; Nouvelle Irlande (59 min). 8477119

23.19 Nuit spéciale Fête de la musique.
23.20 Music Planet : Stop Making Sense. Film documentaire de Jonathan Demme (1984, v.o., 85 min). 7670228
L'un des grands concerts du groupe new-yorkais Talking Heads.

0.45 Lost in Music : Reggae Revolution. Documentaire (1995, 55 min). 4911261

1.40 Jazz Collection : John Coltrane. Documentaire de Jean-Noël Cristiani (1996, 55 min). 7140087

M 6

18.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Série.
19.05 Turbo. Magazine.
19.40 Warning. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Spécial plus vite que la musique. La France au top.
20.35 Les Samedis fantastiques.

20.45

BURNING ZONE

MENACE IMMINENTE Série O (160 min). 14944334
Une nouvelle série dans laquelle une équipe de jeunes chercheurs est formée par le gouvernement pour veiller à la sauvegarde de l'humanité. L'Ange de la mort. L'épisode pilote de la série. Trois archéologues ont trouvé la mort après avoir été en contact avec un virus qui infectait une très vieille momie. La tour du silence. Un nombre anormalement élevé de suicides a été constaté dans un gratte-ciel de Chicago.

21.35

TRAITEMENT FATAL.

Alors que deux élèves se disputent dans la cour d'un lycée, l'un d'entre eux se transforme en torche vivante.

23.25 Liaison malféique. Téléfilm de Deryn Warren, avec Mark Hamill (95 min). 6344518

1.00 La Nuit des clips (415 min).

Canal +

16.20 Les Superstars du catch.
17.15 Rugby. Tournée des Lions britanniques (test n° 1). Afrique du Sud - Lions britanniques.
► En clair jusqu'à 20.35
18.50 Flash d'information.
19.00 T.V. + Magazine.
20.00 Les Simpson.
20.30 Pas si vite.

20.35

BLAKE ET MORTIMER

L'affaire du collier. Série [7/13] (45 min). 452957
Marie-Antoinette réapparait pour faire disparaître le collier qui l'a fait décapiter...

21.20

L'HOMME DE NULLE PART

Ecran total. Série (45 min). 790911
22.05 Les Gorilles n'ont pas le moral. Documentaire.
23.00 The Glass Shield ■ Film (1995, 104 min). 4973860

0.45 Les Maîtres du monde ■ Film (1995, v.o., 100 min). 1864377

2.55 Le Hasard ■ ■ ■ Film (1982, v.o., 115 min). 42437483

4.50 Lancelot ■ Film (1994, ♦, 129 min). 59978984

Radio

France-Culture

20.35 Si ça vous chante. La Fête de la musique.
20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Rue Pravda, de David Zane Mairowitz.
22.35 Opus. Faites de la musique !
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. La Porte dans le mur, de Herbert George Wells. 0.48 Chroniques du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

21.00 Concert de musique traditionnelle.
22.00 Concert. Donné en direct de la salle Olivier-Messiaen, à Radio-France, par l'Orchestre national de France et le Dodecaban de Martial Solal, dir. Didier Benetti.
23.07 Jazz avec le Dodecaban de Martial Solal. Concert donné en direct de la salle Olivier-Messiaen, à Radio-France.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Théophile Gautier et la musique.
22.40 Da Capo. Guillaume Tell, ouverture, de Rossini, par le Philharmonique tchèque, dir. Karel Ancerl ; Davidbündertänze, de R. Schumann, Firkusny, piano ; Concerto pour piano op. 33, de Dvorak, par l'Orchestre de St Louis, dir. Süskind, Firkusny, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Le Bonheur des autres. Téléfilm de Charles Bitsch, avec Roger Mirmont, Claude Jade (90 min). 32308266
21.30 Déjà le retour. Magazine.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Fête de la musique.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.35 Le Crime quotidien.
20.35 Aoutara, jeunes filles Baga.
21.25 Collection royale. [2/6].
21.55 15 jours sur Planète.
22.20 Power.
23.15 Les Nouveaux Explorateurs. Les dauphins de la mer américaine.
0.15 La Chouette et le Bûcheron.
1.05 Le Bureau, histoire du FBI. [1/4]. Du Borsalino au gilet pare-balles (55 min).

Animaux

20.00 Mortelle Australie.
21.00 Le Monde sauvage. A la recherche du rhinocéros monocorne.
21.30 Le Magazine de Jack Hannah.
22.00 Le Monde de la nature. Le renard polaire.
23.00 Wildlife International.

Paris Première

20.25 The Greatest Music Party in the World. Concert enregistré en 1995 (95 min). 73196792
22.00 Simply Red. Concert enregistré en 1996 (65 min). 41029402
23.05 Nova. Magazine.
0.00 Charlie Parker. De Gary Giddins et Kendrick Simmons.
1.05 Hommage à Charlie Parker. Concert enregistré à Paris lors du festival "Halle that Jazz" à Paris en 1989 (60 min). 13897071

France Supervision

19.00 La fête de la musique - La Nuit des amateurs. Concert. En direct de la Maison de Radio-France, en partenariat avec France Musique (360 min). 52486808

Ciné Cinéfil

20.40 Le Club. Magazine. Invitée : Marie-France Pisier.
22.00 Bernard Herrmann, un portrait.
23.00 Adresse inconnue ■ Film de William C. Menzies (1944, N., v.o., 70 min). 5507112
0.10 L'Amour en quatre dimensions ■ Film de J. Romain, G. Puccini, M. Guerrini et M. Milda (1965, N., 105 min). 31156464

Ciné Cinémas

20.25 ► Ciné Cinécourts. Emission spéciale remise des cinq Prix Ciné Cinécourts de la saison.
23.00 Vivement dimanche ! ■ ■ ■ Film de François Truffaut (1983, N., 110 min). 57117150
0.50 Blue Movie. Téléfilm classé X de Michael Zen (90 min). 76307667

Festival

20.30 Les Aventuriers du Rio Verde. Téléfilm de Patrick Jamain, avec Jean-Pierre Bouvier (90 min). 43399605
22.00 Tu ne me reverras jamais. Téléfilm de Juan Luis Buñuel, avec Yves Beneyton (55 min). 42237537
22.55 Le Voyageur. Double vie. Fait main (90 min).

Série Club

19.55 Highlander. Amour à mort.
20.45 Banacek. Escamotage.
22.00 Lois et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Un homme étrange venu d'ailleurs.
22.45 Code Quantum. Libération des femmes.
23.35 Mission impossible. Retour au pays (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Friends (3^{ème} saison). The One Where Ross and Rachel Take a Break. The One With the Morning After.
21.50 Spin City. Un nouveau départ.
22.15 T'as pas une idée ? Eric-Emmanuel Schmitt.
23.15 Des agents très spéciaux. Une belle discothèque.
0.05 Motor Trend. Magazine.
0.30 Seinfeld. L'allergie (v.o., 30 min).

Disney Channel

19.40 L'incorrigible Cory.
20.10 Planète Disney.
21.00 Des couacs en vrac.
21.40 Panman. De Barthélémy Fougéa.
22.10 Newsies, the News Boys ■ Film de Kenny Ortega (1992, 120 min). 5110247
0.10 Histoires de compositeurs. Téléfilm (50 min). 7300025

Téva

20.30 Téva débat. Magazine.
20.55 et 22.30 Prête-moi ta vie. Téléfilm de Melville Shavelson et Robert Chenault, avec Stefanie Powers (95 min). 501646686

Eurosport

15.15 Cyclisme. En direct. Tour de Suisse. 5^e étape (c.l.m., 32,1 km) (75 min). 6415841
19.00 Sports fun. En direct. Championnats du monde de roller hockey. Demi-finales (60 min). 455402
20.00 Athlétisme. En différé. Coupe d'Europe. Finale.
21.30 Boxe. Combat poids lourds : Larry Donald (EU) - Anthony Willis (EU).
22.30 Formule Indy.
23.00 Golf. Masters d'Evian.

Voyage

21.00 Suivez le guide.
22.45 Deux jours en France.
23.00 Blue Ocean.
23.25 Chronique Lanzmann.

Muzzik

20.15 Symphonie n° 8 d'Anton Dvorák. Concert enregistré à l'Alte Oper de Francfort (45 min). 500466150
21.00 Second souffle.
21.55 Accordéon for ever.
22.25 Marc Perrone Tentet. Cinéma mémoire.
23.30 Yvette Horner, Marcel Azzola et l'Orchestre philharmonique européen. Concert (55 min). 500043402

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 19.45, 22.45 Click 7, 20.15, 90 Est. 20.45, 23.45, 0.15, 1.15 No Comment, 21.15 360 Nord. 21.45 Eurozoom. 22.15, 23.15 Sport. 0.45 Visa. 1.45 Art Collection.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 23.12 Votre argent. 19.30 et 23.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Événement de la semaine. 22.44 D'une semaine à l'autre. 23.45 Multimédia.

LES CODES DU CSA

O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.30 My Girl. Film de Howard Zieff (1991, 105 min). Avec Dan Aykroyd, Jamie Lee Curtis. Comédie.
0.10 Razorback. Film de Russel Mulcahy (1984, 95 min). Avec Gregory Harrison, Arkie Whiteley. Fantastique.

Demain, dans le supplément TÉLÉVISION RADIO MULTIMÉDIA

● « Envoyé spécial » fête sa 300<

Le Gros Œil

par Pierre Georges

CELA fera tout de même assez chic. Quand viendra la rituelle question, « et vous, vous allez en vacances où ? », il suffira de prendre un air dégagé, une mine modeste, le regard bleu explorateur, et de répondre : « Cette année ? On songeait à l'Antarctique. »

M. Le Trouhadec saisi par Ushuaia ! Antarctique et Arctique sont les deux pôles du tourisme nouveau. Antarctique surtout. Adélie-les-Flots-Blancs ! Ses plages de glace fine. Ses manchots empereurs. Ses phoques farceurs. Ses pétrels géants. Ses ours en tenue camouflée. Ses nuits sans jour, à moins que cela ne soit l'inverse, Germaine, fais les valises et prépare les raquettes !

Apprenant les grandes menaces qui pèsent sur l'écosystème antarctique, du fait, notamment, de l'affluence des touristes, on ne put s'empêcher de frémir. Non pas sur les malheurs de ce grand désert blanc et qui entend le rester. Non pas sur les outrages irréparables infligés à cet espace « dédié à la paix et à la science ». Tout cela est fort embêtant, certes. Mais moins que ce qui attend les touristes, ces hordes valeureuses, pionnières et piétonnières, qui errent par monts et pôles. Savent-ils bien où ils mettent les pieds, ces braves gens ? Dans la glace, bien sûr, mais pas seulement. Et l'on va se faire ici un plaisir, et un devoir, de les en informer.

Il y a quelques mois, avec la certitude tranquille que cela finirait bien par servir un jour, on avait mis de côté un article d'*El Pais*. L'auteur y confirmait, en tout point, ce que tout utilisateur du périphérique sud sait d'instinct : que l'Antarctique, c'est immense, froid, lointain.

Que le temps y est long. Que les températures y sont au plus bas. Que le voisinage n'est pas causant. Que les immensités de glace et de neige finissent par taper sur le système. Toutes choses évidentes, pour ainsi dire mac-mahonesques.

Mais où cela devenait franchement intéressant, c'est dans le récit d'une étrange affaire, intitulée « Mutinerie dans l'Antarctique ». Sur la base américaine de McMurdo Sound s'étaient produits de rudes événements : bagarre générale, refus d'obéissance, trois cuisiniers notamment s'étant poursuivis, dans la nuit polaire, pour, de leurs instruments de travail, se découper en tranches. Le FBI envoya ses inspecteurs. Leurs conclusions furent formelles. La base avait été frappée du syndrome du *Big Eye*, du Gros Œil, découvert par un certain docteur Walton. Lui-même, après de longs séjours sur la banquise, avait identifié ce mal étrange de la solitude, de l'infini, au fait que ses victimes ont le regard fixe et rond, comme figé sur l'horizon, en quête d'évasion.

Le Big Eye était dans l'Antarctique. Et il cognait partout. Sur cette base australienne de Casey, dont le directeur devint comme fou à l'idée qu'un de ses collaborateurs ait pu désertir son poste pour rejoindre sa femme. Sur la base argentine d'Almirante Brown, que son médecin finit par incendier, fin 1983, pour abrégé son séjour. Sur cette autre base, dans l'Arctique celle-là, où un scientifique soviétique, excédé par son partenaire aux échecs, lui fendit le crâne à la hache d'un mat définitif. Bref, tout cela pour avertir que l'abus d'Antarctique, d'Arctique et de glace nuit gravement à la santé !

La France a proposé en vain aux Quinze la création d'un fonds européen de croissance

« Le Monde » révèle les principaux points du mémorandum sur l'emploi refusé par les Allemands

JEUDI 12 juin, à la veille du sommet franco-allemand de Poitiers qui a servi à préparer le conseil européen d'Amsterdam, le gouvernement français transmettait à Bonn, dans un mémorandum confidentiel, ses propositions pour un « pacte de stabilité, de croissance et d'emploi ». Celles-ci se heurtaient aussitôt à un tir de barrage des Allemands.

Tel qu'il nous est parvenu, le texte de ce mémorandum se distingue de la résolution d'Amsterdam en ce qu'il suggère la mise en œuvre de mécanismes de coordination très concrets et la mise en place d'un fonds européen de croissance au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI) ; les Français ont en outre été obligés d'accepter ce qui figure dans le texte final un long passage fixant aux Quinze comme « objectif prioritaire » les réformes nécessaires pour « développer une force de travail adaptable » et « rendre les marchés du travail réactifs aux changements économiques ». Si le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, se satis-

faisait à Amsterdam que n'y figure pas le mot « flexibilité », ce paragraphe n'en reprenait pas moins largement les positions défendues par les Britanniques.

Les Français ont surtout obtenu la réunion d'un conseil européen extraordinaire sur l'emploi à l'automne et la préparation pour le conseil de Luxembourg, en décembre, d'un rapport de la Commission et du Conseil sur l'amélioration de la coordination des politiques. La BEI examinera en outre ce qu'elle pourrait faire pour financer des actions favorisant l'emploi.

« RÈGLES COMMUNES »

Le mémorandum français préconisait la création d'un « pôle de coordination au service de l'emploi ». Il engageait le conseil Ecofin, dans des politiques de l'emploi, « en étroite coordination avec le conseil des affaires sociales, la Commission et les partenaires sociaux, à s'employer à tirer le meilleur parti du marché unique et de la monnaie unique en vue d'accroître le niveau de l'emploi dans les pays

de l'Union ». Il suggérait notamment de « prendre systématiquement en compte l'emploi dans les politiques communautaires et définir des règles communes favorisant l'emploi dans les domaines qui relèvent des compétences nationales ».

Considérant que « la création de l'UEM imposera un besoin de coordination accrue des politiques économiques des Etats participant à la monnaie unique », le mémorandum proposait de mettre en œuvre des mesures concrètes pour « renforcer la concertation sur les questions d'intérêt commun (politique de change, adaptation des politiques budgétaires, réformes structurelles à mener) » ; « assurer un dialogue harmonieux entre le Conseil et la Banque centrale européenne » ; « éviter la compétition fiscale entre les Etats membres ».

Il invitait le Conseil et la Commission, dans leur rapport au conseil européen de Luxembourg, à indiquer « si pour accomplir les tâches mentionnées ci-dessus il paraît opportun de créer une structure spécifique de coordination des

Etats membres participant à la monnaie unique ».

Le texte préconisait ensuite un « pôle pour la nouvelle croissance ». Il engageait les Quinze à se concentrer « sur la création des conditions macro-économiques d'une croissance soutenable et revoir la nature des dépenses et des recettes publiques afin de se mettre d'accord sur des mesures spécifiques pour augmenter l'intensité en emplois de la croissance et supprimer les obstacles à la création d'emplois ». Il proposait de demander à la BEI « d'étudier activement la création d'un fonds européen de croissance dont le but sera de faciliter le financement de projets de haute technologie », l'engageait à élargir son champ d'intervention et de renforcer ses aides aux grands réseaux. Il préconisait de créer « dès 1997 », avec les réserves de la CECA, un fonds pour la recherche industrielle. Enfin, il invitait la Commission à mieux utiliser les ressources du budget communautaire en faveur d'actions pour l'emploi.

Henri de Bresson

Les réactions au discours de politique générale de M. Jospin

● **ÉDUCATION.** Les syndicats d'enseignants expriment un avis mitigé sur les propositions de Lionel Jospin. « Certaines mesures sociales que nous demandions sont rétablies ou instaurées, remarque la Fédération syndicale unitaire (FSU), principale organisation chez les enseignants et les personnels qui ajoute : « Un très grand flou subsiste sur les moyens nouveaux qui seront dégagés pour la prochaine rentrée. » Sur le même registre, le SNES (FSU) semble regretter que le premier ministre n'ait pas « dégagé d'idées essentielles, notamment en érudant la formation professionnelle et l'avenir des réformes en cours ». Tout en considérant que les propositions annoncées ne sont pas « négligeables », il estime qu'elles « sont loin des mesures urgentes pour renforcer les moyens d'enseignement ». Cette « modestie » s'explique, note le SNES, par « le flou du volet économique et social ».

Si la FEN se réjouit du rappel des valeurs républicaines, elle reste aussi sur sa faim : « Nous attendions un collectif budgétaire maintenant, car si nous manquons les mesures pour la rentrée, c'est un an de perdu », souligne le secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale, Jean-Paul Roux.

Jean-Michel Boullier, secrétaire général du SGEN-CFDT, se félicite que « l'éducation et la recherche redeviennent priorités, mais il reste à concrétiser cette volonté dans l'immédiat et à plus long terme ». La fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) enfin souscrit au « discours humaniste et progressiste » du premier ministre. Mais elle ne peut « se satisfaire de l'absence d'engagement précis en matière de collectif budgétaire ».

● **JUSTICE.** Le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) se félicite de l'engagement de ne pas intervenir dans les affaires individuelles. « Il faut cependant aller au-delà des déclarations de principes qui sont communes à tous les gardes des sceaux et inscrire cette nouvelle

donne dans la loi », ajoute le SM. Le Syndicat approuve l'alignement du statut des magistrats du parquet sur celui du siège, mais à condition que le scrutin réglementant l'élection des magistrats au CSM soit réellement pluraliste et que la composition du conseil soit élargie afin de lutter contre le corporatisme.

L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) dénonce dans un communiqué les « projets aventureux du gouvernement ». L'APM estime que « loin d'assurer l'indépendance de la justice, la liberté totale dans la conduite de l'action publique octroyée aux parquets ne peut que conduire à une dérive à l'italienne ». Pour l'APM, « le nouveau pouvoir socialiste » « prend le risque d'une hausse de la grande et moyenne délinquance, semblable à celle que la France a connue à partir de 1981 ».

● **POLICE.** « Les mesures annoncées par le premier ministre vont dans le bon sens, mais il faudra être vigilant sur leur application », a déclaré la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), qui a été naguère l'appui principal de la gauche dans l'institution policière, mais qui est en proie actuellement à de graves difficultés. « La mise en place des contrats locaux de sécurité est une bonne mesure, mais il reste à définir les missions et le statut des personnes occupant les emplois de sécurité. Nous serons aussi attentifs à ce que le rééquilibrage en faveur des pouvoirs du maire n'obère pas excessivement ceux du ministère de l'intérieur ».

« Nous attendons surtout des précisions concernant la création de 35 000 emplois de sécurité », estime le Syndicat national des officiers de police, tout en précisant qu'il conviendra de « bien répartir les rôles » entre les policiers et les personnes affectées à ses tâches de sécurité. « Globalement, les propositions de M. Jospin vont dans le bon sens mais il reste à examiner précisément le sens de chaque mot. »

BDDP



Nous allons vous faire aimer l'an 2000.

N° Vert 0 800 505 800

France Telecom
Mobiles